This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

265.29

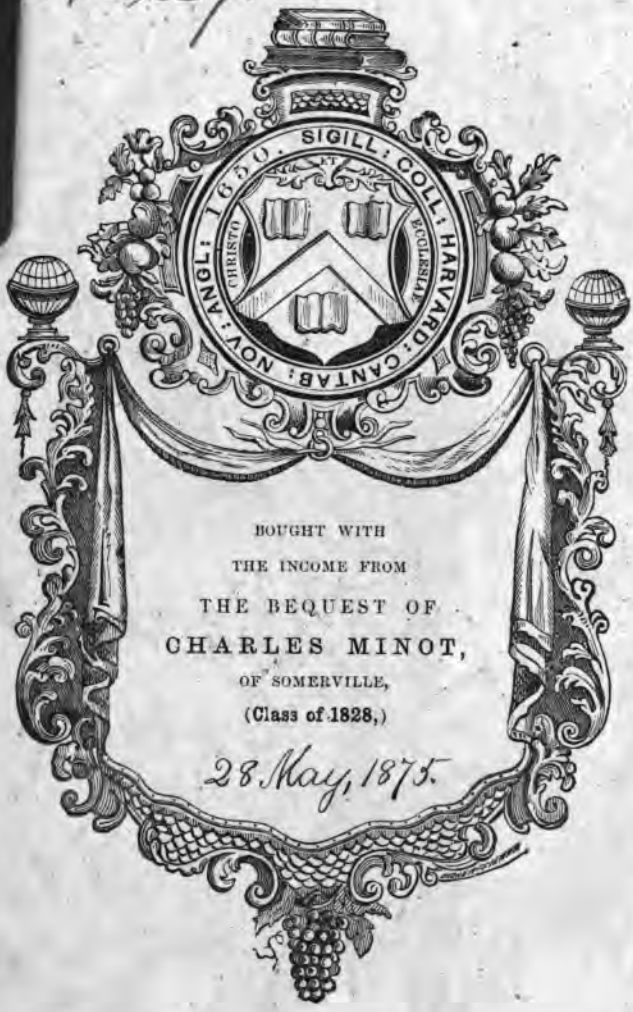

BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
CHARLES MINOT,
OF SOMERVILLE,
(Class of 1828,)
28 May, 1875.

LES ORIGINES

DE LA

LANGUE ET DE LA POÉSIE

FRANÇAISES

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

I. **SÉNÈQUE ET SAINT PAUL.** Étude sur les rapports supposés entre le Philosophe et l'Apôtre. — 3e Edition.

(*Ouvrage couronné par l'Académie française.*) — Librairie académique de Didier.

II. **L'ESPRIT PUBLIC AU XVIIIe SIÈCLE.** Étude sur les Mémoires politiques, de 1715 à 1789. — 2e Edition.

(*Ouvrage couronné par l'Académie française.*) — Même librairie.

III. **ÉDITION DE LA FONTAINE.** — Librairie Eugène Belin.

(*Autorisée par l'Université.*)

IV. **ÉDITION DE BOILEAU.** — Même librairie.

(*Approuvée par décision ministérielle.*)

LES ORIGINES

DE LA

LANGUE ET DE LA POÉSIE

FRANÇAISES

D'APRÈS LES TRAVAUX LES PLUS RÉCENTS

PAR

M. CHARLES AUBERTIN

ANCIEN MAITRE DES CONFÉRENCES DE LITTÉRATURE FRANÇAISE A L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE CLERMONT
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT.

PARIS

LIBRAIRIE CLASSIQUE D'EUGÈNE BELIN

RUE DE VAUGIRARD, N° 52.

1874

62 *5, 29
6

1875, May 28.
Minot Fund.

Tout exemplaire de cet ouvrage non revêtu de ma griffe sera réputé contrefait.

Eug. Belin

SAINT-CLOUD. — IMPRIMERIE DE Mme Ve EUG. BELIN.

AVERTISSEMENT

Comme le titre l'indique, ce livre n'est qu'une entrée en matière. Il précède et annonce un travail plus développé sur l'histoire de la langue et de la littérature françaises du moyen âge. Si ce fragment, détaché de l'ensemble, paraît d'abord, c'est parce que l'intérêt et l'unité du sujet particulier, qui est ici traité, justifient, à mon sens, une publication séparée. Tel qu'il est, il suffit à faire connaître le dessein de l'auteur et la méthode qui sera suivie dans l'ouvrage entier. Qu'on me permette d'expliquer, sans plus attendre, pourquoi j'ai entrepris ce travail, quel plan je me suis tracé, à quelles sources j'ai puisé, quelle peut être, enfin, dans l'état présent de la science, la nouveauté utile et l'à-propos d'une *Histoire littéraire du moyen âge*.

Il n'est personne qui l'ignore : depuis vingt ans, en France et à l'étranger, nos origines littéraires ont été l'objet d'études approfondies et de nombreuses découvertes qui, non-seulement ont renouvelé cette partie longtemps obscure de notre histoire, mais qui l'ont en quelque sorte créée, et pour

la première fois constituée dans sa vérité saisissante et son ampleur féconde. L'importance des résultats obtenus se mesure à la célébrité des promoteurs de cette courageuse et savante exploration. Citer les noms de MM. Littré, Guessard, Paulin Pâris, Natalis de Wailly, Francisque Michel, Leroux de Lincy, Paul Meyer, Gaston Pâris, Auguste Brachet, ou les noms étrangers de Diez, de Karl Bartsch, de Kervyn de Lettenhove, et de tant d'autres éditeurs ou commentateurs de nos textes anciens, c'est rappeler toute une série de publications aussi remarquables par la sagacité de l'esprit critique, que par la justesse originale des aperçus. Loin de s'affaiblir, l'élan imprimé à ces travaux semble aujourd'hui redoubler d'énergie; de nouveaux recueils ont été fondés pour étendre et soutenir le mouvement. A côté de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* admirable dépôt de documents en tout genre, vrai trésor d'érudition exacte et sûre, viennent se placer des revues plus jeunes, plus alertes, d'une variété plus piquante et plus libre, d'un accès plus ouvert, d'une information plus prompte, par exemple, la *Romania*, née en 1872, ou les *Fascicules* de *l'Ecole pratique des Hautes-Etudes*, sans compter *l'Histoire littéraire de la France* qui s'augmente, presque chaque année, d'un volume.

Le champ remué en tous sens par un labeur intelligent, infatigable, est donc plein, à cette heure, de richesses accumulées. Mais si une renommée légitime a récompensé les efforts des travailleurs intrépides, leurs travaux si méritants n'ont pas encore franchi, pour la plupart, le cercle assez restreint d'un public spécial, ni entamé cette grande masse des lecteurs français, trop distraits ou trop préoccupés. Comme il arrive souvent dans notre pays, les noms des auteurs, rapidement transmis et répétés, ont passé bien plus loin que le titre même de leurs ouvrages et le résultat de leurs découvertes : les savants sont connus, la science reste ignorée.

Aussi ai-je pensé que le moment était venu de recueillir et de condenser, sous une forme substantielle et précise, ce qu'il y a d'incontestable dans ces conquêtes récentes de l'érudition française ou étrangère, pour l'offrir d'abord à la partie la plus jeune du public, aux élèves de nos Ecoles, à tous ceux que leur éducation première, une secrète sympathie, naturelle à leur âge, entraîne vers le progrès et la nouveauté, et doit, par conséquent, prévenir en faveur de ces études nées d'hier et déjà si florissantes. Ne serait-il pas étrange, d'ailleurs, que l'histoire de nos origines littéraires, enseignée dans les universités de la patiente Allemagne, demeurât exclue de nos lycées, et que la France fût le pays d'Europe le plus indifférent à l'ancienne littérature française ?

Lorsque j'étais chargé de cette partie de l'enseignement à l'Ecole Normale Supérieure, j'avais pour habitude de consacrer au moyen âge le cours de seconde année presque entier : je me plaisais à développer, devant un auditoire absolument classique, les perspectives ouvertes sur notre passé féodal et chevaleresque par les érudits du XIXe siècle. Cette science vivante, contemporaine, qui croissait pour ainsi dire d'heure en heure, qui fleurissait à chaque saison et donnait de nouveaux fruits, excitait au plus haut point la curiosité sérieuse de nos jeunes maîtres : ce n'était pas sans un sentiment très-marqué d'estime et de secrète émulation qu'ils voyaient se succéder, sous leurs regards, cette riche variété d'œuvres, ce concours des talents dévoués à une noble entreprise, animés de la passion des recherches, dévorés de l'ambition des découvertes. Nous étions encouragés, eux et moi, dans nos sympathies actives pour ces belles études, dans nos travaux personnels sur ces questions encore neuves, par un homme d'un esprit aussi élevé que délicat, par un écrivain d'une bien rare distinction qui, depuis trois ans,

dirige l'Ecole Normale avec la faveur déclarée et l'applaudissement de l'Ecole entière, et qui dans ces difficiles fonctions, où il est déjà très-méritoire de se soutenir, a trouvé le secret d'exceller[1]. Notre méthode de travail et d'exposition était simple : elle consistait à épuiser les questions, à descendre au fond de chaque sujet traité, en resserrant bien entendu les détails, de manière à reconnaître et constater, sur tous les points, l'état présent de la science. Je ne suivrai pas ici d'autre plan : cette méthode, éprouvée par l'enseignement, a passé de mes leçons dans ce livre. Cela exclut — ai-je besoin de le dire? — toute apparence de manuel, toute comparaison avec les résumés ordinaires : mon ambition est qu'en sortant de la lecture de cet ouvrage on emporte, non pas un aperçu, une idée vague et superficielle, mais une connaissance intime et pénétrante de notre ancienne littérature et des nombreux travaux que l'étude de nos origines littéraires a suscités.

C'est pour mieux tenir cet engagement que je diffère de quelques mois la publication du livre entier, me bornant à donner ce fragment aujourd'hui. Il est superflu d'insister sur l'importance des questions que ce début contient : on sait bien que les *Origines et la formation de la langue française,* la naissance et le rapide essor de notre poésie, l'*Histoire de l'Epopée du moyen âge*, sont au premier rang des sujets qui ont appelé l'attention de la critique érudite, provoqué ses efforts, et prouvé sa puissance.

C. A.

1. M. Ernest Bersot, membre de l'Institut.

LES ORIGINES

DE LA LANGUE ET DE LA POÉSIE FRANÇAISES

PREMIÈRE PARTIE

ORIGINES ET FORMATION DE LA LANGUE FRANÇAISE

DU Ier AU XIe SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

LES ÉLÉMENTS GAULOIS DU FRANÇAIS.

Témoignages des anciens sur les idiomes primitifs de la Gaule. — Mots gaulois recueillis et cités par les écrivains classiques. — Inscriptions gauloises récemment découvertes. — De la déclinaison dans le gaulois. Affinités de cette langue avec le sanscrit. — Différences entre le celtique ancien et le celtique moderne. — Etat moral et matériel de la Gaule avant la conquête romaine. De la prétendue civilisation des Gaulois. — Influence des colonies grecques du littoral de la Méditerranée. — Des meilleures sources d'information sur la question gauloise.

L'histoire des origines de la langue est l'histoire même des origines de la nation. Dire comment s'est formé le français moderne, c'est expliquer par quelle suite de révolutions, militaires, politiques, religieuses et littéraires, s'est constitué le peuple français : c'est rappeler de quelles crises est sortie sa puissante unité.

Cette question, si complexe et si délicate, mais attrayante par ses difficultés, embrasse une période d'environ dix siècles : elle commence à la conquête des Gaules par J. César,

et ne finit guère qu'à l'avénement de Hugues Capet. Le chef de la troisième dynastie, le fondateur de la monarchie nationale parlait français. Que d'événements ont été nécessaires pour transformer en sujets du roi de France les Gaulois de Vercingétorix ! Sur le fond primitif de la race indigène les races et les langues étrangères, la civilisation et la barbarie de l'ancien monde sont venues tour à tour s'établir, se combattre, se mêler : c'est à nous aujourd'hui de séparer et de reconnaître par l'analyse les éléments successifs de cette laborieuse synthèse qui nous a faits ce que nous sommes, et d'attribuer à chacun sa part dans les résultats de la fusion définitive.

Les causes qui décident du caractère et de l'avenir des langues sont de deux sortes. Il y a d'abord les influences physiques et permanentes, celles qui naissent du sol, celles que versent les cieux, tout ce qui donne à chaque peuple son tour d'esprit, son génie propre et enracine dans un pays la tradition des habitudes séculaires. Mais à côté de ces causes primordiales agissent d'autres influences, la politique, l'éducation, l'exemple des peuples voisins, en un mot, l'ensemble des forces morales que représente la civilisation. Au début et à la fin des sociétés, quand un peuple est encore barbare, ou quand, affaibli, détruit, il se décompose, l'action des causes physiques et climatériques est prédominante ; nous la voyons se marquer dans les corruptions d'un langage vieilli comme dans les saillies naïves et spontanées d'une langue jeune. Aux époques de civilisation prospère, c'est l'énergie des influences morales qui l'emporte, et telle est la puissance de la culture littéraire dirigée par la politique ou la religion, et devenue un instrument de règne, qu'elle brise les résistances du patriotisme, triomphe des habitudes et fait violence à la nature.

Nous mettrons en lumière l'action tour à tour victorieuse de ces causes diverses pendant la période de lente élaboration qui a produit et enfanté la langue française ; nous insisterons particulièrement sur la force supérieure, qui, maîtrisant

toutes les divergences et les ramenant à une fin commune, a fécondé le chaos, en imposant aux éléments disparates l'accord et l'unité.

Assurons la base même de notre étude par l'examen d'un premier point, bien digne de notre plus vif intérêt : Quelle langue parlaient, avant la domination romaine, les six ou sept millions de Gaulois épars sur notre sol? Que peut-il subsister de leur idiome dans le français de Joinville ou dans celui de Bossuet? Ce peuple mobile, léger, courageux et brillant qui revit en nous, et dont le génie éclate en traits significatifs dans notre humeur, quelles traces de son passage, quels souvenirs de son histoire la langue française a-t-elle conservés? La part du gaulois dans la formation du français est-elle aussi large que sembleraient d'abord l'indiquer l'affinité durable et les ressemblances évidentes des deux peuples?

§ I

Éléments gaulois du français.

César, en termes précis mais un peu brefs, a signalé la diversité des idiomes qui se parlaient dans les Gaules à l'époque de la conquête romaine : « L'ensemble de la Gaule, dit-il, se divise en trois parties; l'une est habitée par les Belges, l'autre par les Aquitains, la troisième par ceux qui dans leur langue s'appellent Celtes et que nous appelons Gaulois. *Tous ces peuples diffèrent entre eux par le langage,* par le gouvernement et par les lois. La Garonne sépare les Gaulois des Aquitains; la Marne et la Seine forment leur frontière du côté des Belges [1]. » Voilà, d'un trait fort net, la carte géographique, politique et linguistique de la Gaule avant l'ère chrétienne. Ces différences de langage, observées par César,

1. « Gallia est omnis divisa in partes tres, quarum unam incoluunt Belgæ, aliam Aquitani, tertiam, qui ipsorum lingua Celtæ, nostra Galli appellantur. Hi omnes lingua, institutis, legibus inter se differunt. Gallos ab Aquitanis Garumna flumen, a Belgis Matrona et Sequana dividit. » (L. I, ch. I.)

étaient-elles considérables? Selon Strabon, qui voyageait sous Auguste et mourut sous Tibère, l'idiome aquitain tenait beaucoup moins du gaulois que de l'*ibère*, c'est-à-dire de l'ancien espagnol, dont il reste un débris dans l'idiome actuel des Basques. Le belge, au contraire, et le gaulois, dérivés d'une source commune, ne se distinguaient, comme les dialectes d'une même langue, que par un certain nombre d'idiotismes, par des nuances particulières dans la forme des mots, enfin, par l'accent. Le belge, apparemment, était du gaulois germanisé, ou prononcé à la tudesque[1]. Cette conjecture, fondée sur la vraisemblance et sur l'opinion de Strabon, s'autorise en outre d'un mot de Tacite qui nous dit, dans la *Vie d'Agricola*, que la langue de la Grande-Bretagne ne différait pas sensiblement de celle des Gaules[2]. Or, comment admettre une différence de langage bien tranchée entre les populations du Nord et celles du Centre, si voisines, si souvent alliées, lorsque cette différence n'existait pas de l'autre côté de la mer? Ici, en effet, il n'y a plus, — sauf peut-être à l'extrême frontière et sur le Rhin, — cette opposition, cette antipathie des races qui se marquait dans le Midi entre les Ibères ou les *Euskes* de l'Aquitaine et les Celtes. Nous voyons, dans César, les Gaulois et les Belges se soutenir, se confédérer, communiquer entre eux pendant la paix et pendant la guerre avec une facilité d'habitudes, avec une intimité de bon voisinage qui suppose plutôt la ressemblance que la diversité des idiomes particuliers. Adoptons donc sur

1. Voici le passage de Strabon qui fait allusion au texte de César et l'explique dans le sens de notre commentaire : « Οἱ μὲν δὴ τριχῇ διῃροῦν, Ἀκουϊτάνους καὶ Βέλγας καλοῦντες καὶ Κέλτας· τοὺς μὲν Ἀκουϊτάνους, τελέως ἐξηλλαγμένους, οὐ τῇ γλώττῃ μόνον ἀλλὰ καὶ σώμασι, ἐμφερεῖς Ἰβήρσι μᾶλλον ἢ Γαλάταις· τοὺς δὲ λοιποὺς, γαλατικὴν μὲν τὴν ὄψιν, ὁμογλώττους δὲ οὐ πάντας, ἀλλ' ἐνίους μίκρον παραλλάττοντας ταῖς γλώτταις· καὶ πολιτείᾳ δὲ, καὶ τῷ βίῳ, μίκρον ἐξηλλαγμένοι εἰσιν. » (L. IV, ch. I.) — Sur ce passage, Casaubon (XVIe siècle) fait cette remarque en latin : « Ce que Strabon dit de l'ancienne Gaule, on peut le dire de la France actuelle, où il y a autant de dialectes et de manières de prononcer qu'il y a de provinces et même de villes.

2. « [Gallis et Britannis] sermo haud multum diversus. » (Ch. XI.)

ce point les conclusions de la critique moderne. Au centre et au nord de la Gaule on parlait un idiome qui présentait partout les mêmes caractères essentiels, attestait une commune origine; cet idiome, le celtique ou le gaulois, subdivisé en dialectes, comme le fut au moyen âge la langue d'oïl, reflétait, par ces variétés locales, la diversité des influences climatériques et, comme toutes les langues aux époques primitives, en subissait l'action[1].

Ici se pose une double question : ce gaulois de la vieille Gaule existe-t-il encore? Est-ce le même que le celtique[2] moderne qui se parle en Bretagne et dans certaines contrées de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande? Quels emprunts lui a faits la langue française?

Zeuss, qui a reconstitué, par un effort puissant de sagacité, la grammaire des langues celtiques modernes et qui a enfin soumis ces matières conjecturales aux lois de la certitude scientifique, émet sur le premier point l'opinion suivante : « Le celtique moderne se divise en deux branches principales, la branche *irlandaise* ou hibernienne, qui a pour rameaux le gaëlique, l'écossais, l'irlandais ; la *branche britannique* ou le breton, d'où sont sortis le cambrien, le cornique (éteint au XVIIIe siècle) et l'armoricain. Cette seconde branche, le breton, dont on a des textes certains qui remontent au IXe et au VIIIe siècle de notre ère, est celle qui se rapproche le plus de l'ancien gaulois, si elle n'est pas le gaulois même altéré et modifié par le temps : elle reproduit

1. Roger Bacon, dans son *Opus majus*, en 1240, caractérise les différences des dialectes de la langue d'oïl en termes aussi forts que l'expression dont se sert César pour distinguer les idiomes de l'ancienne Gaule : « Idiomata variantur ejusdem linguæ apud diversos, sicut patet de lingua gallicana quæ multiplici variatur idiomate. Et quod proprie dicitur in idiomate Picardorum, horrescit apud Burgundos, imo apud gallicos viciniores. » (*Opus majus*, III, 44.)

2. On a tenté diverses explications de ces deux mots que César met en présence : *Ipsorum lingua Celtæ, nostra Galli appellantur*. Aucune n'est satisfaisante. « *Galli*, dit M. de Belloguet, ou Γαλάται, peut être une forme adoucie de Κέλται. Dans le celtique ordinaire *Gal* signifie ennemi, étranger. » (*Glossaire gaulois*. 2e édition. 1872.)

les noms et les consonnances du gaulois ; en un mot, elle est moins éloignée du gaulois ancien que l'irlandais moderne[1]. » Que le breton soit un dérivé de l'ancien gaulois, on peut considérer cela comme un fait acquis ; on retrouve, en effet, dans ce dialecte celtique presque tous les mots gaulois que les anciens nous ont conservés ; et d'où viendrait le celtique moderne, cette langue qui n'est ni grecque, ni latine, ni germanique d'origine, si ce n'est du celtique ancien? Mais si l'on veut pousser plus loin, et se demander jusqu'où va l'identité, quelle partie du vocabulaire ou de la syntaxe du breton moderne nous reproduit les formes de l'ancien gaulois, dès lors les conjectures et les hypothèses recommencent, l'affirmation raisonnée doit s'arrêter. Qui pourrait dire combien, depuis vingt siècles, il est entré d'imitations étrangères, d'alliage grec, romain, allemand, anglais et français dans cet idiome celtique dérivé mais dégénéré du gaulois? Les termes de comparaison manquent presque entièrement d'un côté : « Nous avons perdu, dit M. de Belloguet, presque toute connaissance des formes et de la constitution grammaticale de l'ancien gaulois[2]. »

Les débris du vocabulaire gaulois se réduisent à ceci : 430 mots nous ont été conservés par des citations d'auteurs anciens ; on en trouvera la liste et l'examen critique dans le *Glossaire Gaulois* de M. de Belloguet, avec l'indication des lieux et des temps auxquels ils paraissent avoir appartenu[3].

1. *Grammatica celtica*, altera editio, curante Ebel (1870), Præfatio, p. IV-IX. Voir aussi, baron de Belloguet, *Glossaire gaulois*, 2e édition (1872), p. 9. — Nous avertissons ici une fois pour toutes que sur ces questions celtiques, où la fantaisie et les illusions des celtomanes, absolument discréditées aujourd'hui, se sont donné carrière si longtemps, nous nous sommes attaché aux résultats obtenus par une érudition solide et épurée. Nos seules autorités sont : la *Grammatica celtica* de Zeuss, le *Glossaire gaulois* de Belloguet (2e édition), et les savants articles de la *Revue celtique*. Nous avons écarté tout le reste, comme arriéré, inexact ou contesté.

2. D'autres ont été plus affirmatifs, par exemple, M. de la Villemarqué dans la Préface de ses *Chants populaires de la Bretagne*. Mais les opinions, les dates et les textes de M. de la Villemarqué sont aujourd'hui très-controversés.

3. Consulter, non la 1re, mais la 2e édition (1872). — Cet ouvrage est

Sur ce nombre, 172 datent de l'époque antérieure à l'invasion des Barbares du ve siècle, et sont, par conséquent, les plus sûrs; l'authenticité des autres est simplement probable. A cette liste il faut ajouter près de 400 mots relevés sur les monnaies gauloises par M. Anatole de Barthélemy : ce sont pour la plupart des noms propres, et la découverte est si récente que la science philologique n'a pas encore eu le temps de la discuter ni d'en profiter : mine toute neuve à explorer, mais qui exige une main délicate[1]. Sur les 172 noms gaulois qui nous offrent un degré suffisant de certitude, combien ont passé dans le français? Une vingtaine environ[2]. Est-ce donc là tout ce que nous devons à l'ancien gaulois? On peut grossir cette liste, si l'on y veut faire entrer des éléments moins sûrs. Nous venons d'indiquer une série de noms propres inconnus jusqu'ici, qui attendent qu'on les discute et qu'on prononce sur leurs titres; nous n'avons pas tenu compte, non plus, d'un bon nombre de noms de lieux, de rivières, de montagnes et de villes qui nous présentent des radicaux celtiques : la plus ancienne langue parlée dans le pays est restée, çà et là, incrustée au sol. Les philologues qui ont examiné de près la formation du fond primitif de la langue française y signalent 650 radicaux dont l'ori-

aînsi jugé dans les n°s 3 et 4 de la *Revue celtique* (1871-1872) : « Le livre de M. de Belloguet a une immense supériorité sur tous les ouvrages analogues publiés en France jusqu'à ce jour. On y trouve un jugement droit, une profonde érudition.... » P. 457.

1. Voir, pour ce renseignement, la *Revue celtique* (n°s 3 et 4, 1871-1872), p. 291.

2. Citons, par exemple : *Arepennis*, arpent (*ar*, terre labourée; *ara*, labourer). — *Alauda, aloue* (vieux français), *alouette*. — *Emarcum*, petite vigne, marc de raisin. — *Benna*, voiture, en français : banne, vanne, bannette ou voiture en osier. — *Leuca*, lieue. — *Brakai*, braie, culottes. — *Sagum*, saye, sac. — *Lougdounos*, Lyon (mont des corbeaux; *lougos*, corbeau, *dounos*, hauteur). — *Avallo*, pomme, Avallon (ville des pommes). — *Carrus*, char étroit. — *Becco*, bec. — *Betula*, bouleau. — *Bulga*, bourse de cuir (boulge, bougette, budget). — *Cerevisia*, cervoise. — *Marga*, marle, marne. — *Matara*, matras. — *Vertragus*, viautre (lévrier). — *Veltonica*, bétoine. — *Carpentum*, voiture. — *Alpes* (*alp*, rocher), etc. — Citons encore parmi les mots français d'origine celtique : balai, bidet, bruyère, cruche, cormoran, dru, goëland, garotter, harnais, houle, pinson, pot, quai, ruche, truand, etc.

gine est incertaine ; plusieurs, sans doute, viennent du gaulois. Enfin, si l'on s'adresse au celtique moderne pour y retrouver, avec plus ou moins de probabilité, l'étymologie des mots français, on peut aller, comme M. de Chevalet, jusqu'à compter 231 mots empruntés par nous au celtique. Presque tous ces termes appartiennent à la langue populaire et désignent les objets les plus usuels, les plus bas, les plus nécessaires à la vie matérielle ; c'est l'élément roturier de la langue française[1]. Qu'on réduise à 20 mots le contingent celtique de notre vocabulaire, ou qu'on l'étende avec un peu de complaisance à 231, ce contingent est faible et les raisons de cette faiblesse paraîtront bientôt.

Une vingtaine d'inscriptions gauloises rassemblées par par M. de Belloguet sont les seuls indices que nous ayons de l'existence d'une déclinaison dans le celtique ancien. Ces inscriptions, quoique provenant de contrées fort différentes, portent dans leur extrême brièveté le caractère d'une langue commune. Il semble résulter de ces fragments de syntaxe[2] qu'il y avait dans le gaulois : 1° des nominatifs au singulier en *os*, dérivés du sanscrit ; 2° des nominatifs au féminin singulier en *a;* 3° des génitifs singuliers en *i;* 4° des datifs au singulier masculin en *u*, en *e*, et des datifs au singulier

1. *Origines de la langue française* (1850), t. I, p. 51.— Voir aussi la liste des noms cités par Ampère (*Hist. de la Formation de la langue française*, édition annotée et corrigée de 1871), p. 322-330. — Aug. Brachet, *Grammaire historique de la langue française* (2e édit., 1868). — *Dictionnaire étymologique* (1868), introduction, p. LX-LXX.

2. On sera peut-être curieux de lire quelques-unes de ces inscriptions. 1° Inscription trouvée à Autun : LICNOS CONTEXTOS IEURU AVALLONACU CANECOSEDLON. « Licnus Contextus a consacré à Avallonac (une divinité du pays) ce beau siége. » — 2° ICCAVOS OPPIANICNOS IEURU BRIGINDONI CANTALON. « Iccavus, fils d'Oppianus, a consacré à Brigindona un temple. » — 3° Inscription trouvée à Vaison (Gaule narbonnaise) : CEGOMAROC (le C employé pour S) OUILLONEOC TOOUTIOUC NAMAUCATIC IEURU BELECAMI COCIN NEMETON. « Segomaros, fils d'Ouilloneos, magistrat du peuple nîmois, a élevé ce temple à Belisama. » — 4° Inscription d'Alise : MARTIALIS DAMNOTALI IEURU UCUETE SOSIN CELICNON. ETIC GOBEDHI DUGHONTIO UCUETIN. IN ALISIA. « Martial, fils de Damnotalus, a consacré à Ucuetis cette chapelle. Et cet œuvre a plu à Ucuetis. A Alise. »

féminin en *i*; 5° des accusatifs au singulier masculin en *on*, en *in*, en *an*; 6° des nominatifs au masculin pluriel en *oi*, des accusatifs pluriel en *as*; 7° enfin, des datifs au féminin pluriel en *ebo*, *abo*. Voilà, comme dit Zeuss, les rares vestiges, actuellement recueillis, des flexions et des cas dans l'ancien gaulois : « *Casuum reliquiæ tenues priscæ celticæ linguæ*[1]. » Quant au celtique moderne, il possède un système complet de flexions (5 cas au singulier et au pluriel, 3 cas au duel) : mais, nous le répétons, on n'a pas le droit de conclure du moderne à l'ancien[2].

Rien d'étonnant que le gaulois ait eu des déclinaisons comme le grec, le latin et l'allemand, puisqu'il dérivait du sanscrit comme ces langues et appartenait à la même famille indo-européenne. Cette origine, cette parenté du gaulois, démontrée scientifiquement, ne fait plus doute : M. de Belloguet en signale une preuve bien curieuse. Si l'on jette un coup d'œil sur la carte du globe, dans l'espace compris entre l'Indus, le Gange et le Rhin, on est frappé de voir les

1. Les résultats de ces inscriptions concordent avec ceux que fournissent les plus anciennes inscriptions irlandaises, les *oghamiques* (*Ogma*, chez les Irlandais, inventeur de l'écriture). Zeuss s'exprime ainsi : « Ex reliquiis priscæ linguæ gallicæ quibuscum concordant formæ in inscriptionibus ogmicis cascæ hibernicæ linguæ hoc fere schema construi potest declinationis masculinæ :

Sing.	nomin.	*os*.	Pluriel	nomin.	*oi*.
	génit.	*i*.		génit.	(*on*).
	datif	*u*.		datif	(*abos*).
	accus.	*on*.		accus.	*ùs*.
	voc.	*e*.			

2. Zeuss, *Gr. celt.*, t. I, 208-220. — Voici, comme échantillon, quelques noms de nombre dans le breton moderne : 1, *on*, *ung*.—2, *dou*, *deu*, *dui* (féminin). — 3, *tri*, *teir* (féminin). — 4, *petuar*, *peteir* (féminin). — 5, *pimp*. — 6, *chwech*. — 7, *secht*. — 8, *oct*, *ocht*. — 9, *noi*. — 10, *dec*. — 30, *tregont*. — 100, *cant*. — 1,000, *mil*, *milioed*. (Zeuss, t. I, 322-330.) — Entre ces adjectifs numéraux et ceux du grec et du latin la ressemblance est frappante. Cette ressemblance peut s'expliquer, soit par l'origine sanscrite, soit par des emprunts faits au latin et au grec. Quelques-uns de ces noms existaient dans le gaulois : *petuar*, quatre (*petorrita*, chariot à quatre roues), *pimp*, cinq. — Dioscoride (IV, 42) cite une plante à cinq feuilles appelée en gaulois πεμπεδοῦλα (πέμπε, cinq, δοῦλα pour φύλλον, feuille).

mêmes noms celtiques, à racine sanscrite, désigner en Asie, en Grèce et en Gaule, des fleuves, des montagnes, des peuples, des îles : ce sont des synonymes que le peuple gaulois, sorti du berceau oriental des peuples d'Occident, a semé sur sa route, comme des marques de son passage et comme des monuments de son point de départ. M. de Belloguet en a compté près d'une centaine[1]. Nous renvoyons à l'ouvrage de M. Pictet, *Affinité des langues celtiques avec le sanscrit,* ceux qu'intéressent ces études étymologiques; l'identité de la plupart des radicaux est évidente, et quelques erreurs de détail, quelques rapprochements hasardés n'ôtent rien à la force de la démonstration générale. « Le fond des racines celtiques est en grande partie identique à celui des radicaux sanscrits. Le système de la composition et de la dérivation des mots est le même. Un grand nombre de composés celtiques ne trouvent leur explication que dans le sanscrit, ce qui prouve que leur formation est antérieure à la séparation de ces langues. Le système tout entier des formes grammaticales, quelques modifications que le temps lui ait fait subir, se rattache intimement au sanscrit et ne trouve que là la raison de ses anomalies. D'où il résulte avec évidence que les langues celtiques appartiennent à la grande famille indo-européenne dont elles forment le point extrême à l'Occident[2]. »

Si la langue des anciens Gaulois est peu connue, — et nous avons voulu n'apporter ici que des faits précis et des témoignages sûrs, — connaît-on mieux leurs mœurs, leur

1. *Gloss. gaulois*, p. 15-21.

2. P. 164. Voici quelques-unes des ressemblances signalées entre les radicaux sanscrits et celtiques :

1° *Yug* (joindre, sanscrit), en grec ζευγνύειν, en celtique moderne, *joch*.

2° *Gnâ* (savoir), γνῶναι, *gnoscere*, celtique *gnia* (science).

3° *Tchapala* (rapide), *caballus*, celtique, *capall* (cheval).

4° *Déva* (*dieu*, racine sanscrite *div*, lumière), Ζεύς, Δίος, *Deus*, celtique, *dia*, *dew*.

5° *Nakta* (nuit), νύξ, *nox*, celtique, *nochd*.

6° *G'an* (engendrer), γένος, *genus*, *gignere*, celtique. *gein*, *gean*, *geni*.

7° *Pâ* (boire), πίνειν, celtique *pôt*.

vie sociale, le développement de leurs arts primitifs, le degré de civilisation atteint par eux avant la conquête romaine? Il n'est pas sans intérêt de le savoir, pour juger de la résistance que l'idiome national a pu opposer à l'influence littéraire de Rome et de la Grèce.

§ II

De la civilisation des Gaulois avant Jules César.

Dans le siècle qui précède l'ère chrétienne, la Gaule, sans être civilisée, s'ouvre de toutes parts, vers le Midi surtout, à la civilisation grecque et romaine. Les Gaulois sont encore, si l'on veut, des barbares, mais ce sont des barbares ingénieux, avides de progrès, prompts à imiter ce qui leur paraît nouveau et supérieur[1]. Leur barbarie active, industrieuse, a dépouillé sa rudesse et sa pauvreté premières, il y entre du brillant et de la mollesse : César observe que cet amollissement les a rendus inférieurs, sur les champs de bataille, aux Germains, leurs voisins, qui sont alors les vrais barbares[2]. Non-seulement les Gaulois prennent exemple sur les colonies grecques du littoral de la Méditerranée, ou sur la province romaine, cette avant-garde de la conquête, qui a pénétré dans le pays un siècle avant César : mais leur esprit vif et curieux a ses inventions propres. De bonne heure, ils ont perfectionné l'agriculture, inventé les roues de la charrue, l'art de fumer les terres avec la marne et la chaux; leurs mines d'or et de cuivre, habilement exploitées, leur fournissent les éléments d'un luxe un peu grossier, mais éclatant. Ils ont des cuirasses peintes, des armes dorées et

8° *Tég'* (protéger), *tegere*, *tectum*, celtique *teagair*, *teigh* (couverture).
9° *Pati* (époux), πόσις, *sponsus*, celtique, *posadh* (mariage).
10° *Lóta* (butin), celtique *lot*, rapide.

1. « Ut est summæ genus solertiæ atque ad omnia imitanda... aptissimum. » (César, l. VII, ch. XXII.)
2. L. VI, ch. XIV-XX. — L. I, ch. I.

ciselées, des ceinturons argentés, des chars plaqués d'argent, comme celui du roi des Arvernes, Bituitus; ils portent des anneaux et des bracelets d'or, des colliers d'or du poids de 1,600 grammes. Le *torques* d'or voté par la Gaule à Auguste pesait 64 livres. On a trouvé dans les *tumuli* gaulois des plaques d'or, sorte d'insignes, *decora*, que les guerriers attachaient à leur poitrine. Des routes nombreuses sillonnaient le pays ; des ponts de bois facilitaient le passage des fleuves ; le commerce, actif sur le Rhône dès le temps d'Annibal, s'était développé sur la Loire et sur tous les grands cours d'eau : « La Gaule est pleine de citoyens romains qui font le négoce, disait Cicéron; toutes les affaires des Gaulois se traitent avec les citoyens romains[1]. » Il y avait des entrepôts à Châlons, à Mâcon, un port célèbre à Genabum, un autre à Corbilo sur l'Océan, où venaient les Carthaginois; César parle avec estime de la marine des Vénètes. Les Gaulois exportaient du corail, des salaisons, des étoffes à carreaux, des tapis brodés, certaines nuances de pourpre et d'écarlate qui ne se trouvaient que chez eux; les sayes et les mantelets d'Arras, les *bardocuculli* de Langres et de Saintes (manteaux à capuchon) avaient de la réputation : ils inventèrent aussi une espèce de savon, pour teindre en rouge la chevelure, et un arôme, que Pline appelle *valeriana celtica*, pour donner du bouquet aux vins. Ils pratiquaient l'embaumement des corps par la résine de cèdre, et ce qui n'est pas une moindre marque de goûts raffinés, ils fumaient la pipe[2] !

1. *Pro Fonteio*, IV : « Audacter hoc dico, judices, non temere confirmo. Referta Gallia negotiatorum est, plena civium romanorum : nemo Gallorum sine cive romano quidquam negotii gerit; nummus in Gallia nullus sine civium romanorum tabulis commovetur. »

2. Du moins on a trouvé dans les *tumuli* des tuyaux d'argile avec un entonnoir recourbé qui ressemblent fort à des pipes et paraissent en avoir fait l'office. — Tous ces détails et ceux qui suivent sont extraits d'un autre livre de M. de Belloguet, *Civilisation des Gaulois* (1868), ouvrage un peu confus, mais très-savant, où se trouvent réunis tous les textes des anciens sur les Gaulois. Il existe un autre volume du même auteur, *Ethnogénie gauloise*, dont les résultats sont moins certains; c'est la partie faible et contestable de son œuvre.

Malgré la barbarie des sacrifices humains, leurs institutions religieuses et leurs coutumes poétiques ne démentent pas ces indices d'une civilisation naissante. Le sacerdoce gaulois, solidement constitué, formait trois classes : les Druides, les Eubages et les Bardes. Les Druides, seuls et suprêmes interprètes de la religion et des lois, grands-prêtres, théologiens, sacrificateurs, maîtres de la science augurale, conseillers des rois, juges au criminel et parfois grands-électeurs en politique, exerçaient sur l'esprit du peuple un empire absolu : leur religion, comme celle des races aryennes, était, au fond, monothéiste ; ils enseignaient l'immortalité de l'âme, la vie future, l'éternité du monde. L'enseignement druidique, où les matières se disposaient en *triades*, c'est-à-dire trois par trois, comme chez les anciens Perses, était en vers ; de nombreux disciples, attirés par l'exemption du service militaire et des charges publiques, venaient le recueillir ; quelques-uns s'y appliquaient pendant vingt ans [1]. Les Eubages aidaient les Druides dans les soins matériels du culte et distribuaient les notions pratiques et positives de la science : ils étaient devins, médecins, physiciens, géomètres, astronomes et magiciens [2]. La troisième classe comprenait les Bardes, poëtes publics, dont les chants, accompagnés d'une sorte de lyre, la Hrotte, prenaient tour à tour l'accent religieux, guerrier ou satirique ; ils enseignaient le devoir, célébraient les gens de cœur, déshonoraient les lâches ; par là ils dirigeaient l'opinion, et leurs poésies, en conservant le souvenir des faits éclatants, tenaient lieu d'histoire nationale [3]. Vers des Bardes, enseignement des Druides, tout a

1. César, l. VI, ch. XIV.

2. Voir Belloguet et les autorités qu'il cite, César, Pline, Diodore, Pomponius Méla, Ammien-Marcellin, Dion Chrysostome.

3. Tite Live nous parle des guerriers gaulois qui marchent au combat en chantant les vers des bardes nationaux : « *Disciplina sua cantabundi.* » L. VIII, ch. VII. (V. le combat de Manlius Torquatus contre un Gaulois.) — Lucain dit que leurs chants donnent la gloire :

> Vos quoque, qui fortes animas belloque peremptas
> Laudibus in longum, Vates, dimittitis ævum,
> Plurima securi fudistis carmina, Bardi. (L. I, 442.)

péri avec les générations qui les gardaient dans leur mémoire ; car rien ne s'écrivait, les Gaulois n'avaient pas même d'alphabet qui leur fût propre [1] ; ils se servaient, dans leurs affaires, dans leurs relations privées ou publiques, de caractères et de chiffres grecs, de monnaies grecques ou romaines, ce qui ne prouve pas, d'ailleurs, qu'ils aient su le grec, puisque César, pour mieux leur cacher ses desseins, écrit en grec à ses lieutenants [2]. Pouvons-nous aujourd'hui nous faire quelque idée de la poésie des Bardes d'après les chants bretons que plusieurs celtistes ou celtomanes ont publiés ? Ces tirades mystiques, ces chants de guerre, nous peuvent-ils figurer la poésie sacrée ou patriotique des Gaulois ? En aucune façon. On est libre, sans doute, de penser qu'un écho des anciens chants, recueilli en Angleterre surtout, où César place le sanctuaire religieux et poétique de l'ancienne Gaule, s'est conservé dans ces poésies d'une date assez moderne

— Outre ces poëtes nationaux, il y avait une classe inférieure de Bardes qui s'attachaient aux princes, aux riches, et faisaient le métier de flatteurs à gages et de parasites. Celle-là survécut à la ruine du bardisme national. — On peut consulter à ce sujet l'ouvrage de l'abbé de la Rue (*Essai historique sur les Bardes et les Jongleurs*, Caen, 1834). On y trouvera les témoignages de l'antiquité sur l'ancien bardisme; ce livre d'ailleurs est d'une critique trop peu sévère. — V. aussi Ampère, *Hist. littér. de la France*, t. I, 49-81.

1. Selon Zeuss, avant d'emprunter aux Grecs et plus tard aux Romains leur alphabet, les Gaulois s'étaient servis, comme la plupart des peuples primitifs, de caractères runiques, sortes de symboles et d'hiéroglyphes tirés du règne végétal. Il s'en est conservé un souvenir et des débris dans l'ancien irlandais : on y distingue et on y oppose l'un à l'autre l'*alphabet des Bardes* et l'*alphabet des moines* ou des Romains. « Ante litteras has a romanis traditas celticis quoque populis suam fuisse scripturam testari videtur nomen *Ogmii* gallorum Dei, qui sermonis præses perhibetur, etiamnunc servatum apud Hibernos, quibus *Ogma* scripturæ inventor est.... *Apud Cambros quoque circumferuntur vetustæ litterarum formæ, similes runis scandicis et aptæ ad incidendum in lignum vel lapidem*, ut alphabetum Nemnivi, vel quæ dicuntur *Coelbrenn y beird*, alphabetum Bardorum, cui opponitur *Coelbrenn y menaich*, alphabetum monachorum, vel Romanum. Figuras arbusculis vel arborum et fruticum ramulis similes, quales sunt runæ scandicæ, etiam a bardis hibernicis usurpatas fuisse inde colligi potest. » (T. I, p. 1-2.) — Le poëte Fortunat (VIe siècle) fait allusion à ces caractères runiques :

Barbara fraxineis pingatur runa tabellis. (L. VII, carm. 18.)

2. *Comment.*, l. V, ch. XLVIII.

(car elles sont moins anciennes qu'on ne l'a prétendu), mais c'est affaire de sentiment et d'imagination ; de telles conjectures ne sauraient prendre, à aucun degré, un caractère affirmatif[1]. La même remarque s'applique à l'organisation du nouveau bardisme qui est du xe siècle : il est possible que certaines traditions du bardisme ancien, encore vivantes en Armorique ou en Cambrie, aient passé dans les lois d'Hoël, roi de Galles ; mais un trop long intervalle, trop de changements accomplis séparent l'ancien bardisme de ce bardisme nouveau, et nous imposent sur toutes ces questions d'affinité et d'analogies une réserve absolue[2].

L'ébauche de civilisation gauloise que nous avons décrite présentait bien des lacunes. Ce peuple, déjà capable d'invention, restait sur quelques points fort arriéré : il n'avait aucun monument d'art, nulle notion d'architecture ou de sculpture ; quatre-vingts ans après la conquête romaine, il habitait encore des huttes circulaires, faites de boue, de planches et de claies d'osier, avec des toits pointus couverts de chaume ; les maisons riches étaient revêtues d'un enduit ou stuc à l'intérieur, *pura ac splendente humo*, dit Pline. Quelques tables basses, des lits de paille ou de peaux de bêtes, des bottes de feuillage, des poteries grossières, des tapis de laine chez les princes, voilà pour l'ameublement. Nous connaissons par César leur indiscipline à la guerre, leur ignorance de la tactique et du génie militaire, les remparts de terre et de bois qui entouraient leurs *oppida* et le peu de solidité de leurs *castella* : quant aux défauts du caractère gaulois et de la politique gauloise, on peut en lire partout la satire chez les auteurs anciens. Qui ne s'est plu à nous peindre ces guerriers fanfarons, insouciants, beaux parleurs et si

1. Voir, dans les *Chants populaires de la Bretagne* publiés par M. de la Villemarqué, la *Prédiction de Gwenchlan* et la pièce des *Triades chrétiennes*. (T. I, p. 30, 35, 76.)

2. Tout en gardant cette réserve on lira avec intérêt sur le nouveau bardisme la préface de M. de la Villemarqué, p. 1-22, et le t. I de l'abbé de la Rue.

souvent dupes, leur *furia* irrésistible, si prompte à se tourner en panique?[1] C'était donc, à tout prendre, en dépit de certaines apparences et de quelques heureux instincts trop vantés par nos érudits modernes, un peuple faible, incohérent, sans culture sérieuse et sans maturité, parlant un idiome que Julien comparait aux croassements des corbeaux, peuple, en un mot, très-inférieur aux Grecs et aux Romains, et, par le contraste de la supériorité d'autrui, sentant sa faiblesse[2].

Rien de plus inégal, d'ailleurs, que l'état de la Gaule. Tandis que le nord, fermé au commerce, demeurait rude et sauvage, il y avait dans le midi des villes et des races qui, cinquante ans avant César, avaient si bien pris les mœurs et le langage des Grecs ou des Romains, que leur caractère originel en était effacé : Justin et Strabon citent plusieurs de ces métamorphoses[3]. Quelques mots grecs semblent nous être venus de ce côté et dater de ces temps lointains dans l'usage du peuple. En général, on distingue deux invasions du grec dans le français : la première, la principale s'est accomplie du Ier au Ve siècle, sous la forme et par l'intermédiaire du latin; elle a grossi le contingent des expressions latines qui ont formé le français primitif; la seconde, beaucoup plus récente et postérieure à la formation du français, nous a donné, à partir du XIIIe siècle, une foule de mots politiques, littéraires ou scientifiques tirés directement du grec. Elle a servi, non point à constituer, mais à développer le fonds primitif

1. M. de Belloguet a réuni sur ce point comme sur le reste tous les textes des anciens dans sa *Civilisation gauloise*. Nous y renvoyons le lecteur.

2. Les anciens font souvent allusion aux sons rauques du gaulois : « Barbaro atque immani terrore verborum. » (Cicéron, *Pro Fonteio*, 14.) — « Quorum nomina nostro ore concipi nequeunt. » (Pomponius Méla, III, 1, contemporain de Tibère et de Claude.) — « Scoti cum latratoribus linguis. » (Isidore de Séville, *Orig.*, IX, 23, VIIe siècle.)

3. Justin, l. XLIII, ch. IV. — Voici ce que Strabon dit des Cavares, non loin de Narbonne : « Ce ne sont plus des barbares, ils ont pris par un complet changement le type romain; langue, mœurs, institutions, ils tiennent tout de Rome : « Οὐδὲ βαρβάρους ἔτι ὄντας, ἀλλὰ μετακειμένους τὸ πλέον εἰς τὸν τῶν Ῥωμαίων τύπον, καὶ τῇ γλώττῃ, καὶ τοῖς βίοις, καὶ τῇ πολιτείᾳ. » (L. IV.)

de la langue. En dehors de cette double provenance, avant la domination romaine, le grec des colonies du littoral, propagé par le commerce, avait fourni un certain nombre d'expressions au langage du peuple : quelques-unes y sont restées, à côté du latin et du grec latinisé qui survint plus tard ; elles passèrent ensuite dans le provençal et ses dialectes, et quelques-unes sont arrivées jusqu'à la langue d'oïl. Diez en a dressé une liste aussi épurée que possible [1]. A cette liste, on a tenté d'ajouter quelques mots venus de l'aquitain ou de l'ibère, mais presque toutes les étymologies citées sont fausses ou douteuses : il faut donc renoncer — si ce n'est, toutefois, pour quelques noms de lieux — à cette partie de nos origines linguistiques [2].

Voilà ce que la science a rassemblé de faits certains et de probabilités solides sur les éléments les plus anciens du français; ce sont de beaucoup les plus pauvres. Indiquons maintenant la veine la plus riche et la vraie source, c'est-à-dire le latin.

1. Diez compte quatre-vingts mots grecs environ, en y comprenant ceux de l'époque des croisades, qui sont entrés directement, sans l'intermédiaire du latin, dans l'ensemble des langues romanes (espagnol, italien, provençal et français). La part du français est de vingt-quatre. Ce sont, par exemple : *aise*, de αἴσιος; *ballade*, de βαλλίζειν, sauter; *bâton*, de βαστάζειν, porter; *bocal*, de βαυκάλιον; *bourse*, de βύρσα, cuir; *dromon*, de δρόμων, coureur; *migraine*, de ἡμικρανία; *chère* (visage), de κάρα, tête; *colle*, de κόλλα; *golfe*, de κόλπος (italien, *golfo*); *mangoneau*, de μάγγανον, fronde; *moustache*, de μύσταξ, barbe de la lèvre; *moquer*, de μωκᾶν, railler; *osier*, de οἰσός; *oseille*, de ὀξάλιος, aigrelet; *poêle* (dais), de πέταλον, sommet; *somme* (bête de somme), de σάγμα, fardeau; *serin*, de σείρην; *saper*, de σκάπτειν; *dragées*, de τραγήματα, dessert; *étouffant*, de τῦφος; *fanal*, *phare*, de φανός, φάρος; *caler* (les voiles), de χαλᾶν, larguer; *goret* (porc), de χοῖρος. (Diez, Introd. à la *Gramm. des langues romanes*, p. 68-73.) — V. aussi Brachet, *Dictionn. étymologique*, p. 42.

2. M. de Chevalet citait, après Ampère et Fauriel, comme dérivés de l'ancien ibère : *bis* (noir), *savate* (zapata), *truffer* (tromper), *graal* (vase), *gourd* (lourd), *ennui* (ennoch), *vague* (baga), etc. — La plus certaine de ces étymologies est *gourd* qu'Aulu-Gelle cite comme un mot ibérien, *gurdus*. — Mais ce mot avait pris une désinence latine et il a passé avec les mots latins dans les langues romanes. (Chev., t. I, p. 4-5.) — Sur les noms de lieux, dans le Midi, qui paraissent venir de l'aquitain, voir Ampère (*Formation de la langue française*, p. 321).

CHAPITRE II.

LA DOMINATION ROMAINE ET L'INVASION GERMANIQUE. — LE LATIN ET LE TUDESQUE DANS LES GAULES.

Établissement de la civilisation et de la littérature latines dans les Gaules, du Ier au Ve siècle. — Transformation du peuple gaulois en société gallo-romaine. — Les lettres chrétiennes et les écoles païennes. — Progrès du latin; résistance opposée par le celtique. — Prédominance du latin vulgaire ou bas latin. — Etat linguistique des Gaules à la fin du IVe siècle. — Invasions du Ve siècle. — Les deux Germanies : l'une barbare, l'autre à demi policée. — Respect des envahisseurs pour la société gallo-romaine. — Influence des idiomes tudesques sur la langue des vaincus. — Résumé des changements accomplis pendant les six premiers siècles de l'ère chrétienne.

Lorsque deux peuples se mêlent et se pénètrent par la guerre, quel que soit le vaincu, c'est toujours la force civilisatrice qui l'emporte, et qui s'impose au plus barbare : une conquête nouvelle commence et souvent s'accomplit à l'opposé de la première. Rome, victorieuse de la Grèce, avait été conquise par le génie grec, comme elle le reconnut elle-même d'assez bonne grâce; le latin, malgré son autorité de langue officielle [1], échoua et recula dans tous les pays où l'on parlait grec. En Gaule, la situation était bien différente : toutes les supériorités, réunies du côté des Romains, venaient rehausser et soutenir la victoire de leurs armes. La Gaule, domptée mais frémissante, finit par le comprendre et se résigna; un apaisement général succéda

1. « Decreta a prætoribus latine interponi debent. » (*Digest.*, libr. XLII. t. I, l. XLVIII.)

aux tentatives de révolte qui, pendant le Ier siècle, l'avaient agitée. Quand Sacrovir, Florus, Civilis, Sabinus eurent succombé, les chefs du pays, rassemblés à Reims, confessèrent leur impuissance[1] ; on se soumit dès lors par conviction, on se livra sans résistance à l'action concertée de ces influences étrangères, qui eurent pour résultat de transformer le peuple gaulois en nation gallo-romaine.

Il est curieux de voir avec quelle largeur de moyens ce dessein se poursuit, et comme ces vastes ressources de la puissance romaine, appliquées avec méthode, avec vigueur pendant des siècles entiers, concourent à opérer, par degrés, mais sûrement, ce travail d'assimilation, et, selon le mot de M. Villemain, cette transmutation du peuple vaincu. D'une part, on multiplie les mesures politiques : villes fondées, noms et souvenirs du pays changés ou abolis, capitales déplacées, rebelles proscrits et massacrés ; partout l'œuvre violente du maître marquant son empreinte sur le sol et façonnant les générations à l'obéissance héréditaire. D'autre part, on fait briller les prestiges et les séductions ; on prodigue les améliorations matérielles, on promet la sécurité, la vie heureuse, en échange de l'indépendance : cirques, thermes, théâtres, écoles, concours poétiques, fêtes populaires, voies ouvertes au commerce, monuments élevés dans les villes, honneurs accordés aux habitants, rien n'est épargné pour attirer, pour éblouir. Impitoyable envers les récalcitrants, le pouvoir comble de générosités habiles ceux qui se soumettent. Tibère extermine les Druides, les Eubages et les Bardes[2] ; Claude poursuit dans l'île de Mona les survivants du premier massacre ; ce même Claude, né à Lyon, nourri dans les Gaules, accorde à toutes les villes gauloises *le droit de cité*, ce qui fait des Gaulois autant de citoyens romains, à condition de parler latin[3]. Aussi Céréalis, sous

1. Tacite, *Hist.*, liv. IV, ch. LXIX.
2. « Druidas sustulit Tiberius et hoc genus vatum medicorumque.» (Pline, l. XXX, ch. IV.)
3. Claude destitua de ses fonctions de juge et de son titre de citoyen ro-

Vespasien, pouvait-il dire aux Trévires et aux Lingons : « De quoi vous plaignez-vous ? Vous êtes nos égaux. Vous gouvernez, comme nous, l'empire, vous commandez ses légions [1]. » Tout poussait donc les vaincus à se jeter dans les bras que Rome leur ouvrait : la nécessité, l'ambition, les affaires comme les plaisirs, le service militaire et les charges publiques, ajoutons le goût de la nouveauté, le culte de la force, — ce défaut si gaulois, — l'instinct imitateur signalé par César, certaines affinités de race et de langage, que nous avons indiquées. Suivant l'exemple donné depuis longtemps par le Midi, ils adoptèrent la langue du vainqueur, avec ses lois, sa religion, ses mœurs, sa littérature, ses dignités, ses titres et ses richesses. D'ailleurs, que restait-il de l'ancien peuple gaulois à la fin du premier siècle? Décimé sur les champs de bataille, vendu à l'encan sur les marchés d'esclaves [2], décapité dans ses chefs religieux et politiques, ayant perdu ses traditions, sa poésie, ses dieux, le sentiment et jusqu'au souvenir de son ancienne liberté, ce n'était plus un peuple, mais une foule ignorante, sans passé et sans histoire, prenant modèle sur une aristocratie séduite et sur des parvenus serviles. Un siècle après César, la jeunesse ne savait plus rien de son pays : Rome avait arraché du cœur et de la mémoire des Gaulois les racines vivantes du patriotisme ; elle y avait fait le vide avant d'y mettre une âme romaine.

Le deuxième siècle, tranquille et prospère entre tous, vit cette politique fleurir et porter ses fruits. La Gaule se couvre de monuments et d'écoles. C'est le moment où s'élèvent les

main un Grec qui avait négligé d'apprendre le latin. Un juge lycien subit la même disgrâce pour la même cause : « Splendidum virum, Græciæque provinciæ principem, *verum latini sermonis ignarum*, non modo albo judicum erasit, sed etiam in peregrinitatem redegit. » (Suétone, *Claude*, ch. XVI, 5. — V. aussi Dion Cassius, *Hist.*, l. XL, ch. XVII.)

1. « Cetera in communi sita sunt. Ipsi plerumque legionibus nostris præsidetis; ipsi has aliasque provincias regitis : nihil separatum, clausumve. » (Tacite, *Hist.*, l. IV, ch. LXXIII-LXXIV.)

2. César seul avait vendu un million de Gaulois.

arènes de Nîmes, le pont du Gard, l'arc de triomphe d'Orange. Depuis longtemps les écoles gréco-romaines du Midi étaient célèbres ; elles avaient produit des poëtes, des historiens, des professeurs renommés. De là étaient sortis le grammairien Gniphon, maître de Cicéron et de César, Valère-Caton, surnommé la *sirène latine*, le fameux comédien Roscius, Varron d'Atace, traducteur d'Apollonius de Rhodes, Cornélius Gallus, chanté par Virgile, l'historien Trogue-Pompée, abrégé et remplacé par Justin [1]. Bientôt cette culture littéraire, grâce aux empereurs dont elle servait les vues, s'étendit sur tout le pays : les rhéteurs, les grammairiens grecs et latins affluèrent à Lyon, à Bordeaux, à Autun; Trèves, Reims, Besançon et tous les centres importants eurent leurs écoles ; un système complet d'instruction publique, réglé par le fisc impérial ou par le trésor des villes, se développa et s'établit [2]. La Grande-Bretagne elle-même, si longtemps farouche, envoyait ses enfants apprendre en Gaule l'éloquence latine, et faisait provision de rhéteurs et d'avocats [3]. Au IIIe siècle, quand l'insurrection des trente tyrans, ou la révolte des Bagaudes, ou les ravages plus fréquents des barbares forcèrent les empereurs à résider sur la frontière, le nord de la Gaule devint un poste de premier ordre et comme un nouveau siége de

1. Pour de plus amples détails, consulter les premiers volumes de l'histoire littéraire des bénédictins, ou le tome Ier d'Ampère (*Histoire littéraire de la France*, p. 151-157). — Voir aussi sur les écoles de la Gaule, Ozanam, *Civilisation au* Ve *siècle* (1862), t. I, p. 210-250.

2. Le rhéteur Eumène, chef des écoles d'Autun, « la Rome celtique, » avait 26,250 livres d'appointements. — En général, dans les villes métropoles un rhéteur recevait du fisc 24 annones, c'est-à-dire vingt-quatre fois la paie d'un soldat (*annona*) ; le grammairien recevait 12 annones. — A Trèves, ville impériale, on donnait 30 annones au rhéteur, 20 au grammairien latin, 12 au grammairien grec. (Ampère, *Hist. litt.*, t. I, p. 193-270.) Les ouvrages du poëte Ausone sont pleins de renseignements sur la vie littéraire de ce temps-là. — Fronton, sous Marc-Aurèle, appelle Reims une « Athènes gauloise. »

3. « Ut qui modo linguam romanam abnuebant, eloquentiam concupiscerent. » (Tacite, *Agricola*, XXI.) — Juvénal :

Gallia causidicos docuit facunda Britannos,
De conducendo loquitur jam rhetore Thule.

l'empire armé et menacé; l'administration romaine y concentra toutes les ressources de sa puissance.

Ce redoublement d'activité, ce mouvement de la cour, des légions et des fonctionnaires publics communiquèrent une vie nouvelle aux études, et c'est alors que les écoles du nord, accrues et multipliées, jetèrent leur plus grand éclat. Le même temps vit éclore l'éloquence des douze panégyristes [1], où nous pouvons observer les caractères distinctifs de cette littérature artificielle, pleine d'emphase provinciale et de mauvais goût, qui singeait lourdement la littérature latine comme les écrivains d'Alexandrie avaient imité et contrefait la poésie grecque. Ni les beaux esprits, ni les poëtes élégants et maniérés, ni les orateurs diserts et subtils n'étaient rares en Gaule pendant ces quatre siècles; l'histoire a, dans la foule, recueilli quelques noms : c'est, par exemple, Domitius Afer, le maître de Quintilien; Marcus Aper, qui figure dans le *Dialogue sur la corruption de l'éloquence* attribué à Tacite; le sophiste Favorinus, qui enseigna la rhétorique à Aulu-Gelle; l'orateur Fronton, qui eut Marc-Aurèle pour élève. Citons après eux, le rhéteur Titien de Lyon, habile faiseur de pastiches, les panégyristes Eumène, Nazaire, et Pacatus, le spirituel Ausone, précepteur de Gratien, Rutilius Numantianus, cet ennemi acharné des chrétiens, que M. Ampère appelle « un voltigeur du paganisme. » Ce qui manque à ces lettrés ingénieux, c'est l'élévation de la pensée, le sérieux du fond et la simplicité de la forme : leurs œuvres ont cependant pour nous un intérêt particulier, car elles nous offrent un reflet de cette civi-

1. Sur ces douze panégyriques, dix ont pour auteur un gallo-romain. Les deux premiers prononcés en 292 à Trèves devant Maximien, en l'honneur de Dioclétien, sont anonymes; le troisième fut composé à Autun en 296 par Eumène et prononcé devant Constance Chlore; le quatrième, composé aussi à Autun, est anonyme; le cinquième est de 307; il fut prononcé à Trèves à l'occasion du mariage de Constantin avec la fille de Maximien; le sixième et le septième ont été composés aussi à Trèves; le huitième est de 313, après la défaite de Maxence; le neuvième fut prononcé en 321 à Arles par Nazaire devant Constantin. Pacatus fit en 391 le panégyrique de Théodose, en demandant grâce pour la dureté du latin gaulois : « *Rudem hunc et in cultum transalpini sermonis horrorem.* » (V. le recueil des *Panegyrici veteres.*)

lisation brillante et corrompue que Rome avait propagée dans les Gaules; la vie insouciante et raffinée des contemporains, à la veille des invasions germaniques, vient s'y peindre en traits fidèles, en nuances délicates [1]. Mais ce n'est encore là qu'un seul aspect des choses. La littérature chrétienne, bien autrement vigoureuse et efficace, paraît, elle aussi, sous forme latine au IVe siècle; elle se développe en regard de la littérature païenne, en contraste avec elle. Fondée par saint Pothin et saint Irénée, l'Église des Gaules pendant un siècle et demi n'avait produit que des missionnaires et des martyrs; le talent vient à elle, avec le nombre et la puissance. Lactance en 317 compose à Trèves ses *Institutions divines;* saint Paulin est le disciple et l'ami d'Ausone; Sulpice Sévère, biographe de saint Martin, crée la légende sacrée. Les aptitudes les plus diverses concourent au triomphe de l'esprit nouveau. L'Église a des fondateurs d'ordres, comme saint Martin et Cassien ; elle a des théologiens, des prédicateurs, des polémistes, comme saint Hilaire de Poitiers, saint Prosper d'Aquitaine, Eusèbe d'Emèse, saint Vincent de Lérins. Les uns combattent l'arianisme, les autres défendent la Grâce contre les semi-pélagiens; tous par leurs travaux, leurs sermons, leurs lettres, par la parole et par l'action, consolident, organisent l'empire de la foi orthodoxe. La science, l'ardeur, l'autorité, abondaient dans l'Église à la veille des invasions : elle était prête à recevoir les barbares [2].

Sans insister sur les détails de cet ensemble, nous avons voulu en retracer ici le tableau, pour faire bien comprendre à quel travail de transformation la Gaule fut soumise pendant quatre siècles. Tirons maintenant les conséquences des faits; voyons ce qu'étaient devenus, au milieu de ces profonds changements, les anciens idiomes du pays.

1. Voir notamment le poëme *de la Moselle*, par Ausone; l'*Ordo urbium nobilium*, du même; l'*Itinerarium de Rutilius Numantianus*. Ausone, né en 310, professa trente ans la rhétorique à Bordeaux. Il mourut en 394. Rutilius, né à Poitiers, fut préfet de Rome en 413.

2. Ampère, *Hist. littéraire*, t. II, 39-77.

§ I

Les progrès du latin ; résistance opposée par le celtique. — Prédominance du latin vulgaire ou bas latin.

Que le latin soit devenu promptement la langue préférée de l'aristocratie gauloise, des riches, des fonctionnaires publics, des marchands, de tous ceux qui adoptaient les mœurs nouvelles et suivaient le mouvement, on ne saurait le contester : le nombre de ceux-là était grand et alla croissant. Tacite nous montre avec quelle facilité le goût de la civilisation gagnait les plus récalcitrants, même dans la Grande-Bretagne, et comme les barbares s'empressaient de dépouiller le vieil homme : il était de bon ton de paraître romain, de s'habiller à la romaine et de parler latin [1]. Si les Bretons, au temps de Galgacus, s'adoucissaient si vite, que penser des Gaulois, façonnés depuis un siècle à l'imitation ? Aussi Martial se vante-t-il d'être lu par tout le monde à Vienne ; Pline le jeune s'applaudit de voir ses ouvrages répandus en Gaule [2]. Mais, sur ce point, la démonstration est faite : il est bien clair que ces écoles et cette littérature, dont nous avons vu la célébrité, supposent un vaste public d'élèves et de lecteurs. La question est de savoir jusqu'à quel

1. « Hortari privatim (cœpit Agricola), adjuvare publice ut templa, fora, domos exstruerent, laudando promptos et castigando segnes... Jam vero principum filios liberalibus artibus erudire... Inde etiam habitus nostri honor et frequens toga : paulatimque discessum ad delinimenta vitiorum, porticus et balnea et conviviorum elegantiam : idque apud imperitos humanitas vocabatur, quum pars servitutis esset. » (*Vie d'Agricola,* XXI.)

2. Fertur habere meos, si vera est fama, libellos
Inter delicias pulchra Vienna suas :
Me legit omnis ibi senior, juvenisque, puerque,
Et coram tetrico casta puella viro. (Liv. VII, épigr. 88.)

— Pline, l. IX, épît. 2. — Tacite, à la même époque, nous montre les journaux de Rome répandus dans les provinces et lus avidement : « Diurna populi romani per provincias, per exercitus curatius leguntur.... » (*Ann.*, XVI, 22.)

point l'usage du latin a pénétré et s'est accrédité non seulement dans les hautes classes aisément converties, mais dans la masse du peuple, chez cette foule d'ignorants et d'illettrés, attachés à la glèbe ; comment le gaulois a pu être vaincu, chassé, et, peu s'en faut, exterminé dans les plus intimes profondeurs de la vieille Gaule.

Un changement aussi radical ne se fit pas en un jour ; il s'accomplit lentement, sous l'action continue de causes diverses et très-puissantes : selon toute apparence, le plein effet de ce travail de fusion et d'assimilation poursuivi par la politique romaine ne fut obtenu que très-tard, au IVe siècle, peu de temps avant les invasions qui devaient renverser l'empire en respectant son œuvre. On démêle sans trop de peine les causes qui ont produit ce résultat. Il y eut, d'abord, le besoin de vivre, la nécessité des relations et des affaires. Comme dit M. Villemain, « la loi parlait latin, la guerre parlait latin ; pour traiter avec le vainqueur, pour lui demander grâce, pour obtenir la remise de l'impôt, toujours il fallait la langue latine[1]. » Ajoutons : le latin était la langue des étrangers et du commerce. Le moyen de subsister, sans savoir le latin, dans une société où toutes les sortes d'esprit, depuis le génie du poëte jusqu'à l'esprit des affaires, se produisaient en latin ? Il y eut aussi l'ambition, toujours populaire en ce pays, d'imiter les hautes classes, de suivre la mode et le progrès ; il y eut le désir de profiter des avantages qu'assurait le *droit de cité*, surtout lorsqu'un édit d'Antonin le Pieux, vers l'an 180, accorda ce droit à tous les hommes libres de l'empire[2]. N'oublions pas que l'extermination des bardes et des druides avait porté un coup mortel au celtique. Dans cette ruine d'une religion et d'une science qui ne laissaient aucun monument écrit, les mots périrent

1. *Hist. littér. du moyen âge*, p. 6-9. — Un édit de Tibère ordonnait aux soldats des légions de se servir uniquement de la langue latine. (Suétone, *Tib.*, ch. LXXI.)

2. « In orbe romano qui sunt, ex constitutione imperatoris Antonini cives romani effecti sunt. » (Ulpien, L. XXII, *ad edictum*. — Digeste, L. I, t. V, l. 17.)

avec les choses nobles et sacrées qu'ils exprimaient; toute une partie de l'idiome ancien, la plus forte et la plus riche, supprimée avec les générations proscrites, tomba et ne refleurit plus. Comment cet idiome mutilé et décapité, réduit aux expressions de l'usage vulgaire, aurait-il pu lutter victorieusement contre tous les genres de supériorité qui recommandaient la langue latine? Le christianisme acheva la victoire du latin. Il le fit descendre et pénétrer à des profondeurs où la politique n'atteignait pas; il le consacra par les enseignements dont il nourrissait les âmes : le celtique, refuge des superstitions extrêmes, subit, pour surcroît de disgrâce, la défaveur de l'Église.

Alors fut rempli le dessein civilisateur de Rome, dessein proclamé et célébré par Pline l'ancien, quand il n'était encore qu'une idée magnifique, et par saint Augustin, lorsqu'il fut devenu une réalité : le monde entier ne formait plus qu'une patrie, tous les peuples s'étaient mêlés et fondus en un seul, leurs idiomes barbares et discordants avaient disparu dans l'unité de la langue maîtresse; l'humanité, du moins en Occident, parlait latin[1]. Le succès de Rome, en effet, avait été le même en Espagne, en Afrique, en Illyrie, sur tous les points soumis et civilisés de la Germanie; dans toutes ces contrées le latin avait vaincu et remplacé les idiomes nationaux. Saint Augustin parlait en latin au peuple d'Hippone, et les descendants des Carthaginois comprenaient si peu la langue punique que le prédicateur, voulant citer un ancien proverbe du pays, était obligé de le traduire[2].

1. « Electa est Italia ut sparsa congregaret imperia ritusque molliret, et tot populorum discordes ferasque linguas sermonis commercio contraheret ad colloquia, et humanitatem homini daret, breviterque una cunctarum gentium in toto orbe patria fieret. » (Pline, L. III, ch. v.) — « Imperiosa nimirum civitas non solum jugum, verum etiam linguam suam domitis gentibus imponere voluit. » (S. August., *De civitate Dei*, L. XIX, ch. VII.)

2. « Proverbium notum est punicum quod quidem latine vobis dicam, quia punice non omnes nostis; punicum autem proverbium est antiquum : *nummum quærit pestilentia, duos illi da et ducat se.* » (Serm. 168, *De verbis apost.*)

Pour exprimer cet état nouveau du monde, cette assimilation des races dans une patrie gigantesque qui avait englouti, comme dit Bossuet, toutes les patries antiques et les nationalités distinctes, un nouveau mot fut créé : on le voit apparaître à la fin du IVe siècle, marquant par sa date l'époque où la fusion est faite. C'est le néologisme *Romania*, synonyme populaire d'*imperium romanum*, ou d'*orbis romanus*, formé comme les mots du même genre, *Græcia*, *Gallia*, *Britannia*, etc., et désignant l'ensemble de la civilisation latine. On appelle *Romanie* tout le pays conquis et civilisé par Rome ; le *vir romanus*, *le romain*, c'est l'habitant d'une partie quelconque de l'empire, vivant de la vie romaine, et parlant latin [1]. Il n'y a plus que deux grandes divisions dans la géographie politique du monde : la *romanie* et la *barbarie*, *romania* et *barbaria*, le monde soumis à l'unité romaine, le monde flottant et remuant des barbares [2]. Partout on rencontre, dans les écrivains du temps, historiens ou poëtes, le commentaire de ce mot nouveau et la preuve du fait qu'il exprime : « A quoi bon rechercher, dit saint Augustin, ce qu'étaient autrefois les peuples que Rome gouverne aujourd'hui, puisqu'ils sont tous devenus romains et sont tous appelés romains [3] ? » « C'est Dieu lui-même, dit

1. Voir le savant recueil fondé en 1872 par MM. Paul Meyer et Gaston Pàris sous ce même titre : *Romania* (nº de janvier 1872, article de M. G. Pàris). Ce recueil, consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, paraît tous les trois mois.

2. Voici les plus anciens textes où figure le néologisme *Romania*. Paul Orose raconte qu'un habitant de la Narbonnaise, visitant un jour S. Jérôme dans sa grotte de Bethléem, lui disait qu'il avait connu le roi Goth Ataulf et que ce roi, ayant cessé d'être l'allié de l'empire, avait rêvé de détruire et de *changer en Gothie toute la Romanie :* « Cum esset animo viribus, ingenioque nimius (rex Gothorum) referre solitus erat se in primis ardenter inhiasse ut, oblitterato romano nomine, romanum omne solum Gothorum imperium et faceret et vocaret, essetque, *ut vulgariter loquar, Gothia quod Romania fuisset.* » (Orose, VII, 43.) — Possidius, dans la vie de S. Augustin, appelle les barbares : *Illos Romaniæ eversores.* (*Vita Aug.*, ch. VI.) — Dans un poëme latin de 1088, on lit, au sujet d'un pirate musulman : *Prædabatur Romaniam usque Alexandriam.* (*Romania,* janv. 1872.)

3. « Qui jam cognoscit gentes in imperio romano quæ quid erant, quando omnes romani facti sunt et omnes romani dicuntur. » (*Ad Psalm.*, 58, 1.)

Prudence, qui a forcé tous les peuples situés entre le Rhin et l'Èbre, sur les bords de l'Ister et du Tage, à courber la tête sous les mêmes lois, et à devenir romains. Des droits communs les ont rendus égaux; un même nom a resserré ces liens ; ils ont trouvé la fraternité dans la soumission [1]. »

Rien d'étonnant, par conséquent, si au IVe siècle et dans les siècles suivants, nous recueillons de nombreux indices qui attestent l'usage populaire du latin. C'est, par exemple, Sidoine Apollinaire, prêchant en latin au peuple de Bourges ; c'est saint Avit s'excusant d'avoir fait une faute de quantité dans un sermon latin prononcé à Lyon : les femmes elles-mêmes écrivent en latin; saint Hilaire correspond dans cette langue avec Albra, sa fille; Sulpice Sévère, avec Claudia, sa sœur, et Bassula, sa belle-mère; saint Jérôme entretient une correspondance latine avec deux dames gauloises, Hédebie et Algasie [2]. L'évêque de Poitiers, Fortunat, félicitant Bertechramm sur le mérite de ses poésies latines, lui prédit qu'elles circuleront bientôt dans les carrefours avec l'applaudissement de la foule :

Per loca, per populos, per compita cuncta videres
Currere versiculos, plebe favente, tuos [3].

1. Deus undique gentes
Inclinare caput docuit sub legibus isdem,
Romanosque omnes fieri, quos Rhenus et Ister,
Quos Tagus aurifluus, quos magnus inundat Iberus...
Jus fecit commune pares et nomine eodem
Nexuit et domitos fraterna in vincla recepit.
(*Contra Symmachum*, v. 501.)

Ajoutons ces vers de Rutilius Numantianus et de Claudien :

Fecisti patriam diversis gentibus unam;
Urbem fecisti quæ prius orbis erat. (*Itiner.*, v. 63.)

Hæc est in gremium victos quæ sola recepit,
Humanumque genus communi nomine fecit.
(*De laudib. Stilichonis*, III, x, 50.)

2. Sid. Apoll., L. VII, ép. 9. On possède ce sermon. Il est à la suite de l'épître où Sidoine l'envoie au pape Perpetuus : « *Oratio quam ad plebem Biturigis in Ecclesia sermocinatus sum.* » (Edit. Collombet, t. II, p. 192.)— Ampère, *Hist. littér.*, III, 485. — S. Avit, ép. 51. Les Lyonnais lui reprochaient d'avoir allongé dans une homélie la seconde syllabe de *potitur.* — Chevalet, I, p. 16. — Eusèbe, *Hist. ecclés.*, L. V, ch. I.

3. *Ven. Fortun. opera*, p. 89.

Au commencement du VIIe siècle, des chœurs de femmes célébraient en latin la victoire de Clotaire II sur les Saxons : le biographe de saint Faron, évêque de Meaux, Hildegar nous a conservé quelques mots de cette chanson qui se chantait à Meaux vers 620. Mais répétons-le : avant de céder et de disparaître, le celtique avait fait une longue résistance. On en retrouve la preuve dans les historiens et les écrivains du temps. Ainsi, au IIe siècle, saint Irénée, évêque de Lyon, dit qu'il a perdu la politesse de son style grec par un commerce trop assidu avec les Celtes et leur idiome barbare[1]. Au siècle suivant, une magicienne ou prophétesse gauloise, jeta cette malédiction en celtique à l'empereur Alexandre Sévère, qui marchait contre les Perses : « Va, n'espère pas la victoire et défie-toi du soldat[2]. » Un témoignage bien plus significatif de la durée du gaulois nous est fourni par ce même règne d'Alexandre Sévère : c'est la décision d'Ulpien, préfet du prétoire, autorisant l'usage du celtique, du punique et de tous les idiomes particuliers dans les testaments[3]. Cela prouve que, dans l'état encore imparfait de la fusion des races, le latin n'avait pas réussi à pénétrer partout, en Occident, et que les langues nationales tenaient bon. En effet, si les ouvriers des villes, si tous ceux qui approchaient des grands centres de la civilisation romaine adoptèrent assez facilement un

1. « Οὐκ ἐπιζητήσεις δὲ πρὸς ἡμῶν, τῶν ἐν Κέλτοις διατριβόντων καὶ περὶ βαρβάρου διαλέκτου τὸ πλεῖστον ἀσχολουμένων, λόγων τεχνήν. » (*Præf. adv. hæres.*)

2. Lampride, *Vie d'Alex. Sévère*, ch. LIII : « Mulier druias eunti *exclamavit gallico sermone :* Vadas, nec victoriam speres, nec militi tuo credas. » — Malgré la suppression des Druides et du sacerdoce gaulois, il y avait encore des prophètes, devins, magiciens, qui couraient le pays. Le mot *druide* subsistait, mais dépouillé de sa signification propre et de son horreur sacrée. Nous le voyons appliqué à certains Gallo-Romains comme un titre honorifique. Il avait subi le sort des expressions républicaines de l'ancienne Rome, qu'on avait conservées en supprimant les choses qu'elles représentaient : *Vana nomina, vel magni nominis umbra.*

3. Cette décision fut prise de l'an 222 à 228. « Fideicommissa quocumque sermone relinqui possunt, non solum latina, vel græca lingua, sed etiam punica, vel gallicana, vel alterius cujusque gentis. » (Ulp. L. II, *Fideicomm.* — Digest., L. XXXII, 11.)

langage qui leur était nécessaire, les paysans, isolés et barbares, subirent beaucoup plus tard l'envahissement et gardèrent à l'idiome indigène une fidélité bien plus opiniâtre.

Dans un dialogue de Sulpice Sévère, écrivain du IVe siècle, un paysan du nord de la Gaule, interrogé par des hommes du midi sur les vertus de saint Martin, hésite à répondre, de peur que son latin grossier n'offense les oreilles délicates de ceux qui l'écoutent. « Parle comme tu voudras, s'écrie l'un des interlocuteurs, parle gaulois ou celtique si tu veux, pourvu que tu nous parles de Martin [1]. » Curieux passage d'où résultent clairement ces deux choses : que le peuple parlait latin, mais assez mal, et qu'il n'avait pas pour cela renoncé au gaulois. Les deux idiomes étaient en présence, peut-être même en lutte à cette date; plus d'un paysan capable de parler latin, en l'écorchant un peu, aimait mieux s'exprimer en gaulois : comme aujourd'hui, dans le midi, les gens du peuple, tout en comprenant le français, préfèrent se servir de leur patois provençal ou languedocien [2]. D'autres témoignages confirment cette conjecture : Claudien, Ausone, Marcellus Empirius, Fortunat, nous citent des noms de lieux, des noms de plantes qui sont restés gaulois, des termes celtiques usités dans la basse classe [3] : Saint Jérôme compare la langue des environs de Trèves à celle des Galates, qui était l'ancien

1. « Sed dum cogito me hominem gallum inter aquitanos verba facturum, vereor ne offendat vestras nimium urbanas aures sermo rusticior. — Tu vero, inquit Posthumianus, vel celtice, aut si mavis gallice loquere, dummodo jam Martinum loquaris. » (*Sulp. Sev. opera*, p. 543, édit. de 1647, dialogue 1.)

2. Erasme a bien saisi cet état des intelligences et ces dispositions populaires à l'égard du latin : « Constat apud Hispanos, Afros, Gallos, reliquasque Romanorum provincias, sic sermonem romanum fuisse vulgo communem ut latine concionantem intelligerent etiam cerdones, si modo qui dicebat paululum sese ad vulgarem dictionem accommodasset. » (L. XXVIII, ép. 9.) — V. Edelestand du Méril, *les Origines de la basse latinité*, mél. archéol., 1850.

3. Miraris si voce feras pacaverit Orpheus,
Cum pronas pecudes *gallica verba* regant...
Barbaricos docili (mula) concipit aure sonos.
(Claudien, épigr., *De mulabus gallicis.*)

Voir en outre Ausone, *De claris urbibus*, 14. — Fortunat, L. I, *Carmen* IX. 25

gaulois [1]. Les progrès du latin continuaient cependant, surmontaient à la longue les résistances les plus tenaces, et sur presque tous les points évinçaient les anciens idiomes : le celtique, affaibli, discrédité, ayant laissé dans le parler populaire un certain nombre d'expressions, qui pour la plupart prirent une forme latine, se réfugia en Armorique où la vieille religion, les anciennes mœurs, défendues par la sauvagerie des lieux et des hommes, retrempées et raffermies par de fréquentes émigrations de la Grande-Bretagne [2], n'avaient reçu qu'une très-faible atteinte des révolutions accomplies depuis quatre siècles. Quant à l'aquitain, il avait cédé bien plus tôt et s'était cantonné sur les deux versants des Pyrénées, dans le pays basque.

Le latin l'emportait; mais ne s'était-il pas corrompu par sa victoire? Était-ce impunément et sans faire de graves concessions qu'il avait vécu pendant quatre siècles dans un état de promiscuité avec les idiomes barbares? Quelle sorte de latin pouvaient parler les Illyriens, les Espagnols, les Africains et nos populations habituées de naissance aux gallicismes? Saint Jérôme répond : « Le caractère du latin change suivant les lieux et les temps, *ipsa latinitas et regionibus quotidie mutatur et tempore* [3]. » Évidemment, le parler rustique et plébéien, le langage de la rue, de la boutique et des champs ressemblait fort peu au style d'Ausone et à la rhétorique des douze panégyristes; comme aujourd'hui le français du village n'est pas le français de l'Académie. Au cœur même de la pure latinité, à Rome, on avait distingué de tout temps, depuis l'époque des Scipions et de l'influence grecque, deux sortes de latin, deux dialectes dans la langue-mère : l'un, cultivé par l'étude du grec, greffé pour ainsi

1. « Galatas propriam linguam habere constat eamdemque pœne quam Treviros. » (*Epist. ad Galatas*, 11, *præf.*)

2. Ces émigrations eurent lieu en 383, 449 et de 542 à 584, par l'effet des agitations intérieures du pays ou des conquêtes qu'il subit. (V. M. de la Villemarqué, *Chants populaires de la Bretagne*, préf.)

3. *Comment. sur l'Epit. aux Galat.*, L. II, préface.

dire sur le grec, et qui est devenu le latin harmonieux et élégant, le latin classique; l'autre, demeuré grossier et vulgaire, le latin du vieux Latium, proche parent de l'osque et de l'idiome sabin, ayant gardé le goût du terroir et la sâveur italique; c'était le parler du peuple, des soldats, des laboureurs, de tous ceux qui ne savaient pas le grec[1]. Ce latin populaire nous est peu connu; les poëtes comiques, les inscriptions, quelques citations des grammairiens anciens, les discours que Pétrone, dans son *Satyricon*, prête à des gens du commun, voilà les textes où l'on peut en glaner quelques échantillons[2]. Diez, en consultant les sources, depuis Plaute jusqu'au ve siècle, a rassemblé 290 expressions qui avaient appartenu au vocabulaire du peuple : voilà le premier âge de la basse latinité, le bas latin des temps classiques, antérieur à celui du moyen âge et qui doit en être distingué[3]. Ce n'étaient pas seulement les tours de phrase, les constructions grammaticales, mais aussi les mots qui, dans le parler populaire, différaient du latin élégant; pour

1. *Sermo plebeius, rusticus, quotidianus, castrensis :* telles sont les expressions par lesquelles il est désigné dans les auteurs classiques. Ce latin vulgaire se subdivisait lui-même en dialectes assez nombreux : il y avait un latin particulier dont on se servait dans l'intimité, « *quo cum amicis, conjugibus, liberis, servis loquimur;* » il y avait même plusieurs jargons spéciaux, quelque chose d'assez semblable à ce qu'on appelle l'*argot*, ou la *langue verte*. Certains grammairiens ont compté jusqu'à douze espèces de ces jargons latins. (Edelestand du Méril, *Orig. de la basse latinité*, mél. archéol. et litt., 1850, p. 250-254.)

2. Plusieurs grammairiens avaient écrit sur le latin bas ou corrompu. Diez cite le livre, aujourd'hui perdu, de Titus Lavinius, *De verbis sordidis* (Aulu-Gelle, *Nuits attiq.*, dernier chapitre); — le livre de Festus, *De significatione verborum*, dont Paul Diacre, contemporain de Charlemagne, a conservé un extrait; — l'ouvrage de Nonius Marcellus, *De compendiosa doctrina;* — le traité de Fabius Planciades Fulgentius, *Expositio sermonum antiquorum*. (Introd. à la *Gramm. des lang. romanes*, p. 1-5.)

3. Voici quelques-uns de ces mots : *acror*, aigreur; *aditare*, aller; *adpretiare, appropriare; æramen*, pour *æs; belare, berbex, bucca*, bouche; *botulus*, boyau; *burricus* (bidet), bourrique; *cambiare*, changer; *camisia*, chemise militaire; *campania*, campagne; *cava*, cave; *combinare, confortare; coquina*, cuisine; *disunire, duplare, falsare, grandire; gubernum*, timon; *hæreditare, lanceare, minare, minaciæ, pausare, sifilare* (pour *sibilare*); *species*, épice; *testa*, tête; *vasum*, vase; *vanitare*, vanter, etc. (P. 6-31.)

exprimer une même chose il y avait très-souvent deux expressions fort distinctes : celle de la langue littéraire, et celle du bas latin.

Or, les deux latinités envahirent la Gaule simultanément, la pénétrèrent de tous les côtés et se répandirent dans toutes les directions. Le latin littéraire entra par l'enseignement, par les livres, les journaux, les théâtres, par les lois et les décrets de l'autorité, par l'exemple et la conversation des classes supérieures : établi dans les principaux centres, il rayonna sur la Gaule entière. Le latin populaire ne manqua pas de propagateurs : soldats, matelots, marchands, colons, affranchis, foule immense, renouvelée sans cesse, et toujours en mouvement, le semaient sur les routes, à toutes les étapes, ou l'enracinait par le séjour et l'habitude. Ce fut lui qui se mêla aux idiomes nationaux et finalement les expulsa, en acceptant, par transaction, quelques mots de leur vocabulaire. On peut donc aisément se figurer l'état du latin dans les Gaules à la veille des invasions germaniques : les classes supérieures prenaient modèle sur le latin des livres et des écoles[1] ; le peuple parlait le latin vulgaire et soldatesque, assaisonné d'un reste de gaulois. — Au ve siècle, les invasions apportent dans cette situation un élément perturbateur, c'est le tudesque, ou, si l'on aime mieux, l'ensemble des idiomes tudesques en usage chez les barbares.

§ II

L'invasion des idiomes germaniques et ses résultats.

Précisons bien l'idée qu'il faut se faire des invasions du

1. Sidoine Apollinaire félicite les nobles d'Auvergne d'avoir enfin poli et dégrossi leur style : « Nobilitas oratorio stylo atque etiam camænalibus modis imbuitur;... latialis linguæ proprietatem de trivialium barbarismorum robigine vindicavit... » (L. III, ép. 3; L. II, ép. 10.)

Ve siècle, et dégageons la vérité des apparences outrées, des images fausses dont l'obscurcissent les historiens déclamateurs. Pour comprendre l'action exercée par l'idiome des envahisseurs, un premier point doit être éclairci : les barbares étaient-ils étrangers à la civilisation romaine? Ont-ils traité les Gallo-Romains en ennemis?

Au IVe siècle, il existait deux sortes de Germanie : l'une encore barbare, l'autre à demi gagnée à la civilisation. Rome avait appliqué au delà du Rhin, comme partout, son génie patient et irrésistible : *Romanus sedendo vincit*. Elle y avait fondé 116 villes, dont 65 durent encore; les plus importantes de ces colonies avaient des écoles et l'enseignement y florissait, si l'on en peut juger par les inscriptions en vers latins et en vers grecs découvertes à Bonn et à Cologne. Tout le pays compris entre le Rhin, le Mein et le Danube avait été militairement occupé ; des expéditions heureuses s'étaient avancées jusqu'à l'Elbe, l'Oder et la Vistule. On a mis au jour, il y a peu d'années, en Saxe, en Lusace, en Silésie, en Bohême, des constructions élevées par les légions, des retranchements de 60 pieds de haut, qui s'étendaient sur cinq milles de longueur, formant une ligne de défense entre l'Elbe et l'Oder : ces ruines imposantes sont aujourd'hui recouvertes d'une forêt de pins. Les fouilles de Leignitz et de Breslau ont exhumé des médailles à l'effigie impériale, des armes, des statues de dieux romains, des urnes sépulcrales, indices d'un établissement considérable. Des routes militaires, percées à travers les forêts et les solitudes, reliaient la mer du Nord au Rhin, au Danube et à la mer Noire. Par l'épée de ses meilleurs capitaines, l'Empire avait fait sentir aux barbares sa puissance; Germanicus, Marc-Aurèle, Probus les avaient vaincus; Trajan avait couvert de forteresses les bords du Danube; un retranchement, de 300 milles de long, avait été construit entre ce fleuve et le Rhin par Hadrien; des empereurs avaient régné sur la frontière, dans tout l'appareil du pouvoir : en un mot, la Germanie, sans être absolument sous la main de Rome comme la Gaule ou

l'Espagne, avait reçu de sa grandeur et de sa force une profonde impression[1].

Si la civilisation romaine, à la suite des légions, s'était frayé un chemin en Germanie, les Germains, depuis longtemps, étaient entrés pacifiquement au cœur de l'empire. Ils y émigraient par bandes, comme ils passent aujourd'hui, en Amérique, pour vivre et se faire un sort : l'armée les recevait à différents titres. On en formait des cohortes auxiliaires, des corps de *fédérés* (*fœderati,* en tudesque, *lètes*); l'an 400, il y avait des lètes teutons à Chartres, des lètes suèves à Coutances et en Auvergne; des lètes bataves à Noyon, à Arras, des lètes francs à Tournai, d'autres à Reims, à Senlis, à Bayeux, au Mans. Chacun de ces corps spéciaux, soldé par l'Empire, posté dans les terres qu'il recevait de l'Empire, gardait ses usages, ses lois, sa langue, et élisait ses chefs. Ils vivaient en face et à l'écart de la population civile. Les Germains entrèrent aussi dans les légions et prirent, avec la discipline et les devoirs des légionnaires, leurs mœurs, leurs priviléges et leurs établissements. Par cette route, plusieurs, comme Arbogaste, Ricimer, Stilicon, Maximin, arrivèrent aux dignités suprêmes. Il y eut même parmi eux des écrivains et des poëtes en latin : le Franc Mérobaude, consul et général sous Valentinien III, faisait des vers à l'imitation de Claudien, et célébrait les arts, la mythologie et les exploits des Romains. Le roi Théodoric savait le latin; son précepteur Avitus lui avait appris à lire Virgile. Donc, bien avant le ve siècle, Rome et la Germanie s'étaient réciproquement pénétrées. Quoique, en général, les soldats germains au service de l'Empire aient gardé leur idiome, on peut croire que dans leurs rapports avec les populations ou avec les légionnaires, — à plus forte raison, s'ils étaient légionnaires eux-mêmes, — ils prirent une certaine habitude du latin des camps et, en retour, y firent pas-

1. « Protulit enim magnitudo populi romani ultra Rhenum, ultraque veteres terminos imperii reverentiam. (Tacite, *Germ.*, 29.) — Ozanam, *les Germains avant le christianisme,* 1847.

ser des expressions germaniques. Conjecture qui n'est pas moins plausible, si on l'applique à ces nombreux colons germains, à ces *serfs de la Glèbe,* que les empereurs transplantèrent dans les Gaules pour remédier à l'abandon de l'agriculture et au manque de bras. De ce côté-là encore il y eut de bonne heure contact entre les barbares et les Gallo-Romains, il y eut un rapprochement des idiomes et commencement de fusion. Ainsi, parmi les mots tudesques importés, en divers temps, dans les Gaules, est-il juste de mettre en première ligne ceux que les soldats ou les colons germains avant le ve siècle ont popularisés. Végèce cite, par exemple, le mot *burgus* (burg), *petit fort*, « castellum parvum, » emprunté par les légionnaires aux *lètes* germains.

En 406 la frontière s'ouvre, et pendant quarante ans les invasions se succèdent. Les Alains et les Vandales traversant la Gaule ne s'arrêtent qu'aux Pyrénées. Les Visigoths d'Italie s'emparent du Midi en 412; les Burgondes en 423 s'avancent jusqu'à Toul et Metz; les Francks en 440 et 445 s'établissent dans le Nord, tandis que l'Armorique, détachée de l'Empire, se déclare indépendante. Il y avait des degrés dans la barbarie de tous ces envahisseurs. Les Goths, chrétiens et ariens, avaient été touchés par la civilisation ; les Burgondes aussi en avaient reçu l'impression et senti l'influence. Quant au reste, Alains, Gépides, Vandales et Francks, c'était la Germanie sauvage qui, longtemps refoulée, faisait irruption. Si barbares que soient tous ces peuples, un trait essentiel leur est commun : ils ont le respect de la civilisation romaine. A dire le vrai, ils ne viennent pas renverser l'Empire, mais s'y faire une place. Repoussés comme alliés, ils se présentent en ennemis. Ils prennent de force les établissements militaires qu'ils auraient acceptés à titre de *fédérés,* et qu'on leur refuse. Conquérir les domaines du fisc où sont cantonnées les armées impériales, voilà toute leur ambition. Au lendemain des invasions, non-seulement l'Empire existe encore de nom dans les Gaules, mais il y conserve son prestige et sa suprématie. Voyez la politique des chefs germains :

ils relèvent de l'empereur, ils lui demandent des titres, ils sont rois sur leurs soldats et officiers impériaux dans leurs rapports avec Rome ou Constantinople. Clovis est tout ensemble *rex Francorum* et *vir illuster;* on le nomme patrice, il entre dans les villes gallo-romaines comme un délégué de l'autorité impériale, comme lieutenant de l'empereur. Quand il a vaincu les Bourguignons et les Visigoths, Anastase le fait consul, lui envoie la pourpre et le diadème. Ses fils et ses petits-fils l'imitent : dans leurs lettres ils appellent *seigneur*, *dominus*, l'empereur de Byzance. Cet état de subordination, cette reconnaissance de la suzeraineté impériale dura près d'un siècle. En 524 un chroniqueur place la Gaule sous la domination de l'empereur Justin ; le même, en 539, dit que les rois « ne tiennent plus compte des droits de l'Empire et règnent en leur nom personnel. » Là se marque la fin de l'Empire en Occident; mais on voit quelle force morale lui restait encore au moment des invasions et de quel œil ces barbares regardaient la civilisation romaine qu'ils renversèrent pour ainsi dire à leur insu, sans le vouloir, par le seul fait de leur présence et de leur intrusion [1].

De ces principes on peut déduire les sentiments des envahisseurs pour les Gallo-Romains, et le traitement que la Gaule reçut de ses nouveaux maîtres. Les invasions n'étaient ni une guerre nationale, ni une guerre de races, mais bien une querelle de soldats où l'on se disputait les cantonnements militaires. La population civile, séparée des légions, affranchie du service, resta étrangère au conflit. Sans doute il y eut des désordres et des souffrances : en ces terribles chocs, malheur à qui fournit le champ de bataille ! Mais les Gallo-Romains, après l'événement, n'eurent à subir ni les humiliations, ni les violences qu'un peuple vainqueur inflige au peuple vaincu. Leur condition sociale ne changea pas; la

1. On trouvera toutes ces idées fort nettement exposées dans un remarquable article de M. Fustel de Coulanges, sur les *Invasions* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1872.)

force militaire seule avait changé en se déplaçant. Ils conservèrent leur liberté, leurs lois, leurs institutions et leurs biens. Les terres distribuées aux Germains appartenaient au fisc impérial; les vainqueurs se partagèrent le domaine de l'État. Il y eut juxta-position de deux peuples : les nouveaux venus et les anciens habitants; ces deux peuples vécurent sur le pied de l'égalité. Ils se mêlèrent à tous les degrés de l'échelle sociale, sans oppression marquée ni durable de l'un par l'autre. Le latin demeura langue officielle, même pour les Barbares; les lois germaniques furent rédigées en latin. Les rois prirent le costume romain, les insignes, la phraséologie pompeuse, le sceptre et la couronne à la mode impériale; ils eurent des chambellans, des comtes du palais, des référendaires, des chanceliers, selon l'étiquette byzantine. Comme sous l'Empire, l'armée s'ouvrit aux Gallo-Romains qui voulaient servir; quelques-uns commandèrent en chef : le meilleur général du VIe siècle, Mummolin, était Gallo-Romain. Les *antrustions*, ou convives du roi, appartenaient aux deux nations; il y a peut-être plus de Gallo-Romains que de Francks sur la liste des ministres, des comtes, des ducs et des patrices que nous présente l'époque mérovingienne. Dans les tribunaux, les nobles gallo-romains, *boni viri*, siégent à côté des nobles francks, *rachimbourg*, en nombre au moins égal. Un acte du temps nous montre un tribunal de 18 juges comptant 4 Goths, 3 Francks et 11 Gallo-Romains[1].

Tel est le caractère des invasions : la différence est profonde entre cette prise de possession des Gaules par les barbares du Ve siècle et la conquête faite par Rome 450 ans auparavant. Les Gaulois avaient été vaincus et subjugués : les Gallo-Romains n'avaient pas combattu. Rome apportait en Gaule une civilisation supérieure, pleine d'orgueil et de mépris pour le pays conquis : les barbares admiraient et usurpaient la civilisation Gallo-Romaine[2] ! D'ailleurs, ils étaient

1. Fustel de Coulanges.

2. Sur ce respect des barbares pour la civilisation romaine, au Ve siècle, voir Grég. de Tours, *Hist. des Francks*, L. II, ch. XXXVIII; S. Avit, ép. 83; chronique d'Idace, olymp. 299.

peu nombreux; leurs bandes comptaient 15 ou 20,000 hommes au plus. Qu'est-ce que 100,000 barbares, — et ce chiffre est exagéré, — contre six millions de civilisés? Au moment de l'invasion, trois idiomes tudesques se parlaient chez les envahisseurs : le gothique, le burgunde et le francique, celui-ci divisé en trois dialectes : le ripuaire, le neustrien et l'austrasien. Sortis d'une souche commune, ces idiomes se ressemblaient fort : « Ils étaient assez voisins les uns des autres pour que ces différentes peuplades n'eussent pas entre elles besoin d'interprètes [1]. » Dans la situation que nous avons décrite, les jargons barbares n'avaient aucune chance de refouler ou d'absorber le latin; l'action conquérante appartenait au latin, avec le nombre, la puissance et le prestige. Les chefs germains le sentirent : les plus intelligents se hâtèrent d'apprendre la langue des Gallo-Romains; quelques-uns se piquaient d'écrire et de composer, même des vers, dans cette langue. Grégoire de Tours se moque des fautes de quantité commises par le roi Chilpéric, et des erreurs de son livre sur la Trinité : l'historien a tort; ne commet pas qui veut, surtout quand on est Sicambre, des hérésies théologiques et poétiques en latin [2]. Fortunat, plus juste, lui adresse des éloges [3]; il félicite aussi le roi de Paris Charibert qui, dit-il, surpassait en éloquence latine les Romains eux-mêmes [4]. Ce Fortunat était un Italien, versificateur et

1. Diez, Introd. à la *Grammaire des langues romanes*, p. 75, trad. de M. G. Pâris, 1863. — Voir dans la *Romania* (nº d'avril 1872) un article de M. d'Arbois de Jubainville sur la langue francke, la langue gothique et le haut-allemand, à l'époque des invasions du vᵉ siècle.

2. *Hist. des Francks*, L. VI, ch. XLVI.

3. Quid ? quoscumque etiam regni ditione gubernas
Doctor et ingenio vincis et ore loquax;
Discernens varias sub nullo interprete voces,
Et generum linguas unica lingua refert.
(L. IX, carm. 1, p. 294.)

4. Cum sis progenitus clara de gente Sygamber,
Floret in eloquio lingua latina tuo.
Qualis es in propria docto sermone loquela !
Qui nos romano vincis in eloquio.
(L. VI, carm. 4, p. 210.)

courtisan, qui colportant sa muse chez les rois du VIe siècle, gagna par ses petits vers l'évêché de Poitiers; déjà sous les Mérovingiens, comme dans les beaux temps des Valois, on recevait une abbaye pour un sonnet! Presque toutes ses pièces sont dédiées à des personnages de l'aristocratie franque, ce qui honore ses patrons, car il est probable qu'ils entendaient les louanges qu'on leur décernait en latin [1].

Malgré l'exemple parti de haut, la masse des envahisseurs ne se convertit ni facilement ni également à la langue des gallo-romains : l'orgueil de race, la vie à part que menaient les guerriers francks dans leurs domaines, les émigrations fréquentes qui, du côté du Rhin et de la Meuse, venaient grossir leurs rangs et apporter une séve nouvelle à la barbarie, toutes ces causes ralentirent ou même, sur quelques points, arrêtèrent les progrès du latin. Dans le Midi, au centre, à l'ouest, les Visigoths et les Burgondes, plus civilisés et bientôt humiliés à leur tour, les Francks eux-mêmes, assez vite adoucis, se mêlèrent à la population civile et se laissèrent absorber : il y eut là fusion des races et des idiomes [2]. Mais dans le Nord, siége de la puissance franque, source toujours ouverte des invasions germaniques, le tudesque résista; les deux langues et les deux races, tout en exerçant l'une sur l'autre une influence sensible, se tinrent à distance et ne se pénétrèrent pas. Les chefs qui apprenaient le latin par politique continuaient à parler le tudesque. Fidèles au vieil esprit de la mère-patrie, qui leur avait donné et leur maintenait l'empire, les Francks du nord gardèrent, avec leur idiome, les traditions et les coutumes nationales, les poésies de leurs scaldes, apportées des forêts de la Germanie, recueillies plus tard par Charlemagne, — ce cycle de lé-

1. Ce vers de Fortunat, adressé à une parisienne du VIe siècle, peut s'appliquer à tous les correspondants du poëte :

Romana studio, barbara prole fuit.
(L. IV, carm. 26.)

2. En Italie et en Espagne, les barbares furent promptement assimilés et incorporés à la population civile.

gendes héroïques, dont l'inspiration n'est pas étrangère à nos chansons de geste.

Voilà sous quel aspect nous apparaît l'état linguistique de la Gaule à la fin du VIe siècle, quand les invasions ont produit leurs conséquences : en deçà de la Marne, de la Seine et de la Somme, le latin s'impose aux envahisseurs germains ; au nord et à l'est, dans la France austrasienne, — sans parler de la Bretagne, où l'on parle celtique — la fusion ne se fait pas ou s'opère difficilement. Ouvrez les *Récits mérovingiens* d'Augustin Thierry : la différence des mœurs et des idiomes, qui est le trait caractéristique d'une partie du pays, s'y montre à chaque page. Ce peuple de leudes et de vassaux, convoqué par ses chefs dans les Champs-de-Mars, aux chasses d'automne, aux vastes banquets et sous les halles de bois des fermes royales, ne parle et ne comprend que le tudesque : la population de villageois et d'ouvriers gallo-romains, groupée autour de ces résidences princières, parle latin [1]. Les chroniqueurs ont un mot pour exprimer cette distinction entre les Francks du Nord, qui repoussent le latin, et les Francks neustriens, qui l'ont adopté : ils appellent les premiers *Francks teutons, Francos teutonas,* et les autres *Francks latins, Francos latinos.* Ce partage entre les descendants des envahisseurs germains, cette existence simultanée de deux langues et de deux peuples sur la frontière de l'est et du nord-est le fait capital de la période comprise entre les invasions du Ve siècle et le règne de Hugues Capet. Le nombre des Francs teutons, ou réfractaires à la langue des Gallo-Romains, alla toujours en diminuant dans le nord de la Gaule, jusqu'au moment où, par l'avénement de la troisième dynastie et la formation du royaume de France, ce reste de Germains fut rejeté au delà

1. Dans un de ces récits, on voit un prêtre qui, mené en prison par une escorte tudesque, est insulté par la population gallo-romaine. On l'injurie en latin, et ses gardes n'y comprennent rien ; lui, qui sait les deux langues, traduit en tudesque les injures pour obtenir des gardes qu'on le fasse respecter. (*Récits mérovingiens,* t. I, p. 258. Cinquième récit.)

du Rhin et rendu, avec le tudesque, à l'Allemagne[1].

Expulsé ou abandonné, l'idiome germanique avait disparu de notre pays au xe siècle ; mais la langue d'un peuple qui pendant cinq siècles a été le maître ne peut s'effacer ainsi, sans laisser des traces. L'influence du tudesque sur le latin populaire des Gaules s'est exercée diversement. En adoptant le langage des Gallo-Romains, les Barbares y firent entrer un certain nombre d'expressions qui attestèrent la présence d'une race nouvelle et le résultat des changements accomplis. Ces mots, comme ceux que le celtique avait fournis autrefois, prirent une forme et une désinence latine[2]. M. de Chevalet estime à 752 le nombre des radicaux tudesques qui, par l'intermédiaire du latin populaire, ont passé dans le français du moyen-âge ; ce nombre est de 900 selon M. Brachet, si l'on y ajoute les mots importés directement par les Normands au xe siècle, lorsque le français était déjà constitué. Diez fait un calcul semblable : « Sur 950 mots allemands que présentent les six langues romanes réunies, le français en a en propre 450, et 150 à peine lui sont étrangers[3]. » Ceci nous donne la mesure des importations tudesques reçues par le latin du ve et du vie siècle : partout, en effet, où l'invasion

1. Au ixe et au xe siècle, les Francks établis dans les Gaules parlaient la langue des Gallo-Romains. « Ejusdem Arnulfi tempore (888), Gallorum populi elegerunt Odonem ducem sibi in regem. Hinc divisio facta est inter Teutonas Francos et Latinos Francos. » (Chroniq. anonym., *Recueil des Hist. de France,* VIII, 231.)—« Videtur mihi Francos qui in Galliis morantur a Romanis linguam eorum, qua usque hodie (xe siècle) utuntur, accommodasse : nam alii qui circa Rhenum ac in Germania remanserunt, teutonica lingua utuntur. » (Liuthprand, L. IV, ch. xxii.) — Voir Diez, Introd. à la *Gramm. des langues romanes;* Ed. du Méril, *Essai philosophique sur la formation de la langue française* (1852).

2. Voici un exemple qui montre comment, par l'usage, ces expressions barbares se latinisaient. Le biographe de sainte Radegonde, femme de Clotaire Ier, morte en 587, dit qu'une fois convertie, la reine fit don aux autels de ses ornements et de sa parure : « Regina, ut sermone loquar barbaro, *scafionem, camisas, manicas, coffeas* sancto tradidit altari. » (*Récits mérovingiens,* t. I, p. 275.)

3. Les six langues romanes sont : le français, le provençal, l'italien, l'espagnol, le portugais et le valaque. (Diez, Introd. à la *Gramm. des langues romanes*, p. 11 ; Chevalet, *Orig. de la langue franç.*, t. I, 58, 73, 213 ; Brachet, *Dict. étym.*, p. 38.

pénétra chez les races latines, elle déposa dans la langue populaire une alluvion germanique; et comme les mêmes causes agissaient partout, ces mots introduits en France, en Italie, en Espagne sont, ou peu s'en faut, les mêmes. La plupart sont communs à quatre langues romanes, ou à trois, ou à deux; rarement ils n'existent que dans une seule. Observons cependant que l'importation fut beaucoup plus forte en France que dans les autres pays latins; l'Italie, après la France, est la contrée qui a le plus reçu d'éléments tudesques ; les langues du sud-ouest sont les plus pauvres en radicaux de cette provenance[1]. Tous ces mots qui, survivant à la défaite des idiomes germaniques dans les pays envahis, se sont fait accepter du latin victorieux, exprimaient soit les idées et les choses que l'invasion imposait, soit des habitudes conservées ou communiquées par les Barbares : la presque totalité se rapporte à la guerre, à la législation, à la marine, à la chasse ; quelques-uns sont des termes de débauche; bien peu appartiennent au domaine supérieur des langues, à l'expression des idées abstraites[2].

Outre l'importation de ce vocabulaire spécial, on peut signaler d'autres marques de l'empreinte germanique sur le

1. Diez, p. 80-88; Littré, *Hist. de la langue franç.* (1866), t. I, p. 6, 98, 100. — Voici un exemple de ce passage simultané des mêmes radicaux tudesques dans les langues romanes, par l'intermédiaire du latin populaire : HELME tudesque, en latin *helmus*, a donné en français *heaume*, en provençal *elme*, en italien *elmo*, en espagnol *yelmo*. — WAR tudesque, en latin *guerra*, *werra*, a donné en français *guerre*, en provençal et en italien *guerra*, en espagnol *gerra*. — SCHMALTEN tudesque, en latin *smaltum*, a donné en français *émail*, en provençal *esmaut*, en italien *smalto*, en espagnol *esmalte*. — HERIBERG tudesque, en latin *heriberga*, a donné en français *auberge*, en provençal *alberc*, en italien *albergo*, en espagnol *albergue*.

2. On trouvera la liste de ces radicaux tudesques dans Chevalet, t. I, p. 314-636, et dans Brachet, *Dict. étymol.*, p. 38. — Diez fait remarquer que ces éléments germaniques introduits dans le latin populaire, et de là dans les langues romanes, se divisent en deux classes chronologiquement distinctes : les uns trahissent une forme archaïque et se rapprochent du gothique; la forme des autres paraît postérieure (p. 80-88). On peut donc, avec M. Brachet, distinguer trois couches de mots allemands importés dans le français : 1° les mots introduits par les soldats germains avant le v° siècle; 2° le contingent de l'invasion; 3° les termes de provenance normande, qui datent du x° siècle. (*Dict. étym.*, p. 38.)

langage des Gallo-Romains du ve siècle. Il est arrivé, par exemple, que certains mots du latin populaire furent préférés à leurs synonymes, à cause de leur ressemblance avec des mots allemands ; un certain nombre ont été influencés et modifiés par l'accent tudesque. Ainsi, *feu* est venu de *focus* et non de *ignis*, à cause, peut-être, de l'allemand *feuer; beado*, *bœd* a pu favoriser *batuere* aux dépens de *pugnare; tailon* et *tail* (couper), ont pu faire préférer *taleare* à *scindere*. *Altus*, modifié dans sa prononciation par le voisinage de *hoch*, a donné *haut; ululare* a produit *hurler*, à cause de *heulen*; *sergent* est venu de *serviens*, influencé par *scarjo* [1]. Mais ni les mots introduits, ni les expressions modifiées n'altéraient le fond de la langue qui se parlait dans les Gaules ; l'organisme puissant du latin n'en recevait aucune blessure mortelle : ce jargon exotique, nous l'avons dit, se latinisait et, comme une monnaie d'alliage inférieur, entrait dans la circulation.

Une conséquence générale des invasions, bien plus grave pour le latin, bien plus funeste que ces changements partiels, ce fut la ruine de la civilisation gallo-romaine. L'effet produit, moins rapide qu'on ne le croit ordinairement, ne se fit guère sentir qu'un siècle après; car, nous le répétons, les Barbares, destructeurs, malgré eux, des splendeurs de la vie civilisée, agirent contre elle en maladroits amis bien plus qu'en ennemis déclarés; mais de leur victoire sortait forcément un désastre où les arts et les élégances de la civilisation succombèrent. Les écoles, que soutenait l'empire florissant, périrent; la haute société, qui vivait des charges ou des faveurs impériales, fut appauvrie ou détruite; avec elle

1. Littré, t. I, p. 6, 98, 100. — On a remarqué aussi que beaucoup de mots qui, en roman ou en français expriment des idées défavorables, sont d'origine tudesque, par exemple, *tuer, laid, haïr, haillon, grimoire, grimace, hideux:* résultat de l'impression faite sur les populations par les Barbares. La haine populaire s'est encore montrée en dénaturant le sens de certains mots qu'elle empruntait au tudesque : *ross,* coursier, a fait *rosse; buch,* livre, est devenu *bouquin; land,* terre, a donné *lande; mund,* bouche, a fait *moue; herr,* maître, est devenu pauvre *hère,* etc.

disparut le seul public qui donnât quelque appui à la littérature; et quand les professeurs, les écrivains, les lecteurs éclairés, tous ceux qui maintenaient les traditions du latin littéraire, ne furent plus là pour donner des modèles ou imposer des règles, le latin populaire, livré à sa licence, se corrompit et se décomposa promptement. A la fin du ve siècle, Mamert Claudien écrivait à Sapaudus : « Je vois la grammaire chassée à coups de pieds et à coups de poings par les solécismes et les barbarismes [1]. » Qu'aurait-il dit un siècle ou deux plus tard? A force de parler de moins en moins latin, il arriva un moment où l'on ne parla plus latin du tout. Altéré par la barbarie croissante, modifié par le libre génie des populations, le langage des Gallo-Romains subit une dégradation insensible et se transforma, sans qu'il y eût jamais solution de continuité, en une langue nouvelle qui tenait tout ou à peu près tout du latin, qui en offrait l'image visible, bien que défigurée, mais qui n'était plus lui [2].

Étudions maintenant cette décomposition féconde du latin qui a donné naissance aux langues modernes et qui est la principale conséquence des invasions. Observons le moment où paraît dans les Gaules la langue nouvelle, par quels signes et sous quelle forme se produit cette apparition.

1. « Grammaticam video solœcismi ac barbarismi pugno et calce propelli. » (Chevallet, t. I, 18; Du Méril, *Essai phil. sur la form. de la langue française.*)

2. C'est ce changement insensible qui a fait dire à M. Brachet : « Le latin et le français ne sont au fond que les états successifs de la même langue. » (*Dict. étymol.*, préface, p. VIII.)

CHAPITRE III.

LA LANGUE ROMANE DES GAULES.

Décadence des lettres latines, ruine des écoles après l'invasion. — Le bas latin succède au latin littéraire dans les livres et dans les actes officiels. — Etude sur le latin écrit de l'époque mérovingienne. — Décomposition croissante du latin populaire. — Naissance d'une langue nouvelle. Premiers indices qui en révèlent l'existence. — Les plus anciens monuments de la langue romane des Gaules : Glossaires de Cassel et de Reichenau ; serments de Strasbourg ; commentaire du texte de Jonas ; cantique de sainte Eulalie ; poëme sur Boëce. — Expulsion du tudesque sous les derniers Carlovingiens. Avénement de la troisième race. Constitution du royaume de France et de la langue française au xe siècle.

Dans l'intervalle qui sépare les invasions du règne de Charlemagne, le latin des Gaules subit une double crise : le latin littéraire tombe avec la littérature et les écoles ; il est remplacé, dans les livres et dans les actes officiels, par le bas-latin, qui n'est autre chose que le latin populaire, le latin parlé, devenu langue écrite ; puis, le bas-latin lui-même, le latin populaire, écrit ou parlé, s'altère de jour en jour et se décompose. Voilà le fait capital que nous avons tout d'abord à démontrer. On peut en donner deux sortes de preuves : l'une tirée de la décadence des lettres latines, l'autre fournie par l'étude des textes qui nous restent du bas-latin de l'époque mérovingienne.

Sur le premier point, moins important et plus connu, nous nous bornerons à des indications générales qui suffisent.

La littérature, propagée dans les Gaules par la culture grecque et latine, ne périt qu'à la fin du vie siècle : on ne dé-

truit pas en un jour le résultat de longs efforts ; le mouvement imprimé aux esprits par une direction puissante et continue ne s'arrête pas brusquement. Au ve siècle, la littérature reçoit des désastres publics une inspiration nouvelle ; moins élégante que dans l'âge précédent, elle a plus de force ; on voit que les poëtes et les rhéteurs ont senti les maux qu'ils décrivent. Au premier rang de ces esprits ingénieux mûris par l'épreuve, brille Sidoine Apollinaire. Gendre de l'empereur Avitus, tour à tour préfet du prétoire, patrice, sénateur, ambassadeur, évêque de Clermont, dans l'activité de ces emplois si variés il trouva le loisir ou l'occasion d'écrire des poëmes, des sermons, des lettres, des panégyriques. C'est l'un des témoins les plus intéressants à entendre sur l'histoire de cette époque pleine de contrastes. Citons, après lui, le rhéteur marseillais Claudius-Marius Victor, auteur d'une satire contre les vices des Barbares et contre la mollesse dépravée des Romains ; Paulin, petit-fils d'Ausone, qui composait à quatre-vingt-quatorze ans un poëme intitulé *Eucharisticon,* où il déplore la ruine des lettres ; l'éloquent Salvien, le Tertullien du siècle, qui, dans ses violentes peintures d'une société cruellement châtiée et incorrigible, fait luire, comme un phare de salut, l'idée du *Gouvernement* de la *Providence* prouvé par les révolutions humaines. Ce même temps si troublé a produit encore saint Avit, auteur d'un *Paradis perdu* que Milton a connu peut-être ; Ennodius d'Arles, évêque de Pavie, panégyriste de Théodoric ; saint Césaire, fécond en homélies. Le vi^e siècle, profondément atteint par la barbarie, ne nous présente plus, comme écrivains de quelque renom, que deux historiens et un poëte : Grégoire de Tours, Frédégaire et Fortunat. Si l'Italien Fortunat conserve un reste de spirituelle facilité, Grégoire de Tours et Frédégaire ont déjà rompu avec les traditions du latin littéraire. Le latin rustique et populaire les a envahis [1].

1. « Malheur à notre temps, dit Grégoire de Tours, car l'étude des lettres a fini parmi nous. » (Préface de l'*Hist. des Francks.*) — Pour développer ce résumé de la décadence des lettres latines après l'invasion, on peut con-

Dans les deux siècles suivants, il n'y a plus de littérature; un divorce éclate entre la science profane et la foi; l'imagination, obscurcie et stérile, est veuve de l'antiquité. L'ignorance est sujette, tantôt à des fiertés intolérantes, tantôt à des erreurs bizarres : Grégoire le Grand, méprisant les Anciens, se glorifie de ses barbarismes et s'indigne de soumettre la parole de Dieu aux lois du grammairien Donat[1]. Saint Ouen, l'une des têtes encyclopédiques du VIIe siècle, traite de poëtes scélérats Virgile, Homère et Ménandre, dans sa *Vie de saint Éloi;* il prend Tullius Cicero pour deux personnages distincts. Plus aventureux encore dans ses naïfs paradoxes, le biographe de saint Bavon confond Tityre et Virgile, appelle Démosthène un docteur, et écrit que la langue latine florissait à Athènes, sous l'autorité de Pisistrate[2]. Un seul genre de composition fleurit alors et tient lieu de tout: c'est la légende, poésie des cloîtres, dont les fictions, souvent remaniées, embrassent trois générations de héros sacrés, les martyrs, les moines d'Orient, et les saints d'Occident, vainqueurs des Barbares. Ainsi la décadence se précipite et la nuit s'étend. Çà et là, quelques foyers d'instruction, à demi éteints, subsistent. L'invasion avait détruit les écoles impériales et municipales; les écoles libres durent quelque temps, surtout au midi, où les envahisseurs sont moins farouches. Il y a encore, au VIe siècle, des grammairiens et des rhéteurs, chez qui l'on apprend, avec l'art d'écrire et de parler, un peu de philosophie, de mathématiques et d'astronomie. C'est auprès de ces maîtres que saint Loup et saint Remi se sont formés. A la fin du siècle, les écoles libres tombent à leur tour, faute d'élèves et de maîtres; tout est dispersé, découragé, obscur; il n'y a plus sur le sol que des restes et des débris. Les survivants d'entre les rhéteurs se sont faits pédagogues, précep-

sulter le tome II de l'*Histoire littéraire* d'Ampère. On y trouvera tous les détails que nous sommes forcés d'omettre. — Voir aussi, sur Grégoire de Tours, un article du huitième fascicule de la *Bibliothèque des hautes études : Sources de l'histoire mérovingienne.*

1. *Commentaire du livre de Job,* épît. à Léandre. — Chevallet, t. I, 26.
2. Ampère, t. II, 387-389.

teurs, *preceptores*. C'est le moment où l'enseignement ecclésiastique succède à l'enseignement profane presque anéanti. L'Église fonde ou ébauche deux sortes d'écoles : les écoles épiscopales, qui sont avant tout des séminaires, les écoles monastiques où la science, plus libre, plus variée, est moins ennemie de l'antiquité ; ajoutons-y quelques écoles de campagne tenues par des curés, selon les prescriptions formulées en 529 au concile de Vaison.

Dans cet abaissement général, il faut tenir compte de quelques différences, sinon de quelques exceptions. Les contrées qui échappent aux redoublements de barbarie apportés par les invasions austrasiennes sont moins désolées, moins dépourvues de toute culture littéraire. Les écoles d'Arles, de Vienne, de Lyon, jettent un dernier éclat ; la vie littéraire n'a pas entièrement cessé en Provence ni dans le duché d'Aquitaine ; l'influence des Arabes agit sur l'ancienne Narbonnaise, la Septimanie [1]. Il y a une école à Poitiers ; saint Léger y est élevé, selon le mot de son biographe, « dans les sciences auxquelles s'appliquent les puissants du siècle. » Il y en a une à Issoire ; on enseigne à Clermont la grammaire et le Code théodosien. La Bourgogne possède l'école monastique de Luxeuil. Les saints laissent échapper quelques vers latins, d'une correction douteuse ; on en peut citer de saint Colomban et de saint Livin. Saint Eloi a laissé des homélies. Les moines, outre les légendes, composent des chroniques fort arides où l'histoire du monde est sacrifiée à l'histoire de leur couvent ; quand ils évitent la sécheresse, c'est pour abonder dans la fiction, témoin la *geste de Dagobert* et la *geste des Francks* [2].

Cette décadence profonde qui, dans une partie de la Gaule,

1. Sur les écoles de la Gaule au VIIe siècle, on peut lire dans le huitième fascicule de la *Bibliothèque des hautes études* l'article déjà indiqué : *Sources de l'histoire mérovingienne*. — Voir aussi Ozanam, *la Civilisation chez les Francks*, t. IV, ch. IX (1855).

2. *Gesta Dagoberti, Gesta Francorum*. — La meilleure de ces chroniques est celle de Moissac en Aquitaine ; elle est divisée par règnes et va jusqu'à Charlemagne. (Ampère, *Hist. litt.*, t. II, p. 276-310 ; t. III, p. 1-20.)

touchait à l'anéantissement, eut pour conséquence la suppression presque générale du latin littéraire ; il tomba avec les maîtres, les écoles et les écrivains, jusqu'au jour où les efforts de Charlemagne en ranimèrent la tradition. Le latin populaire, resté seul, s'éleva au rang de langue écrite ; il passa dans les actes officiels et dans les livres. Saint Prosper, dès le ve siècle, recommandait aux prêtres de négliger le latin classique et de se servir du latin rustique [1] ; le moine Baudemond, au viie siècle, écrivait dans ce jargon la vie de saint Amand [2]. Le latin savant, disait Grégoire de Tours un siècle auparavant, dans la Préface de son Histoire, est compris de peu de personnes ; le latin rustique est accessible à beaucoup [3]. Lui-même, bien que supérieur à ses contemporains, écrivait et parlait comme eux ; il s'excuse de la rusticité incorrecte de son langage, et l'on peut croire que son texte primitif, aujourd'hui perdu, était très-mélangé de latin populaire. « Toi, se disait-il à lui-même, qui n'as aucune pratique des lettres, qui ne sais pas distinguer les mots, qui prends souvent pour masculins ceux qui sont féminins, pour féminins les neutres et pour neutres les masculins, et qui mets souvent hors de leur place jusqu'aux prépositions dont l'emploi a été réglé par les plus illustres grammairiens, puisque tu leur joins des accusatifs pour des ablatifs, et, à l'inverse, des ablatifs pour des accusatifs, penses-tu qu'on ne s'apercevra pas que c'est le bœuf pesant voulant jouer à la palestre [4] ? » On ne peut caractériser en traits plus précis les altérations graves que le latin populaire avait subies dès le vi^e siècle : à quel degré de corruption n'a-t-il pas dû tomber dans les deux siècles suivants, sous l'action continue et aggravée de la barbarie régnante ? Pour sortir du domaine des

1. *De vita contemplat.*, L. I, ch. xxiii.
2. *Acta sanct. ord. S. Benedict.*, iie siècle, p. 271. — Chevalet, t. I, 26. — Ces textes primitifs ont été remaniés, comme celui de Grégoire de Tours.
3. « Philosophantem rhetorem intelligunt pauci, *loquentem rusticum multi.* » A cette époque, *philosophus* signifie savant, *philosophari*, parler en savant.
4. *De Gloria confessorum*, præfatio.

conjectures, même les mieux fondées, pour toucher d'aussi près que possible à la certitude en ces délicates matières, nous allons étudier les textes qui nous restent du bas-latin de ces temps-là.

§ I

Le bas-latin de l'époque mérovingienne.

Il faut bien s'entendre sur le sens de ce mot, bas-latin. Nous l'avons dit : c'est le latin rustique et populaire devenu langue écrite. Le premier âge du bas-latin comprend les quatre premiers siècles de notre ère ; on ne l'écrit pas alors, on le parle, et nous en avons cité des exemples recueillis par Diez : le second âge est l'époque mérovingienne, entre les invasions et le règne de Charlemagne ; on continue de le parler et l'on commence à l'écrire; seulement, il est bien clair que le bas-latin écrit est supérieur en correction à ce même bas-latin parlé, et qu'il s'y mêle quelque reste d'habitudes classiques, quelques souvenirs du latin littéraire, qu'on ne sait plus alors ni écrire ni parler. — Plus tard, au moyen âge, lorsque le français, sorti du bas-latin décomposé et transformé, l'a remplacé dans l'usage populaire, une autre sorte de bas-latin envahit les écoles et les cloîtres ; il consiste à latiniser grossièrement les mots français [1]. C'est le latin de cuisine. Mais on voit la différence essentielle qui existe entre ces deux formes du latin corrompu, qu'un même nom désigne et induit à confondre : l'un n'est qu'un jargon d'école, aussi stérile que méprisable ; l'autre est la source même des langues modernes. Revenons au bas-latin primitif, frère bâtard et successeur dégénéré du latin classique : où sont les textes, sans remaniements ni retouches, qui nous permettent au-

1. Ainsi le bas-latin du Ve au IXe siècle a donné *missaticum*, d'où est venu le français *message;* le bas-latin du moyen âge a fait du mot français *messagium*.

jourd'hui de l'étudier dans la sincérité de ses incorrections ?

Nous indiquerons, d'après Diez et M. d'Arbois de Jubainville, les diplômes mérovingiens, les formules de Marculphe[1], les textes anciens de la loi salique, les inscriptions chrétiennes, les monnaies mérovingiennes, les fragments de Saint-Avit : ajoutons-y les Glossaires, tels que les *Origines* ou Etymologies d'Isidore de Séville, mort en 636, le Vocabulaire de Saint-Gall (VIIe siècle), les Glosses de Paris, de Schelestadt, d'Erfurt, etc.[2]. Diez a tiré de ces documents une liste de 164 mots du bas-latin mérovingien qui sont devenus des mots français[3]. Plus récemment, M. d'Arbois de Jubainville, s'occupant moins du vocabulaire que de la syntaxe, a étudié dans ces mêmes textes les irrégularités, ou pour mieux dire, la destruction progressive de la phrase latine : c'est l'objet d'un travail exact et sûr qu'il a publié en 1872 sous ce titre : *De la déclinaison latine en Gaule à l'époque mérovingienne*. Nous donnerons ici le résultat de ses recherches.

Dans le bas-latin mérovingien le désordre de la déclinaison se révèle par ces deux signes : 1° le changement des désinences; 2° l'emploi d'un cas pour l'autre. Ainsi on écrit *inopie*, *ecclesie*, *nostre*, *argente*, *autorita*, *mana*, *abba*, *pro nos*, *de nos*, *que*, au lieu de *inopia*, *ecclesia*, *nostra*, *argento*, *auctoritas*, *manus*, *abbas*, *pro nobis*, *de nobis*, *quæ* ; mais ce

1. Moine du VIIe siècle, qui a réuni dans un recueil, publié en 1613 par J. Bignon, les formules des contrats et des actes publics usités de son temps.

2. Diez, Introd. à la *Gramm. des langues romanes*, p. 34-67.

3. Exemple : *aciarium*, acier; *ambaxia* (racine tudesque), ambassade; *auca*, oie; *ballare*, baller; *balma* (grotte), baume; *branca*, branche; *caballicare*, chevaucher; *caminata*, chambre à feu; *caminus*, chemin; *campiones*, champions; *canna*, vase à boire (tudesque *kanne*), canette; *cappa*, chappe; *capitanus*, chevetaine ou capitaine; *casnus*, chêne; *causa*, chose; *circare*, chercher; *collina*, colline; *directum*, droit; *drappus*, drap; *ficatum*, foie; *fontana*, fontaine; *fortia*, force; *gamba*, jambe; *incensum* (thus), encens; *pirarius*, poirier; *placitum*, plaid; *plagia*, plage; *ruga*, rue; *tornare*, tourner; *troppus*, troupeau, etc. — Diez fait remarquer que beaucoup de mots appartenant au bas-latin mérovingien remontent sans doute plus haut que le VIe et le Ve siècle, et datent de l'époque antérieure, du premier âge du bas-latin.

sont là des incorrections légères et du premier degré, comme dit M. d'Arbois de Jubainville. Souvent l'écrivain n'a plus le moindre sentiment des genres, des nombres et des cas. Tout se brouille dans sa tête ; c'est un perpétuel quiproquo entre les formes grammaticales. De sa plume sortent ces étranges constructions : « *in fundo villa illa*, dans le domaine de cette maison de campagne ; — *nostram auctoritatem firmatur ;* — *per hanc epistole ;* — *testimonia homines francos,* les témoignages des hommes francks ; — *ad furtis conditionis,* pour les conditions du vol. » Les neutres deviennent féminins, et les féminins neutres ; les solécismes les plus inattendus, les plus compliqués fourmillent ; le hasard seul assemble les mots et décide de leurs rapports : « *Si vero puerum infra XII annorum aliqua culpa commiserit.* — *Si aliquas causas fuerunt.* — *Requiïscit membri bone memoriæ Andolena bona caretate suam,* ici reposent les membres d'Andolena d'excellente mémoire, aimée pour sa charité. — *Super terraturio vir illuster illo,* sur le territoire de cet homme illustre. — *Sedem habere Parisius ; datum Parisius*, habiter Paris ; donné ou fait à Paris. — *Qui præsentibus fuerunt.* — *Ebroinus majorem domus.* — *Hæc omnia te trado, bonas, organas, armentas,* je te donne tout, biens, instruments, troupeaux. » On voit déjà percer des formes ou des tournures francaises : « *Hoc sunt septem causas,* ce sont les sept causes. — *Cira* pour *cera ; mercidem* pour *mercedem.* — *La tertia* pour *illa tertia.* — *Lui* ou *lue,* ou *lei* pour *huic illi : Præsentiam ipsius lui*, pour *præsentiam ipsius hujus illius,* la présence de cet homme-là même[1]. »

1. Selon M. d'Arbois de Jubainville, les habitudes de l'ancien celtique ont pu exercer une certaine influence sur cette altération du latin. On trouve dans le bas-latin *servos* pour *servus, suos* pour *suus,* et quelques désinences semblables. Or, le nominatif singulier de la première déclinaison gauloise était en *os*. En Italie, l's des mots latins de la deuxième déclinaison a disparu ; s'il s'est conservé en France, n'est-ce pas grâce à l'influence du celtique ? L'accusatif des mots gaulois en *o* était *on,* forme qui subsiste dans *mon, ton, son,* et se remarque dans le bas-latin *tomolon* pour *tumulum*. Les noms de certains peuples gaulois formaient l'accusatif en *as*. Or, en latin, il y a seize noms de peuples qui ont cette forme de l'accusatif pluriel, *Lin-*

Ces citations, qu'il serait facile de multiplier, nous montrent ce qu'était devenue dans les Gaules la beauté harmonieuse et synthétique du latin ; nous pouvons y prendre une idée du jargon des Gallo-Romains. Car, répétons-le : Si le latin écrit était à ce point désorganisé, que penser des incorrections où s'émancipait le latin parlé?

Dans ce désordre, un principe nouveau paraît et s'impose à la déclinaison latine. Au lieu des six fonctions casuelles distinguées par la grammaire classique, la syntaxe ne semble distinguer, pour les noms, les pronoms et les adjectifs que deux fonctions casuelles, le sujet et le régime. Les formes classiques subsistent, mais la plupart sont inutiles ; de là vient qu'on les prend l'une pour l'autre. C'est le premier symptôme de la décomposition ; il signale un état intermédiaire et transitoire, le passage du latin au roman, c'est-à-dire au français primitif. Le français commencera du jour où les flexions des cas obliques, qui dans ce latin altéré sont encore reconnaissables, disparaîtront et se confondront dans une seule[1]. Qui a supprimé ces flexions inutiles, conservées dans les textes écrits par un reste d'habitude? Évidemment, c'est le latin parlé. Un besoin croissant de simplicité et de clarté, la logique du bon sens populaire ont écarté ces flexions multiples, ces désinences qui n'étaient plus qu'une gêne et une obscurité : la distinction capitale du sujet et du régime ayant prévalu et remplaçant tout le reste, on n'a conservé que deux flexions, deux désinences, celle qui indiquait le sujet et celle qui indiquait le régime. Or, cette distinction est la base même de la déclinaison dans la langue romane ou l'ancien français.

Pendant que M. d'Arbois de Jubainville publiait ce savant travail, M. Boucherie découvrait parmi les manuscrits de la bibliothèque de l'École de Médecine, à Montpellier, un texte de bas-latin qui semble avoir appartenu à cette classe de

gonas, Atrebatas, etc. — Ce sont là des opinions propres à M. d'Arbois de Jubainville, et qui n'engagent que lui. C'est la seule partie conjecturale de son savant livre.

1. D'Arbois de Jubainville.

biographies pieuses rédigées en langue rustique sous les Mérovingiens et qu'on a eu le tort de corriger plus tard. C'est une Vie de sainte Euphrosyne en vingt-deux chapitres, échappée aux remaniements. Ce latin-là est bien le contemporain de celui que nous citions tout à l'heure ; on y retrouve cet oubli des règles anciennes, cette confusion grotesque de la syntaxe qui nous dénonce, dans la langue du temps, un état d'anarchie chronique et désespérée. Voici quelques échantillons du style narratif qui florissait dans les cloîtres au VIIe et au VIIIe siècle : « *Dixit Pater puellæ ad abbati : Pater boni, ora pro nos. — Pro victo fratrorum pauca pecunia erogabat.— Vir suus in grandem tribulationem erat, et laus ejus in omni civitatem divulgabatur. — Magistros suos mirabat et quod querebant non inveniebantur. — Ambulabat ad ipso monasterio.* » — Ce texte, dit M. Boucherie, nous représente assez fidèlement le latin de la conversation parmi les gens instruits sous les Mérovingiens. Peut-être cette supposition fait-elle encore trop d'honneur aux « gens instruits » qui vivaient sous Dagobert ou Pépin de Landen : si mauvais que soit ce latin, celui de la conversation, même dans les cloîtres, était pire, sans aucun doute[1].

La corruption du latin n'est pas la seule cause qui ait dé-

1. *Vie de sainte Euphrosyne*, 1872. — M. Boucherie avait déjà publié en 1867 un autre texte latin du VIIe siècle, sous ce titre : *Cinq formules rhythmées et assonancées.* C'est une correspondance satirique, tantôt en prose pure, tantôt en prose rhythmée, entre l'évêque de Paris Frodebert et un certain Importun, parisien, « *Importunus, de Parisiaga terra.* » Ces lettres, courtes, tronquées et sans intérêt, nous offrent des expressions du genre de celles-ci : *sequis*, pour *sequeris; mentis*, pour *mentiris; rendis*, pour *reddis; se penetivit*, pour *illum pœnituit; imbolat*, il vole (d'où *embler*), etc. Tous ces textes nous rendent moins étonnants ceux que citait M. Villemain dans son cours de 1829 sur le moyen âge. « Le pape Zacharie, dit-il, fut obligé au VIIIe siècle de valider des baptêmes célébrés en Gaule dans ce singulier latin : *In nomine de Patria, et Filia, et Spiritua sancta.* » — En Italie, au VIIe siècle, voici quelle était la formule du commandement militaire : *Non vos turbatis, ordinem servate, bandum sequite; nemo dimittat bandum et inimicos seque.* (P. 68-70.) — On cite encore cette inscription tirée de Muratori : *Ædificatus est hanc civorius* (ornement qui sert de dôme à l'autel) *sub tempore domino nostro Lioprando rege* (de 712 à 744).

terminé la naissance d'une langue nouvelle ; sous ces apparences de mort agissait un principe de vie. Le génie des populations gauloises, affranchi du joug romain et latin, créait en silence des formes nouvelles, des habitudes instinctives de langage où se révélaient spontanément son humeur et son originalité. Quelque chose de plus vif et de plus court, un désir plus marqué de précision et de netteté, ce que les grammairiens appellent l'esprit analytique du français, opposé au caractère synthétique des langues anciennes, commençait à percer dans le parler populaire et hâtait tout ensemble la ruine de la syntaxe latine et la formation d'une autre syntaxe. Observons ici l'action simultanée de deux principes contraires : l'énergie de la race fait sortir un idiome vivant des débris accumulés par les causes de destruction que nous avons énumérées. A quelle époque cet idiome paraît-il dans l'histoire ? Quels sont les plus anciens textes écrits où nous puissions en saisir les premiers indices, en étudier les bégaiements ? C'est ce qui nous reste à exposer.

§ II

Premiers indices et anciens monuments de la langue romane.

En 659, nous rencontrons dans la Vie de saint Mummolin, évêque de Noyon, la plus ancienne mention de la langue romane que l'histoire nous ait conservée. Le biographe du saint nous apprend que Mummolin parlait à merveille deux langues, le *tudesque* et le *roman*, et que ce mérite, rare sans doute à cette époque, lui valut l'honneur de succéder à saint Éloi sur le siége de Noyon. On l'a vu plus haut : deux races et deux idiomes étaient en présence dans le nord des Gaules ; les Francks repoussaient l'idiome des Gallo-Romains ; il importait que l'évêque pût communiquer sans interprète avec les deux moitiés de son Église et servît, pour ainsi dire, de trait d'union. Mummolin, qui remplissait cette con-

dition, fut élu[1]. Que signifient au juste ces expressions, nouvelles dans l'histoire, *langue romane, lingua romana?* Elles désignent en Gaule la langue des populations gallo-romaines et, généralement en Occident, la langue de la *Romanie*, par opposition à la langue de la *Barbarie*[2]. Mais n'est-ce pas là un synonyme de *lingua latina?* Nullement; le biographe, homme savant, qui parlait et écrivait le latin, n'a pas commis cette confusion. Tant que le langage populaire conserva un caractère évident de latinité, on le désignait par ces mots, *latin rustique*, *latin plébéien;* du jour où des différences graves, des altérations profondes le séparèrent de la langue latine et lui donnèrent un caractère propre, une expression nouvelle parut pour signaler l'apparition d'un idiome nouveau : le *roman* existait à côté du latin. Au temps des Mérovingiens, voici comment les historiens désignent les langues alors en usage : *lingua teutonica* ou *theotisca*, ou *francica*, signifie le tudesque; *lingua romana*, le roman; *lingua latina,* le latin; *lingua gallica*, le celtique, réfugié alors en Bretagne, et représenté dans la langue romane par quelques mots. Un texte qui a rapport au VIIIe siècle, second indice de l'existence du roman, nous montre clairement cette distinction. Gérard, abbé de Sauve-Majeure, écri-

1. « Interea vir Dei Eligius, Noviomensis urbis episcopus, post multa patrata miracula, in pace, plenus dierum, migravit ad Dominum, anno 659. Cujus in loco, fama bonorum operum, *quia prævalebat non tantum in teutonica, sed etiam in romana lingua,* Lotharii regis ad aures usque perveniente, præfatus Mummolinus ad pastoralis regis curam subrogatus est episcopus. » (*Vita S. Mummol.* dans J. Ghesquier, *Acta sanctorum Belgii selecta*, t. IV, 403.) — Sigebert de Gembloux dans sa chronique rapporte le même fait avec quelques légères différences : « Anno 665, obiit D. Eligius, Tornacencis episcopus, Dagoberti aurifex... Suffectus est episcopus in locum ejus Momolenus propterea quod vir esset sanctissimæ vitæ, ac *romanam non minus quam teutonicam calleret linguam.* » (Jacob Meyer, *Annal. Flandriæ*, L. I, p. 5.)

2. Cette opposition des deux langues et des deux races est nettement marquée dans ces vers de Fortunat sur le roi Charibert :

Hinc cui *Barbaries*, illinc *Romania* plaudit :
Diversis linguis laus sonat una viri.

(L. VI, carm. IV, p. 210.)

cæmentarii	maciones (maçons).
manipuli	garbæ (gerbes.)
sulci	rigæ (roies.)
ocreas	husas (houses, houseaux.)
sarcina	bisatia (besace.)
colliridam	turtam (tourte, pâtisserie.)
laterum	teularum (tuiles.)
onerati	carcati (chargés.)
singulariter	solamente (seulement.)
nent	filant.
pallium	drappum.
pruina	gelata (gelée.)
caseum	formaticum (fromage.)
flasconem (mot du latin populaire)	buticulam (bouteille.)
in cartallo	in panario (panier.)
galea	helmus (helme, heaume.)
sortileus	sorcerus (sorcier.)
fæx	lias (lie.)

C'est là le français du temps de Charlemagne. Nous avons, dans ces *Glosses* et dans celles qui les suivent, une partie déjà constituée de notre vocabulaire[1].

Le glossaire de Cassel, moins important, mais plus ancien peut-être, nous présente des mots allemands traduits par des mots romans[2]. Sans doute un Gallo-Romain voyageant en Allemagne voulut savoir les expressions du pays pour les choses les plus ordinaires ; un Allemand, qui savait les deux langues, lui dressa un petit dictionnaire portatif à

1. Donnons encore quelques exemples : « Oves, *berbices* (brebis).— Sculpare, *intaliare* (entailler). — Novacula, *rasorium* (rasoir). — Thorax, *brunia* (brunie, cuirasse). — Jager, *jornalis* (journal). — Nutare, *cancellare* (chanceler). — Rostrum, *beccus*. — Saniore, *plus sano*. — Tædet, *anoget* (ennuie). — Tugurium, *cabanna*. — Viscera, *intralia*. — Vespertiliones, *calves sorices* (chauves-souris). — In foro, *in mercato*. — Stipulam, *stulus* (éteule). — Vim, *fortiam*. — Furvus, *brunus*. — Turmas, *fulcas* (foules, *folch*, tudesque). — Arundo, *ros* (roseau). — Trabem, *trastrum* (tréteaux), etc.

2. Selon Grimm, ce glossaire est du VIIIe ou même du VIIe siècle. C'est un manuscrit de Fulda transporté à Cassel. Il a été publié pour la première fois en 1729.

son usage[1]. Le roman du glossaire de Cassel est moins formé, moins dégagé du latin que le roman du glossaire de Reichenau; voici les mots les plus français de ce recueil : *Mantun,* menton; — *taluun,* talon; — *uncla,* ongle; — *birbici,* brebis; — *camisa,* chemise; — *cava,* cave; — *tunne,* tonne; — *hanap,* verre à boire, français du moyen âge; — *aucas,* oies; — *cuppa,* coupe; — *caldaru,* chaudron; — *craimalas,* crémail; — *martel,* marteau; — *verrt,* porc; — *purcelli,* pourceaux; — *pulcins,* poussins; — *keminada,* cheminée; — *troia,* truie; — *pis,* poitrine; — *pao,* paon; — *puldro,* poulain, vieux français, poutrain[2].

Cette langue, dont nous rassemblons ici les plus curieux vestiges, s'était si bien substituée au latin dans l'usage populaire, le latin était devenu si peu intelligible au peuple, que les Capitulaires de Charlemagne et les conciles du IXe siècle, ceux de Tours et de Reims en 813, celui d'Arles en 851, ordonnent aux évêques de prêcher en roman et de traduire en roman le latin des homélies des Pères[3]. Peut-être est-ce

1. *Bibliothèque de l'école des hautes études,* 5e fascicule, 1870. — Il est regrettable que nous ne trouvions pas en France de glossaires aussi anciens Ceux qui remontent le plus haut sont du XIIe siècle. (Voir *Bibliothèque de l'école des Chartes*, t. XXX (1869), p. 325; *Elnonensia,* par J.-F. Willems, 1845.)

2. Chevalet cite, en outre, comme indice du roman contemporain de Charlemagne, les litanies de Soissons, composées pour invoquer le ciel en faveur de l'empereur et du pape Adrien Ier; le peuple, à chaque invocation, répondait : *Tu lo juva.* — C'est là un bien faible vestige. (T. I, 28.) — M. Génin a signalé, dans les actes publics des VIIe, VIIIe et IXe siècles, des noms propres ou des noms de pays qui ont déjà la forme française. On lit dans une donation du roi Dagobert : « Nec non et de Salice, seu aqua Putta (Puteaux), quæ constat in agro Parisiaco... (634). » — Dans la *Vie de saint Pardulphe* (741) : « *Berciolum,* quod philosophi honesto sermone cunabulum vocant. » — Dans diverses donations du temps de Charlemagne et de ses successeurs : « De monasteriis minutis ubi *nonnanes* (les nonnains) sine regula sedent (789). » — Villa quæ dicitur *Lertiaux* (817). — Ecclesia quæ dicitur *Belmont* (859). — Juxtaque donavit ecclesiam castri nomine *Vandres* (845). Villa quæ dicitur *Vals* (827). — In duobus locis, *Grantvillars* et *Rosières* (890). — Introd. à la *Chanson de Roland.*

3. Capitul. de *Officio Prædicat.* (Pertz, *Monum. germ. hist.*, t. III, 190.) — Voici le texte du concile de Tours, XVIIe canon : « Easdem homilias

en exécution des ordonnances impériales ou ecclésiastiques qu'a été composé ce commentaire du texte de Jonas, découvert à Valenciennes et publié par M. Génin. Autant qu'on en peut juger dans l'état où ce fragment nous est parvenu, ce n'est qu'un brouillon, une préparation rapide écrite par un prêtre avant de monter en chaire : le roman s'y mêle au latin pour l'expliquer, et cette confusion des deux langues donne à tout le morceau un air de ressemblance avec les fameux sermons macaroniques du moyen âge. L'écriture semble en fixer l'époque au IXe siècle [1].

Les Serments de Strasbourg, qui datent de 842, nous offrent avec un texte plus sûr, une meilleure base d'appréciation. Conservés par l'historien Nithard, dont on a un manuscrit du Xe siècle, ils nous permettent de conjecturer, d'après un échantillon malheureusement un peu court, ce qu'était le roman vers le temps du règne de Charlemagne, ce qu'il retenait encore du latin, et par quelles innovations il s'en était séparé. C'est la première apparition certaine du vieux français dans l'histoire politique. On sait à quelle occasion ces

quisque episcopus aperte transferre studeat *in rusticam romanam linguam, aut theotiscam*, quo facilius cuncti possint intelligere quæ dicuntur. » (Labbe, t. IX, 351.)

1. Génin, édition de la *Chanson de Roland* (1850), p. 55. — Bartsch, *Chrestomathie de l'ancien français*. Voici un fragment de ce commentaire : « Et afflictus est Jonas afflictione magna (ch. IV), et oravit ad Deum et dixit... *Dunc, ço dixit, si fut Jonas, propheta mult correcious e mult ireist*, quia deus de Ninivitis misericordiam habuit, *e lor peccatum lor* dimisit; *saveiet ço que li celor sub ço astreiet eis ruina judæorum, e ne doceiet lor salut, cum il faciebat* de perditione Judæorum... Et præparavit Dominus ederam super caput Jonæ... Jonas propheta *mult laboret et mult penet a cel populum, ço dixit; e faciebat grand iholt, et eret mult las... un edre sor seu cheue, quant umbre li fesist e repauser se podist...* Et lætatus est Jonas super ederam... *Mult lætatus, ço dixit, por que deus cel edre li donat a sun soueir et a sun repausement li donat...* Et præcipit dominus vermi qui percussit ederam et exaruit... *Dunc, ço dixit, si rogavit deus ad un verme que percussist cel edre sost que cil sedebat, et cil edre fu seche, si vint grances iholt super caput Jone...* — Sic liberat *de cel peril quant il habebat decretum que super els metreiet. Cum potestis ore videre et entelgir... faites vost almones, ne si cum faire debetis, e faites vost eleemosynas, cert, ço sapitis. Poscite li que cest fructum, que mostret nos habemus, qu'el nos conservet, et ad maturitatem condure lo posciomes e cels eleemosynas possumus facere...* »

serments furent prononcés. Charles le Chauve et Louis le Germanique s'étaient alliés contre l'empereur Lothaire, leur frère ; ils voulurent donner à cette alliance la consécration d'un acte solennel, ils se jurèrent fidélité à Strasbourg en présence de leurs soldats et lièrent ceux-ci par un public engagement. Mais les deux armées, recrutées dans des pays différents, ne parlaient pas la même langue : les Neustriens de Charles le Chauve parlaient la langue romane, et les soldats de Louis le Germanique parlaient le tudesque. Louis, pour être compris des Neustriens, prononça le serment en langue romane, et les soldats lui répondirent en leur idiome : Charles et l'armée du Germanique jurèrent en tudesque. De là, dans une même page, deux monuments très-précieux pour l'histoire des langues : l'un, de l'ancien allemand, et l'autre, de l'ancien français[1].

SERMENT DE LOUIS LE GERMANIQUE EN LANGUE ROMANE.

« Pro Deo amur, et pro Christian poblo et nostro commun salvament, dist di in avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarei-eo cist meon fradre Karlo, et in adjudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dift, in o quid il mi altresi fazet, et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai qui, meon vol, cist meon fradre Karle in damno sit[2]. »

Traduction française de ce texte roman.

« Pour l'amour de Dieu, et pour le commun salut du peuple

1. On peut lire dans le tome XXXII (1871) de la *Bibliothèque de l'école des Chartes* une explication nouvelle et savante du texte allemand, par M. d'Arbois de Jubainville (p. 321).

2. Nithard, L. III. (*Histor. franc. scriptores,* Duchesne, t. II, p. 274.) Voir dans Chevalet (t. I, 83) le texte des serments copié sur le manuscrit de Nithard et le fac-simile de l'écriture. (Biblioth. du Vatican, n° 1964.) — Nithard était le petit-fils de Charlemagne et le conseiller intime de Charles le Chauve. L'historien fait précéder le texte de l'indication suivante : « *Sacramenta quæ subter notata sunt Ludhwicus romana, Karolus vero theotisca lingua juraverunt; ac sic ante sacramenta circumfusam plebem alter theotisca, alter romana lingua allocuti sunt.* »

chrétien et le nôtre, dorénavant (*de ista die in avant*), autant que Dieu m'en donne savoir et pouvoir, je défendrai (*eo*, pour *ego*), mon frère Karle que voilà (*cist*, du latin *ecce*, *istum*), et par aide (*adjudha*, du latin *adjutare*), et en chaque (*cadhuna*, du latin *quot una*) chose ainsi qu'on doit (*dift*, *debet*) par devoir (*per dreit*) défendre son frère, à la condition qu'il (en ce que, *in o quid*, *o* pour *hoc*), me fasse de même (*altresi*, de *alterum sic*, la pareille); et avec Lothaire je ne prendrai jamais aucun arrangement qui, par ma volonté, soit au préjudice de mon frère Karl que voilà[1]. »

SERMENT DES SOLDATS DE CHARLES LE CHAUVE EN LANGUE ROMANE.

« Si Lodhwigs sagrament que son fradre Karlo jurat conservat, et Karlus meos sendra, de suo part, non lo stanit, si io returnar non l'int pois, ne io ne neuls cui eo returnar int pois in nulla adjudha contra Lodwig nun li iv er. »

Traduction française du texte roman.

« Si Louis garde le serment (*sacramentum*) qu'il jure à son frère Karle, et si Karle, mon seigneur (*meos* pour *meus*; *sendra* de *senior*, *seniorem*), de son côté, ne le tient pas, si je (*io* de *ego*) ne puis l'en (*l'int*, illum inde) détourner (*pois*, de possum, *returnar*, de *re tornare*), ni moi, ni nul que je puisse en détourner, je ne lui serai en aucune aide contre Louis (*nun li iv er*, du latin *non illi ibi ero*[2]). »

1. Pour mieux faire sentir la différence des langues et l'écart qui existe entre le latin et le roman de ce serment, voici la traduction latine : « Pro Dei amore, et pro christiani populi et nostra communi salute, ab isto die in posterum, quantum Deus sapere et posse mihi donat, sic salvabo ego istum meum fratrem Karolum et in adjumento et in quaque causa, sicut homo per rectum fratrem suum salvare debet, dummodo ille mihi alterne faciat; et ab Lothario ullum placitum nunquam prehendam quod mea voluntate isti meo fratri Karolo in damno sit. (Voir une explication détaillée du texte roman dans le *Précis d'histoire de la langue française*, par M. Pélissier (1873), et dans Chevalet, t. I, p. 75-83.)

2. Traduction latine : « Si Ludovicus sacramentum, quod fratri suo Karolo jurat, conservat, et Karolus, meus senior, pro sua parte, non illud tenet, si ego eum inde (ab hoc facto) revocare non possum, neque ego, neque ullus quem ego avocare inde possum, in ullo adjumento contra Ludovicum non illi ibi ero. »

On surprend ici l'ancien français dans la crise de sa première formation. Certains mots sont encore tout latins, d'autres ont une apparence moderne ; la plupart sont du latin tronqué, défiguré, presque méconnaissable ; mais déjà les lois qui président à cette longue métamorphose du latin en français, lois que nous exposerons dans le chapitre suivant, commencent à paraître, et l'on distingue à quelques signes, au changement de quelques lettres, les caractères du roman du nord, qui s'appellera plus tard la langue d'oïl[1].

Des preuves aussi décisives de l'existence d'une langue nouvelle rendent superflus les témoignages que nous pourrions emprunter aux historiens du xe siècle. L'épitaphe de l'abbé Notger, mort en 998, nous apprend que cet abbé prêchait en français devant le peuple, en latin devant le clergé :

> *Vulgari* plebem, clerum *sermone latino*
> Erudit.

Le pape Grégoire V, mort en 999, savait trois langues, le tudesque, le roman, et le latin ; dans ses sermons, il s'en servait tour à tour, il accommodait son langage aux exigences de l'auditoire :

> Usus *francica, vulgari,* et *voce latina,*
> Instituit populos eloquio triplici.

Au concile de Mousson, en 995, l'évêque de Verdun, Haimon, harangua en français. Le concile d'Arras, en 1025, ayant rédigé une profession de foi pour les hérétiques, la fit *enromancer*, ou traduire en français. En 909, l'empereur Othon, saluant des moines, leur disait bonjour en roman, *romanice*, *bon man*[2]. L'usage du tudesque se maintenait ce-

1. Chevalet, t. I, 75-85. — Charles le Chauve devait compter fort peu de méridionaux dans son armée. Le royaume de Bourgogne faisait partie des États de Lothaire, et l'Aquitaine était alors gouvernée par Pépin, allié de l'empereur et implacable ennemi de Charles.

2. Ampère, *Hist. littér.*, t. III, 486-593. — Génin, Introd. à la *Chanson de Roland*, p. 58. — « Si les Normands au xe siècle, dit M. Littré, n'avaient pas trouvé en Gaule une langue déjà formée, ils ne l'auraient pas adoptée

pendant à la cour des Carlovingiens, où des habitudes de famille et de fréquents rapports avec les princes d'Allemagne le conservaient. Louis le Débonnaire, sur son lit de mort, chassait le diable en tudesque; Louis d'Outremer, au synode d'Engelheim, faisait traduire en tudesque, pour la comprendre, une lettre du pape Agapet [1]. Ce qui semble indiquer que le nombre de ceux qui savaient cette langue devenait de plus en plus rare en France, c'est que l'abbé Loup de Ferrières, ministre de Charles le Chauve, fut obligé d'envoyer en Allemagne des jeunes gens de son monastère pour l'apprendre : soin qui prouve en même temps combien la connaissance du tudesque était encore nécessaire aux hommes politiques [2]. Sous Charles le Simple, petit-fils de Charles le Chauve, une rixe éclata sur les bords du Rhin entre la suite de ce prince et celle d'Henri l'Oiseleur; on mit l'épée à la main, il y eut des morts et des blessés : quel était le sujet de la querelle? La seule différence du langage; on se moquait les uns des autres, parce que les uns parlaient le roman, et les autres le tudesque [3]. L'antipathie des races se déclarait et s'excitait par la diversité des idiomes. Aussi, ce fut pour Hugues Capet un titre à la faveur publique de ne pas savoir l'allemand; on oublia son origine germanique et l'on salua roi de France un prince qui ne parlait que le français [4]. Dé-

si vite et ne lui auraient pas sacrifié si volontiers leur idiome national. Il y aurait eu lutte entre les deux idiomes et le normand aurait exercé une action plus marquée sur le roman. »

1. Chevalet, t. I, 24-32. — « Conversa facie in sinistram partem, virtute quanta potuit dixit bis : huz! huz! quod significat *foras! foras!* » (*Vita Ludov. Pii.* — *Recueil des hist. de France*, t. VI, 125.)

2. « Hujus linguæ usum hoc tempore pernecessarium... » (Loup de Ferrières, Epist. XII et LXX, année 844. — *Recueil des hist. de France*, Dom Bouquet, t. VII, 488. — Duchesne, t. II, 764.)

3. « Gallorum Germanorumque juvenes *linguarum idiomate offensi, ut eorum mos est*, cum multa animositate maledictis se lacessere cœperunt, consertique gladios exerunt ac se adorsi lethaliter sauciant. » (Richeri, *Hist. libri quatuor*, édit. Guadet, t. I, 48.)

4. Le bisaïeul de Hugues Capet, Robert le Fort, était fils de l'allemand Witichin. (Richer, t. I, p. 16.) — Dans une entrevue de Hugues avec l'empereur Othon II, un interprète fut nécessaire : l'empereur ne parlait que le e latin et le tudesque, et Hugues ne savait que le roman. L'empereur parla

sormais, la séparation des deux pays est un fait accompli; les princes allemands choisiront pour ambassadeurs en France des hommes habiles à parler la langue romane [1]. A partir de ce temps, les chroniques latines, pour désigner la langue française, dont le sens n'est plus sujet à équivoque, se servent de ces expressions, *lingua gallica*, *lingua francica:* c'est la langue de la France ou de la Gaule opposée aux idiomes de l'Allemagne [2].

Ce même xe siècle voit naître la poésie moderne au nord et au midi. Les monuments de la langue romane qui appartiennent à cette époque, la *Cantilène de sainte Eulalie*, la *Passion du Christ*, la *Vie de saint Léger*, le *Poëme sur Boëce*, sont en vers rimés ou assonnancés : l'organe de la pensée française est créé, l'idiome est constitué dans ses éléments essentiels et déjà la littérature commence. Sans vouloir anticiper sur les questions que soulève l'examen de ces poésies primitives, nous citerons celle qui nous semble précéder toutes les autres, la *Cantilène de sainte Eulalie*, découverte à Valenciennes en 1837 dans un manuscrit du xe siècle [3]. On aura ainsi un double échantillon, en vers et en prose, du plus ancien français [4].

CANTIQUE DE SAINTE EULALIE.

Buona pulcella fut Eulalia;
Bel avret corps, bellezour anima,
Voldrent la veintre li Deo inimi,

en latin et l'évêque d'Orléans, Arnulfe, traduisit en roman ses paroles. (Richer, t. II, 102.)

1. Thierry, duc de Lorraine (984-1026) se servait de Nanter, abbé de Saint-Michel, dans ses relations avec le roi de France : « *Quia noverat eum linguæ gallicæ peritia facundissimum.* » (*Chroniq. du monast. de S.-Michel.* — *Recueil des hist. de France*, t. X, p. 286, note *a*.)

2. Diez, Introd. à la *Gramm. des langues romanes*, p. 146-147.

3. Par M. Hoffmann de Fallersleben. — Chevalet, t. I, 84. — M. Hoffmann attribuait ces poésies au ixe siècle, date qui semble trop ancienne. (Voir *Elnonensia*, monuments de la langue romane du ixe siècle, par J.-F. Willems, Gand, 1845, 2e édit.)

4. Parmi ces poëmes primitifs, deux appartiennent à la langue d'oïl, *le cantique de sainte Eulalie* et *la Vie de saint Léger;* un, le *poëme sur Boëce*,

Voldrent la faire diavle servir,
Elle n'out eskoltet les mals conseilliers,
Qu'elle Deo raneiet chi maent sus en ciel.
Ne por or, ned argent, ne paramenz,
Por manatce regiel ne preiemen,
Ne ule cose non la pouret omque pleier,
La polle, sempre non amast lo Deo menestier ;
E por o fut presente de Maximiien,
Chi rex eret a cels dis sovre pagiens.
El li enortet dont lei nonque chielt,
Qued elle fuiet lo nom christien...
Enz en l'fou la gettèrent com arde tost.
Elle colpes non avret, por o no s'coist.
A ezo no s'voldret concreidre li rex pagiens ;
Ad une spede li roveret tolir lo chief.
La domnizelle celle kose non contredist...
In figure de colomb volat à ciel.
Tuit oram que por nos degnet preier,
Quod avuisset de nos Christus mercit,
Post la mort, et a lui nos laist venir,
Per souue clementia[1].

Entre les *Serments de Strasbourg* et cette cantilène, un

est de la langue d'oc; quant à la *Passion du Christ*, découverte à Clermont, elle semble écrite dans un dialecte mixte. Du reste, au xe siècle, les différences étaient moins tranchées qu'elles ne l'ont été plus tard entre le roman du Nord et celui du Midi. (Voir dans le nº 7 de la *Romania* (juillet 1873), *la Passion du Christ*, texte revu sur le manuscrit par M. Gaston Pâris.)

1. Traduction du texte : « Bonne vierge fut Eulalie; beau elle avait le corps, plus belle l'âme. — Les ennemis de Dieu voulurent la vaincre; — ils voulurent lui faire servir le diable.— Elle n'a pas voulu écouter les mauvais conseillers (qui lui disaient) de renier Dieu qui habite là-haut dans le ciel. — Ni pour or, ni argent, ni parures; — par menace du roi, ni par prière; nulle chose ne la put oncques plier, cette vierge, à ne pas aimer toujours le service de Dieu. — Et pour cela elle fut présentée devant Maximien, qui roi était en ces jours sur les payens. — Il l'exhorte à ce dont il ne lui chault jamais (à une chose dont elle n'a nul souci), à abandonner le nom chrétien... Ils la jetèrent au milieu du feu (*enz*, intus, au fond), de façon à ce qu'elle brûlât bientôt. Elle n'avait pas de fautes, pour cela elle ne brûla pas. — Le roi païen ne voulut pas se fier à cela (*ezo*, iço, ceo, ce, cela). — Il commanda (*roveret*, de *rogare*) de lui enlever la tête avec une épée. — La noble fille ne s'opposa point à cette chose... En forme de colombe elle vole au ciel. — Tous (*tuit*, de toti) demandons que pour nous elle daigne prier, — Afin que le Christ ait de nous pitié, après la mort, et à lui nous laisse venir, par sa (*souue* de *sua*) clémence. » V. Chevalet. (*Glossaire étymologique*, t. I, p. 122.)

visible progrès s'est accompli dans la langue. Nous trouvons ici beaucoup moins d'expressions entièrement latines, beaucoup plus de mots déjà formés; et bien que certains passages soient peu intelligibles, l'ensemble a de la clarté, un tour simple et facile, et pour tout dire, un air français [1].

Résumons-nous. Du ve au IXe siècle, une langue sortie du latin a peu à peu remplacé celui-ci dans l'usage et le parler populaire; elle a refoulé le tudesque en Allemagne et les débris du celtique au fond de la Bretagne. Ce ne sont ni les savants ni les livres qui ont imposé cette langue au peuple; nulle conquête, nulle puissance extérieure ne l'a importée du dehors; le peuple lui-même l'a faite, en obéissant tout ensemble aux habitudes prises, à la tradition romaine, et à son génie propre, affranchi par les invasions. De là, le double caractère de cette langue qui tient beaucoup du latin et qui en diffère essentiellement. Nous avons vu percer, dans les

1. Voici un fragment du poëme sur Boëce, en langue d'oc. Ce poëme en 257 vers, imité du *De Consolatione philosophiæ* de Boëce, est le plus ancien monument du roman du Midi. Il appartient à la seconde moitié du xe siècle. On cite encore, comme étant du même temps, des chartes où des phrases provençales sont mêlées au latin. (Voir Bartsch, *Chrestom. provençale*, 2e édit., 1868.)

Cum jaz Boecize pena charceral,
Plan se sos dols et sos menus pecaz :
D'una donzella fu lains visitaz;
Filia's al rei qui a grand poestaz:
Ella's ta bella reluz ent lo palaz;
Lo mas o intra inz es granz claritaz,
Ja no es obs foz i ssia allumnaz;
Veder ent poz l'om per quaranta ciptaz;
Qual ora's vol, petita's fai asaz;
Cum ella 'sana, cel a del cap polsat;
Quant be se dreca, lo cel a pertuzat,
E ve lainz tota la majestat.....

Traduction. — « Comme gît Boëce en peine de prison, il plaint en soi-même ses fautes et ses menus péchés; d'une demoiselle fut léans visité; c'est la fille d'un roi qui a grande puissance; elle est si belle que le palais reluit à l'intérieur; la maison où elle entre est en grande clarté; jamais n'est besoin que le feu y soit allumé. On peut voir dedans par quarante cités. A l'heure qu'elle veut, elle se fait petite; quand elle se hausse, elle frappe le ciel de la tête; quand bien se dresse, elle a percé le ciel, et voit léans toute la majesté. »

plus anciens monuments écrits où l'on puisse étudier ses débuts, les signes évidents de sa future originalité. Sans doute, la langue nouvelle ne doit pas tout au latin : elle a retenu quelques mots du gaulois; elle a emprunté quelques expressions au grec des colonies phocéennes; deux ou trois mots lui sont venus de l'aquitain; quelques-uns lui viendront de l'arabe et des langues orientales à l'époque des croisades [1]; mais ces emprunts, en y comprenant ceux qu'elle a faits plus largement au tudesque, n'excèdent pas un millier de mots, et tout le reste du vocabulaire, avec la syntaxe, lui vient du latin. C'est par l'intermédiaire du latin que le grec littéraire est entré dans le français primitif. Là est le fonds solide et substantiel de la langue.

Nous savons à quelle époque, en quelles circonstances le roman s'est formé; un point obscur, et de la plus haute importance, veut être éclairci : comment s'est accompli ce passage difficile, cette transition critique d'une langue à l'autre? La naissance du français est un fait constaté; ce qu'il faut expliquer, c'est le secret de sa formation.

1. Sur les mots arabes et orientaux qui sont entrés dans la langue, voir Chevalet, t. I, p. 5; Diez, t. I, 58; Brachet, *Dict. étymol.*, XLII; Ampère, *Hist. de la langue franç.*, p. 354-360. — Les principales expressions qui nous sont venues de l'Orient sont : amiral, alcool, alcali, chiffre, alambic, échec et mat, hasard, café, tamarin, bazar, magasin, haras, truchement, kiosque, taffetas, jupe, coton, orange, azur, carat, civette, nacre, laque, jasmin, maroquin, mesquin, chérubin, séraphin, gêne, éden, câble, chicane, avoine, etc. La plupart de ces expressions, sinon toutes, sont entrées dans la langue après sa formation. Les invasions sarrasines du VIIIe au XIe siècle ne lui ont rien donné.

CHAPITRE IV.

LES RÈGLES DE L'ANCIEN FRANÇAIS.

Lois qui ont présidé à la formation du roman ou de l'ançien français. — Examen du vocabulaire. Influence de l'accent tonique sur la composition des mots. — Examen de la syntaxe. La règle de l'*s*. Le cas-sujet et le cas-régime. — Les trois types de la déclinaison romane. — A quelle époque ces restes de latinité ont disparu. — Constitution du fonds primitif de la langue. Ses accroissements ultérieurs.

« Notre langue, a dit Voltaire, s'est formée du latin en abrégeant les mots, parce que c'est le propre des Barbares que d'abréger tous les mots. » Cette réflexion, trop brève elle-même, n'exprime qu'une demi-vérité. Voltaire semble croire que la barbarie seule ou le hasard a produit ces abréviations qui caractérisent les mots français tirés du latin ; il n'en est rien, et ce n'est point par aventure, au gré des caprices d'une multitude ignorante et grossière que notre langue s'est constituée. Des lois certaines ont réglé ce travail de transformation : d'un bout du territoire à l'autre, cette mutilation du latin s'est accomplie, comme une œuvre intelligente, d'une façon invariable, sous l'empire de causes identiques ; un mot latin a donné partout, au nord et au midi, le même mot français, à peine modifié par des différences de sonorité. Ces influences supérieures, gouvernant les esprits à leur insu, ont triomphé de l'anarchie des temps mérovingiens ; elles ont prévalu contre l'antipathie des races, la diversité des climats, l'obstacle des distances ; malgré les révolutions et malgré l'ignorance croissante, elles ont fait

entrer dans la langue nouvelle l'ordre, l'unité, l'harmonie, conditions essentielles de sa vitalité.

Examinons l'action de ces influences sur les deux éléments dont notre langue est formée : le vocabulaire et la syntaxe. Quelles lois ont présidé à la composition des mots, à leur disposition dans la phrase? Pour emprunter une expression savante aux philologues, comment s'est constitué *l'organisme* de la langue romane, c'est-à-dire de l'ancien français?

§ I

Le Vocabulaire roman.

Le roman étant sorti du latin parlé, ce qui a décidé de la forme des mots nouveaux, c'est la manière dont les mots latins étaient prononcés. Or, la prononciation du latin, comme celle du grec, obéissait en tout pays à une règle fixe : la règle de l'accent tonique. L'accent était l'*âme du mot*, nous dit le grammairien Diomède ; la façon de prononcer le mot ne pouvait se séparer du mot lui-même. La voix s'élevait sur la syllabe marquée de l'accent tonique et, en insistant sur cette partie essentielle, elle réduisait et semblait parfois supprimer les autres syllabes. La prononciation accentuée du latin se répandit, avec le latin, dans toutes les contrées qu'on appelle aujourd'hui le domaine des langues romanes : la règle était si constante, si naturellement acceptée que les très-rares exceptions qu'on a signalées sont les mêmes partout et se retrouvent dans toutes les langues romanes ; la dérogation à la loi, en se généralisant, était devenue comme une autre loi. Ce fait est d'une importance capitale pour l'explication que nous cherchons : il nous donne le secret de la formation régulière, uniforme de notre vocabulaire. Otez ce principe d'ordre, et nous avons le chaos ; la constitution de la langue devient impossible. — On en jugera par les conséquences que nous allons développer.

En latin, l'accent tonique porte sur la pénultième, quand

elle est longue, et, quand celle-ci est brève, il recule sur l'antépénultième. Les mots suivants étaient ainsi accentués par la prononciation : *pīngere, imprīmere, amābilis, nōbilis, dōminus, dōmus, fēmina, prīncipem, primārius, legālis, fidēlis, pērtica, āngelus, frăgilis, dēcima, dēbitum,* etc. Eh bien ! le mot français que l'usage et le parler populaire a fait sortir de chacun de ces mots latins s'est comme contracté autour de la syllabe dominante; les autres syllabes se sont resserrées ou bien ont disparu, en français, comme elles disparaissaient dans la prononciation latine. De là ces mots : *peindre, empreindre, aimable, noble, dom, dôme, femme, prince, premier, loyal, féal, perche, ange, frêle, dîme, dette,* etc. Chaque mot français est comme marqué de l'empreinte dont l'accent tonique marquait le mot latin correspondant, il reproduit la forme que la prononciation imprimait au mot latin. « L'accent tonique, dit Diez, est le pivot autour duquel tourne la formation des mots dans les langues romanes[1]. » Si les langues romanes avaient déplacé l'accent tonique des mots latins qu'elles empruntaient, le caractère de ces langues, leur vocabulaire en aurait été profondément changé. Les expressions françaises, bien qu'empruntées aux mêmes radicaux latins, seraient aujourd'hui tout autres. Nous en voyons une preuve dans les mots que les Germains ont pris au latin, en déplaçant l'accent tonique : comparez-les aux mots français sortis de la même origine, la différence est frappante[2].

1. *Grammaire des langues romanes*, I, 468.
2. Citons quelques exemples :

LATIN.	FRANÇAIS.	ALLEMAND.
propōsitus,	prévōst,	prōbst.
advocātus,	avoué,	vōgt.
hospitālis,	hôtēl,	spittel.
angūstia,	angoïsse,	āngst.
Colōnia,	Colōgne,	Kōln.
Mogūntia,	Mayēnce,	Māinz.

— Les Anglais, en changeant l'accent des mots importés chez eux par les Franco-Normands, ont dénaturé la partie de la langue française qu'ils em-

De la prononciation accentuée des mots latins résultaient certaines suppressions régulières qui se reproduisent dans le vocabulaire français. La voyelle brève qui précède, dans le mot latin, la syllabe marquée de l'accent tonique disparaissait en prononçant, par l'effet même de l'élévation de la voix sur la syllabe accentuée : cette voyelle ne se trouve pas dans le mot français correspondant. C'est ainsi que les mots suivants : *bon(i)tātem, san(i)tātem, clar(i)tātem, mast(i)cāre, sim(u)lāre, nav(i)gāre, lib(e)rāre*, etc., ont donné : *bonté, santé, clarté, mâcher, sembler, nager, livrer*. Cette *suppression de la voyelle médiane*, comme disent les philologues, est une des lois qui ont présidé à la formation de notre langue : ce n'est, d'ailleurs, on le voit, qu'une conséquence et une application de la grande loi de l'accent tonique [1].

D'autres mots, par l'effet de l'accent, perdaient une consonne. Placée entre deux voyelles dont la seconde était tonique, la consonne s'élidait et s'effaçait; aussi les mots français, qui se sont formés en parlant, ne la reproduisent pas. Les Latins prononçaient, en supprimant la consonne du milieu : *au(g)ūstus, advo(c)ātus, communi(c)āre, deli(c)ātus, denu(d)ātus, dila(t)āre, li(g)āre, re(g)ālis, repli(c)āre, ma(t)ūrus, su(d)ōrem, so(r)ōrem, pa(v)ōrem, ro(t)ūndus, se(c)ūrus, vo(c)ālis*, etc. Ces mots ont donné en français : *août, avoué, communier, délié, dénué, délayer, lier, royal, replier, mûr, sueur, sœur, peur, rond, sûr, voyelle*. — C'est ce qu'on appelle en philologie, *la chute de la consonne médiane* [2].

pruntaient. (Voir Gaston Pâris, *le Rôle de l'accentuation dans la langue française*, 1862.)

1. Ces suppressions, familières au latin parlé, avaient passé, pour certains mots, dans le latin écrit. Exemple : *sæclum, vinclum, frigdus* (frigidus), *tabla* (tabula), *oraclum, anglus* (angulus), *digtus* (digitus), *stablum, postus* (positus), *poplus* (populus), etc. — Brachet, *Grammaire historique de la langue française* (1868), p. 72-78.

2. Brachet, *Gramm. hist.*, p. 77-78. — Ces lois générales de la formation des mots souffrent peu d'exceptions. Celles-ci ont pour cause une prononciation défectueuse des mots latins, ou un déplacement de l'accent tonique. Quelques-unes sont la part de l'arbitraire et du hasard, mais cette part est petite. (Brachet, *Dict. étymol.*, p. 106.)

Dissipons ici une confusion possible. Parmi les mots français tirés du latin, il faut bien distinguer ceux qui sont de l'époque primitive, antérieure au XIe siècle, et ceux qui ont été introduits plus tard par les savants. Les premiers sont de formation populaire et viennent du latin parlé, les autres, adoptés par les écrivains, les traducteurs, par toutes les variétés du monde de la science, viennent du latin écrit. Dès le XIe siècle, après que le fonds primitif de la langue est constitué, ces importations de mots savants commencent; elles se multiplient, grâce aux traductions françaises des poésies latines du moyen âge ou des chefs-d'œuvres de l'antiquité classique; elles débordent à la fin du XVe siècle et dans le siècle suivant; sous Louis XIII et Louis XIV on procède avec mesure et discernement[1] : enfin, de nos jours, toutes les langues spéciales, depuis celle de la philosophie jusqu'à celle de l'industrie, ont largement puisé à la source latine et grecque. Or, tous ces mots créés par le procédé savant se reconnaissent au même signe : ils sont calqués sur le mot latin écrit et le reproduisent en entier, sans ces altérations du latin parlé que nous avons expliquées. Une différence profonde sépare ces deux classes de mots sortis de la même origine, et l'on en saisit aussitôt la cause : sur les mots tirés du latin écrit, comme d'une matière inanimée, par une imitation réfléchie, l'accent tonique et la puissance de la prononciation n'agissaient plus[2]. Souvent la même expression latine a donné

1. Citons ici *patrie*, mis en honneur par Du Bellay; *avidité*, créé par Ronsard; *pudeur*, par Desportes; *intrépide* qui est de Malherbe; *urbanité*, *sagacité*, *véhémence*, introduits par Balzac, etc. — Qu'on lise Oresme, traducteur contemporain de Charles V, on sera étonné du nombre de mots nouveaux qu'il a tirés du latin et du grec. (Voir *Thèse sur N. Oresme*, par F. Meunier, 1857.) — Un des plus anciens mots créés par le procédé savant est *innocent*, qui paraît d'abord dans les livres ecclésiastiques et qu'on trouve dans la *Chanson de Roland*. On y trouve aussi *nobile*, de *nobilis*, « *le nobile guerrier*. »

2. Il est à remarquer que les mots liturgiques, qui semblent très-anciens dans la langue et appartenir à l'époque de formation populaire, se sont formés en général comme les mots savants et sans subir la loi de l'accent : ainsi, *hostie*, *catholique*, *calice*, *esprit*, etc. Il en est de même des mots hébreux. La raison de cette apparente anomalie est que ces mots ont long-

deux mots français à différentes époques : le mot de formation populaire et le mot créé par le procédé savant. C'est ce qu'on appelle *des doublets* [1]. Ces deux formes françaises du même type latin sont rarement synonymes, comme on peut en juger par cet aperçu :

MOTS LATINS.	MOTS FRANÇAIS DE FORMATION POPULAIRE.	MOTS SAVANTS.
Blasph(e)mūre,	Blasmer,	blasphémer.
advo(c)ātus,	avoué,	avocat.
deli(c)ātus,	délié,	délicat.
le(g)ālis,	loyal,	légal.
navi(g)āre,	nager,	naviguer.
car(i)tātem,	cherté,	charité.
cap(i)tāle,	cheptel,	capital.
circ(u)lāre,	cercler,	circuler.
com(i)tātus,	comté,	comité.
cum(u)lāre,	combler,	cumuler.
cart(u)larium,	chartier,	cartulaire.
hosp(i)tāle,	hôtel,	hôpital.
lib(e)rāre,	livrer,	libérer.
mast(i)cāre,	mâcher,	mastiquer.
op(e)rāre,	ouvrer,	opérer.
sep(a)rāre,	sevrer,	séparer.
sim(u)lāre,	sembler,	simuler.
revind(i)cāre,	revenger,	revendiquer.

C'est vers le XIe siècle que le sentiment de l'accentuation latine se perd définitivement ; dès lors, la création populaire est achevée, il n'entre plus dans la langue que des mots savants.

L'histoire des temps mérovingiens nous a fait comprendre

temps gardé dans l'usage leur forme latine et n'ont été francisés qu'assez tard, après la formation de la langue, lorsque le sentiment de l'accentuation latine s'est perdu. Les mots grecs, introduits à l'époque primitive, sous la forme latine, suivent la règle de l'accent tonique. *Pātroclus* a donné *Perle; ĕncaustum,* encre; *ĭdolum,* idle. Les autres appartiennent à l'époque savante. (Gaston Pâris, *De l'accent latin*, etc., p. 40-41.)

1. Brachet, *Dict. étymol.*, XLVI. — *Gramm. hist.*, 80. — *Dict. des Doublets* (1870).

pourquoi le latin populaire a été l'élément prépondérant dans la formation du vocabulaire français. Beaucoup de mots étaient communs au latin du peuple et au latin des lettrés; ceux-là ont passé dans le français, mais, en général, quand il y avait deux mots, l'un classique, l'autre populaire, pour exprimer la même chose, c'est le second qui a donné naissance à l'expression française. On a préféré, par exemple, *caballus* à *equus*, *batuere* à *verberare*, *viaticum* à *iter*, *villa* à *urbs*, *catus* à *felis*, *auca* à *anser*, *casnus* à *quercus*, *curtis* à *aula*, *bucca* à *os*, etc. Les barbarismes, comme *sequere*, *nascere*, *volere*, *essere*, *potere*, ont eu le pas sur les formes correctes, et ont produit *suivre*, *naître*, *vouloir*, *être*, *pouvoir*. Des expressions latines très-usitées sont restées stériles parce qu'elles étaient trop brèves ou trop sourdes et ne fournissaient pas matière à un mot nouveau : ainsi, *jus*, *rus*, *vas*, *æs*, *os*, *spem*, *diem*, *reum* ont été rejetés; on les a remplacés ou par des diminutifs, ou par des dérivés de la même racine, comme *sperantia*, *diurnum*, *vasum*, *æramen*, *ossum*, ou par d'autres mots. On a écarté les mots qui par des ressemblances de forme prêtaient à l'équivoque : *bellum*, par exemple, trop semblable à *bellus* (beau). Enfin, certaines expressions latines en concurrence avec des termes étrangers, celtiques ou tudesques, ont été sacrifiées à ceux-ci[1]. Le peuple ayant un goût marqué pour les diminutifs, beaucoup de mots français nous sont venus des diminutifs latins[2]. Non-seulement on a

1. Diez, Introd. à la *Gramm. des langues romanes*, p. 36-67. — Diez donne la liste de ces pertes du latin.

2. En voici quelques-uns :

Sturnellus (de *sturnus*)	a donné	étourneau.
Corvellus (de *corvus*)	—	corbeau.
Passerellus (de *passer*)	—	passereau.
Apicula (de *apis*)	—	abeille.
Soliculus (de *sol*)	—	soleil.
Agnellus (de *agnus*)	—	agneau.
Cornicula (de *cornix*)	—	corneille.
Capreolus (de *caper*)	—	chevreuil.
Avicellus (de *avis*)	—	oiseau.

(Brachet, *Gramm. hist.*, p. 16, 32, 80. — Ampère, *Form. de la langue franç.*, p. 50-100, 185-204.)

pris aux Latins leurs expressions, mais on a imité leurs habitudes dans la formation et la dérivation des mots : les Romains faisaient, par exemple, des substantifs avec des participes passés des verbes passifs : *morsus*, *peccatum*, *scriptum*, *fossa* étaient des participes masculins, féminins ou neutres, transformés en substantifs; le français a fait de même, il a tiré des substantifs du participe, surtout au féminin; les verbes *prendre, venir*, *voir*, *avenir*, etc., ont donné *prise*, *venue*, *vue*, *avenue*, etc. C'est encore à l'imitation d'un procédé latin qu'on a formé des noms avec des infinitifs dont on retranchait la terminaison verbale : *nota*, *copula*, *proba*, *mora*, etc., provenaient, en latin, d'une mutilation de *notare*, *copulare*, *probare*, *morari;* de même, en français, les mots *déclin, refus*, *accord, appel*, *purge* viennent des infinitifs *décliner*, *refuser*, *accorder*, *appeler*, *purger*. Il y a environ 300 substantifs français ainsi formés [1].

Si l'on voulait observer en détail la transformation des lettres latines en lettres françaises, on verrait qu'elle s'est accomplie, non point au hasard, mais suivant des lois constantes, légèrement influencées par les différences climatériques [2]. C'est là une étude trop spécialement grammaticale pour être faite dans ce livre; qu'il nous suffise d'indiquer

1. Brachet, *Dict. étymol.*, XXIV.

2. La terminaison *alis* a donné *el, al : Mortalis,* mortel; *regalis,* royal. — *anus* a donné *ain : certanus*, certain, *albanus,* aubain. — *amen* a donné *aim, ain, en : æramen*, airain, *ligamen*, lien. — *entia* est devenu *ance : confidentia,* confiance. — *aris, arius* a donné *er, ier : primarius,* premier, *scolaris,* écolier. — *atus, ata* s'est changé en *é, ée : ducatus*, duché, *amata,* aimée. — *acem* s'est changé en *ai : veracem,* vrai, *nidacem,* niais. — *etum* a fait *ay, aie : alnetum,* aulnaie, *Roboretum,* Rouvray. — *orem* a fait *eur : cantorem*, chanteur, *sudorem,* sueur. — *osus* a donné *eux : spinosus,* épineux. — *onem* a donné *on : carbonem,* charbon. — *tionem* a donné *son : rationem*, raison, *sationem*, saison. — *tatem* a donné *té : civitatem*, cité. — *icus* s'est changé en *i : inimicus*, ennemi. — *aticus* en *age : viaticum*, voyage, *formaticum*, fromage. — *urnus* en *our : diurnus*, jour, *furnus*, four. — *aculus* en *ail : gubernaculum,* gouvernail. — *iculus* en *eil : apicula*, abeille. — *aculus* en *ouil : ranacula,* grenouille, *funaculum*, fenouil. — Pour tous ces détails, consulter la *Grammaire historique* de M. Brachet, et la *Formation de la langue française* par Ampère (édit. de 1871).

les deux principes généraux sur lesquels se fondent les règles particulières de cette transformation : l'un est le principe *de la moindre action*, l'autre le principe *de la transition* ou des changements successifs. La *moindre action* signifie que les consonnes latines se sont adoucies dans les mots français : le *c* dur s'est changé en *ç* doux ; le *g* dur a pris le son de *j* ; KIVITATEM a donné *cité*, KEDERE, *céder*, GUEMELLUS, *gémeaux* ou *jumeaux* ; *P* s'est prononcé *v* ; RIPA a fait *rive*, RAPA, *rave*, SAPONEM, *savon*. Les lettres dissemblables se sont assimilées : *arriver* est sorti D'ADRIPARE ; *nourrir*, de NUTRIRE ; *larron* de LATRONEM. Les lettres semblables ont été séparées ou changées par la prononciation, pour éviter une rencontre trop dure : CRIBRUM, PARAFREDUS, PEREGRINUS se sont transformés en *crible*, *palefroi*, *pèlerin*. Il y a eu pour la même cause, déplacement ou métathèse : FORMATICUM a donné *fromage*, BERBICEM, *brebis*. Ces mutations ont été lentes et successives ; une lettre ne change pas d'ordre, de degré et de famille en une seule fois ; la nature, en cela comme en tout, ne procède jamais par écarts brusques ; les choses marchent pas à pas. Ainsi, le verbe latin *putrere*, avant d'aboutir à former le verbe français *pourrir*, a traversé des phases nombreuses : il a fait d'abord *putrire*, puis *pudrire*, *podrir*, *porrir*, et enfin *pourrir*, dernier terme de son évolution. *Anima* n'a pas donné *âme* d'un seul coup : au xe siècle on disait *anime*, *aneme* au xie, *anme* au xiiie, et de cette série de métamorphoses est enfin sorti, dans le français moderne, *âme*. C'est ce qui fait que les mots, comme les hommes, ont une histoire. Le latin *modulus*, prononcé *modlus*, a donné progressivement *modle* au xie siècle, *molle* au xiie, et enfin *moule*. On peut dire, en général, et sans tenir compte des nuances intermédiaires, que tout mot latin a subi deux changements principaux : du latin au vieux français et du vieux français au français moderne [1].

On voit maintenant se dissiper cette apparence de confu-

1. Brachet, *Dict. étymol.*, LXXVI.

sion qui nous frappe tout d'abord quand on se reporte aux temps troublés où notre langue a pris naissance; un ensemble harmonieux et régulier se dégage de ce puissant travail instinctif, qui nous semblait confus. Rome, en quittant les Gaules, avait laissé une si forte empreinte sur l'esprit public, que les populations livrées à elles-mêmes, tout en se donnant carrière et licence sur plus d'un point, continuèrent à subir la loi des habitudes antérieures et restèrent spontanément sous la discipline du génie latin. — L'examen de la syntaxe romane achèvera cette démonstration.

§ II

La Syntaxe de l'ancien français. — Les Déclinaisons.

Dans le latin, écrit ou parlé, de l'époque mérovingienne le système des déclinaisons classiques avait été détruit : les flexions avaient perdu leur valeur et leur sens, on s'en servait au hasard, et pour marquer le rapport des mots entre eux on abusait des prépositions. Nous lisons dans les chartes, *donatio ad conjux, in præsentia de judices* et mille autres néologismes et solécismes dont le précédent chapitre a donné un aperçu. Au milieu de ces ruines le principe de la déclinaison subsistait cependant; les flexions nombreuses et compliquées du latin classique, « qui embrouillaient la cervelle des Gaulois, des Germains, des Africains, des Espagnols et de tous les Barbares, » comme dit M. Villemain, se simplifiaient par ce désordre même et se réduisaient à deux : l'une, qui indiquait le sujet, l'autre, pour marquer le régime. Voilà ce qui restait de l'agencement délicat, de la composition harmonieuse du latin de Cicéron et de Virgile : la barbarie étrangère, en brisant la lyre trop savante, en avait fait un instrument à son usage. Né de ce jargon populaire, le roman en conserve les habitudes : les mots, dans l'ancien français, ont une double forme, ou deux désinences, selon qu'ils expriment le sujet ou le régime de la phrase. La

distinction du cas-sujet et du cas-régime, débris du système classique des Latins, est le principe fondamental de la syntaxe romane.

Mais ce principe reçoit des applications diverses ; la distinction des deux cas n'est pas soumise à une règle uniforme. On sait qu'en latin il y a des déclinaisons où les mots gardent le même nombre de syllabes, et d'autres où le nombre des syllabes varie avec les flexions. L'ancien français observe ces différences. Dans les mots qui en latin appartenaient aux déclinaisons parisyllabiques, à la première et à la deuxième notamment, la distinction du sujet et du régime se marque, au singulier comme au pluriel, par la présence ou l'absence de l'*s* : de là, un premier type de déclinaison française, dont la loi est facile à expliquer. C'est une pure imitation du latin : le cas-sujet, en français, se règle sur le nominatif latin, et le cas-régime sur l'accusatif. Partout où le mot latin prenait ou rejetait l'*s*, soit au nominatif, soit à l'accusatif, ce mot, devenu français, prend ou rejette l'*s*, soit au cas-sujet, soit au cas-régime. *Rose* et *femme*, par exemple, n'ont pas d'*s*, au sujet ni au régime singulier, ni au sujet pluriel, parce que ces mots en latin n'avaient pas d'*s* au nominatif ni à l'accusatif singulier, ni au nominatif pluriel.

Dans ces phrases : *la rose est belle*, *les roses sont belles*, *cueillir la rose*, le substantif *rose* s'écrivait sans *s*, parce qu'en latin on disait *rosa*, *rosæ*, *rosam*. Le cas-régime au pluriel prenait l'*s*, parce qu'il correspondait au latin *rosas*. La même règle s'applique à tous les noms féminins de la première déclinaison. Dans cette phrase : *les femmes sont respectables*, l'ancien français écrivait et prononçait *li femme*, (feminæ). Dans celle-ci : *on doit respecter les femmes*, il écrivait et prononçait, *les femmes* (feminas) [1]. L'*s*, dans l'an-

1. Donnons tout de suite, pour éclaircir ces citations, le paradigme ou la déclinaison de l'article dans l'ancien français. Il s'est formé, comme on sait, du pronom démonstratif *ille* qui, dans le latin populaire, s'employait conti=

cien français, n'est pas la marque du pluriel; c'est une imitation et une réminiscence de la déclinaison latine.

Prenons un substantif de la seconde déclinaison latine, *murus,* qui a donné *mur*, ou *caballus*, qui a fait *cheval.* Ici, comme pour la première déclinaison, l'ancien français est fidèle à la règle de l'*s*. *Mur,* au cas-sujet singulier, se dit *li murs* (murus); au cas-régime, il devient *le mur* (*murum*) : au cas-sujet pluriel, on dit *li mur* (muri), au cas-régime, *les murs* (muros). Dans cette phrase : le *cheval est léger,* cheval prenait l'*s*, *li chevals* (caballus), ou *li chevaux* (*l* s'adoucissant en *u*); dans celle-ci : *on a lancé le cheval*, cheval perdait l'*s* (caballum). — Les *chevaux sont légers*, s'écrivait : *li cheval* ou *li chevau* (caballi); l'*s* reparaissait dans : *on a lancé les chevaux* (caballos).

Voilà le premier type de la déclinaison française. Il se subdivise, comme on l'a vu; car il s'applique aux noms de la première déclinaison latine, et à ceux de la seconde, ou plus généralement à tous les noms compris dans les déclinaisons parisyllabiques du latin [1]. En français, le neutre a disparu; les noms formés du neutre latin suivent la règle des substantifs masculins : *temple* (templum), *siècle* (sæculum) s'écrivent en français comme s'ils venaient de *templus*, *templos, sæculus*, *sæculos :*

Bons fu li siècles, al tens ancienor,

« Le siècle était vertueux, au temps de nos pères : » c'est

nuellement avec le substantif, par l'effet de cet amour de la précision qui caractérise l'esprit moderne et en particulier l'esprit français.

MASCULIN SINGULIER.	FÉMININ SINGULIER.
Cas-sujet, *li* (ille)	*li*, *la* (illa).
Cas-régime, *le*, *lo* (illum)	*la*, *lai* (illam).
MASCULIN PLURIEL.	**FÉMININ PLURIEL.**
Cas-sujet, *li* (illi)	*lai*, *li* (illæ).
Cas-régime, *les*, *los* (illos)	*les* (illas).

Le pronom latin, joint aux prépositions *à* et *de*, a donné les formes indirectes : *del*, *deu*, *du*, *de la*, *de lai*, *des*, *as*, *aus*, *ala*, *alai*, *as*, *es*.

1. Aussi, quelques savants le comptent pour deux, l'un s'appliquant à la première déclinaison (*rose*, *femme*, etc.), et l'autre à la seconde (*mur*, *cheval*, etc.). Distinction qui nous semble inutile, puisque la règle est la même.

le début de la vie de saint Alexis, poëme du xᵉ siècle. La suppression du neutre était déjà une tendance du latin vulgaire. On lit dans Plaute : *dorsus*, *ævus*, *collus ;* les inscriptions nous offrent : *brachius*, *fatus*, *metallus*. Le latin mérovingien est encore plus novateur : le pluriel neutre en *a* (*pecora, vestimenta*) devient un nominatif singulier féminin ; de là, ces nouveaux accusatifs pluriels, *pecoras, vestimentas*. Le rédacteur latin de la loi salique écrit, comme on prononçait : *templus*, *tectus*, *membrus*, *judicius*. Le français a converti en loi cette habitude du latin populaire [1].

Dans les déclinaisons imparisyllabiques du latin, ce n'est pas seulement la désinence qui change ; le nombre des syllabes varie avec les flexions : il y a déplacement de l'accent tonique. Les mots français tirés des mots latins soumis à ce mode de déclinaison prirent une double forme : l'une pour le cas-sujet, l'autre pour le cas-régime ; la première reproduisait le nominatif latin, la seconde imitait l'accusatif. *Imperātor* donna, au cas-sujet, *emperere; imperatōrem* donna le régime *empereōr*. Au nominatif *īnfans* correspond le sujet *enfe ;* à *ĭnfāntem*, le régime *enfant*. De *latro* est venu *lerre ;* de *latrōnem*, *larron*. *Bāro* a produit *ber ; barōnem, baron*. Nous retrouvons ici l'influence puissante, la maîtresse-loi de l'accent tonique. Voulait-on dire : l'*empereur a battu l'ennemi*, on employait la forme du cas-sujet, *li emperere*. Si l'on disait : *on a élu l'empereur*, c'était la forme du cas-régime, *l'empereor*. De même pour tous les noms de cette catégorie. Dans cette phrase : *l'enfant est sage*, le sujet était *li enfe ;* dans celle-ci : *on punira l'enfant*, le régime était *l'enfant*. Ces noms au pluriel prenaient l'*s* comme le latin : *li empereors*, les empereurs (imperatores), *li pécheors*, les pécheurs (peccatores), *li jugeors*, les juges (judicatores), *li veneors*, les veneurs (venatores). En un mot, ce second

1. Sous l'empire, le rhéteur Curius Fortunatianus se plaignait de cette tendance aux solécismes : « Les Romains, disait-il, changent volontiers le masculin en neutre : *Romani neutra multa masculino genere potius enuntiant, ut hunc theatrum, hunc prodigium.* » (Brachet, *Gramm. hist.*, 148-156.)

type de la déclinaison française était, comme le premier, une reproduction partielle, mais fidèle, des déclinaisons latines [1].

Telle est la règle fondamentale de notre ancienne syntaxe : elle a été observée jusqu'au XIVe siècle. Nos plus anciens textes en vers et en prose y sont assujettis ; il n'est pas une charte, pas une pièce, pas le moindre contrat où, sauf les négligences du copiste, elle ne soit constamment pratiquée. Il y avait un enseignement de grammaire dans les écoles, et on en voit la trace dans la correction des bons manuscrits [2]. Bien que l'ancien français, comme le latin populaire, fît un usage fréquent des prépositions, la variété des formes et des désinences dans les noms, l'observation de la règle du sujet

1. Autres exemples de la même catégorie :

LATIN.		FRANÇAIS.	
Nominatif.	Accusatif.	Cas-sujet.	Cas-régime.
sēnior,	*seniōrem,*	*li sire,*	*le seignor.*
judicātor,	*judicatōrem,*	*li jugere,*	*le jugeor.*
salvātor,	*salvatōrem,*	*li sauvere,*	*le sauveor.*
ābbas,	*abbātem,*	*li abbe,*	*l'abbé.*
paupērtas,	*paupertātem,*	*poverte,*	*poverté.*
cōmes,	*cōmitem,*	*li cuens,*	*le comte.*
pāstor,	*pastōrem,*	*li pastre,*	*le pasteur.*
gārcio,	*garciōnem,*	*li gars,*	*le garçon.*

2. Littré, *Hist. de la langue française*, t. I, 119, 151, 154, 319; t. II, 329-331, 345-355. — M. Littré cite les exemples suivants d'un manuscrit du XIIIe siècle : « *Nostre sire* donna à l'homme une science k'on apiele phisike, par lequel il gardast la santé... Et sachiés que mors natureux est en 70 ans par nature, et plus et moins, si com il plaist *nostre signeur*... Cil qui a les yeux enfossés et petits doit estre malicieux et *engignières;* cil ki les a fors et gros, si est sos et grand *parlères*... Quand *li solaus* (soliculus) se lève, qui escaufe légièrement la terre... au lever et au coucher *del solel* (soliculum). »— Un texte intéressant à consulter sous ce rapport, c'est celui de Villehardouin, publié par M. Natalis de Wailly en 1872. Ce même savant a publié, dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, en 1867, une série de textes émanés de la chancellerie du sire de Joinville, à la fin du XIIIe siècle. Ces textes sont très-corrects; de l'examen fait par M. de Wailly, il résulte que les règles de la déclinaison y sont observées 1423 fois contre 13 fois, c'est-à-dire toujours; car l'exception, quand elle est si rare, confirme la règle. (*Mémoire sur la langue* de Joinville, *Bibl. de l'École des Chartes,* 1868.)

et du régime rendaient, plus souvent qu'aujourd'hui, ces auxiliaires inutiles. Ce vers d'une chanson de geste :

Fille sui *le roi Flore* qui tant fait à louer

ne présentait aucune équivoque. *Le roi* est la forme du régime (rēgem) et équivaut à *du roi*. *Li chevals l'empereor* signifiait : *le cheval de l'empereur*.

Li brans *Charlon* et li *Rolland*

veut dire : l'*épée de Charles et celle de Rolland; Charlon et Rolland* sont deux régimes.

Par *la dieu grace* qui en la croix fu mis

équivaut à : *par la grâce de Dieu*. *Dieu* est ici la forme du régime (Deum)[1]. Chose étonnante ! La langue romane des Gaules fut la seule qui gardât ce reste de latinité, cette ombre des anciennes déclinaisons : les cas disparaissent en Italie et en Espagne, soit parce que la langue de ces deux pays s'est constituée plus tard, soit que les révolutions intérieures y aient altéré plus profondément, du ve au xe siècle, le culte du latin, la discipline de l'éducation romaine[2].

Cette organisation à demi-synthétique de l'ancien français était encore trop compliquée pour convenir longtemps au génie de notre race, essentiellement ami de la simplicité rapide et de la précision. Elle s'affaiblit avec le sentiment des origines de la langue; et quand le souvenir du latin parlé dans les Gaules s'effaça de l'esprit des populations, ce reste

1. Le cas-sujet est *Diex* (Deus). — Il est resté, de ces formes primitives, quelques locutions dans le français moderne. *De part le roi* (de la part du roi). — *Dieu merci* (par la merci de Dieu). — *Fête-Dieu, hôtel-Dieu, Dieu-donné* (la fête de Dieu, l'hôtel de Dieu, donné de Dieu). Les noms de lieux comme *Choisy-le-Roi*, *Bar-le-Duc*, la *Ferté-Milon*, *Château-Thierry*, etc., ont la même origine : dans ces locutions, *le Roi*, *le Duc*, *Milon*, *Thierry* sont la forme du régime et permettent de supprimer, comme en latin, la préposition.

2. Littré, t. I, XIII-XIV, 12-237; t. II, 96-100.

de syntaxe latine, dont on avait perdu la tradition, se déconcerta et périt. La ruine commença par une double confusion. On appliqua, d'une part, la règle de l'*s* aux noms de la 1re et même de la 3e déclinaison, contrairement à l'étymologie latine ; on écrivit *li roses, li impereres, li sires, li pères, li frères*. D'autre part, on déclina certains noms de la 1re et de la 2e déclinaison sur le modèle de la 3e : *Pierre* eut pour cas-régime *Pierron* ou *Perron*, comme si l'accusatif latin eût été *Petronem ; Charles* fit *Charlon*, forme qui supposait un accusatif *Charlonem ; Ève, Berthe*, donnèrent au régime *Evain*, *Bertain*, d'après les accusatifs *Evanem, Bertanem*. Toutes ces erreurs, qui se multiplient surtout au XIIIe siècle, ont pour cause unique l'oubli du latin. On voit alors se produire, dans le français parlé du temps de saint Louis, des solécismes fort semblables à ceux que nous avons signalés dans le latin rustique des temps mérovingiens : le peuple confond le sujet et le régime, brouille des distinctions dont le sens lui échappe ; les poëtes par licence, les lettrés par négligence s'habituent à violer les règles que rejette l'usage populaire. Au XIVe siècle, la syntaxe est en révolution ; le français traverse une crise dont toutes les œuvres contemporaines portent la marque. Nous trouvons un exemple frappant de cet état incertain et troublé dans l'*Histoire de saint Louis*, par Joinville. Le plus ancien texte de ce livre que nous possédions aujourd'hui est de la fin du XIVe siècle ; le copiste qui l'a transcrit sur le texte original l'a rajeuni à la mode de son temps : or, il a violé plus de quatre mille fois les règles de l'ancien français, — règles observées dans les chartes écrites sous la dictée de Joinville lui-même et sans doute aussi dans le texte primitif des *Mémoires ;* — il ne les a respectées qu'une fois sur dix [1].

Ce désordre finit par un progrès. Il se dégagea de l'anarchie passagère une constitution de la langue, plus simple et moins latine, et c'est de là que le français moderne est sorti.

1. N. de Wailly, *Bibl. de l'École des Chartes*, 1868.

La distinction des deux cas fut abolie, la règle de l'*s* se modifia complétement, les mots n'eurent plus qu'une forme, et presque toujours la forme du régime, comme plus sonore, prévalut[1]. Le cas-régime, nous l'avons remarqué, rejetait l'*s* au singulier et prenait l'*s* au pluriel : demeuré seul il garda cette habitude ; l'*s* commença dès lors à distinguer le pluriel du singulier.

Nous renvoyons aux ouvrages spéciaux sur la matière pour y connaître à fond tout ce que la syntaxe française a emprunté de la syntaxe latine[2]. Le français doit au latin les mots qui forment la charpente d'une langue, les pronoms, les adjectifs possessifs, démonstratifs et numéraux, l'article, les verbes auxiliaires, les conjonctions, les principaux adverbes, tout ce qui, dans la syntaxe, remplit l'office des cadres dans une armée. On a beaucoup dit que le français ressemble au grec par l'usage de l'article et de la conjonction complétive *que* (ὅτι en grec), par l'emploi fréquent des prépositions : ni ces mots, ni ces tours de phrase ne lui viennent du grec, mais du latin populaire. Les verbes auxiliaires sont le développement d'une habitude du latin. On lit, dans Cicéron et dans César : « *Satis dictum habeo*, — *vectigalia parvo pretio redempta habet*, » au lieu de : « *Satis dixi, redemit.* »

1. Il y a des exceptions. Dans certains mots, c'est le cas-sujet qui est resté, par exemple : *fils* (filius), *lacs* (laqueus), *legs* (legatus), *lys* (lilius), *puits* (puteus), *retz* (retis), *nez* (nasus), *queux* (coquus), *Charles* (Carolus), *Orléans* (Aurelianus), *Louis* (Ludovicus), *fonds* (fundus), *fourmis* (formicus). De là ce vers de La Fontaine :

Quand sur l'eau se penchant une *fourmis* y tombe.

La présence de l'*s* dans ces noms singuliers trouve ici son explication. A ces mots de la deuxième déclinaison on peut joindre ceux-ci, de la troisième : *sœur* (soror), *peintre* (pictor), *ancêtre* (antecessor), *traître* (traditor). Les formes du régime, *seror* (sororem), *peinteur* (pictorem), *ancesseur* (antecessorem), *traiteur* (traditorem), ont disparu. Certains mots ont conservé les deux formes, comme *bel, beau, fol, fou, licol, licou, mol, mou.* Quelquefois les deux formes, en se conservant, ont pris une acception différente. *Cantor* nous a laissé *chantre,* et *cantorem, chanteur ; pastor* nous a laissé *pâtre,* et *pastorem, pasteur,* etc. (Brachet, *Gramm. hist.*, 147-156.)

2. Voir notamment la *Grammaire historique* de M. Brachet et l'*Histoire de la Formation de la langue française,* par Ampère (2e édit., 1871).

Cette forme analytique existait, surtout dans la langue parlée, à côté de la forme synthétique, prescrite par la grammaire. C'était aussi la tendance du latin populaire de supprimer les verbes déponents et les verbes passifs. Nous trouvons dans Plaute les infinitifs *arbitrare*, *moderare*, *partire*, et combien d'autres irrégularités dans le latin mérovingien! Là, on remplace le passif par des équivalents que le français a simplement traduits ; on dit : *volo est donatum* pour *donari ; est concessum* pour *conceditur ; procurata esse* pour *procurari*. Notre futur s'est formé de l'infinitif par l'adjonction de *ai, as, a*. Or, ces désinences ne sont autre chose que le verbe *habeo*, *habes*, *habet*, qui s'employait souvent dans le latin parlé, et quelquefois dans le latin écrit, avec un infinitif : *dicere habeo* (Cicéron), *venire habet* (saint Augustin). *Aimer ai*, *punir ai*, signifient littéralement : *j'ai à aimer, j'ai à punir*. Dans la langue romane, surtout dans le provençal, la désinence *ai, as, a*, est parfois séparée de l'infinitif; elle existe par elle-même, comme *habeo*, *habes, habet*, en latin. *Dir vos ai*, « je vous dirai, j'ai à vous dire, » lit-on çà et là chez les poëtes de la langue d'oc.

Il est bien rare qu'une expression importante en français n'ait pas été au moins suggérée par un usage latin. Sous l'Empire, le mot *mens*, avec le sens de *manière, façon*, se joignait souvent à un adjectif pour qualifier une action, pour juger une conduite. De là ces locutions : *hoc bona mente factum* (Tertullien) ; *devota mente tuentur* (Claudien) ; *iniqua mente concupiscit* (Grégoire de Tours). Traduisez-les et vous avez l'adverbe français, qui s'est formé de la réunion du substantif *mens* aux adjectifs : *sola-mente*, seulement, *bona-mente*, bonnement, *devota-mente*, dévotement, *iniqua-mente*, iniquement, *grandi-mente*, grandement.

La préposition *avant* est le résultat du barbarisme populaire, dont se plaignaient les grammairiens, *abante* au lieu de *ante*. A l'époque mérovingienne, *inde* était synonyme de *ex illo*, *ab illo ; ibi* s'employait pour *illi*, *illis*. « Si potis *inde* manducare. — Dono *ibi* terram. » Du premier est sorti *en*

(d'abord *int, ent*) ; du second est venu *y* (d'abord *iv, i*). — *Homo,* l'homme (en roman *li om*), a donné *on*, *l'on* [1].

Ce français, presque entièrement latin d'origine, était constitué dans son vocabulaire et sa syntaxe au XIe siècle : il avait déjà assez de netteté et de précision, assez de vigueur même et assez de souplesse pour se développer et fleurir littérairement. C'est la langue des Chansons de Gestes et de notre plus ancienne poésie lyrique ; au commencement du XIIIe siècle, avant les changements qui ont altéré sa constitution primitive, il reçoit l'empreinte du génie mâle et coloré de Villehardouin. Un double accroissement, dans les temps qui suivent, jusqu'à nos jours, a enrichi ce premier fonds. Une nouvelle couche de mots, empruntés, les uns au latin et au grec par le procédé savant, les autres aux langues étrangères, s'est superposée aux anciens radicaux de formation populaire ; tous ces mots, les anciens comme les nouveaux, se sont en outre développés par des dérivés et des composés. Le vocabulaire actuel de la langue française contient donc quatre éléments distincts : l'élément populaire, antérieur au XIe siècle ; les mots d'origine savante ; les mots étrangers, italiens, espagnols, allemands, anglais, orientaux ; enfin les expressions sorties et formées de toutes celles-là par dérivation [2]. Ces éléments réunis donnent un total de 27,000 mots, qui est le dictionnaire de l'Académie.

De toutes les langues étrangères, c'est l'italien et l'espagnol, langues sœurs de la nôtre, issues du latin comme elle, qui nous ont le plus fourni dans les temps modernes. Des termes de guerre, de cour et de commerce nous sont venus d'Italie au XVIe siècle ; les termes espagnols nous ont envahis sous Henri III, Henri IV et Louis XIII ; le Portugais a donné quelques mots ; les guerres de religion, la guerre de Trente ans et nos expéditions en Allemagne au XVIIIe siècle ont im-

1. Brachet, *Gramm. historique,* 153-190.

2. Exemple de dérivation : *règle* a donné *régler*, *déréglé*, *règlement*, etc. ; ainsi des autres mots radicaux.

porté chez nous des mots allemands ; la politique, l'industrie, le commerce ont fait de larges emprunts à l'Angleterre; nous devons aussi quelque chose à l'Orient et à l'Amérique[1]. A côté des gains, il est juste de compter les pertes. Nombre de mots du fonds primitif, surtout ceux d'origine tudesque ou celtique, ont péri ; il s'en faut que la langue du XIIe siècle soit entrée tout entière à l'Académie !

Résumons par quelques chiffres les accroissements de la langue française : un peu de statistique placée à propos rend plus sensible et plus nette l'expression des idées abstraites.

Du fonds primitif, constitué au XIe siècle, épuré et diminué par l'usage moderne, un peu plus de 4,000 mots radicaux ont passé dans la langue classique du Dictionnaire; ils se décomposent ainsi :

1° Mots d'origine inconnue	650
2° Elément latin, langue romane d'oïl,	3,800
3° Elément tudesque, diminué,	420
4° Grec, importé directement,	20
5° Elément celtique, diminué,	20
	4,910

1. Mots italiens : agio, alerte, alarme, altier, arlequin, arquebuse, banqueroute, bastion, bombe, bouffon, boussole, brave, caracoler, colonel, carosse, chagrin, cocarde, concetti, escrime, fantassin, faquin, gazette, giberne, paladin, quadrille, salade, vedette, volcan, villégiature, etc. — Mots espagnols : tabac, indigo, jasmin, anchois, bazané, alezan, galon, caban, chocolat, dominos, laquais, mousse, récif, capitan, baroque, bizarre, disparate, etc. — Mots portugais : autodafé, chamade, coco, abricot, fétiche, bergamotte, bayadère, mandarin, etc. — Mots allemands : bivouac, blocus, colback, fifre, flamberge, obus, sabre, trinquer, brandevin, gargotte, flèche, valser, brême, bismuth, zinc, potasse, nickel (suédois), kermess (flamand), gamin, chic, édredon. — Mots anglais : budget, jury, chèque, warrant, humour, redingote, rosbif, grog, bol, gin, punch, rhum, whist, touriste, croupe, square, interlope, etc. — Mots polonais : calèche, polka, etc. — Mots russes : steppe, knout, cosaque, cravache. — Mots hongrois : hussard, dolman, shako, horde (tartare). — Mots orientaux : thé (Chine), zèbre (Afrique), orang-outang (Malaisie), brahme, pagode, palanquin, paria, nabab, cornac. — Mots américains : acajou, ananas, ouragan, tapioca, quinine, quinquina, boucanier, maïs, etc.— Le béarnais a donné béret et isard; le patois grison : avalanche, châlet, crétin, ranz.

Du XIe au XIIe siècle, un peu moins d'un millier de mots étrangers ont été définitivement reçus dans la langue :

1° mots	italiens	450
2°	provençaux[1]	50
3°	espagnols	100
4°	allemands	60
5°	anglais	100
6°	slaves	15
7°	sémitiques	110
8°	orientaux	16
9°	américains	20
		922

Il faut ajouter, à ces termes exotiques, 115 mots d'origine diverse, noms d'étoffes, de voitures, noms propres devenus noms communs par métonymie, et 40 onomatopées[2]. On arrive à un total d'environ 6,000 radicaux. Or, nous l'avons vu, le Dictionnaire comprend 27,000 mots; il y a donc 21,000 mots qui ont été créés, soit par le procédé savant, comme il a été dit plus haut, soit par développement et dérivation des mots radicaux, surtout des radicaux du fonds populaire et primitif[3]. — Nous avons saisi cette occasion

1. La langue d'oc possédait un très-grand nombre de mots qui lui étaient communs avec la langue d'oïl. Au fond, leur vocabulaire était le même, puisqu'il venait également du latin, comme nous le dirons dans le chapitre suivant. Il ne s'agit pas ici de ces ressemblances générales et fondamentales, mais d'un certain nombre d'expressions qui n'appartenaient qu'à la langue d'oc et qui ont passé dans le français lorsque la langue d'oc, frappée de déchéance au XIIIe siècle, eût été réduite à l'état de dialecte ou de patois, et que la langue d'oïl, devenue le français moderne, se fût étendue à la France entière. — Ce sont, par exemple, les mots : cap, carguer, mistral, autan, corsaire, vergue, dorade, forçat, donzelle, ballade, caisse, cadenas, etc. (Brachet, *Dict. étymol.*. LI.)

2. On appelle onomatopées des mots formés par imitation de l'action physique et naturelle qu'ils expriment, comme japer, laper, craquer, claque, crac, cric, tic, cliquetis, fanfare, babiller, etc.

3. Brachet, *Dict. étymol.*, Introd., p. XLVI-LXX. — Nous croyons devoir signaler ici un volume publié en 1873 par M. A. Granier de Cassagnac sur les *Origines de la langue française*. L'auteur nie absolument l'influence du latin sur le français et prétend démontrer, « contrairement à la doctrine de

de jeter un regard en avant sur l'histoire de notre langue ; nous retournons maintenant à la question des origines qui exige encore quelques éclaircissements.

l'École des Chartes, de l'Université, de l'Académie, de la science française et étrangère, » que notre langue descend directement du gaulois, n'est pas autre chose que le gaulois, conservé dans le pays et transformé par la civilisation. Nous doutons que l'opinion de M. A. Granier de Cassagnac, et les raisons sur lesquelles il espère la fonder, fassent jamais autorité.

CHAPITRE V.

LES DIALECTES. — ORIGINE DU VERS FRANÇAIS.

Le groupe des langues romanes : l'italien, l'espagnol, le provençal et le français ; rapports de ces langues entre elles ; leurs différences. — Les divisions principales du roman des Gaules : langue d'oc et langue d'oïl. — Les dialectes de la langue d'oïl. Prédominance croissante du dialecte de l'Ile de France. — Déchéance de la langue d'oc. Comment le français est devenu la langue de toute la France.— Formation du vers français. Premières poésies en langue romane : *Vie de saint Léger, Passion du Christ, Poëme sur saint Alexis.* Poésies provençales antérieures à l'époque des troubadours. Conclusion de cette étude. Eclat et ascendant de la langue française au moyen âge.

Pendant que la langue romane se formait dans les Gaules et que le français se dégageait lentement du latin populaire, que se passait-il dans les pays d'Occident, notamment en Italie et en Espagne, où le latin était devenu, comme en Gaule, la langue des populations? Les mêmes changements s'y accomplissaient, et des causes identiques produisaient des effets semblables. Là aussi le latin, corrompu et mêlé d'éléments exotiques, enfantait, de sa décomposition même, une langue nouvelle, appelée langue romane, qui s'imposait aux envahisseurs. Sur cet immense espace où pendant plusieurs siècles avaient régné les lois, la civilisation et la langue des Romains, où Rome avait savamment façonné les peuples à sa ressemblance, tout concorde dans les évolutions du langage, déterminées par les événements du ve siècle et par leurs suites. Il suffit d'effacer cette sorte de pellicule légère qui couvre les mots et dissimule leurs similitudes, et on aperçoit à nu la trame de la langue, qui est la même. Ce

n'est pas seulement le vocabulaire, la provision de mots qui est presque identique, les artifices des syntaxes nouvelles se ressemblent : la conjugaison y prend un caractère uniforme, toutes ont l'article, toutes laissent tomber le neutre et suppléent aux désinences de l'adverbe latin par la même composition ; toutes adoptent à peu près les mêmes mots germaniques. L'identité générale de l'établissement du latin dans l'Occident conduisit à ce résultat : l'identité fondamentale des idiomes romans et la régularité de leur formation [1].

Mais les particularités de la race, du climat et du sol s'inscrivirent et se marquèrent, en chaque pays, dans cette identité et la découpèrent en fragments : il y eut comme trois compartiments où se rangèrent les trois langues nées du latin, et à mesure qu'elles s'éloignaient de la source, les différences s'accusaient. On a longtemps cru que le français venait de l'italien ; rien n'est plus faux. Entre ces trois idiomes il y a un rapport, non de filiation, mais de confraternité. Toutes ces formations sont contemporaines, semblables par le fond et les tendances, différentes par les conditions locales. Ce sont comme trois dialectes de la même langue, qui ont reçu leurs caractères spécifiques de l'action des lieux, des circonstances et des antécédents. L'italien garda mieux la forme du latin, les mots n'avaient qu'un court trajet à faire et subissaient peu de frottement et d'altération : les conditions géographiques restaient les mêmes. En Espagne, de plus fortes différences physiques et climatériques assaillirent le latin, mais ce pays avait dans son ciel, dans la nature du sol et des populations assez de ressemblance avec l'Italie pour ne pas infliger à la langue qui se transformait des remaniements trop impérieux. En Gaule, au midi, la langue nouvelle n'a plus la même ampleur, les désinences sont moins variées que dans le roman d'Espagne et d'Italie ; toutefois, la teinte latine s'y conserve encore et semble refléter l'éclat d'un ciel voisin. Au centre et au nord,

1. Littré, *Hist. de la langue française*, t. I, XIII-XIV, 12-237.

les mutations sont plus sensibles dans la forme et la sonorité des mots ; en passant dans la langue d'oïl, le latin s'y décolore et s'y éteint [1]. Il y eut donc, en résumé, unité fondamentale et diversité contingente. Les idées, la civilisation, la langue avaient été les mêmes ; les esprits s'étaient formés dans un moule semblable ; la décomposition suivit les mêmes lois : puis, le génie particulier des peuples se déployant en liberté, les influences physiques et climatériques cessant d'être dominées par l'action impérieuse de la politique romaine, le caractère original des races et des pays se révéla par la diversité du langage. La formation des langues novo-latines, comme on les appelle, est le résultat combiné des influences morales, civilisatrices, représentées par l'élément latin, et des influences climatériques marquées dans les différences extérieures qui distinguent ces idiomes. « La cause première des altérations phonétiques, dit M. Brachet, réside dans la structure de l'appareil vocal, en un mot, dans la différence de prononciation : le climat et la race ont donné à chacun des peuples de la Gaule, de l'Italie et de l'Espagne un appareil différent par certaines inflexions [2]. »

Raynouard supposait qu'une seule langue romane, sortie du latin après les invasions, avait été commune aux Italiens, aux Espagnols, aux Français du Nord et du Midi pendant plusieurs siècles et s'était ensuite divisée en idiomes particuliers. C'est là une hypothèse sans preuves, sans vraisemblance et, d'ailleurs, inutile. Les langues modernes se sont formées directement du latin, sans avoir besoin d'aucun intermédiaire ; mais il est vrai de dire que plus elles se rapprochent de leur source commune, plus elles se ressemblent ; il y a eu sans doute un moment où, nées de la veille, encore

1. Exemple : le latin *masculus* fait en italien *maschio*, en espagnol *macho*, en provençal *mascle*, en français *mâle*, en wallon *maie*. — *Amicus* fait en italien *amico*, en espagnol *amigo*, en provençal *amico*, en français *ami*. — *Cantabam* donne en italien *cantava*, en espagnol *cantaba*, en provençal *cantava*, en français du moyen âge *chantère*, *chantoie* ou *chantoue*. (Littré, t. II, 96-100.)

2. *Dict. étymol.*, XXV ; *Gramm. hist.*, 41.

pleines de latinismes, elles avaient entre elles de singulières conformités et pouvaient se comprendre d'un bout à l'autre de l'ancien monde romain en Occident. Réduite à ces termes, l'hypothèse de Raynouard est juste.

Que si l'on se demande laquelle de ces langues novo-latines fut constituée la première, l'histoire répond que la langue romane des Gaules est la première qui ait porté et produit une littérature. Or, la maturité littéraire d'un idiome est le signe de sa perfection, la mesure de son progrès; une langue n'est vraiment faite que lorsqu'elle est capable de traiter les sujets qui naissent des goûts et des besoins de la société contemporaine. L'idiome des Gaules ayant été prêt avant tous les autres pour cet office, c'est à lui que revient, dans la famille des langues romanes, l'aînesse ou la priorité. Les événements politiques nous fournissent l'explication de ce fait littéraire. Dans le haut moyen âge, l'empire romain fut défendu plus longtemps et plus vigoureusement en Gaule qu'en Italie; la vie romaine y resta plus active, et cette durable impression s'est marquée dans les habitudes de la langue qui, seule entre tous les idiomes romans, conserva, nous l'avons vu, un reste des déclinaisons latines par la règle du cas-sujet et du cas-régime. Après les invasions, ce fut la Gaule qui ressaisit la primauté et devint la puissance dirigeante : l'Empire d'Occident se releva sous Charlemagne; au XIIe et au XIIIe siècle la France ébranla le monde par l'impulsion des croisades. Considérez, pendant ce temps, l'état des pays voisins. L'Italie, foulée par les Lombards, les Visigoths et les Grecs, est conquise par les Français, puis se décompose; les Arabes oppriment l'Espagne; l'Angleterre lutte contre les Danois, contre les Normands; la Germanie, vaincue par les Carlovingiens, est morcelée par la féodalité. La Gaule libre, victorieuse, tient le premier rang dans les gloires pacifiques et militaires de la civilisation renaissante. Elle est le boulevard de l'Europe, le centre de résistance contre la barbarie du Nord et le paganisme du Midi; de bonne

heure elle fait preuve d'énergie, d'audace et de fermeté : la primauté littéraire, chez elle, comme partout, est la conséquence et le couronnement de la supériorité politique.

Les mêmes causes qui agissaient sur la formation générale des langues romanes, en les séparant par des différences de plus en plus tranchées, malgré leur commune origine, influaient aussi sur le développement particulier de chacun de ces idiomes et les subdivisaient tous en dialectes. Dans les vastes régions comprises sous le nom de Gaule, d'Espagne et d'Italie les diversités de race et de climat abondaient; ces influences naturelles s'exerçaient alors d'autant plus librement que l'état social, loin de les contrarier comme au temps des Romains, les favorisait. Aux excès de la centralisation avait succédé le morcellement indéfini. Aussi les langues nouvelles nous présentent un double fractionnement : divisées en trois grands idiomes, qui seront l'italien, l'espagnol et le français, chacune d'elles se partage et se morcelle en idiomes distincts; toutes ces divisions s'accordent avec la situation politique de l'Occident.

§ I

La langue d'oc et la langue d'oïl. — Dialectes de la langue d'oïl.

En Gaule, nous rencontrons d'abord la distinction célèbre qui partage l'idiome roman en deux langues : la langue d'oc et la langue d'oïl. Dans un temps où les influences du sol, du climat et de la race prédominaient, rien d'étonnant que le Midi, indépendant du Nord et si différent, ait eu sa langue et sa littérature à part. Contrée intermédiaire, tenant à la fois de la Gaule, de l'Espagne et de l'Italie, il exprima dans un idiome sonore et coloré l'originalité de ses mœurs et de son esprit, la beauté de son ciel, son existence autonome, et par l'éclat d'une poésie indigène rayonna sur les pays voisins, échauffa la lenteur française, donna l'éveil à l'imagination des Italiens et des Espagnols, propagea l'art et la

gloire de bien dire dans les deux péninsules où, depuis le silence des muses antiques, aucun poëte n'avait encore paru. Si l'on tire une ligne de la Rochelle à Grenoble, on aura tracé à peu près la démarcation de la langue d'oc et de la langue d'oïl et fixé leurs frontières : mais il est bien évident que sur la limite même les caractères tranchés des deux idiomes s'adoucissaient, se fondaient ensemble dans certains dialectes de nuances mixtes : nous avons plusieurs exemples de ce rapprochement, de cette fusion des deux langues, notamment la *Passion du Christ*, poésie du xe siècle, découverte à Clermont.

D'où viennent ces expressions : *langue d'oc, langue d'oïl ?* De la façon différente d'affirmer, de dire *oui*, au Nord et au Midi. La même raison a fait nommer l'italien langue de *si*, comme Dante l'atteste : « *Alii* OC, *alii* SI, *alii* OÏL *affirmando loquuntur*[1]. » *Oc* est le pronom démonstratif latin *hoc* qui, dans la langue d'oïl, a donné *ho, o*[2] ; *oïl* est formé de la réunion des deux pronoms, par la chute de la consonne médiane *c, hoc, illud : hoc* (*est*), *ho*(c) *illud* (*est*), cela est, c'est cela, *oui*[3]. La langue d'oc se désignait aussi par les noms de ses plus illustres dialectes : on disait « le provençal, » *la lenga proensal, lo proensal, lo proensalés, lo vulgar provenzal ;* on a dit plus tard, *lo lemosi,* le limousin[4]. Les deux langues romanes se sont constituées, à peu de chose près, avec les mêmes éléments; elles ne diffèrent, surtout au début, que par des caractères secondaires de vocalisation et d'euphonie[5]. Nous n'avons du provençal au-

1. *De vulgari eloquentia*, I, 8.

2. Au lieu de *oc*, on trouve aussi *hoc* dans le provençal, preuve manifeste de l'origine du mot.

3. *Nennil* s'est formé de même, *non* ou *ne* et *illud*.

4. Diez, Introd. à la *Gramm. des langues romanes*, 127. — Les peuples du Midi s'appelaient en latin : *habitants de la province romaine*, PROVINCIALES, titre d'honneur dont le sens était tout l'opposé du français *provinciaux*.

5. On peut se faire une idée de cette ressemblance fondamentale, en rapprochant d'un texte provençal publié par M. Guessard la traduction qui en a été faite en langue d'oïl par M. Littré. — TEXTE PROVENÇAL : « Totz hom

cun texte, aucun monument écrit qui soit plus ancien que les fragments de langue d'oïl cités dans le précédent chapitre : le poëme sur Boëce et les quelques phrases en langue d'oc mêlées à des chartes latines ne remontent pas au delà du xe siècle[1]. Né en même temps que le français du Nord, le provençal se perfectionna plus vite, il s'éleva rapidement, dans les poésies des troubadours, à un degré d'élégance savante dont la langue d'oïl était alors fort éloignée. Les poëtes provençaux sont les premiers en Europe, depuis la fin des lettres antiques, qui aient eu du goût et du style. Nous voyons un signe de cette culture littéraire déjà raffinée dans les grammaires et les arts poétiques qui paraissent au Midi dès le xiiie siècle et peut-être plus tôt. M. Guessard a publié en 1840 deux grammaires provençales qui sont de cette époque : *la Dreita maniera de trobar*, par Ramon Vidal de Bezaudun, et le *Donatus Provincialis*, en latin et en provençal, par Uc Faidit ; les *Leys d'amors*, sorte de poétique, œuvre de l'académie *del Gay Saber*, datent du siècle suivant. Dans le Nord, si l'on excepte quelques traités insignifiants de versification rédigés au xve siècle, la littérature grammaticale ne commence qu'à la Renaissance. Malgré la communauté de leurs origines et leurs ressemblances frappantes, les deux langues se traitaient d'étrangères, tant la séparation du Nord et du Midi était fortement caractérisée et semblait chose naturelle au moyen âge. Un notaire d'Albi, en 1229, s'excuse, dans un compte municipal, de n'avoir pas su lire la légende d'un sceau parce qu'elle est, dit-il, soit en français, soit dans quelque autre idiome étranger et inconnu[2] ; les *Leys d'Amors* rangent le français avec l'anglais, l'espagnol et

que vol trobar ni entendre deu primierament saber que neguna parladura no es tant naturals ni tant drecha del notre lingage con aquella de Proenza o de Lemosi. » — TEXTE DE LANGUE D'OÏL : « Toz hom qui vuelt trover ne entendre doit premierement savoir que nule parleure de nostre langage n'est tant droite come cele de Provence ou de Limousin. »

1. Bartsch, *Chrestomathie provençale*. 2e édit. (1868.)

2. « *In lingua gallica vel alia nobis extranea*, quum licet litteræ essent integræ, perfecto non potuimus perspicere. » Brachet, dict. étym., p. L.

l'italien parmi les langues qui ne sont pas du pays[1]. Au moment où s'écrivait ce code poétique et grammatical, la réunion du Nord et du Midi, préparée par les guerres de religion, consommée par l'habileté des rois de France, était un fait accompli[2]; la langue d'oc, comme autrefois le celtique sous la domination romaine, cédait à l'ascendant de la langue des vainqueurs : évincée peu à peu de la société et des livres par la littérature et la civilisation qui descendaient du Nord, elle ne trouvait de refuge que dans la fidélité populaire et tombait à l'état de patois, après avoir jeté un si vif éclat pendant deux siècles. Cette révolution signalait le retour des influences morales et politiques qui, en dépit des diversités climatériques et des antipathies de races, établissaient en France, par la vigueur du pouvoir central, l'unité de l'esprit français et de la langue française.

Mais avant que la langue d'oïl réussît à constituer et à faire prévaloir un idiome unique et définitif, elle était elle-même divisée en dialectes dont le nombre égalait presque celui des provinces du royaume. Son domaine s'étendait depuis les extrémités du bassin de la Loire jusqu'aux rivages de la mer du Nord, comprenant le Maine, l'Anjou, la Normandie, la Picardie, le pays wallon[3], tout le bassin de la Seine

1. « Apelam lengatge estranh coma *frances*, engles, espanhol, lombard. » (II. 318.)

2. Le Languedoc fut réuni à la France en 1272.

3. Sur l'origine de ce mot *Wallon*, consulter le 1er numéro de la *Romania* (janvier 1872), 1er article. — Les barbares, à l'époque des invasions, n'appelaient pas les Gallo-Romains *Romani*, mais *Walah*, *Valahen*, *Welch*, *Wallon*. Ce terme de dédain traduisait dans leur esprit *romani*. Le nom resta à certaines contrées qui ne se trouvèrent englobées dans aucune nationalité nouvelle, du Ve au XIe siècle. De là cette dénomination de *pays Wallon* appliquée à certaines parties de la Flandre. Le mot *Valaque*, *Valachie*, n'est que la traduction grecque (βλάχοι) du tudesque *Walahen*. — P. 8-12. Sur le dialecte *Wallon*, qui tenait du picard et des patois lorrains, v. Diez (Intr. à la gramm. des langues romanes), et Grandgagnage, *Origine des Wallons*, 1852. — Le Wallon est mentionné dès le XIIe siècle. Rudolf, abbé de St-Trond, écrivait en 1136 : « Adelardus nativam linguam non habuit teutonicam, sed quam corrupte nominant *romanam*, teutonice *wallonicam*. » Sur les bords du Rhin, *lingua wallonica* était pour les Allemands synonyme de

et de la Marne avec une partie de la Lorraine et de la Bourgogne. Là, comme dans le Midi, comme en Espagne et en Italie, les habitudes locales et la prononciation décidaient de la forme et de la désinence des mots. Ces dialectes, soumis aux lois fondamentales que nous avons expliquées plus haut, étaient égaux entre eux, comme les provinces mêmes; on les parlait et on les écrivait; poëtes et prosateurs n'avaient d'autre idiome que le *ramage de leur pays*, la langue du crû. Il n'existait point de type général et parfait d'une langue commune qu'on pût, comme aujourd'hui, opposer aux dialectes : ils étaient la langue même, comme les provinces étaient la nation. Cet état de la langue d'oïl, où certaines dissemblances tout extérieures variaient le fond du vocabulaire et de la syntaxe, réprésente exactement, au XIIe et au XIIIe siècle, les circonstances féodales au milieu desquelles le génie de la France, plein de jeunesse et d'avenir, se développait. Pour simplifier l'énumération de ces différences, plus apparentes que réelles, on peut réduire à quatre types principaux les dialectes épars sur la surface du pays : le normand, le picard, le français et le bourguignon. Voici les traits caractéristiques de ceux que le français a évincés ou absorbés.

Le bourguignon modifie les voyelles par l'adjonction d'un *i*. *A* devient *ai ; e* s'y remplace par *ei* ou par *ie*. De là ces formes: *brais* (bras), *messaige*, *chaingier*, *bairon*(baron); *penseir* (penser), *veriteit*, *meir* (mer), *neif* (nef), *freire*, *peire*, *plaidier*, *jugier*, *maingier*, *chief* (chef). — *E* et *i* s'y remplacent aussi par *oi* : *moiner*, pour *mener*, *noier* pour *nier*, *proier*, pour *prier*. *Eau* y devient *ieau* : *biau*, *hiaume*, *cou-*

lingua romana. Dans un passage des *Acta Sanctorum Junii* (vol. I. p. 827), on voit saint Norbert, venant prêcher en 1119 à Valenciennes, fort embarrassé : il parlait le tudesque du dialecte de Clèves et il ne savait que quelques mots de la langue romane qui se parlait dans la ville. Il invoqua le Saint-Esprit, et mêlant le latin, le roman et le tudesque dans son sermon, il eut un grand succès. — Ce passage prouve qu'on parlait la langue d'oïl à Valenciennes en 1119. (*Elnonensia*, par J.-F. Willems — 1845).

tiau. *Eu* devient *ou, o : soul* (seul), *glorious, flor*, *dolor*, *voli* (veult). — *Ou* se change en *o* : *vos* (vous), *jor, amor, secors*, *sofre*, *tot* (tout). Le patois lorrain se rapproche du bourguignon ; une de ses habitudes est de substituer au *g* le *w : warder, warentie, werpil,* pour *garder, garantie, guerpil.*

Le picard traite les voyelles un peu comme le bourguignon. *E* y devient *ie : biel*, *nouviel, chief, prisier, mangier.* Le *c* doux y devient *ch : Franche* (France), *merchi, fache* (face). — *Ch* s'y change en *k : canter*, *pékié* (péché). — *Je* y devient parfois *ga, gayant*, *sergans* pour *géant, sergent.*

Le normand change *a* en *au* devant *n : auns* (ans), *maunder* (mander). — L'*é* y devient rarement *ie* ou *ei*. — *U, o, ou, eu* sont représentés le plus ordinairement par *u*, et c'est un des signes distinctifs de ce dialecte : *hunte, reisun*, *pur*, *jur, vus*, *truver, duble, ure, colur, bufs, doloruse*, au lieu de honte, raison, pour, jour, vous, trouver, double, heure, couleur, bœufs, douloureuse. — *Ei* y remplace souvent *ai : feit*, *meis*, *franceis*, *aveit, seint,* pour fait, mais, français, avait, saint. — *Oi* est remplacé par *ei : rei*, *lei, fei, seit, saveir*, *meité* (roi, loi, foi, soit, savoir, moitié). — *Ie* devient *e : ben, cel*, *ped*, *vent, dener, chevaler*, *amisted* (bien, ciel, pied, vient, denier, chevalier, amitié)[1].

1. Diez, Introd. à la *Gramm. des lang. romanes*, p. 150-200. — Fallot, Recherches sur les formes grammaticales de la langue française au XIIIe siècle (1839). — Tableau comparatif, emprunté à l'ouvrage de Fallot :

NORMAND.	PICARD.	BOURGUIGNON.
rei,	roi,	roi.
peissons,	poissons,	peissons.
quei,	quoi,	quoi.
veneisun,	venoison,	venisun.
soleus,	solaus,	solous, soloil, soloz.
lesser,	laissier,	lassier.
palez,	palais,	palois.
muine,	moignes,	moine.
mult,	mouz,	molz.
jugleor, jogler,	jougleour,	jugleor.
poür,	paour,	peor.
vez,	viols,	viez (vieux).

Il s'en faut que la division que nous indiquons soit suffisante et comprenne la variété des sous-dialectes et des patois locaux, la flore entière de cette langue libre et naïve [1]. Aussi un ouvrage littéraire au moyen âge appartient-il rarement à un seul dialecte ; presque toujours l'idiome dominant est mêlé d'emprunts faits aux dialectes voisins. De tous ces idiomes égaux et contemporains, quel était celui qui devait l'emporter ? Celui que favoriserait la politique. Le dialecte de l'Ile-de-France, *le français*, comme on le désignait dès lors, prévalut avec le pouvoir royal et s'imposa par la centralisation ; à mesure que la couronne arrondissait son domaine [2], la langue qui se parlait au Louvre s'annexait des provinces ; la même déchéance frappa les dialectes et les souverainetés indépendantes [3]. Dès le XIIe siècle, le français avait le pressentiment orgueilleux de sa suprématie future ; la cour de Philippe-Auguste prétendait donner le ton aux gens d'esprit et aux poëtes :

Roman ne histoire ne plait
Aux François, se ils ne l'ont fait,

dit un trouvère du temps. Vers 1180, le comte Quesnes de Béthune, auteur de chansons amoureuses fort agréables, étant venu à Paris, fut prié de lire ses vers en présence de la régente Alix de Champagne et du jeune roi son fils : malheureusement, la poésie de l'aimable comte avait un accent

buen, buene,	boin, boune,	boin, boine.
buce,	bouce,	boiche.
char,	car,	char, etc.

1. V. Ampère, *Formation de la langue française*, p. 360-390.

2. En 1101, Philippe Ier achète le Berry, Philippe-Auguste confisque la Touraine en 1203, la Normandie en 1204. On lui cède vers cette époque la Picardie. La Champagne fut réunie en 1361.

3. Chevalet, T. I, 37-38. — Au XIVe siècle, Gaston Phébus, comte de Foix, écrivait en français son *Traité de la Chasse ;* il le savait fort mal, beaucoup moins que le provençal ; mais il obéissait à la nouvelle mode.

picard très-prononcé : dames et seigneurs en firent une risée. On pensait déjà ce que Voltaire dira un jour à J.-B. Rousseau : faites vos vers à Paris et n'allez point rimer dans les Flandres[1]. Comme le dialecte attique en Grèce, comme le castillan en Espagne et le toscan en Italie, *le français* éclipsa donc et refoula tous les autres dialectes ; mais, en vainqueur habile, il transigea sur quelques points et fit des emprunts aux vaincus. Il prit au dialecte normand les imparfaits et les conditionnels en *ei*, ou en *ai*, et les désinences de certains substantifs : il garda *roi*, et emprunta *reine*; il garda *poids*, et prit *peser*. Tout en conservant ses formes propres, il admettait les désinences étrangères avec un sens différent : c'est ainsi que les mots picards *attaquer*, *camp*, *campagne*, *caisse*, *carte*, ont été reçus à côté des mots français *attacher*, *champ*, *champagne*, *châsse*, *charte*, en signifiant autre chose[2].

1. Quesnes nous a transmis le souvenir de sa mésaventure :

Mon langage ont blasmé li François,
Et mes chançons, oyant les Champenois,
Et la contesse encoir, dont plus me poise (pèse).
La roïne ne fit pas que courtoise (*ce que fait une femme courtoise*),
Qui me reprist, elle et ses fiex li roys ;
Encoir ne soit ma parole *françoise*,
Si la puet-on bien entendre en *françois*.
Ne cil ne sont bien appris ne courtois
Qui m'ont repris, si j'ai dit mot d'Artois,
Car je ne fut pas norriz à Pontoise.
(Bibliothè. de l'École des Chartes, 2e série, t. II, 194.)

D'autres trouvères qui ne savent pas le français, et qui écrivent en dialecte de Poitiers ou d'Orléans, s'excusent d'être

Rudes, malostrus et sauvages
Ne si pointes (polis) com est Paris. (Chevalet, I, 37.)

2. Nous transcrivons ici quelques réflexions de Fallot sur l'origine des noms propres en français : « Les noms de famille peuvent se rapporter en général à trois ou quatre sources principales. Il y a : 1° les noms de lieux, de fiefs, de terres et de domaines, qui ont commencé au Xe et au XIe siècle ; 2° les surnoms et sobriquets, dérivant d'une profession exercée par le chef de la famille ou de mille particularités dont la variété peut être infinie ; ceux-là se forment dès le XIIe et le XIIIe siècle, dans la bourgeoisie des villes surtout. Viennent, en troisième lieu, les noms de baptême ou prénoms qui prenaient ensuite la valeur de noms de famille, principalement chez les villains et villageois, dans les plus basses classes du peuple; ils sont les

Cette langue française, formée comme la France elle-même par un travail de dix siècles, dont nous avons retracé l'histoire, prit dès sa naissance, parmi les langues de l'Europe, le rang que la France occupait parmi les peuples. La conquête normande la porta en Angleterre, et jusqu'au milieu du XIVe siècle elle fut en ce pays la langue de la cour, de la noblesse, du gouvernement, des tribunaux, de tout ce qui avait un emploi, une situation, une influence. Elle passa, avec nos armes, dans le royaume des Deux-Siciles, à Constantinople et en Grèce; des princes d'origine française, devenus rois de Hongrie, de Portugal et de Pologne la firent connaître à ces royaumes. En Allemagne, Frédéric II et sa cour cultivent la poésie française. En Italie, l'usage du français est général. C'est en français que le vénitien Marco-Polo, comme l'anglais Mandeville, raconte ses voyages, que Rusticien de Pise écrit son roman de *Méliadus*, Brunetto Latini, de Florence, son *Trésor de sapience*, le Moraïte sa chronique, et Martin da Canale, son *Histoire de Venise*. Ils pensent tous comme Brunetto Latini, le maître de Dante : « c'est la parleure la plus délitable et la plus commune à toutes gens. » Parler français était une mode si répandue, qu'un moine italien, Benvenuto de Imola disait à la fin du XIVe siècle : « Je m'étonne et je m'indigne quand je vois toute la noblesse italienne s'efforcer de copier les mœurs et les usages de la France, dédaigner notre langue pour celle des Français et n'admirer que leurs livres [1]. »

Les contemporains de Louis XIV et de Louis XV, si dédaigneux pour la langue du moyen âge, ne se doutaient guère

derniers formés et ont commencé à la fin du XIIIe siècle. Comptons, enfin, d'anciens noms de famille dérivant de noms germains ou gallo-romains, plus ou moins défigurés. » (p. 177.)

1. Chevalet, T. I, 39. — Littré, I. 187. — Brachet, *Grammaire historique*, 40. — Ampère a signalé dans le dialecte italien de certaines vallées de la haute Italie beaucoup de mots qui ont la forme française : *rus* (ruisseau), *ung*, *negligiant*, *agnel*, *leere* (voleur), *frer* (frère), etc. (*Formation de la langue fr.* 2e édit. p. 262.) C'est sans doute un reste de cette invasion de la langue française dans l'Italie du moyen âge.

que cette langue semi-gothique, comme ils l'appelaient improprement, avait excité en Europe une admiration si générale et fait tant d'honneur au nom français. La popularité de notre idiome était due surtout au rapide éclat, à l'influence universelle de la poésie héroïque et chevaleresque, où l'occident chrétien pour la première fois voyait paraître l'image vive et forte des vertus, des sentiments, des passions, des croyances et des légendes qu'il aimait, qui faisaient sa grandeur et sa joie. Comment s'était constituée cette forme particulière de la langue, la forme rhythmée et mesurée, l'instrument de la poésie nouvelle? D'où nous était venu le vers des strophes lyriques et des chansons de gestes qui, au XIIe siècle, faisait le tour de l'Europe et passait en Asie avec les croisés? C'est ce que nous devons expliquer, et ce dernier éclaircissement achèvera l'étude des origines de notre langue.

§ II

Naissance et formation du vers français.

Le vers français est né, comme la langue même, du latin populaire. Il y avait à Rome deux sortes de poésie : l'une pour le peuple, l'autre à l'usage des esprits cultivés, amateurs et imitateurs de la poésie grecque. Dans la poésie primitive, la versification reposait non sur la quantité, mais sur l'accent tonique, c'était là le principe du vers saturnien, si durement traité par Horace, *horridus ille numerus Saturnius* [1] : un nombre déterminé d'accents toniques faisait un vers, quels que fussent d'ailleurs le nombre et la quantité des syllabes. Le système fondé sur la quantité, système emprunté des Grecs, régna dans la poésie classique; mais la poésie populaire, celle des soldats et des matelots, la muse des illettrés, conserva l'ancien rhythme, et l'on a pu en recueillir

1 Horace, *Epist.* II, I, 157-158.

quelques exemples[1]. A l'époque de la décadence latine, du Ve au IXe siècle, la versification savante périt avec le latin classique; c'est à peine si quelques érudits se souviennent de la prosodie de Virgile et l'appliquent dans leurs barbares imitations : toute poésie, profane ou sacrée, qui s'adresse à la foule est composée dans le rhythme populaire et ne connaît d'autre loi, d'autre mélodie que l'accent. Dès le IIIe et le IVe siècle, l'accent était devenu la règle des hymnes liturgiques.

Or, la versification fondée sur l'accent peut adopter l'une ou l'autre de ces deux formes : elle peut être ou bien un assemblage de syllabes plus ou moins nombreuses groupées sous un nombre fixe d'accents; ou bien un nombre fixe de syllabes dont quelques unes sont accentuées à des endroits déterminés. Pour compléter l'un et l'autre système on y ajouta l'assonance finale, ou la rime. Qu'est-ce, en effet, que la rime? Une conséquence naturelle de la prédominance de l'accent. La fin de chaque vers étant accentuée, de cette similitude d'accentuation est venue la ressemblance des mots de la fin, car cette ressemblance des mots a pour principe la ressemblance des sons. La rime eut pour but de fortifier le rhythme affaibli par le dépérissement de la quantité. On fixa ensuite à l'accent une place déterminée dans le milieu du vers : de là, l'hémistiche ou la césure[2].

Le premier système est celui de la plupart des *proses* et des hymnes de l'Église, et de presque tous les vers allemands du moyen âge[3]. La cantilène de sainte Eulalie est de ce genre. Le second système, celui qui détermine tout à la fois le nombre des syllabes et la double place de l'accent, au milieu et à la fin, a été préféré par la poésie française.

Les exemples de poésies latines rimées sont fort anciens[4]. On en trouve, au IIe siècle, dans les *Florides* d'Apulée; au

1. E. du Méril, *Poésies populaires latines antérieures au* XIIe *siècle* (1843).
2. Gaston Paris, *Le rôle de l'accent latin dans la langue française* (1862).
3. V. Histoire des *Proses* avant le XIIe siècle, par Léon Gautier (1872).
4. La rime se rencontre même dans Homère où Eustathe signale de fréquentes assonances. (Egger, *Revue des cours littéraires*, 18 mars 1865.)

siècle suivant, dans la dernière *Instruction* de Commodien, composée vers 270 [1]. Mais la rime est alors un ornement arbitraire plutôt qu'un élément essentiel du vers. Elle semble plus obligatoire dans les hymnes du IVe siècle : voyez les hymnes de saint Ambroise, celle de saint Hilaire sur l'Épiphanie, celle du pape Damase en l'honneur de sainte Agathe et le psaume abécédaire de saint Augustin contre les Donatistes. Ce psaume, où tous les vers se terminent en *e*, où les syllabes sont exactement comptées, où les hémistiches sont égaux et réguliers, annonce un système de versification absolument différent de la métrique ancienne [2]. Au Ve siècle,

1. Exemple tiré d'Apulée :

Et lenо perjurus,
Et amator fervidus,
Et servulus callidus,
Et amica illudens,
Et uxor inhibens,
Et mater indulgens,
Et patruus objurgator,
Et sodalis opitulator,
Et miles prœliator.....

— Exemple emprunté à Commodien :

Incolæ cœlorum futuri cum Deo Christo
Tenente principium, videntе cuncta de cœlo,
Simplicitas, bonitas, habitet in corpore vestro.
Irasci nolite sine causa fratri devoto.....

— Du Méril, *Poésies populaires latines*, etc. — Boucherie, Cinq formules rhythmées et assonancées du VIIe siècle. (1867.)

2. Hymnes de saint Hilaire (mort en 368).

Jesus refulsit omnium
Pius redemptor gentium ;
Totum genus fidelium
Laudes celebret dramatum.

Les strophes sont régulières et monorimes. Ces exemples seront imités par nos plus anciens versificateurs français.

— Hymnes de saint Ambroise (mort en 397).

Illumina cor omnium,
Absterge sordes mentium,
Resolve culpæ vinculum,
Everte moles criminum.

— Hymne du pape Damase (mort en 384) :

Martyris ecce dies Agathæ,
Virginis emicat eximiæ,
Christus eam sibi qui sociat
Et diadema duplex decorat.

Cœlius Sedulius recherche, avec un soin marqué, les consonnances[1]. Certaines pièces de Fortunat prouvent qu'on leur accordait, même dans les poésies restées fidèles à la prosodie savante, une certaine valeur rhythmique. La rime léonine paraît, pour la première fois, au VIe siècle, dans le *Commonitorium fidelibus* d'Orientius, et dans le poëme de Marcus à la louange de saint Benoît, vers 610[2]. Les trois strophes de l'ode latine sur Rome, dont la notation musicale semble antérieure au VIIe siècle, sont rimées, et chaque strophe est monorime[3]. Sous les Carlovingiens, la poésie classique refleurit et la rime devient plus rare, mais elle reparaît avec la barbarie et il n'est guère d'ouvrage versifié à partir du Xe et du XIe siècle qui ose s'en passer. Qu'on parcoure les poésies populaires latines recueillies par Edelestand du Méril : quels qu'en soient le sujet et le caractère, odes, chansons, satires, tout est rimé. Rien de plus varié et de plus arbitraire que la disposition des rimes ; elles se suivent deux

Ce sont ici des rimes plates ; il y a deux rimes pour une strophe. La rime est quelquefois remplacée par une simple assonance.
—V. le *Psaume abécédaire* de saint Augustin dans la *Théorie générale de l'accentuation latine* par H. Weill et L. Benloew (1855).

1. Sedulius entrelace les rimes :

A solis ortus cardine
Ad usque terræ limitem
Christum canamus principem
Natum Maria virgine.

2. Quisquis ad *æternæ* festinas præmia *vitæ*,
Perpetuanda *magis* quam peritura *cupis*,
Quæ cœlum *reseret*, mortem fugat, aspera *vitet*...
(*Commonitorium*).

—Inscription du VIe siècle :

Hanc vir *Patricius*, Vilisarius, urbis *amicus*
Ob culpæ *veniam* condidit *ecclesiam*.
Hanc idcirco *pedem* sacram qui ponis in *ædem*,
Ut miseretur *eum* sæpe precare *Deum*.

3. Voici le début de cette ode :

O Roma nobilis, orbis et domina,

par deux, ou trois par trois ; plus rarement elles sont entrelacées ; le plus souvent les strophes sont monorimes et d'un nombre de vers indéfini [1].

Voilà d'où le vers français et la rime française sont sortis. C'est une transformation du vers latin populaire. Le décasyllabique et l'octosyllabique se montrent les premiers. Le vers de huit syllabes, formé sur le modèle d'un grand nombre d'hymnes liturgiques, est disposé soit en strophes régulières, soit en tirades ou *laisses* monorimes dans nos plus anciens poëmes : l'accent porte sur la quatrième syllabe, et d'ordinaire sur la finale d'un mot, ce qui met une césure au milieu. Le xe siècle en fournit deux exemples fort curieux ; l'un est la *Passion du Christ*, poëme semi-provençal, composé de 47 strophes dont chacune a quatre vers sur la même rime ; nous en citerons le début :

Christus Jhesus den s'enleved,
Getsesmanni vil'es n'anez.
Toz sos fidels seder trovez,
E van orar ; sols en anet.

Granz fu li dols, fort marrimenz.
Si condormirent tuit adez.
Jhesus cum vez, los esveled,
Tretoz orar ben los manded...

Jhesus cum vidrit los judeus,
Zo leur demande que querent,
Il li respondent tuit adun
Jhesum querem nazarenum [2].

L'autre poëme, *la Vie de saint Léger*, écrit en bourguignon,

Cunctarum urbium excellentissima,
Roseo martyrum sanguine rubea,
Albis et virginum liliis candida,
Salutem dicimus tibi per omnia,
Te benedicimus, salve per secula.

1. Ed. du Méril. — V. Chant sur la bataille de Fontenay (841), chant noté sur la mort de l'abbé Hugues, fils de Charlemagne (844), chant des soldats de l'empereur Louis II (871), chants des Croisés, complainte sur Jérusalem, etc.

2. Bartsch, *Chrestomathie de l'ancien français*, 2e édit. (1872).

appartient à la langue d'oïl; on y compte 40 strophes de six vers à rimes plates, c'est-à-dire, se suivant deux à deux; des notes de musique accompagnent les premiers vers dans le manuscrit qui est du commencement du XIe siècle au plus tard :

Domine Dieu devems loder,
Et a sos sanz honor porter;
En soe amor cantoms del sanz
Qui por lui avrent granz aanz.
Et or es temps et si est biens
Que nos cantoms de sant Ledgier[1].

La versification française était donc constituée au Xe siècle. Tous ces poëmes primitifs, composés dans un but d'édification, étaient chantés par le peuple dans les églises; ils datent d'une époque où, le latin ayant cessé d'être compris généralement, la langue romane entre dans l'office religieux et s'y fait une place par le sermon, par les cantiques, les épîtres farcies et les représentations dramatiques. Comme nous le verrons plus tard, beaucoup d'autres poésies, d'un genre profane, existaient alors; celles-ci sont les seules qui aient survécu, sauvées de l'oubli par leur caractère semi-liturgique[2].

Le décasyllabe se trouve à l'origine de la versification dans toutes les langues romanes; il est soumis aux mêmes règles

1. Saint Léger (Léodegard) avait été abbé de Saint-Maixent, puis évêque d'Autun. Le poëme a été composé sans doute à Autun. — Sur ce poëme, consulter l'étude de M. G. Paris dans la *Romania*. (Juillet 1872.)

2. On peut encore citer comme un très-ancien exemple du vers octosyllabique le fragment du poëme d'Albéric de Besançon sur Alexandre (XIe siècle). Les strophes sont de longueur inégale et monorimes. C'est la *laisse* épique.

Reys Alexander quant fud naz,
Per granz ensignes fud mostraz.
Crollet la terra de toz laz,
Toneyres fud ez tempestaz,
Lo sol perdet sas claritaz,
Per pauc no fud toz obscuraz,
Canget lo cels sas qualitas,
Que reys est fort en terra naz.....

(BARTSCH, *Chrestomathie*.)

en français et en provençal, car ces deux idiomes ont les mêmes principes d'accentuation. La forme la plus ancienne et la plus générale a l'accent tonique sur la quatrième syllabe; l'hiatus est toléré; une syllabe muette après la césure ne compte pas, même si elle est suivie d'une consonne [1]. La rime ne porte pas sur la syllabe entière, mais sur la voyelle accentuée; c'est ce qu'on appelle *assonance* [2]. Jusqu'au milieu du XIIe siècle, la plupart des rimes, dans la poésie française, sont de simples assonances; la rime proprement dite ne devient obligatoire qu'à l'époque où la poésie cesse d'être chantée et n'a plus que des lecteurs au lieu d'auditeurs. La rime est l'assonance perfectionnée. On essaya de varier la forme du décasyllabe; les lyriques du XIIe et du XIIIe siècles, imitateurs des Troubadours, laissèrent, à leur exemple, la césure tomber sur la quatrième syllabe, lors même que celle-ci était brève :

La roïnē ne fit pas que courtoise. (Quesnes de Béthune.)
— De la bellē qui si le contraloie. (Romancero français, p. 29.)

mais cette licence n'a point prévalu dans le poëme épique ou narratif. Quelques poëtes ont imaginé de placer la césure sur le sixième pied :

Souvent se clame lassē, souvent se cose
Qu'à son ami Renaūt parler n'en ose. (Rom. fr. p. 114.)

1. Exemple :

Donc li remēm | bre | de son senior céleste. (Vie de saint Alexis.)
— Paiens l'entēn | dent | , nel le tendrent mie en gab.
(Chanson de Roland.)

2. Il y avait aussi beaucoup d'assonances dans les poésies populaires en latin et dans les hymnes que nous avons citées :
— Voici un exemple d'assonance :

En la teste ad e dulor e grant māl,
Rumput li est li temples parço que il cornāt.
(Chanson de Roland.)

Dans ces deux vers la syllabe finale est différente, mais les voyelles accentuées sont les mêmes : c'est une assonance, forme de la rime populaire et primitive.

Enfin, on coupa le vers en deux en plaçant la césure à la cinquième syllabe :

Arras est école de tout bien entendre ;
Si l'on veut d'Arras le plus caitif prendre, etc.
(*Chanson sur Arras.*)

L'alexandrin ou vers de 12 syllabes n'est qu'une extension du décasyllabe ainsi coupé et scandé : le plus ancien poëme où il paraît est le *Voyage de Charlemagne à Jérusalem*, mais c'est le roman d'*Alexandre* qui lui a donné son nom et la popularité[1].

Sur quelle forme de vers latin avait-on pris modèle pour inventer le décasyllabe qui tient une si grande place dans la plus ancienne poésie des langues romanes ? Selon M. Littré, c'est le vers de la strophe saphique qui s'est resserré dans le mètre français du décasyllabe :

Abstulit clarum | cita mors Achillem,
Longa Tithonum | minuit senectus.

Ce rhythme chantant présente, en effet, de grandes ressemblances avec l'harmonie de notre vers décasyllabique[2]. Selon d'autres, c'est le vers iambique de six pieds qui, plus ou moins défiguré dans la poésie populaire, a donné naissance au vers français de dix syllabes :

Phaselus ille, quem videtis hospites,
Ait fuisse navium celerrimus...

Ce vers se retrouve, avec quelques altérations, dans cette complainte sur la mort de Charlemagne (815) :

A solis ortu, usque ad occidua
Littora maris, planctus pulset pectora,

et dans cette chanson composée pour la garnison de Modène, que les Hongrois assiégeaient en 924 :

O tu qui servas armis ista mœnia,
Noli dormire, moneo, sed vigila.

1. G. Paris, *Le rôle de l'accentuation dans la langue française* (1862), p. 113.
2. Littré, *Histoire de la langue française*, t. I, p. 20.

C'est l'accent ou l'intonation accentuée qui a réglé la transformation du vers latin en vers français [1]. La complainte sur la mort de Guillaume le Conquérant (1087) nous fournit en latin l'équivalent de la forme française qui, d'ailleurs, existait depuis longtemps déjà à cette époque :

Flete, viri, | lugete proceres ;
Resolutus | rex est in cineres,
Rex editus | de magnis regibus,
Rex Guillelmus | bello fortissimus [2].

Le plus ancien poëme français [3] en décasyllabes est la *Vie de saint Alexis*, qui date du XIe siècle, et dont la langue est plus ancienne que celle de la *Chanson de Roland*. Découvert à Hildesheim (Hanovre) et publié par M. Wilhelm Müller en 1845, ce poëme de 625 vers, distribués en 125 strophes de 5 vers monorimes, appartient, comme la *Vie de saint Léger*, le *Cantique de sainte Eulalie* et la *Passion du Christ*, au répertoire ecclésiastique : il a été composé pour être chanté dans les églises. Si l'on en juge par le dialecte, il est normand d'origine, et peut-être a-t-il pour auteur ce Tedbalt de Vernon, chanoine qui composait à Rouen des cantilènes en 1053. Tedbalt avait recouvré la vue en touchant les reliques de saint Wulfran, archevêque de Sens au VIIe siècle : par reconnaissance, il employa ses talents à chanter les saints et leurs miracles, et pour mieux populariser leur gloire, il les chanta en français. C'est du moins ce que nous apprend le récit d'un moine de Fontenelle [4]. MM. Gaston Pâris et L. Panier, qui nous ont donné de ce vieux texte une appréciation

1. Théorie générale de l'accentuation latine par H. Weill et L. Benloew (1855).

2. E. du Méril. *Poésies populaires latines antérieures* au XIIe siècle. Cette complainte a 76 vers en rimes plates.

3. Nous disons *poëme français*, car le poëme provençal sur Boëce, antérieur d'un siècle à la *vie d'Alexis* est en décasyllabes.

4. « Hic quippe est ille Tetdbaldus Vernonensis qui multorum sanctorum, sed et sancti Wandregisili facta a sua latinitate transtulit atque in communis linguæ usum satis facunde refudit, ac sic ad quamdam tinnuli rhythmici similitudinem urbanas ex illis cantilenas edidit. » (Mabillon, *Act. ordin. S. Bened.* Sæc. III, p. 378. — *Annales ord. S. Bened.* III, 360.)

très-savante et qu'on peut dire définitive dans la Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, signalent à ce propos une habitude littéraire très-répandue au moyen âge : celle des remaniements. De siècle en siècle on éprouvait le besoin de reprendre en sous-œuvre les sujets déjà traités et devenus célèbres ; on changeait les assonances en rimes régulières, on développait le texte primitif, on substituait les longues tirades aux strophes plus courtes, enfin on rajeunissait le style. C'est ce qui est arrivé à la *Vie de saint Alexis* : elle existe sous quatre formes différentes qui se succèdent à un siècle d'intervalle. Le texte du XIIe siècle, assonancé comme celui du XIe, est en strophes monorimes d'inégale étendue et compte 1,357 vers : il a plus que doublé. Celui du XIIIe siècle est rimé en strophes irrégulières ; il a 1,278 vers et appartient au dialecte picard. Le texte du XIVe siècle se raccourcit après tous ces développements ; il n'a plus que 800 vers, répartis en quatrains réguliers ; les alexandrins ont remplacé les décasyllabes. Le caractère de l'œuvre et sa destination n'ont pas moins changé : à partir du XIIe siècle, le poëme n'est plus écrit pour l'église, mais pour un chanteur populaire, comme l'indique le début ; au XIVe siècle, il est destiné simplement à être lu, c'est une œuvre mondaine, un *roman pieux*, et l'*explicit* final est ainsi conçu : *ci fine li romans de saint Alexis*. Le texte du XIe siècle commence par ces deux strophes, en style sententieux :

Bons fu li siècles al tens ancienor,
Quer feit i ert e justise et amor,
Si ert credance, dont or n'i at nul prot ;
Tot est mudez, perdude at sa color ;
Ja mais n'iert tels com fut as anceisors.

Al tens Noe et al tens Abraham,
Et al David que Deus par amat tant,
Bons fu li siècles : ja mais n'iert si vailant,
Vielz est e frailes, tot s'en vait déclinant,
Si 'st empirieiz tot bien vait remanant[1].

1. Bibliothèque de l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, 7e fascicule (1872).

Le décasyllabe et l'octosyllabe, la strophe régulière et la tirade ou *laisse* monorime, voilà les éléments primitifs de la versification française [1]. L'habileté ingénieuse des troubadours et des trouvères ne tarda pas à diversifier, à enrichir l'antique simplicité. Les modèles abondaient, soit dans le latin classique, soit dans les poésies religieuses. Dès le XIIIe siècle les combinaisons les plus raffinées existent; l'art de la versification a été porté à ses dernières limites. On a pu dire que les tentatives des novateurs modernes n'ont fait que renouveler les inventions de nos vieux poëtes : la prosodie moderne n'a rien créé, le moyen âge avait tout découvert [2].

Nous sommes arrivés au terme de cette étude sur les origines et la formation de notre langue. On nous rendra cette justice que nous n'avons reculé devant aucun éclaircissement nécessaire dans un sujet si délicat, si important. Notre opinion s'est constamment fortifiée de la science des travaux les plus accrédités et les plus récents. Nous tenions à présenter ici cette question dans ses développements les plus achevés, dans son état nouveau et son dernier progrès. — Rien ne nous empêche plus de passer maintenant à l'époque littéraire et d'entamer l'histoire de la poésie qui, en France comme partout, a précédé la prose.

1. *Laisse* vient de *lessus*, complainte. — Ces laisses monorimes, d'inégale étendue, sont la forme préférée des auteurs de nos plus vieilles chansons de gestes. Il est à remarquer que l'assonance masculine y prédomine. Dans *Garin le Loherain*, sur 10,000 vers, 47 seulement ont des assonances féminines, encore semblent-ils interpolés. Dans la *mort de Garin*, sur 5,000 vers, 60 ont des rimes féminines. Cette prédilection pour les rimes masculines, pour les finales à son plein est naturelle dans une poésie qui se chantait avec accompagnement de musique. — Rien de plus varié que la longueur des *laisses*. Dans le *poëme de Boëce*, la plus longue a 15 vers; dans la *chanson de Roland*, la moyenne est de dix vers. Plus on va, plus les laisses s'allongent. Il y en a qui comptent plusieurs centaines de vers.

2. Pélissier, *Précis d'histoire de la langue française*, 2e édit. 1873, p. 166. — Les plus anciennes poésies provençales, antérieures au XIIe siècle, *hymnes, cantiques* en l'honneur de la Vierge, *confessions, sermons*, semblent affectionner le vers de 7 syllabes, distribué en strophes très-courtes avec refrain. — Bartsch, *Chrest. prov.*, 2e édit. (1868).

DEUXIÈME PARTIE

LES ORIGINES DE LA POÉSIE FRANÇAISE

L'Epopée au moyen âge

CHAPITRE PREMIER

LES SOURCES DE LA POÉSIE ÉPIQUE ET HÉROÏQUE AU MOYEN AGE.

Pourquoi nous commençons cette histoire par l'étude de la poésie épique. — Causes lointaines et profondes du développement de cette forme de poésie. — Les mœurs féodales : la société du XIe siècle. — Influence de la légende de Charlemagne. — Habitudes poétiques des Francks et des Gallo-Romains antérieures au moyen âge. — Les cantilènes tudesques et les cantilènes romanes, du Ve au XIe siècle. La cantilène de Saucourt. — Fragments de poëmes populaires sous forme latine, à l'époque carlovingienne. — Effet produit par toutes ces causes simultanées. La cantilène en se développant devient la Chanson de geste.

A quelle époque et sous quelle forme la poésie du moyen âge a-t-elle fait d'abord son apparition ? Par où devons-nous commencer cette histoire ? De l'ensemble des témoignages historiques et de l'étude des plus anciens textes de la langue romane, il résulte que la poésie épique et la poésie lyrique se sont développées en même temps : la première a jeté son plus vif éclat dans le Nord, la seconde dans le Midi ; mais il

n'y a pas de raison sérieuse d'attribuer à l'une ou à l'autre l'antériorité. Si nous avons des cantilènes pieuses du xe et du xie siècles, de nombreux documents établissent que des essais de poésie épique existaient dès ce temps-là ; et quand nous touchons à l'époque littéraire proprement dite, nous rencontrons presque à la même date les premiers monuments de la poésie des Troubadours et des épopées du Nord : la *Chanson de Roland* remonte aussi haut que les dix pièces lyriques attribuées à Guillaume IX, comte de Poitiers [1]. Pendant que les *canzos* des troubadours étaient le charme et l'entretien de la société féodale du Midi, les *laisses* héroïques des trouvères retentissaient de l'autre côté de la Loire, dans les châteaux et sur les places publiques. Ces deux formes de poésie, l'une plus brillante, l'autre plus vigoureuse, ont atteint le plus haut point de leur développement au xiie siècle ; elles ont décliné l'une et l'autre à la fin du siècle suivant ; leur influence se retrouve également dans les plus lointains souvenirs des littératures européennes. Tout paraît donc, en cette double éclosion, simultané : nous pouvons commencer par la poésie épique qui remonte aussi haut que la poésie lyrique, et dont l'inspiration est entièrement nationale. Nul sujet, par le nombre et l'importance des œuvres qui subsistent, n'est plus propre à nous faire sentir tout d'abord la verve et la fécondité de l'esprit français au moyen âge, sa puissance de rayonnement sur l'Occident ; nul autre ne saurait plus vivement nous introduire au cœur même de cette société turbulente et passionnée, et nous ouvrir un jour plus éclatant sur la vie littéraire de ces temps trop peu connus.

D'où est venue l'impulsion qui a donné l'essor aux imaginations ? D'où part ce mouvement poétique soutenu pendant trois siècles et propagé si loin ? Les causes du développement spontané de la poésie épique au moyen âge sont nombreuses ; on peut en signaler trois principales : 1° l'es-

1. Elles furent composées vers l'an 1100. Guillaume IX, le plus ancien troubadour dont on ait des vers, vécut de 1086 à 1127.

prit héroïque, les mœurs, les institutions et les croyances de la féodalité ; 2° l'impression produite par le règne et le personnage de Charlemagne, l'ensemble des fictions sorties de la légende du grand empereur ; 3° les habitudes poétiques et littéraires qui existaient bien avant le XIe siècle chez les Francks et les Gallo-Romains, habitudes fortifiées et développées, sous l'influence d'un milieu favorable, par l'abondance des traditions éparses et la popularité croissante des chants nationaux. Ce n'est là qu'un aperçu sommaire et comme le trait général de la situation que nous avons à décrire. Abordons le détail, et par une scrupuleuse analyse des faits, observons les lois qui président à la formation de la poésie épique dans les époques primitives. C'est l'un des plus curieux phénomènes que l'histoire littéraire présente à notre attention.

§ I

Causes générales du développement de la poésie épique au moyen âge.

Au commencement du XVIIIe siècle, un savant, M. de Malézieu, prononça un jour chez la duchesse du Maine, à Sceaux, ce mot qui fut accepté comme un oracle : « les Français n'ont pas la tête épique[1]. » Loin d'infirmer cet arrêt, Voltaire le justifia deux fois, par sa Henriade d'abord, et par ce commentaire approbatif : « Il est plus difficile à un Français qu'à tout autre de faire un poëme épique ; c'est que de toutes les nations, la nôtre est la moins poétique. » Rien de plus vrai, s'il s'agit des Français du temps de la Régence ou de l'Encyclopédie ; mais Voltaire et M. de Malézieu ignoraient que six siècles auparavant, à l'origine de la monarchie capétienne, la France avait été par excellence la patrie du poëme épique, et que les têtes françaises étaient alors les

1. Né en 1650, mort en 1727. M. de Malézieu fut précepteur du duc du Maine et académicien. C'était un habile helléniste, grand admirateur de Sophocle et d'Euripide.

plus épiques de l'Europe sans exception. Personne aujourd'hui ne le conteste : pour que ce genre de poésie fleurisse et soit possible chez un peuple, il faut certaines conditions spéciales que rien ne supplée, dont le talent ni la science n'ont pas toujours le sentiment vrai. Ces conditions d'héroïsme, de naïveté, de foi, d'enthousiasme, d'imagination ardente et ignorante, de demi-barbarie éveillée et curieuse, qui sont un don de jeunesse, un signe de générosité dans la race, un présage assuré de hautes destinées, la France féodale, cette France gothique tant moquée des beaux-esprits, les possédait pleinement; elle était pénétrée et comme inondée de cet esprit épique que les poëtes des âges raffinés ont si souvent demandé à leur muse, sans bien connaître l'espèce de génie qu'ils invoquaient.

Représentons-nous la France au lendemain du xe siècle, au moment où détachée de l'empire détruit des carlovingiens, constituée dans sa nationalité indépendante, morcelée en grands et en petits fiefs, mais profondément unie par la communauté des croyances religieuses, par l'ascendant des principes de loyauté et d'honneur d'où va sortir la chevalerie, elle répand sur les champs de bataille la séve exubérante de jeunesse qui fermente dans son sein. Sur le devant de la scène paraît le baron féodal ébranlant le sol sous le poids de son destrier. Tout se hérisse de forteresses; cours d'eau, éminences, routes, défilés, tout est dominé par des châteaux, occupé par des monastères. Des villes petites, aux rues étroites, étouffent dans de hautes murailles; les populations timides groupées autour des cathédrales et des couvents s'abritent sous l'aile de l'Eglise. Une discorde sans repos, une agitation permanente, une querelle inassouvie de passions indomptées, jaillissant d'un sang trop ardent, se déploie à la surface du pays, comme dans un arène sanglante, y nourrit les combats, y exalte la furie brutale et magnanime de l'humeur guerrière. L'homme a les sentiments qui naissent de cette superbe vie toute physique : l'ivresse de la force, la joie du carnage, le goût de l'aventure et du

danger, l'amour des belles armes, des chevaux rapides, des fêtes sauvages et brillantes où reluit sa valeur, où son bras s'illustre en frappant de grands coups. Le type héroïque de la nature humaine se dégage en pleine lumière dans cette mêlée d'instincts féroces, d'énergies grossières, de nobles élans, de dévouements sublimes. Un cadre simple et fort, quelques lignes inflexibles, tracées par l'organisation sociale de ce temps, enferment et contiennent ce bouillonnement des cupidités en conflits, cette frénésie des courages surexcités : les droits du suzerain, les devoirs du vassal, et, par dessus tout, la terreur religieuse imposent à cette révolte des ambitions individuelles une morale et des lois. Rien ne ressemble plus que les mœurs féodales et chevaleresques aux mœurs décrites par Homère. La révolution des choses humaines avait ramené et fait fleurir, sur les débris de la civilisation antique, un état nouveau du monde, une splendeur de jeunesse qui, malgré des différences caractéristiques, rappelait la fougueuse adolescence et le premier essor de la race hellénique. La principale de ces différences était dans l'idiome et le génie des deux races, c'est-à-dire dans l'infériorité littéraire des peuples du Nord : ceux-ci n'avaient pas reçu, comme les Grecs, le don par excellence, l'incomparable privilége d'exprimer et de reproduire la beauté avec cette délicatesse instinctive, ce naturel heureux, cette éclatante facilité qui du premier effort atteint la perfection. Tous leurs désavantages se trahissent dans la rudesse d'une langue pauvre, sans sonorité, sans éclat, rebelle aux hardiesses de l'inspiration. Ce sera là l'irrémédiable faiblesse de la poésie épique du moyen âge, si féconde cependant, pleine d'une si énergique vitalité : au milieu de de toutes ses richesses, l'art, le goût et le style lui feront défaut.

La France féodale remplissait donc la condition indispensable au développement de toute épopée ; mais cette condition, si nécessaire qu'elle soit, ne suffit pas toujours. Beaucoup de peuples l'ont remplie également sans s'élever à la

hauteur épique : témoin l'Espagne, dont le génie se borne, vers le même temps, à des romances héroïques, ou se réduit à imiter nos chansons de Gestes lorsqu'il tente une œuvre de longue haleine[1]. Des circonstances particulières doivent s'ajouter à cet état général pour y déterminer l'éclosion de véritables poëmes : il faut que ce vague esprit poétique qui flotte en légendes, qui se disperse en chants nationaux, trouve une occasion de se fixer, de prendre une forme définitive. Cette occasion, un événement extraordinaire, une puissante émotion nationale, les exploits d'un grand capitaine peuvent l'offrir ; ce qui revient à dire que la grandeur est la vraie source de l'épopée, et que les peuples dont le génie manque de relief et de ressort, dont l'histoire est rarement signalée par des traits d'éclat, n'ont point le tempérament épique. Ceux-là seuls éblouissent le monde par la gloire des lettres qui l'ont d'abord étonnée par des coups de vigueur dans la politique et la guerre. La Grèce avait trouvé dans le siége de Troie une bonne fortune littéraire, préparée par ses armes ; le règne de Charlemagne fut pour la France l'élément merveilleux, la riche matière, pleine de tous les prestiges dont la poésie a besoin pour subjuguer l'esprit des hommes. Il y avait là une exceptionnelle variété d'expéditions et d'aventures qui prêtaient singulièrement à la fiction et qui pouvaient s'en passer ; autour du personnage principal, l'un des prodiges de l'histoire du monde, brillait un groupe de héros suscités par son exemple, animés de son regard, confidents de sa pensée. Comme ce demi-siècle lumineux, placé entre la sombre époque mérovingienne et les malheurs de l'invasion normande, devait rayonner et resplendir à l'imagination des peuples! Les âmes humiliées, attristées, pleines du désespoir de ces temps lugubres, se retournaient avec transport vers ce passé récent,

1. « En Ecosse, en Serbie, en Espagne, en Scandinavie, en Lithuanie, en Russie, les chants nationaux n'ont pas donné d'épopée ; les vraies épopées sont celles de l'Inde, de la Perse, de la Grèce, de l'Allemagne, de la Bretagne et de la France. » G. Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 9.

se réfugiaient et vivaient dans ce souvenir, s'y attachaient avec une tendresse exaltée. Nous qui avons vu, au lendemain d'une époque philosophique, en plein règne de la satire et du scepticisme, la légende de nos grandes guerres occuper dans l'esprit du peuple une si large place, fournir à notre poésie lyrique, qui semblait morte, de vivantes inspirations, figurons-nous l'effet et l'impression de la légende de Charlemagne sur les crédules contemporains de Charles le Gros et de Charles le Simple. Elle s'empara de ces intelligences naïves, elle en remplit le vide et s'y établit souverainement pour des siècles.

Cette large source des fictions épiques du moyen âge n'est pas la seule où les poëtes aient puisé : il s'est formé un second courant qui a jailli spontanément des mœurs et des passions de la féodalité. Les guerres des barons entre eux et leurs révoltes contre la couronne, la succession des haines implacables, immortelles qui renaissaient du sang versé et des ruines amoncelées, qui dévoraient les lignées ennemies sans jamais s'assouvir, tout ce chaos ardent et sanglant, où surgissaient tant de figures énergiques et sinistres, vient se peindre dans certaines compositions poétiques et constituer un second cycle, d'une inspiration moins noble et d'un ton plus âpre, à côté du cycle carlovingien. Une différence caractéristique distingue ces deux cycles : l'épopée carlovingienne donne le beau rôle à la royauté représentée par un grand homme; l'épopée féodale l'abaisse et l'avilit. Le roi, sous les traits des derniers carlovingiens, est un personnage faible, ridicule, odieux, une sorte de Thersite ou de Prusias, sacrifié à l'orgueil et aux rancunes des hauts barons. Cette satire de la royauté est une flatterie du poëte à l'adresse de l'opposition féodale. De là deux classes de poëmes, deux esprits opposés dans notre épopée française : d'un côté l'esprit monarchique, unitaire ; de l'autre, l'esprit aristocratique, individualiste.

Pendant ce temps, un monde poétique d'une nature étrange et mystérieuse naissait dans les solitudes de l'Armorique,

dans les rochers du pays de Galles, sur les montagnes de l'Écosse et les promontoires de l'Irlande : c'était l'œuvre du génie celtique, dont les traditions conservées par une race fidèle, accrues et transformées par les révolutions politiques ou religieuses du pays, se propageaient d'abord sous forme de chroniques et allaient bientôt enfanter des poëmes destinés à rivaliser d'influence avec les Chansons de Gestes. Les éléments les plus disparates se mêlent dans les fictions de cette poésie composite : souvenirs lointains des Druides et des Bardes, guerres soutenues contre les Romains, les Franks et les Saxons, résistance et conversion au Christianisme, dévotion exaltée à la Vierge, triomphes et malheurs des héros de l'indépendance nationale, tristesses de l'isolement et de la défaite aggravées par le sévère aspect du ciel et de l'Océan, tout ce qui a tour à tour exalté ou abattu l'âme du peuple, vient grossir ce trésor de légendes silencieusement accumulées pendant des siècles. Ces inspirations mélancoliques, traversées de cris de victoire et d'espérances fières, respirant la haine de l'étranger envahisseur, l'amour obstiné de la patrie humiliée, accueillirent aisément le merveilleux, qui se développe si volontiers dans le crépuscule du Nord, les vagues féeries, les prodiges, toutes les inventions chères à la crédulité surexcitée des natures rêveuses. Un troisième cycle, d'origine celtique et chrétienne, le cycle breton, si différent des cycles français, résumera ces légendes dans l'histoire d'Artus et des héros de la Table-Ronde, opposant aux rudes barons féodaux ses rois aimables et brillants, entourés d'enchanteurs et de chevaliers amoureux : une galanterie mystique, une délicatesse raffinée, mise à la mode par ces romans en vers, se répandra dans toute l'Europe et adoucira les mœurs sauvages peintes avec tant d'énergie dans nos rudes épopées.

De toutes parts, on le voit, la matière épique abondait : où étaient les talents capables de la mettre en œuvre ?

Il y avait du moins des poëtes, une classe d'hommes habitués à exprimer dans la langue de tout le monde le senti-

ment public; jamais la poésie populaire n'avait cessé entièrement; elle n'avait pas manqué aux siècles les plus barbares. Qu'on examine l'histoire des races diverses dont la fusion a constitué la France : on y reconnaîtra sans peine la trace de leurs usages et de leurs traditions poétiques. Nous sommes loin de prétendre que les chants guerriers des anciens bardes aient survécu en Gaule à l'indépendance nationale; mais peut-être serait-il excessif d'affirmer qu'ils n'ont laissé au cœur des populations gallo-romaines aucun souvenir, aucune image de la patrie vaincue; sûrement, ils se sont conservés en Armorique, dans la Grande-Bretagne, et transmis aux bardes nouveaux; ils revivent au ve siècle, après la chute de l'empire, dans ces poésies que les harpeurs bretons, — nous le verrons tout à l'heure, — déclamaient au son de la « rote » chez les rois victorieux. Notons aussi, comme une influence héroïque et populaire, l'esprit du christianisme militant, la foi persécutée, féconde en martyrs. Un martyr est un héros; Polyeucte et le Cid sont frères. Cette parenté des hautes natures éclate dans les plus anciennes poésies chrétiennes : un souffle épique anime ces légendes sacrées, ces hymnes en latin, ces cantilènes en français qui célébraient, par la voix des foules, les soldats du Christ sur le champ de bataille arrosé de leur sang, sur la terre encore fraîche de leur tombe à peine fermée. Quant aux Germains du ve siècle, c'était, on le sait, une race aux instincts poétiques, qui avait des chants nationaux, des scaldes ou poëtes chargés de célébrer les guerriers vaillants et de consacrer le souvenir de leurs exploits : on voit les scaldes figurer à la cour des princes établis en Gaule après les invasions. Ces poésies patriotiques tenaient lieu d'annales aux nations barbares [1]. Voilà le fond de la poésie populaire telle que

1. Ozanam caractérise ainsi les Barbares du ve siècle : « Il n'y a pas d'horreurs, comme il n'y a pas de faussetés qu'on ne voie parmi eux, où l'on ne sente je ne sais quelle haine de l'ordre, je ne sais quel effroyable amour des ténèbres, du mal, et de la destruction. Mais il n'y a pas non plus de beautés,

l'histoire nous la montre ou nous aide à la découvrir au ve siècle et dans les âges suivants. On y distingue trois éléments primitifs : ce qui pouvait subsister encore des traditions et des habitudes de l'ancien bardisme gaulois, l'inspiration du christianisme, les légendes et les chants barbares qui peu à peu, comme les envahisseurs eux-mêmes, se sont naturalisés et, pour une bonne part du moins, ont passé dans la langue du pays. Nous touchons ici aux plus anciennes origines de notre poésie, aux racines mêmes de l'éclosion littéraire qui s'est produite au XIe siècle : on nous permettra d'insister sur une question si intéressante, et d'essayer de mettre en lumière, d'après les faits recueillis par la science, l'histoire obscure de ces commencements.

§ II

Chants héroïques et cantilènes primitives, du ve au xe siècle.

Il ne faut pas exagérer l'influence de l'esprit germanique sur l'épopée française, ni subordonner tout à ce principe étranger; mais il est impossible de l'exclure des origines de notre poésie héroïque. Une race qui a si longtemps dominé dans les armées et le gouvernement, qui a donné à la France deux dynasties, et même la troisième ; cette race a dû nécessairement marquer son empreinte sur la poésie guerrière : l'épopée française est germanique d'origine au même titre et au même degré que les institutions politiques ou militaires du XIe siècle ; elle reproduit ce trait particulier des mœurs féodales, effacé aujourd'hui, mais très-visible alors. Examinons donc les traditions et les habitudes poétiques des peuples Germains, avant comme après les invasions; voyons quel rapport il est permis d'établir entre ces chants barbares et les commencements de notre épopée [1].

comme il n'y a pas de vérités que ces esprits grossiers n'aient entrevues et aimées. » — *La Germanie avant le Christianisme*, p. 251.

1. La question de savoir quelle influence il faut attribuer à l'esprit ger-

Tacite nous signale le rôle important des poëtes et le caractère patriotique de la poésie chez les Germains : des chants d'une haute antiquité célébraient les origines de la race et ses premiers chefs ; d'autres légendes plus récentes, mais d'une popularité durable aussi, glorifiaient la vaillance des héros morts pour le pays[1]. Jornandès dit la même chose des Goths ; l'histoire de ce peuple, anciennement composée par les scaldes, était en vers et se conservait dans la mémoire de tous comme un patrimoine d'honneur et de vertu[2]. Il y avait là, aussi bien que chez les Gaulois, un cycle primitif et des ébauches d'épopée qui se transmettaient par la tradition orale. Charlemagne, dans une inspiration de patriotisme tudesque, fit rassembler et écrire, dit Eginhard, les chants nationaux des Francks, consacrés à la gloire de ses plus anciens prédécesseurs[3]. Ces poésies sont aujourd'hui perdues. Faut-il croire, avec l'auteur d'un travail récent, qu'elles reposaient sur les mêmes légendes qui inspirèrent le Nibelungenlied postérieur au XIIe siècle ? Les légendes du Nibelungenlied ont un caractère chrétien, mais primiti-

manique sur l'origine de notre épopée, a soulevé assez récemment un vif débat. V. *Bibliothèque de l'École des Chartes*. T. XXVIII (1867). *Recherches sur l'Epopée française*, par M. Paul Meyer. P. 28 et 304.

1. « Celebrant carminibus antiquis... originem gentis conditoresque... » — *La Germanie*, ch. 2. — « Caniturque adhuc (Arminius) barbaras apud gentes. — Annales, II, 88. — « Sunt illis hæc quoque carmina quorum relatu, quem *barditum* vocant, accendunt animos. » — *La Germ.*, ch. 3.

2. « Quemadmodum et in priscis eorum carminibus pene historico ritu in commune recolitur. » — Plus loin il dit encore : « Majorum facta modulationibus citharisque canebant. » — *De Gothorum origine et rebus gestis*, chapitre IV. — Jornandès, goth lui-même, fut évêque de Ravenne en 552. Son histoire s'arrête au règne de Vitigès (536-543). — « Ammien Marcellin nous montre les Goths de Fritigerne marchant au combat en chantant : « Majorum laudes clamoribus strepebant inconditis, interque varios strepitus leviora prœlia tentabantur. » (L. 31. ch. 7.)

3. « Barbara et antiquissima carmina, quibus veterum regum actus et bella canebantur, scripsit memoriæque mandavit. — *Vie de Charlemagne*, ch. 29. Passage que le poëte saxon traduit ainsi :

Necnon quæ veterum depromunt prœlia regum
Barbara mandavit carmina litterulis (vers 543).

vement l'esprit en était payen et la forme barbare. Ce qui semble le prouver c'est qu'elles existent, sous leur forme ancienne, dans le cycle des Volsungs antérieur au Nibelungenlied et conservé par les Islandais : les deux cycles ont été sans doute puisés à une même source, la source franke, c'est-à-dire, dans le recueil, fait par ordre de Charlemagne [1].

Avant d'être rassemblées à la fin du VIIIe siècle, les vieilles poésies frankes s'étaient augmentées des poëmes composés à l'époque mérovingienne. En entrant dans les Gaules, les Germains conservèrent leurs usages ; les poëtes accompagnaient les guerriers. Sidoine Apollinaire nous montre le roi Goth Théodoric II entouré de chanteurs qui se font entendre pendant le repas ; toute autre poésie semble fade à ce prince en comparaison de celle dont les mâles accents célèbrent la guerre et ses dangers [2]. Cela nous figure déjà les rois du XIIe siècle écoutant avec transport, dans la haute salle pleine de barons, les chants épiques des jongleurs. Le même Sidoine est témoin d'un mariage franc dans le bourg d'Héléna, près de Péronne : les poëtes barbares sont de la noce et leurs chants retentissent autour des nouveaux époux. Ailleurs il se plaint d'être obligé de louer les chansons de table des Burgondes : lui, poëte élégant en latin, il est assourdi du

1. *Revue contemporaine*, 15 nov. 1865. Article de M. Beauvois : *Les chants héroïques des Francks.* — Le cycle des Volsungs, comprend l'ancienne Edda, transcrite au XIe siècle, la Volsunga-Saga, de la même époque, la Skalda et la nouvelle Edda, du XIIIe siècle, la Saga de Nornagest qui est du XIVe siècle.

2. « Nullus ibi lyristes, choraules, mesochorus, tympanistria, psaltria canit ; rege solum fidibus delinito quibus non minus mulcet virtus animum quam cantus auditum. » (*Epistolarum* Lib. I., Ep. 2.)

3. Fors ripæ colle propinquo
Barbaricus resonabat hymen, scythicisque choræis
Nubebat flavo similis nova nupta marito.
(T. III, Edit. Collombet, p. 272.)

— Il y avait aussi des poëtes a la cour de Clovis. Théodoric III lui envoya d'Italie « *citharædum, arte sua doctum, qui ore manibusque consona voce cantando gloriam regis oblectaret.* » (Cassiodore, *Variarum* L. II., Epist. 40.)

bruit des harpes tudesques, sa muse effrayée a disparu[1]. Nul doute que les événements militaires du ve siècle n'aient inspiré les scaldes et surexcité les imaginations germaniques; l'invasion a dû avoir son cycle de légendes, et l'on croit en retrouver des fragments dans la deuxième partie du Nibelungenlied, dans ce qui reste du livre des héros, *Heldenbuch*, enfin dans les sagas scandinaves. Au cycle de l'invasion appartient, selon toute apparence, l'épisode de Hadebrand et Hildebrand, découvert à Fulda en 1812 dans un manuscrit tudesque du IXe siècle. Fidèle compagnon de Théodoric III[2], Hildebrand revenait d'Italie après de longues guerres lorsqu'il rencontra, sans le connaître, son fils Hadebrand qu'il avait quitté tout enfant. Les deux guerriers s'interpellent et se provoquent. Nous citons ce fragment, d'un ton vraiment épique; c'est le seul qui nous représente la vieille poésie barbare dont nous cherchons les traces[3] :

RENCONTRE DE HILDEBRAND ET DE HADEBRAND.

..... « J'ai ouï dire que se provoquèrent dans une rencontre Hildebrand et Hadebrand, le père et le fils. Alors les héros arrangèrent leur sarrau de guerre, se couvrirent de leur vêtement de bataille et par dessus ceignirent leur glaive. Comme ils lançaient leurs chevaux pour le combat, Hildebrand, fils de Here-

1. Inter crinigeras situm (me) catervas
Et germanica verba sustinentem,
Laudantem tetrico subinde vultu
Quod Burgundio cantat æsculentus,
Infundens acido comam butyro.
Vis dicam tibi quod carmina frangat?
Ex hoc barbaricis abacta plectris
Spernit semipedem stylum Thalia
Ex quo septipedes videt patronos.
(T. III. Carm. XII, p. 202.)

2. Théodoric III ou le Grand vécut de 455 à 526. — Théodoric II régna de 453 à 466, et Théodoric I, de 420 à 451.

3. On croit que ce poëme, inspiré par les événements du ve siècle, a été composé au VIIIe siècle.

brand, parla. C'était un homme noble, d'un esprit prudent. Il demanda très-brièvement : — « Qui était ton père parmi la race des hommes et de quelle famille es-tu ? Si tu me l'apprends, je te donnerai un vêtement de guerre à triple fil ; car je connais, ô guerrier, toute la race des hommes. » — Hadebrand, fils de Hildebrand, répondit : « Des hommes vieux et sages dans mon pays, qui maintenant sont morts, m'ont dit que mon père s'appelait Hildebrand. Un jour il s'en alla vers l'est ; il fuyait la haine d'Odoacre ; il était avec Théodoric et un grand nombre de ses héros. Il laissa seul dans son pays sa jeune épouse, son fils encore petit, ses armes qui n'avaient plus de maître ; il s'en alla du côté de l'est. Depuis, quand commencèrent les malheurs de mon cousin Théodoric, quand il fut un homme sans amis, mon père ne voulut plus rester avec Odoacre. Mon père était connu des guerriers vaillants ; ce héros intrépide combattait toujours à la tête de l'armée ; il aimait trop à combattre, je ne pense pas qu'il soit encore en vie. » — « Seigneur des hommes, dit Hildebrand, jamais du haut du ciel tu ne permettras un combat semblable entre hommes du même sang. » Alors Il ôta son précieux bracelet d'or qui entourait son bras et que le roi des Huns lui avait donné. « Prends-le, dit-il à son fils, je te le donne en présent. » — Hadebrand, fils de Hildebrand, répondit : « C'est la lance à la main, pointe contre pointe, qu'on doit recevoir de semblables présents. Viens, Hun, tu es un mauvais compagnon ; espion rusé, tu veux me tromper par tes paroles, et moi je veux te jeter bas avec ma lance. Si vieux, peux-tu forger de tels mensonges ? Des hommes de mer, qui avaient navigué sur la mer des Vendes, m'ont parlé d'un combat dans lequel a été tué Hildebrand fils de Herebrand. » — Hildebrand fils de Herebrand, dit : « Je vois bien à ton armure que tu ne sers aucun chef illustre, et que dans ce royaume tu n'as rien fait de vaillant. Hélas ! Hélas ! Dieu puissant, quelle destinée est la mienne ! J'ai erré hors de mon pays soixante hivers et soixante étés. On me plaçait toujours à la tête des combattants ; dans aucun fort on ne m'a mis les chaînes aux pieds. Et maintenant il faut que mon propre enfant me pourfende avec son glaive, m'étende mort avec sa hache, ou que je sois son meurtrier... Bons compagnons qui nous regardez, jugez dans votre courage qui de nous deux aujourd'hui peut se vanter de mieux lancer un trait,

qui saura se rendre maître des deux armures. » — Alors ils firent voler leurs javelots à pointes tranchantes qui s'arrêtèrent dans leurs boucliers ; puis ils s'élancèrent l'un sur l'autre. Les haches de pierres résonnaient... Ils frappaient pesamment sur leurs blancs boucliers ; leurs armures étaient ébranlées : mais leurs corps demeuraient immobiles [1]. »

On a voulu voir aussi une preuve de l'instinct poétique des Germains dans le prologue de la loi salique [2]. Un souffle lyrique respire, en effet, dans ce début ; mais d'autres preuves plus concluantes peuvent être alléguées. On trouve, par exemple, dans l'*Histoire des Francks* de Grégoire de Tours certains passages d'un caractère très-particulier qui semblent empruntés à des chants populaires d'origine germanique. Les commencements du règne de Clovis, le mariage de son père Childéric avec la reine Basine, la naissance du jeune prince faisaient probablement le sujet d'un poëme que l'historien a connu et mis à profit. La même remarque s'applique au récit des meurtres politiques ordonnés par Clovis ; cette fin du deuxième livre, bien qu'appuyée sur une base historique, paraît avoir pour source immédiate des chants populaires. Dans le chapitre VII du livre III, la guerre de Thuringe et l'expédi-

1. Ce fragment a été plusieurs fois traduit. Nous avons emprunté cette traduction au T. Ier des *Épopées françaises* de M. Léon Gautier (1865-1868), p. 47.

2. Léon Gautier, t. I, p. 29. Voici ce prologue : « L'illustre nation des Francks a Dieu pour fondateur. Elle est puissante dans la guerre, fidèle dans la paix, profonde dans le conseil. Elle est belle de corps et remarquable par sa blancheur, audacieuse, rapide, terrible, récemment convertie à la foi catholique et pure de toute hérésie... Vive le Christ qui aime les Francks ! Puisse ce seigneur des seigneurs, puisse J.-C. protéger leur royaume, remplir de sa grâce ceux qui le gouvernent, conduire leur armée, les mettre à l'abri derrière le rempart de la foi et leur accorder miséricordieusement et la paix, et la joie, et le bonheur. Car c'est cette nation qui, forte et courageuse comme elle l'était, a rejeté vigoureusement de sa tête le joug odieux des Romains, et qui, après avoir reçu le saint baptême, a recueilli les corps des martyrs que les Romains avaient consumés par les flammes et tranchés par le fer. Elle les a enchâssés dans l'or et dans les pierres précieuses... » (D'après le texte latin publié par M. Merkel.)

tion de Clotaire contre les Saxons se distinguent également des narrations ordinaires par une allure et des formes toutes poétiques. L'historien traduisait ces légendes en prose latine et les entremêlait de réflexions personnelles [1]. Ces apparences, déjà très-solides, prennent une force singulière et touchent, pour nous, à la certitude quand nous voyons un contemporain, un ami de Grégoire, le poëte Fortunat [2], citer fréquemment les *lieds* germaniques et s'en inspirer lui-même. « Dans mes longs voyages, écrit-il à l'évêque de Tours, à l'historien des Francks, j'ai souvent entendu résonner la harpe des barbares qui accompagnait de ses accords bruyants les *lieds* de leurs poëtes [3]. » Il félicite le duc Wolf des *lieds* composés en l'honneur de ce duc ; il rappelle au roi Charibert, au roi Chilpéric, à la reine Theodechilde les chants qui célèbrent la gloire de leurs ancêtres [4]. Fortunat, dans sa belle élégie sur la reine Galeswinthe, et dans les plaintes si touchantes qu'il prête à la reine Radegonde sur les malheurs de la Thuringe, imite évidemment quelques-uns de ces poëmes populaires : ce n'est plus ici, comme dans le reste du volume, une poésie de bel esprit, frivole et maniérée ; on sent une inspiration grave et forte, une émotion vraie, un souffle nouveau [5].

1. Bibliothèque de l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, 8e Fascicule (1872) : *Sources de l'histoire mérovingienne.*

2. Ils vivaient l'un et l'autre dans la seconde moitié du VIe siècle.

3. « Mihi apud barbaros longo tractu gradienti sola sæpe bombicans barbara *leudos* harpa relidebat. » (*Prologus* ad Gregorium.) — Edit. Migne, *Patrologie latine* (1862), t. 88, p. 62.

4. Nos tibi versiculos, dent barbara carmina *leudos ;*
Sic variante tropo laus sonet una viro...
Romanusque lyra, plaudat tibi barbarus harpa...
(*Ad Lupum ducem*, L. VII, Carm. 8, p. 243-246.)

— *Ad Charibertum regem*, L. VI, Carm. IV, p. 210. — *Ad Chilpericum*, L. IX, Carm. I, p. 294.— *Ad reginam Theodechildam*. L. VI, Carm. V. p. 214.

Currit in orbe volans generis nova gloria vestri ;
Et simul hinc frater personat, inde pater...
Cur tamen hic repetam præconia celsa priorum ?

5. L. VI, Carm. VII, p. 217. — p. 429.

Parmi ces légendes germaines dont l'existence au VIe siècle est si clairement prouvée, viennent se placer des chants presque contemporains, composés sur les ancêtres de Charlemagne, et qui contribuèrent à populariser sa famille. Un poëte anonyme de la fin du IXe siècle, qu'on appelle le poëte saxon, traducteur en vers des œuvres historiques d'Eginhard, est le seul qui nous en parle; mais son témoignage reçoit des textes qui précèdent un surcroît d'autorité [1].

Voilà donc un fait bien établi. Au lendemain des invasions, Il y avait en Gaule deux sortes de poésie : la poésie savante et la poésie populaire. La poésie savante, de forme latine, traitait souvent des sujets récents et faisait quelques emprunts à la poésie populaire; celle-ci parlait plusieurs langues et dérivait de plusieurs sources : les *lieds* composés chez les Francks, surtout dans le nord et en Austrasie, gardaient la forme tudesque; les chants populaires de la Neustrie étaient en latin rustique ou en roman; il y avait même des chanteurs bretons qui colportaient la poésie celtique ou armoricaine, sauf à la traduire en roman et en tudesque; car les emprunts réciproques, les imitations et les traductions étaient une nécessité et une habitude. Fortunat nous montre réunis à la cour du même prince des poëtes latins, des scaldes germaniques et des bardes bretons. Chacun flatte en sa langue les puissants du jour; Fortunat, nous l'avons vu, fait avec zèle sa partie dans ce concert. A l'époque mérovingienne, la muse est polyglotte, comme la Gaule elle-même [2]. Un texte produit par M. de la Villemarqué fait mention d'un

1. Est quoque jam notum : *vulgaria carmina* magnis
Laudibus ejus avos et proavos celebrant,
Pippinos, Carolos, Hludovicos et Theodricos,
Et Carlomannos Hlotariosque canunt.
(*Vita Caroli magni*, l. V. vers. 115, Pertz, SS. I, 227.)

2. *Ad Lupum ducem* :

Sed pro me reliqui laudes tibi reddere certent;
Et qua quisque valet, te prece, voce sonet.

barde breton, nommé Hyvarnion, qui fréquentait la cour du roi Childebert, de 513 à 517 : ce barde, très-habile homme, versé dans la connaissance des langues, à la fois poëte et musicien, inventait des chants et des airs nouveaux qui le mirent fort en réputation auprès des gens du roi; apparemment il traduisait à volonté en tudesque ou en latin ses poésies dont l'original était en celtique [1]. Au VIIe siècle, vers 622, un chant populaire fut composé en l'honneur de saint Faron, prêtre de Meaux, bientôt évêque de cette ville en 627; un des successeurs de saint Faron, l'évêque Hildegarius, qui écrivait la vie du saint sous Charles le Chauve (853-896), cite quelques vers de cette cantilène dont le texte en latin rustique existait encore de son temps. Malheureusement il les traduit en latin littéraire et nous prive ainsi d'un curieux échantillon de la langue qui se parlait dans les Gaules en 622 [2]. Faron avait sauvé de la colère du roi Clotaire II les envoyés du roi saxon Bertoald en les convertissant; Clotaire battit et tua de sa main Bertoald dont les provocations étaient venues le défier jusqu'à Meaux : l'ensemble de ces faits formait le sujet du poëme. « Les femmes, dit Hildegarius, chantaient ces vers

Romanusque lyra, plaudat tibi *barbarus harpa*,
Græcus achilliaca, Hrotta britanna canat.
(L. VII. Carm. VIII, p. 243.)

— *Ad Charibertum :*

Hinc tibi *barbaries*, illinc *romania* plaudit.
(L. VI, Carm. IV, p. 210.)

— *Ad Chilpericum :*

Discernens varias sub nullo interprete voces
Et generum linguas unica lingua refert.
(L. IX, Carm. I, p. 294.)

1. « Hic magnæ industriæ, plurimarumque linguarum peritus, sed cantor figmentarius, novos fingebat cantus rhythmicos compositionibus quibus imponebat neumatum modos antea inauditos ac inter aulicos jucundus jocularis erat. » (Portefeuille des Blancs-Manteaux, manuscrit 38, p. 859. — M. de la Villemarqué, *les Romans de la Table Ronde*, 1860. p. 168.)

2. MM. Paul Meyer et G. Pâris sont, en effet, d'avis que ce chant a été corrigé et mis en latin savant par l'historien du IXe siècle, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, Recherches sur la poésie épique*, t. XXVIII, p. 327 (1867).

en dansant à la ronde, et si je cite ce fait, c'est pour montrer combien le saint évêque était universellement aimé et admiré[1]. » Il nous montre, du même coup, combien les cantilènes héroïques étaient entrées profondément dans les usages populaires et nous prépare à comprendre, par un exemple significatif, la popularité des Chansons de Gestes. De ces indications précises ressort clairement la situation poétique des Gaules sous les Mérovingiens; elle était bien telle que nous l'avons marquée, et l'ordre donné par Charlemagne de recueillir les poëmes francks achève de prouver l'importance durable et la célébrité de cette poésie primitive.

L'époque carlovingienne n'est pas moins riche en témoignages que celle qui a précédé : plus on approche du xe siècle, plus ils sont nombreux; il est facile d'entrevoir le moment où le poëme épique proprement dit sort du germe de la cantilène et se développe sous les influences générales, indiquées plus haut, qui préparent un milieu favorable et comme un climat nécessaire à son épanouissement. Un biographe de Louis le Débonnaire, Thégan, dit qu'aux jours de fête, des poëtes, des musiciens ou des jongleurs chantaient devant le prince, pendant qu'il était assis à table en présence du peuple assemblé : usage fort ancien que nous avons observé à la cour du roi goth Théodoric et qui avait existé chez les Grecs et chez les Romains comme chez les Barbares[2]. Il est aussi

1. « Ex qua victoria carmen publicum juxta rusticitatem per omnium pœne volitabat ora ita canentium, feminæque choros inde plaudendo componebant :

De Clotario est canere rege Francorun
Qui ivit pugnare in gentem Saxonum,
Quam graviter pervenisset missis Saxonum,
Si non inclytus fuisset Faro de gente Burgundionum !

Et in fine hujus carminis :

Quando veniunt missi Saxonum in terram Francorum,
Faro ubi erat princeps,
Instinctu Dei transeunt per urbem Meldorum,
Ne interficiantur a rege Francorum...

Hoc enim rustico carmine placuit ostendere quantum ab omnibus celeberrimus habebatur. » (*Historiens de France*, Vie de saint Faron, t. III. 505.)

2. Chap. 29. — *Historiens de France*, VI. 78.

question, dans un autre historien du même prince, d'un poëte célèbre chez les Saxons à qui l'empereur fit traduire en vers tudesques l'Ancien et le Nouveau Testament pour en populariser les beautés[1]. Le moine Ermoldus Nigellus, versificateur latin du même temps, fait allusion aux chants populaires qui commençaient à courir sur les exploits tout récents de Charlemagne[2]. Une mention semblable se lit dans les dernières lignes d'un manuscrit de la vie de Charlemagne par Eginhard[3]. Altfrid, biographe de saint Liudger, premier évêque de Munster, qui vivait au IXe siècle, parle d'un poëte aveugle guéri par le saint : cet aveugle, nommé Bernlef, chantait en s'accompagnant d'une harpe ou d'une viole les combats fameux, les exploits des anciens rois, et ce talent lui avait valu l'amitié de ses voisins[4]. Les poésies de Bernlef étaient en tudesque comme la cantilène, dite de Saucourt, composée en 881 pour célébrer la victoire de Louis III sur les Normands. Ceux-ci, commandés par le roi Gormond et guidés par le traître Isembart, avoué de Saint-Riquier, — une sorte de Ganelon, — s'avancèrent jusqu'à Saucourt-en-Vimeu où ils essuyèrent une défaite sanglante. Selon l'usage, on chanta l'événement, et c'est un des rares poëmes héroïques de ce temps dont nous ayons le texte. Mabillon l'avait inutilement signalé au XVIIe siècle ; M. Hoffmann de Fallersleben le découvrit de nouveau en 1837, avec le cantique de sainte Eula-

1. Eckard, p. 41.—V. Ed. Du Méril, *Hist. philosophique de la langue française.*

2. *De Gestis Ludovici Pii.*

> Hæc *canit orbis* ovans late, *vulgo*que resultant :
> Plus *populo* resonant quam canat arte melos.
> (L. II, vers 291.)

3. « Reliqua actuum ejus gesta, seu ea quæ *in carminibus vulgo canuntur de eo*, non hic pleniter descripta, sed require in vita quam Alchuinus de eo scribit. » (Manuscrit du XIe siècle. Bibliothèque nationale 53-54. — V. G. Pâris, *Hist. poét. de Charlemagne*, p. 50.)

4. « Oblatus est cœcus vocabulo Bernlef qui a vicinis suis valde diligebatur eo quod antiquorum actus regumque certamina bene noverat psallendo promere. » (Pertz, II, 412. *Acta Sanctorum Bollandiana,* 26 mars, etc. — V. L. Gautier, *Epopées françaises*, t. I.)

lie, dans les manuscrits de l'abbaye de Saint-Amand, l'ancienne Elno, et en donna la traduction. Voici ce poëme, ou plutôt cette ode qui est sans doute une œuvre cléricale, car elle a un caractère religieux très-marqué :

CANTILÈNE DE SAUCOURT.

« Je sais un roi nommé le seigneur Louis [1], — qui sert Dieu volontiers et que Dieu récompense. — Enfant il perdit son père, il en fut consolé, — car Dieu le prit en grâce et devint son tuteur, — il lui donna de bonnes qualités, des serviteurs fidèles, — et un trône en France. Puisse-t-il en jouir longtemps! — Il entra en partage de l'héritage avec Carloman — son frère, ce fut pour tous deux un bonheur. — Mais cela fait, Dieu voulut l'éprouver — et voir si dans sa jeunesse il soutiendrait l'adversité. — Il permit aux Normands de passer la mer, — afin que les Francks reconnussent leurs péchés, — pour détruire les uns et pardonner aux autres. — L'homme de mauvaise vie se soumit à l'expiation, — le voleur repentant de ses méfaits — s'imposa des jeûnes et devint honnête; — le meurtrier, le ravisseur, le fourbe, tous firent pénitence. — Mais le roi craignait et l'empire était troublé; — la colère de Jésus-Christ passait sur le pays. — Dieu enfin eut pitié. Voyant ces calamités — il ordonna au roi Louis de chevaucher; — Louis, ô roi, secourez votre peuple, — si durement mené par les hommes du Nord. — Louis chevaucha contre les hommes du Nord, — et Dieu fut loué par ceux qui se confiaient en lui. — Tous dirent au roi : « Seigneur, nous vous attendions. » — Et le bon roi Louis leur répondit : — « Consolez-vous, mes compagnons, mes défenseurs. — Je viens envoyé par Dieu qui m'a donné ses ordres. — Je réclame vos conseils pour le combat, — et je ne m'épargnerai pas pour votre délivrance. — Je veux que les serviteurs de Dieu me suivent. — La vie nous est laissée, tant qu'il plaît à Jésus-Christ. — S'il veut nous faire mourir, il en est le maître. — Quiconque suivra la volonté de Dieu, — sera récompensé, s'il survit, dans sa personne; — s'il meurt, dans sa famille. » — Alors il prit une

1. Léon Gautier, *Epopées françaises*, t. I. — Nous indiquons par des traits les vers de l'original tudesque.

targe et une lance, il poussa son cheval, — impatient de se venger des ennemis. — En peu de temps il joignit les hommes du Nord, — et rendit grâces à Dieu de les avoir joints; — il s'avança vaillamment, entonna un saint cantique; — toute l'armée chanta avec lui : *kyrie, eleison.* — Et quand finit le chant, le combat commença. — On vit le sang monter au visage des Francks, — chacun fit son devoir, nul n'égala le roi Louis, — en force, en hardiesse; il avait de qui tenir. — Il abattit les uns, il perça les autres, — il versa à ses ennemis une boisson très-amère. — A la male heure furent-ils nés. — Dieu soit loué! Louis est victorieux. — Gloire à tous les saints! La victoire est au roi. — Seigneur, conservez-le dans sa grandeur. »

Toutes les cantilènes, soit tudesques, soit romanes, n'avaient pas, sans doute, la concision rapide de ce chant de victoire; elles pouvaient être plus développées, plus narratives, et se rapprocher davantage de l'épopée : le trait dominant de la cantilène de Saucourt, comme du poëme de saint Faron, c'est l'alliance de l'esprit religieux et de l'esprit militaire, alliance qui sera le fond de notre poésie épique au moyen âge. Diez pense que l'auteur de cette ode guerrière pourrait bien être le moine Hucbald, poëte favori de Charles le Chauve et des enfants de ce roi. Hucbald avait des relations avec la cour du roi Louis, et l'on sait par lui-même qu'il aimait à composer des cantilènes, *cantilenas* [1]. La date de l'œuvre est certaine : on y fait des vœux pour la santé du vainqueur, qui mourut en 882; elle a donc été composée en 881, l'année même du combat. Là ne s'est pas borné le retentissement de ce fait d'armes : les Chansons de Gestes contiennent de fréquentes allusions au roi Gormond et à Isembart. Hariulphe, dans la chronique de l'abbaye de Saint-Riquier, parle de chants populaires assez anciens, et répandus de son temps, où cet événement était célébré [2];

1. *Elnonensia*, par J.-F. Willems. — Gand, 1845, 2e édit.

2. « Sed quia quomodo sit factum non solum historiis sed etiam patrien-

M. de Reiffemberg a publié un fragment épique de 652 vers ayant appartenu à un poëme dont Gormond, Isembart et le roi Louis étaient les héros [1]. On a de plus une analyse de ce poëme faite par le chroniqueur du XIIIe siècle, Philippe Mouskès. Il s'est ainsi formé autour de cet événement comme un cycle de légendes poétiques dont la cantilène de Saucourt marque le début [2].

La conviction du lecteur doit être faite sur les lointaines origines de l'épopée française : nous pourrions citer d'autres textes confirmatifs des précédents, mais qui n'ajouteraient rien d'essentiel à ce que nous savons déjà. Le chroniqueur Aimoin, décrivant l'attaque d'une abbaye, place à la tête des assaillants un jongleur, qui les excite en chantant les hauts faits des anciens héros [3]. La vie de saint Guillaume de Gellone, écrite au Xe siècle, rappelle les cantilènes où figure ce saint, qui avait été l'un des plus hardis capitaines de Charlemagne ; à ce propos, le biographe peint des plus vives couleurs l'effet d'enthousiasme produit sur les populations par ces chants héroïques [4]. Ordéric Vital, historien ecclésiastique qui vivait de 1075 à 1150, mentionne aussi une cantilène sur Guillaume : mais peut-être veut-il déjà parler d'une des nombreuses chansons de gestes dont ce soldat de Charlemagne a été le héros ; car il y a tout un cycle de *Guillaume au*

sium memoria quotidie recolitur et cantatur. » (*Chronicon Centulensis abbatiæ*, cap. XX. — Spicilegium d'Achéry IV, 518.) L'abbaye de Saint-Riquier s'appela d'abord *Centula*. Hariulphe mourut en 1143.

1. Introduction au IIe livre de Ph. Mouskès.

2. Sur les rapports que peuvent avoir ces légendes entre elles, voir un article de M. P. Meyer dans la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 5e série, t. II, p. 84.

3. « Qui res fortiter gestas et priorum bella præcinebat. » (V. G. Pâris, p. 48.)— Aimoin, né en 950, mort en 1008, écrivit en latin une *Histoire des Francks* qui comprend 5 livres.

4. « Qui chori juvenum, qui conventus populorum, præcipue militum ac nobilium virorum, quæ vigiliæ sanctorum dulce non resonant et modulatis vocibus decantant qualis et quantus fuerit, quam gloriose sub Carolo glorioso militavit! » (*Acta sanctorum ordin. S. Benedicti*. VI. 811.)

court nez, et ce personnage est l'un des plus marquants de l'épopée carlovingienne[1]. Nous lisons dans la chronique d'Albéric de Trois-Fontaines, moine du XIIIe siècle, que Charles le Chauve ayant battu en 868 le comte Gérard, des jongleurs célébrèrent sa victoire; Wace, dans le roman *de Rou*, dit que les exploits de Guillaume-longue-Épée, qui régna de 920 à 943, furent chantés par des poëtes populaires. Il y avait aussi des jongleurs à la bataille d'Hastings en 1066 : l'un d'eux, Taillefert, chanta la chanson de Roland en marchant au combat, et les autres applaudirent le vainqueur sur le champ de bataille[2]. Chez les barbares, l'usage était que les poëtes suivissent les guerriers au combat; les scaldes germains, comme les bardes gaulois, assistaient aux batailles, et cet usage s'est maintenu au moyen âge : les jongleurs et les trouvères qui étaient aux gages d'un roi ou d'un haut baron l'accompagnaient dans ses expéditions avec le reste de sa maison. Dans la rencontre où périt Raoul de Cambrai, en 943, se trouvait un jongleur du nom de Bertolais. Ce jongleur fit une cantilène qui devint célèbre : remaniée, amplifiée par d'autres jongleurs du XIe et du XIIe siècle, elle devint la chanson de geste que nous possédons encore, et le souvenir du premier auteur s'y est conservé[3]. Si l'on chantait les vaillants, on chansonnait les lâches : un trouvère du XIIe siècle, cité par M. Littré, nous apprend qu'une chanson satirique fut composée au IXe siècle sur un comte de Poitiers qui, fuyant les Normands, s'était caché dans la boutique d'un foulon[4]. — En résumé, du Ve au Xe siècle, la cantilène guer-

1. « Vulgo canitur de illo cantilena, sed jure præferenda est relatio authentica. » (*Hist. eccles.*, l. VI, édit. de la Soc. de l'hist. de France, III, v, VI.) — V. L. Gautier, t. I. 51.

2. Wace, *Roman de Rou*, v. 2108. — « Ipsum Willelmum lætis plausibus et dulcibus cantilenis efferebant. — Guillaume de Poitiers, p. 93. — V. l'abbé de la Rue, *Bardes et Jongleurs* (1834), t. 1.

3. Moult par fu preus et saiges Bertolais;
De la bataille vi tot les greignors fais;
Chançon en fist; n'orrès millor jamès;
Puis a esté oïe en maint palais. (P. 96.)

4. Cette crainte des chansons satiriques, qui a contribué à établir le point

rière, composée en tudesque ou en roman, était l'expression ardente de l'opinion publique et la forme populaire de l'histoire dans une société vouée à la passion de la guerre et à l'admiration des faits héroïques.

§ III

Première apparition de la légende de Charlemagne. — Poëmes qu'elle a inspirés au IXe et au Xe siècles.

Qu'on se figure maintenant la merveilleuse légende du règne de Charlemagne venant enflammer les imaginations et fournir aux cantilènes une matière inépuisable. Elle commença, du vivant même de l'Empereur, par les récits de ses soldats, par des chants populaires dont les historiens, nous l'avons vu, ont recueilli l'écho[1], enfin, par les apothéoses que la poésie savante s'empressa de décerner à sa mémoire. Nous retrouvons ici ce double courant, cette double veine poétique déjà signalée au VIe siècle : la poésie latine et la poésie populaire traitent les mêmes sujets, puisent aux mêmes sources, et ce serait l'objet d'une étude intéressante que de rechercher dans les poëtes latins du Ve au Xe siècle les inspirations épiques qu'ils doivent aux influences du moment ou à l'imitation directe des cantilènes. Un neveu de Charlemagne, Angilbert, que l'École du palais surnommait Homère, composa un poëme sur l'Empereur et le pape Léon : il y dé-

d'honneur et l'empire de l'opinion, est souvent exprimée dans les Chansons de Gestes :

> Que malveise cançun de nuz chantét ne seit...
> Male chançun n'en deit estre cantée,

dit Roland à ses compagnons pour les encourager.

(*Chanson de Roland*, v. 1014, 1466.)

1. Le désastre de Roncevaux (778), qui devait susciter le chef-d'œuvre de notre épopée du moyen âge, fut chanté peu d'années après l'événement; l'astronome limousin, biographe de Louis le Débonnaire, nous l'atteste : « je ne cite pas, dit-il, les noms de ceux qui ont péri; ils ont été assez popularisés; » « *quorum, quia vulgata sunt nomina, dicere supersedi.* » (Pertz, SS. II, 608.)

crivait Charlemagne allant au devant du pape à qui l'on a crevé les yeux et qu'un miracle a guéri. On possède un fragment de ce poëme en 536 vers fort médiocres, contenus dans un manuscrit du IXe siècle [1]. Un autre versificateur latin, un Irlandais, raconta en cinq livres les guerres de Bavière, la trahison et la défaite du duc Tassilon [2]. On a aussi une lamentation latine où un italien déplore le trépas de l'Empereur, une ode funèbre sur la mort de l'abbé Hugues son fils, un poëme historique sur l'origine des Carlovingiens [3]. Tout cela est froid, pédantesque, et n'offre rien de vivant ni de populaire. Ce sont des amplifications d'école.

Il n'en est pas de même de certaines compositions latines qui appartiennent à la seconde moitié du IXe siècle et qui se rapportent soit à Charlemagne, soit à ses premiers successeurs. Sous une forme surannée on sent une poésie jeune. Ermold le Noir, moine du midi, exilé à Strasbourg pour avoir trempé dans les complots des fils de Louis le Débonnaire, écrivit un poëme en quatre chants sur les exploits de ce prince, dans l'espérance de le fléchir. Le poëme, en souvenir d'Ovide, est en distiques, et porte le titre d'*Élégies*. Evidem-

1. Voici, au début du Livre III, un éloge de l'Empereur qui ne compte pas moins de 75 vers :

Armipotens Carolus, victor pius atque triumphans,
Rex cunctos superat reges bonitate per orbem.
Justior est cunctis, cunctisque potentior exstat.
Ille duces magno et comites illustrat amore ;
Blandus adest justis, hilarem se præbet ad omnes ;
Justitiæ cultor cultores diligit omnes...
Impia colla premit rigidis constricta catenis,
Et docet altithroni præcepta implere Tonantis.
Fulget in orbe potens, prudens, gnarusque modestus,
Illuster, facilis, doctus, bonus, aptus, honestus,
Mitis, præcipuus, justus, pius, inclytus, heros, etc.
(L. III. 25-70. — Pertz, *Monumenta antiqua Germaniæ*, SS. II, 393.)

2. Mai, *auctores classici*, t. V. 404. — Pour tous ces détails, v. *Histoire poétique de Charlemagne*, par G. Pâris (1865). P. 35-41.

3. V. Edelestand du Méril, *Poésies populaires antérieures au* XIIe *siècle*, p. 245. — D. Bouquet, t. VII, 305. — Pertz, SS. II, 312. — Ajoutons à ces poésies, la légende de l'abbé Hetto, qui, étant mort dix ans après Charlemagne, aperçut l'Empereur en Enfer. Elle a été versifiée en hexamètres latins, par Walafrid Strabon. (D. Bouquet, t. V. 393.)

ment, Ermold s'est inspiré des chants populaires qu'il a plus d'une fois mentionnés; un souffle épique règne dans ses descriptions : on croirait lire une traduction latine des Chansons de Gestes. Un de ses soucis est d'ajuster à la mesure du vers latin les noms germaniques qui se pressent en foule sous sa plume. De là, force dénombrements dont l'harmonie n'a rien d'homérique; mais, si bizarre qu'il soit, ce poëme contient des passages pleins de chaleur et d'énergie [1]. C'est aussi un sentiment très-vif de la réalité contemporaine qui distingue le *Siége de Paris*, poëme latin en trois livres dont l'auteur est le moine Abbon, de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Le latin d'Abbon est dur, incorrect, emphatique et trivial, mais il intéresse par la peinture animée des batailles que le poëte a vues de très-près; car il était enfermé dans Paris avec l'abbé de Saint-Germain, Ebbles, avec l'évêque Gozlin, et le duc de France, Eudes : le siége dura 18 mois, depuis novembre 885 jusqu'en mai 887. Quant au poëme il fut écrit dix ans plus

1. Voir notamment le baptême du chef normand Hérold à Aix-la-Chapelle, en présence de Louis, et le siége de Barcelone par les Francks. — Comme exemple des dénombrements épiques où s'évertue la muse latine d'Ermold, citons ces vers :

Parte sua princeps Wilhem tentoria figit,
Heripreth, Lihutard, Bigoque, sive Bero,
Santio, Libulfus, Hitibreth, atque Hisimbard,
Sive alii plures quos recitare mora est...
Tum varii varios demittunt funeris orco.
Wilhem Habirudar, at Lihutardus Uriz.
Lancea Zabirizun, ferrum forat actile Uzacum,
Funda ferit Colizan, acer harundo Gozan.

— *In honorem Hludowici christianissimi Cæsaris Augusti, Ermoldi Nigelli exulis Elegiaci carminis Libri IV.*
(L. I, v. 273-371.)

On a en outre du même poëte deux chants en l'honneur du roi Pépin; l'un contient 200 et l'autre 220 distiques. Le second se termine par la signature de l'auteur :

Er modulata tibi conscripsit carmina *Moldus*,
Nominis ut famuli sis memor alme tui.
(Pertz, t. II, 467.)

tard, entre 896 et 898 [1]. Le goût du temps pour la poésie héroïque était bien général et bien fort, puisque des moines se passionnaient ainsi dans leurs cellules et chantaient avec feu les combats. Voici encore un fait qui prouve la célébrité des cantilènes populaires, et leur action sur les esprits les plus sérieux. M. G. Pâris a signalé l'importance d'un fragment latin découvert à la Haye par Pertz, sur la couverture d'un manuscrit du xe siècle : c'est le débris d'un poëme en hexamètres qui a pour sujet une guerre de Charlemagne contre les Saxons ; les vers ont été brisés, mais il est possible de les remettre sur leurs pieds, et l'on croit y reconnaître, à des traits manifestes, l'imitation savante d'une cantilène romane, peut-être même d'une chanson de geste française [2].

Vers le même temps, un moine allemand, de l'abbaye de Saint-Gall en Suisse, rédigeait en prose latine le premier monument de l'histoire légendaire de Charlemagne. Ce moine avait connu dans son enfance un soldat nommé Adalbert qui avait servi sous le duc Gérold, l'un des plus vaillants capitaines de l'Empereur, tué en 799 : il recueillit de sa bouche des récits qui enchantèrent Charles le Gros, lors d'une visite que fit ce prince au monastère (880-887). A la demande de Charles, le moine mit par écrit ses souvenirs. L'ouvrage devait contenir trois livres : le premier, sur les rapports de Charlemagne avec l'Église; le second, sur les guerres de l'Empereur; le troisième sur sa vie privée. On a le premier et une partie du second [3]. Ce n'est pas une biographie, c'est un mélange de vrai et de faux, sorti de l'imagination populaire; en un mot, c'est la légende.

1. — V. *Mémoires sur l'histoire de France*. Collection Guizot, t. VI. Le 3e livre de ce poëme, plein de subtilités scolastiques, et spécialement dédié aux clercs, n'a pour nous aucun intérêt.

2. Les romanismes y sont nombreux ; la plupart des noms propres sont romans. — G. Pâris, p. 51. — V. aussi, P. Meyer, *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, t. XXVIII, 35. — Il y a d'autres exemples de poëmes latins traduits sur des textes romans ou tudesques : le *Waltharius* d'Eckehard de Saint-Gall a été traduit d'un chant allemand (xe siècle). V. G. Pâris, p. 52.

3. *De gestis Karoli magni*. (Pertz, SS. II, 731-763.)

La littérature savante, pendant tout le moyen âge, continua de s'associer à la poésie nationale et traita, de concert avec elle, ou à son exemple, les grands sujets fournis par notre histoire. Nous nous bornerons, en terminant ces recherches, à citer le poëme latin, *Carolinus,* composé par Gilles de Paris, de 1195 à 1200, pour l'instruction de Louis le Gros. La poésie épique jetait alors tout son éclat; partout retentissaient les Chansons de Gestes, soutenues de la musique des jongleurs. Gilles de Paris, dans son exorde, rend hommage à la brillante popularité de l'épopée française :

De Karolo clari præclara stirpe Pipini,
Cujus apud populos venerabile nomen in omni
Ore satis claret, et *decantata per orbem*
Gesta solent melicis aures sopire viellis[1].

Nous avons vu combien de causes avaient concouru à produire ce développement épique dont la fécondité durait depuis deux siècles, au moment où l'admirait Gilles de Paris : les Chansons de Gestes avaient succédé aux cantilènes, les trouvères et les jongleurs étaient les héritiers directs de ces anciens poëtes qui, dès l'époque mérovingienne, chantaient en Gaule les exploits guerriers. La légende de Charlemagne avait donné une force nouvelle à ces habitudes séculaires, un essor plus hardi à l'imagination du public et des poëtes, en même temps qu'elle raffermissait, par les souvenirs d'une gloire commune, les liens affaiblis du Nord et du Midi, et substituait au morcellement féodal l'image imposante d'une France unie sous un sceptre puissant. L'unité morale créée par la poésie épique a précédé et préparé l'unité politique

1. Manuscrits de la Bibliothèque nationale, nº 6191.—V. G. Paris, p. 107. —On peut citer encore un abrégé de la chanson de Roland en distiques latins du XIIe siècle, une élégie du moine de Tegernsée, intitulée *Métellus*, sur les aventures d'Ogier (composée vers 1060), le *Stromatheus tragicus de gestis Karoli magni* (fin du XIVe siècle), par Aimeri de Peyrat, abbé de Moissac. — Voir enfin les odes latines, sur les événements contemporains, publiées par Edélestand du Méril. (*Poésies populaires latines antérieures au* XIIe *siècle*, 1843).

qui fut l'œuvre patiente des Capétiens : nos rois, en formant la France, eurent pour auxiliaire la popularité des Chansons de Gestes.

On a défini l'épopée « une narration poétique, fondée sur une poésie nationale antérieure, mais qui est avec elle dans le rapport d'un tout organique à ses élements constitutifs [1]. » Essayons de marquer avec précision quand et comment les chants nationaux, dont nous avons prouvé l'existence du Ve au Xe siècle, se sont développés en poëmes épiques.

§ IV

Formation des Chansons de Gestes.

La Chanson de Geste, c'est le poëme épique du moyen âge. M. Paulin Pâris a trouvé cette expression qui est restée pour désigner les poëmes du cycle carlovingien et du cycle féodal, où domine la note héroïque, et pour les distinguer des fictions du cycle breton que le nom de *romans* caractérise plus justement. *Geste*, au moyen âge, avait un double sens : traduit du latin populaire *gesta*, *gestæ* — un féminin barbare formé d'un pluriel neutre, — ce substantif signifiait tout ensemble *chronique héroïque*, et *famille de héros*. L'emploi en est fréquent avec l'une et l'autre signification [2]. La Chanson de Geste, ou le poëme épique de France, s'est constituée, au xe ou au plus tard au xie siècle, par le développe-

1. G. Pâris, *Hist. poétique de Charlemagne*, p. 4.
2. On lit ce distique en tête de la *Vie* de Charlemagne par Eginhard :

Hanc prudens *Gestam* noris tu scribere, lector,
Einhardum magni magnificum Caroli.

— Un guerrier, dans la *chanson de Roland*, jure de soutenir l'honneur de sa race :

Diex me confunde se *la geste* en dément!
(Couplet LXI.)

Même sens dans ces vers de Garin le Loherain :

Trois fils ot Aimery qui tôt furent premier ;
Moult aima Diex *la geste*, bien puis le témoigner.

ment naturel de la cantilène héroïque, lorsque la langue nouvelle, devenue plus forte et plus souple, put soutenir l'élan de l'imagination excitée, et se prêter aux entreprises de longue haleine. Les grands événements ont d'abord inspiré des chants populaires presque contemporains : témoin Roncevaux, Saucourt, et la bataille où périt Raoul de Cambrai; on pourrait multiplier ces exemples. Les cantilènes primitives étaient sans doute en strophes avec un refrain; les guerriers eux-mêmes pouvaient les composer ou les chanter, comme Achille dans sa tente chantait au son de la lyre les belles actions des héros, κλέα ἀνδρῶν. Plus tard, la légende grossissant par le travail des esprits, par le mirage de l'éloignement, on revint aux mêmes sujets, on célébra par des chants plus développés les mêmes personnages; le texte primitif se transforma et s'enrichit, et la cantilène antique, plusieurs fois remaniée, prit les proportions d'un poëme. Rien n'est plus conforme aux habitudes littéraires du moyen âge que ces remaniements successifs; nous l'avons vu pour les cantilènes religieuses; l'observation s'applique à tous les genres en vers. Les Chansons de Gestes font souvent allusion à la version primitive dont elles sont le développement. On a pu aussi réunir plusieurs cantilènes composées séparément sur les divers incidents d'un même fait, ou sur les nombreux exploits d'un même personnage : du moins le trouvère a pu s'en inspirer, fondre ces épisodes dans sa composition. Le romancero espagnol nous offre plusieurs pièces consacrées à la gloire du même héros : en les groupant, on aurait l'équivalent d'une chanson de geste; c'est ce qu'on pourrait faire, par exemple, pour les sept Infants de Lara[1]. Mais s'il est vrai qu'un grand nombre de chansons de gestes aient pour origine un chant populaire, il ne suit pas de là que tous nos poëmes épiques soient sortis d'une cantilène primitive, agrandie et remaniée : il en est qui ont été composés directement et sans intermédiaire, d'après des traditions et des légendes qui n'avaient jusqu'alors

1. L. Gautier, *les Epopées françaises*, t. I, p. 100.

inspiré personne[1]. Il serait excessif d'expliquer la naissance de notre épopée toute entière par un seul et même procédé de formation.

On pense qu'il y avait des chansons de gestes au Xe siècle, et que la transition du chant populaire au poëme épique s'était dès lors accomplie[2]. Il est du moins certain que les cantilènes héroïques du xe siècle avaient une forme narrative déjà très-développée; on peut s'en convaincre en jetant un regard sur les cantilènes pieuses du même temps : sans aucun doute les chants héroïques en égalaient et peut-être en surpassaient l'étendue. Qu'on le place à la fin du xe siècle ou dans la première moitié du xie, le premier cycle de l'épopée française a péri, comme tous les chants populaires qui l'avaient précédé, et par l'effet de la même cause : on ne daignait pas alors conserver par l'écriture ce qui se produisait en langue vulgaire. *La chanson de Roland*, notre plus beau poëme, est le seul monument qui nous reste de cet âge primitif et de cette vigoureuse éclosion : les autres poëmes, antérieurs ou contemporains, n'existent plus que dans les versions remaniées qui sont l'œuvre des siècles suivants[3].

Nous sortons de la période obscure des origines pour entrer dans une époque d'activité féconde qui dure environ deux siècles. Dans cet intervalle compris entre 1050 et 1250 environ, — ce qui suit n'est qu'une décadence, — on peut distinguer trois moments principaux, trois dates caractéristiques. Il y a un premier groupe de poëmes où vit encore l'esprit de l'épopée primitive aujourd'hui perdue : ces poëmes sont courts, rudes, sanglants, sauvages, pleins de l'âpre séve des temps féodaux; on les reconnaît extérieurement à l'emploi du vers décasyllabique et de l'assonnance[4]. Un groupe

1. P. Meyer, *Recherches sur l'Epopée française*, Biblioth. de l'Ecole des Chartes, t. XXVIII, 33.
2. P. Meyer, ibid. p. 333.
3. G. Paris, p. 72.
4. Citons dans ce groupe : *Aspremont, les enfances Ogier, Balan, Basin, le Couronnement de Loys, Berte, Mainet, la reine Sibile, Ogier de Danemark,*

ultérieur, comprend les poëmes composés en dehors de la tradition primitive épuisée, ou certains sujets plus anciens dont on a rajeuni le style : la rime y remplace l'assonnance[1]. Viennent en troisième lieu les poëmes qu'on peut appeler cycliques : on s'y préoccupe surtout de grouper les héros par familles. « On comble comme on peut les lacunes des généalogies, on compose des poëmes pour servir de lien entre ceux dont on entreprend le classement; on s'attache à compléter l'histoire des héros en narrant les parties de leur vie (leurs *enfances* principalement) qui avaient été négligées; ou bien encore on imagine de fabuleux exploits pour leurs ancêtres ou leurs descendants[2]. » A mesure qu'on s'éloigne des premiers temps, le cadre épique s'élargit; au lieu de se borner à 4 ou 5,000 vers, les Chansons de Gestes en comptent le double; il en est qui vont jusqu'à 20,000, et au delà. Au XIIIe siècle l'alexandrin remplace le décasyllabe.

Nous savons comment l'épopée française est née et s'est formée : passons à l'histoire de ses développements[3].

Girard de Roussillon, Doon de Nanteuil, Renaud de Montauban, Girard de Vienne, etc.

1. *Gui de Bourgogne, Anséis de Carthage, Gaidon, Aye d'Avignon, Gui de Nanteuil, Jean de Lanson, Huon de Bordeaux, Guiteclin, Aimeri de Narbonne*, etc.

2. *Doon de Mayence, Gaufroi, Garin de Monglane, Tristan de Nanteuil*, etc. — P. Meyer, p. 42.

3. Aux auteurs utiles à consulter, qui ont été indiqués plus haut, ajoutons M. d'Héricault dont l'*Essai sur les origines de l'Epopée* a paru en 1860.

CHAPITRE II

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉPOPÉE FRANÇAISE.

Grand nombre des Chansons de Gestes. — Leur forme ; manuscrits qui les contiennent ; époque où les plus importantes ont paru. — Divisions principales de l'épopée carlovingienne et féodale : les cycles épiques. — Par qui ces poëmes ont été composés et propagés. — Trouvères, jongleurs et ménestrels. — Leurs mœurs, leur rôle dans la société du moyen âge. — Comment les Chansons de Gestes se déclamaient en public. — Une séance de récitation épique dans un château féodal.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est le grand nombre de nos chansons de gestes. M. Léon Gautier en compte 80 dans l'épopée féodale et carlovingienne, la seule dont il soit ici question maintenant. Si l'on ajoute à ces 80 poëmes français les romans épiques du cycle breton, et les sujets tirés de l'antiquité, *la matière de Rome la Grande*, comme disait le moyen âge, on arrive à un total de 800 manuscrits, dont 500 se trouvent à Paris. M. Léon Gautier établissait ce calcul en 1865 ; des découvertes récentes ont accru ce nombre ; mais on ne doit pas oublier qu'il y a souvent plusieurs manuscrits pour un seul poëme. Les chansons de gestes du cycle carlovingien, publiées par ordre du gouvernement et aux frais de l'État, donneront 10 volumes et 400,000 vers. Parmi ces 80 chansons de gestes, dont se compose l'épopée française, une seule, la *Chanson de Roland*, est attribuée à la fin du XIe siècle; 22 environ sont du XIIe siècle ; près de 50 appartiennent au XIIIe, et le reste aux deux siècles suivants [1]. Les meilleurs d'entre ces poëmes sont,

1. Voici les titres de nos chansons de Gestes. Appartiennent au XIIe siè-

après la *Chanson de Roland, Aliscamps, Ogier le Danois, Raoul de Cambrai, Garin le Loherain, Girard de Roussillon* (texte provençal), *Amis et Amiles*, la première partie d'*Aubry le Bourguignon*, et la dernière de la *Chanson des Saisnes* ou des Saxons. Quarante environ, les plus anciens, sont en vers de dix syllabes; l'alexandrin, employé pour la première fois dans le *Voyage de Charlemayne à Jérusalem*, est le vers dominant de la seconde moitié; l'octosyllabique, vers favori de l'épopée bretonne, est rare dans l'épopée française, dont il soutiendrait mal le ton ferme et élevé. Les manuscrits qui contiennent ces poëmes sont de deux sortes : les uns, petits, à une seule colonne, portatifs et corrects, ont appartenu aux trouvères et aux jongleurs; ce sont les plus anciens; les autres, plus récents et de plus belle apparence, magnifiques in-folio à plusieurs colonnes, d'une écriture soignée, ont été faits au XIIIe et au XIVe siècles, par ordre de quelques riches amateurs, à une époque où la poésie épique se lisait et ne se chantait plus.

Sur un ensemble aussi vaste, le Midi ne peut revendiquer

cle : la *chanson d'Antioche, Aspremont, Aliscamps les Chétifs, Amis et Amiles, Aye d'Avignon, Chevalerie Ogier le Danois, Enfances Godefroy, Enfances Vivien, Garin le Loherain, Girartz de Rossilho, Girbert de Metz, Gui de Bourgogne, Hélias, Hervis de Metz, Huon de Bordeaux, Jerusalem les Lohérains, Rainoard, Chanson de Roland* (fin du XIe siècle), *Voyage de Charlemagne à Jerusalem.* — Chansons du XIIIe siècle : *Aimeri de Narbonne, Aiol et Mirabel, Anséis de Carthage, Aubry le Bourgoing, Bataille Loquifer, Berte aux grands piés, Beuve de Comarchis, Beuves d'Hanstones, Charroi de Nismes, Chevalerie Vivien, le Chevalier au Cygne, Couronnement Looys, Doon de la Roche, Doon de Mayence, Enfances Guillaume, Enfances Ogier, Enfances Roland, Enfances Ogier le Danois, Entrée en Espagne, Fierabras* (imitation provençale), *Floovant, Foulques de Candie, Gaidon, Garin de Montglane, Gaufrey, Girard de Viane, Gui de Nanteuil, Guibert d'Andernas, Jean de Lanson, Jourdain de Blaives, Macaire, Moniage Guillaume, Moniage Rainoart, Mort d'Aimeri de Narbonne, Otinel, Parise la duchesse, Prise d'Orange, Raoul de Cambrai, Renaut de Montauban, Renier, Roncevaux, les Saisnes, Siége de Barbastre, Simon de Pouilles, Vivien l'amachour de Montbran.* — Poëmes du XIVe et du XVe siècles : *le Bâtard de Bouillon, Beaudoin de Sebourc, Charlemagne, Charles le Chauve, Sipéris de Vignevaux, Doon de Nanteuil, Girard de Roussillon* (français), *Hugues Capet, Lion de Bourges, Maugis d'Aigremont, Prise de Pampelune, Tristan de Nanteuil.* La moitié de ces poëmes sont imprimés. (Léon Gautier, *Epopées françaises*, t. I, p. 179-182.)

qu'une seule chanson de gestes, *Girartz de Rossilho;* tout le reste est du domaine de la langue d'oïl; les textes les plus nombreux sont dans le dialecte de l'Ile-de-France; au second rang viennent les textes picards. On a longtemps discuté la question de savoir si le Midi, très-riche en poésies lyriques, avait aussi produit une épopée: mais la controverse paraît finie; les arguments superficiels dont faisait bruit le patriotisme méridional de M. Fauriel ont été ruinés par une critique plus pénétrante, et l'on s'accorde à reconnaître que, sauf une exception, la littérature provençale ne compte d'autres poëmes épiques que ceux qu'elle a traduits ou imités de l'épopée du Nord. Il n'est pas étonnant que les Français du Nord se soient intéressés à cette partie des exploits de Charlemagne dont le Midi avait été le théâtre, ni que les Provençaux aient recherché les chansons de gestes composées en langue d'oïl. La gloire de l'empereur appartenait à la France entière; les hommes du Nord avaient pris une large part aux expéditions dirigées contre les Sarrazins en Septimanie et en Espagne; tous, Provençaux, Gascons, Austrasiens et Neustriens avaient combattu sous les mêmes drapeaux: la fusion s'était faite par la guerre, et l'ancienne unité, devenue un souvenir patriotique et un idéal, combattait les causes récentes et passagères qui l'avaient détruite. Aussi, dès la fin du XIIe siècle, les œuvres des trouvères étaient très-répandues dans le pays des troubadours. La poésie, la guerre, la politique, la chevalerie naissante, les croisades, tout contribuait, avec l'orgueil des souvenirs communs, à resserrer les liens affaiblis et à rapprocher les races[1]. L'épopée, œuvre d'inspiration soutenue, est donc le fruit du patient génie du Nord; il était naturel que le Nord, siége de la puissance impériale, plus fortement marqué de l'empreinte carlovingienne, plus fidèle à la pensée du grand règne, donnât l'essor à un genre de poésie né de cette

1. Sur la question de l'*Epopée provençale*, v. Paul Meyer, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XXVIII, p. 40-50.

légende héroïque, en même temps qu'il relevait, dans ses puissantes écoles, la tradition des études sérieuses ranimées autrefois par les efforts persévérants de Charlemagne.

Outre la division que les dates indiquent pour le classement des poëmes épiques, il en est une autre qui se règle sur le caractère des œuvres et sur l'affinité des sujets : l'ensemble de nos chansons de gestes se subdivise et se répartit en différents cycles. Qu'est-ce qu'un cycle? C'est un groupe et comme une famille de poëmes qui ont pour commune origine une vaste légende, et qui sont pour ainsi dire entraînés dans l'orbite et le rayonnement d'une grande personnalité épique. Voici de quelle façon les cycles se sont formés : un poëme a été fait d'abord sur l'événement capital de la vie du héros, sur le plus éclatant souvenir; puis sont venus se ranger autour de ce point lumineux d'autres poëmes d'une date plus récente, ayant pour matière les exploits secondaires du même personnage, et célébrant son enfance, sa mort, ses amis, ses parents. L'épopée française compte trois grandes gestes, trois cycles principaux : *le cycle du Roi*, celui de *Doon de Mayence*, et celui de *Garin de Montglane*. Le cycle du Roi comprend 23 poëmes, dont le plus ancien et le plus important est la *Chanson de Roland;* il y en a 10 dans le cycle de Doon, et 19 dans la geste de Garin. Des cycles particuliers, beaucoup moins vastes, s'ajoutent à ces grandes divisions : le cycle des Loherains, formé dans l'ancienne Austrasie, cycle féodal par excellence, respirant toutes les fureurs des vengeances héréditaires et des guerres privées, le cycle de Gormond et d'Isembart, dans le Ponthieu, celui de Raoul de Cambrai, dans le Vermandois; les gestes d'Aubry le Bourguignon, de Gérard de Roussillon, d'Élie de Saint-Gilles, d'Amis et d'Amiles, de Beuves d'Hanstones; enfin le cycle de la Croisade, composé de cinq poëmes.

Rien de plus simple que la contexture d'une chanson de geste. C'est une suite de tirades monorimes d'une longueur inégale, qu'on appelle *laisses*, mot qui traduit le latin *lessus* (plainte, complainte), et le grec θρῆνοι : dans les anciens

poëmes, ces couplets sont assez courts ; ceux de la *Chanson de Roland* ont en moyenne 12 ou 15 vers ; mais ils s'allongent démesurément dans les poëmes plus récents ; il y a tel couplet de la chanson des *Lohérains* qui ne compte pas moins de 546 vers. Les rimes masculines reviennent bien plus souvent que les rimes féminines : ayant un son plein, elles se prêtaient mieux à l'accompagnement musical. L'usage d'alterner les rimes n'a commencé qu'à la fin du XIIIe siècle, après l'exemple donné par Adenès le Roi. Quelquefois les couplets se terminent par un vers plus court dont l'intonation était différente, comme cela existe encore dans les pauses des épîtres et des évangiles de l'office religieux. Les laisses de la chanson de Roland et de quelques autres poëmes ont pour refrain l'exclamation *aoi :* refrains et couplets sont un débris de la cantilène primitive, une marque de l'origine lyrique de notre épopée. Presque toujours le poëte entre en matière sans préambule, *ex abrupto ;* témoin ce début de Roland :

Karles li reis, notre emperere magne
Sept ans tut pleins ad esté en Espagne ;
Il n'est castel qui devant lui remaigne...

Le sujet est exposé en quelques vers et, comme chez les poëtes grecs, le dénouement est annoncé dès l'exorde. Ainsi dans *Raoul de Cambrai :*

Oiez chançon de joie et de baudor !
C'est de Raoul ; de Cambrai tint l'onor.
Taillefer fut clamés par sa fléror ;
Cil ot un fil qui fut bon poingnéor ;
Raoul ot nom, moult par avoit vigor.
As fils Herbert fist maint pesant estor,
Mais Berneçons l'ocit puis à dolor.

Avec un art qui est de tous les temps et dont l'adresse, plus ou moins naïve, ne change guère, les trouvères van-

tent leur sujet, leur style, leurs rimes; ils disent à quelles sources ils ont puisé et se font gloire de chanter des exploits certains, des héros authentiques :

Seignour, oyez chançon de grant nobilité,
Tout est de vièle histoire faite sans fausseté;
Jamais n'orrez millor entre tout votre aé.
(Les quatre fils Aymon.)

La fin est aussi simple que le commencement. Quand le poëte est au bout de sa matière, il le dit, et, sans plus de façon, congédie l'assistance, *allés vos en ; li romans est finis.* Ceux qui usent de quelque précaution oratoire souhaitent le paradis aux auditeurs qui ont bien écouté :

Seignor, franc Chevalier, la chanson est finée.
Dieu garisse celui qui la vous a chantée,
Et vos soyez tuit sauf qui l'avez escoutée[1].
(Gui de Bourgogne.)

Essayons maintenant de ranimer le souvenir de cette vieille poésie qui fut, dans le nord de la France, la première forme littéraire du génie national, l'un des enchantements, l'une des puissances de la civilisation naissante. Marquons son rôle et son action; entrons dans les sentiments, les goûts, les habitudes du moyen âge; ressaisissons, s'il se peut, l'image vivante de cette popularité qui a si longtemps soutenu les chansons de gestes et qui en a sauvé de l'oubli un si grand nombre. Avant tout, il faut décrire exactement les mœurs, la vie, l'état et les variétés de cette classe d'hommes vouée par profession à composer et à déclamer les poëmes épiques.

1. Pour tous ces détails, v. Léon Gautier, t. I. 90, 95, 107, 110, 112, 122, 168, 179, 183. — 227, 249, 252, 255, 260, 275, 280.

§ I

Les Trouvères et les Jongleurs.

Au moyen âge, à l'époque où la poésie se chantait et ne se lisait pas, le poëte et le chanteur se confondaient quelquefois et n'étaient qu'une seule et même personne : le plus souvent il y avait séparation entre les deux talents. De là, deux classes distinctes parmi ces hommes attachés au service de la poésie primitive : les trouvères et les jongleurs. Le trouvère était poëte, le jongleur était déclamateur et musicien. On sait l'origine de ces expressions. L'infinitif bas-latin *trobare* (trouver), dérivé peut-être du radical germanique *treffen*, a donné dans le roman du midi *trovar*, ou *trobar*, et dans celui du nord *treuver*. De ces verbes se sont formés deux substantifs : le provençal *trobaire* ou *trovaire* dont le cas-régime est *trobador*, et le français *trouvère*, *trouveor :* le cas-régime a été préféré dans le midi, et le cas-sujet, dans le nord. *Jongleur* est la traduction du latin *joculator*, mot qui signifie *mime*, *baladin*, *bateleur, musicien*, homme de spectacle et de plaisir public[1]. Mais d'où venaient ces hommes? où se recrutaient au XIIe siècle, dans une société si essentiellement guerrière et cléricale, ces poëtes et ces chanteurs, premiers interprètes de l'opinion populaire, ancêtres de nos gens de lettres modernes?

A l'origine, dans ces temps d'élaboration confuse où nous avons essayé de porter quelque lumière, trois éléments servent à former par leur réunion l'espèce d'hommes qui, à des titres divers, peuvent être alors appelés poëtes ou chanteurs. Il y entre un élément barbare, un élément clérical ou savant, un élément gallo-romain : mélange qui représente assez exactement la composition générale de la so-

1. *Joculator* a donné en français : *juglères, jugleor;* en provençal, *joglar;* en espagnol, *juglar;* en italien, *giocolare.*

ciété, dans l'intervalle fort troublé du ve au xe siècle. Nous l'avons dit : les barbares avaient leurs poëtes, nommés scaldes, qui les suivirent en Gaule et continuèrent de chanter les exploits guerriers : certainement un bon nombre de ces cantilènes héroïques, dont nous parlions plus haut, étaient l'œuvre des scaldes ou de leurs descendants. Chez les historiens, les scaldes germaniques sont marqués des mêmes traits et remplissent le même office que les bardes gaulois : comme eux ils sont attachés à la domesticité des princes, les accompagnent sur le champ de bataille, composent les chants que les guerriers font entendre en marchant à l'ennemi ; comme eux ils reçoivent de riches présents, vivent et s'habillent des libéralités de leurs maîtres. Tous ces caractères sont déjà ceux que nous verrons paraître dans les trouvères et les jongleurs du moyen âge[1]. Les bardes eux-mêmes n'avaient pas entièrement disparu ; leur institution, affaiblie et transformée, subsistait dans les deux Bretagnes : après la chute de l'Empire ils se répandent sur le continent avec leurs airs nationaux et leurs légendes armoricaines[2]. A la fin du IXe siècle et au commencement du xe, de nouveaux scaldes viennent en France avec les Normands ; leur présence est signalée par les chroniqueurs ; leurs inventions et leurs légendes passent dans les chroniques. Plusieurs princes de la famille de Rollon aimaient la poésie ; un de leurs scaldes, Sigvatur, arrivé à Rouen, composa l'histoire de son voyage sous le titre de *Chansons occidentales*. On retrouve dans les récits des premiers historiens de la conquête normande, Dudon de Saint-Quentin, Guillaume de Jumiéges, Ordéric Vital, les visions, les prodiges, les songes, tout le merveilleux des sagas scandinaves transmis par les scaldes. Ceux-ci se convertirent et se civilisèrent avec leurs chefs, puis se trans-

1. V. les textes cités par l'abbé de la Rue, Essai sur les *bardes*, les *jongleurs*, etc., t. I, introd. p. 1-56.

2. V. les lois d'Howel, roi du pays de Galles, et l'institution du nouveau bardisme. — M. de la Villemarqué, *Chants populaires de la Bretagne*, introd. — Abbé de la Rue, t. I, p. 120-130.

formèrent en trouvères et en jongleurs [1]. Lorsque Louis d'Outremer en 943 prit la Normandie et chassa les poëtes trop fidèles à la mémoire de Guillaume-longue-Épée, cette persécution, rappelée par le roman *de Rou*, mit le pays en deuil. Des relations ne tardèrent pas à s'établir entre les scaldes normands et les bardes bretons, car l'historien Dudon de Saint-Quentin invite ces bardes à s'unir aux Normands pour pleurer le duc Richard Ier. A côté de l'élément barbare, il y a l'élément savant et clérical. On est fondé à penser que les cantilènes héroïques, composées en latin rustique ou en roman, eurent souvent des clercs pour auteurs, dans un temps où une partie du clergé avait des goûts belliqueux et sortait des races militaires : cela est presque certain pour la chanson de saint Faron et pour la cantilène de Saucourt. Nous avons vu des versificateurs latins, Fortunat, Ermoldus, Angilbert, Abbon, faire invasion dans la poésie populaire et chanter les combats. Au moyen âge, plus d'une chanson de geste attestera une origine savante et cléricale. Notons enfin un élément considérable, l'élément gallo-romain. La civilisation antique, grecque ou romaine, avait produit dans sa corruption une tourbe flottante d'amuseurs publics à l'usage des grands et de la foule : sous le nom de *scenici*, *scurræ*, *thymelici, planipedes, joculatores*, ces rapsodes de la décadence, bouffons, mimes, faiseurs de tours, chanteurs, improvisateurs, colportaient la basse poésie lyrique et dramatique de leur temps à la table des riches, aux noces, aux funérailles, dans les jeux, sur les places, et l'associant aux mille prestiges de leur charlatanisme, vivaient de ce métier. L'invasion les maltraita sans les détruire ; ils changèrent lestement de maîtres [2]. Nous apercevons partout leurs traces, avant comme après Charlemagne [3]. Voilà ce que le moyen âge a

1. Abbé de la Rue, t. I, p. 121, 131, 195.

2. V. Vitruve (l. V, ch. VIII) ; — Martial, l. I, carm. v. — Juvénal, *sat.* I, 36. — *Sat.* VIII, 197. — *Code Théod.*, l. VIII, t. VII, l. 21-22. — L. XV, t. VII, l. 5 et 12. — *Digest.* l. IV, 10. — Salvien, l. VI. — Isidore de Séville, *Origines*, l. XVIII, ch. XLVII. — Du Cange, au mot *Thymèle*.

3. *Joculator* est dans Salvien (l. VI), dans Agobard (*liber de Dispensatione*

reçu des temps antérieurs ; ces éléments primitifs se mêlèrent, subirent d'inévitables modifications, et c'est ainsi que s'est formée l'espèce d'hommes où nous trouvons, à dater du XIe siècle, les auteurs et les interprètes des chansons de gestes. Voyons-les à l'œuvre, et par le rôle qu'ils jouaient dans la société, essayons de juger le degré d'estime accordé à la poésie.

Non-seulement les trouvères se distinguaient des jongleurs, mais il y avait entre eux, pour le rang et la qualité, de notables différences. Quelques trouvères étaient de race noble, et pareils aux guerriers d'Homère chantaient eux-mêmes leurs exploits ; d'autres, sans s'élever très-haut dans la hiérarchie féodale, portaient l'épée et se battaient, comme chevaliers à la solde ; écuyers, sergents d'armes, gagnent leurs éperons sous la bannière d'un haut baron. Tel était ce Taillefert qui, à la bataille d'Hastings, chevauchait à la tête des Normands en chantant la chanson de Roland : pour prix de ses longs services il demanda l'honneur de frapper le premier coup et mourut en héros [1]. L'auteur d'Ogier le Danois, Raimbert de

ecclesiasticarum rerum). — Un capitulaire de 789 défend aux évêques, abbés et abbesses d'avoir chez eux des jongleurs en titre d'office. Le concile de Châlons en 813 défend aux ecclésiastiques d'assister à leurs jeux. Louis le Pieux tolérait leur présence, par respect pour la coutume, mais sans les écouter : « quando in festivitatibus ad lætitiam populi procedebant themelici, scurræ et mimi cum choraulis et citharistis ad mensam coram eo, tunc ad mensuram coram eo ridebat populus ; ille nunquam vel dentes candidos suos in risu ostendit. » (Thégan, ch. XIX, *Hist. de France*, VI, 78.) — V. l'abbé de la Rue, t. I, 112.— L. Gautier, t. I, 175.

1. Taillefert qui moult bien cantait,
Sor un ceval ki tost allait
Devant le duc allait cantant
De Karlemaine de Rollant
E d'Oliver et des vassaux
Ki morurent à Renchevaux.....
Jo vos ai lungement servi,
Tut mon servise me debvez,
Otreiez mei, ke jo n'i faille,
Le primier colp de la bataille.
Et li Dus respont, je l'otrei...
(Wace, *Roman de Rou*, vers 13,149.)

Paris, se disait gentilhomme[1]; Bertolais qui le premier chanta Raoul de Cambrai au xe siècle, est qualifié de *sage et de preux;* on vante sa naissance et sa famille[2]. Si Turold est l'auteur du *Roland*, s'il a existé un poëte de ce nom[3], il appartenait à une race de guerriers qui combattirent à Hastings et qui possédèrent des domaines en Angleterre. Le père de Wace avait servi Guillaume le Roux, et tenait des fiefs en Normandie. Philippe de Than, notre plus ancien poëte didactique était de l'ancienne maison des seigneurs de Than, à trois lieues de Caen. Un ménestrel de Philippe le Long, Pierre Touzet, obtint la permission d'acheter et de posséder des fiefs nobles; un ménestrel du comte de Blois, Watriquet de Couvins, s'intitulait sire de Vériol[4]. Qu'il y ait eu des trouvères nobles, rien d'étonnant, puisque les princes eux-mêmes faisaient des vers. Richard Ier, duc de Normandie, né en 933, était poëte; élevé à Bayeux dans la langue danoise, il apprit à Rouen le roman et composa dans cette langue[5]. Qui ne connait les ingénieuses poésies de Quesnes de Béthune, les chansons de Thibault de Champagne, les *lais* du sire de Coucy, sans parler des grands seigneurs du midi qui rivali-

1. Gentilhom fut et tretout son lignage;
Mainte chanson fit-il de grant barnage.

2. Moult par fu preuz et saiges Bertolais,
Et de Loon fu-il nès et estrais,
Et de paraige d'el miex et d'el belais.
(*Raoul de Cambrai*, strophe cxv.)

3. On connaît ce vers de *Roland :*

Ci falt la geste que Turoldus décline.

4. Abbé de la Rue, t. ii, 57-58.

5. Richard soult en Daneis et en normand parler.
(Wace)

— au xe siècle, on parlait le danois à Bayeux et le roman à Rouen.
(Abbé de la Rue, t. ii, 50.)

sèrent avec les troubadours? Dès ce temps-là, quelque poëte bien en cour aurait pu prononcer, en illustre compagnie, ce mot qui échappa au jeune Arouet à la table des Vendôme et des Conti : « Sommes-nous tous princes ou tous poëtes ? »

. L'Église aussi fournit des trouvères à la poésie lyrique. Plus d'un clerc, au lieu de composer de froides chroniques en latin, aimait mieux rimer des Chansons de Gestes ; cela est vrai surtout de ceux qui suivaient les barons à la guerre en qualité de chapelains, de *clercs lisants*, et qui étaient chargés de relater les hauts faits de leurs maîtres. Le clergé du XIIe siècle n'avait pas peur du champ de bataille, l'histoire des croisades et de toutes les guerres du temps en fait foi : qu'on lise, par exemple, la description de la journée d'Hastings, dans le roman de *Rou*, on verra les prêtres normands y jouer un rôle assez actif. Assemblés sur un tertre, en vue des combattants, ils lèvent les bras au ciel, comme Moïse, et lui demandent la victoire[1] ; l'un d'eux, Eudes ou Odon, évêque de Bayeux, est dans la mêlée. Monté sur un cheval blanc, et vêtu d'un haubert, il parcourt les rangs, un bâton à la main, encourage les uns, dirige les autres, ramène les fuyards, et fait l'office d'un sergent de bataille ou d'un major-général[2]. Habitués aux camps et témoins des prouesses guerrières, ces prêtres-là pouvaient fort bien s'inspirer de

1. Li provère et li ordené
En som un tertre sunt monté
Por Dieu préier è por orer,
E por la bataille esgarder..... v. 13,081.

2. Un haubergeon avait vestu,
De sor une chemise blanche,
Lé fu li cors, juste la manche ;
Sor un ceval tot blanc séeit,
Tote la gent le congnoisseit.
Un baston teneit en son poing ;
Là u véeit le grant besoing,
Faseit les chevaliers torner
Et là les faseit arrester :
Sovent les faseit assaillir,
E sovent les faseit férir..... v. 13,145.

l'esprit héroïque et se sentir poëtes, sous le coup d'une vive émotion. Wace, qui dans ses romans de *Brut* et de *Rou*, embouche volontiers la trompette épique, était chanoine de Bayeux, et se dit *clerc de Caen*.

Il y avait, enfin, les trouvères de profession, les plus nombreux de tous. Attachés pour la plupart au service des grands, ils déclamaient eux-mêmes leurs vers et cumulaient l'emploi de jongleur avec celui de poëte. Les historiens les désignent ordinairement sous le nom de jongleurs ou de ménestrels [1] ; tout seigneur qui désirait faire figure, en prenait plusieurs à ses gages, et s'en servait pour se concilier l'opinion publique ou pour la tourner contre ses ennemis [2]. Par là s'explique la faveur de ces hommes et leur importance ; la poésie, au moyen âge, était un divertissement, sans doute, mais c'était aussi une puissance ; les rois du XIIe siècle la traitaient à peu près comme on traite la presse politique dans nos États modernes, avec des alternatives de bienveillance et de rigueur. Guillaume II, partageant le pays conquis à Hastings, donna au jongleur Berdic trois terres seigneuriales dans le comté de Glocester ; la jongleresse Adeline reçut des biens-fonds de la générosité de Roger de Montgomméry, comte de Shrewsbury. Un jongleur du roi Henri Ier d'Angleterre fonda l'hôpital de Saint-Barthélemy de Londres avec les richesses qu'il avait gagnées à la cour. Henri V et Henri VI, ayant pris la Normandie, donnèrent à leur jongleur Richard Geffrey la terre de Vaux-sur-Mer [3]. Richard Cœur de Lion fit venir des jongleurs de France, et les paya pour chanter ses exploits sur les places publiques [4].

1. *Ménestrel* vient de *ministerialis*, serviteur.

2. En 1239, Thibault, comte de Champagne, emmène avec lui en Palestine deux ménestrels. (Historiens de France, t. XXII, 595.)

3. Abbé de la Rue, t. I. 230-233. — Les rois anglais stipulaient parfois, dans leurs arrangements avec leurs vassaux, des redevances en musique. Thomas Appulton, pour la terre d'Asnières, près Bayeux, devait au roi chaque année, une paire de *flûtes recordours*. — Certains évêques avaient aussi des jongleurs.

4. De regno Francorum cantores et joculatores muneribus allexerat ut de illo canerent in plateis. » (Ducange, au mot *Joculator*.)

C'est un exemple de poésie subventionnée. Philippe-Auguste, au contraire, les chassait de ses États, et l'empereur Henri Ier les laissait mourir de faim [1]. Les comptes des maisons royales et princières sont remplis de détails sur les sommes données aux jongleurs ; on pourrait en citer des exemples infinis, et prouver par des chiffres leur crédit ou leur disgrâce [2]. Ceux des poëtes de profession qui restaient indépendants s'associèrent pour se soutenir ; de là sont nées ces corporations littéraires que nous verrons si florissantes et si utiles au développement de la poésie du moyen âge. Trouvères et jongleurs s'y rencontraient et s'y confondaient, aussi bien que dans la domesticité des princes ; du moins les plus habiles et les plus honorables d'entre les jongleurs cherchaient à s'égaler par leur mérite aux trouvères, et rivalisaient de talent avec eux [3].

Ce type du jongleur au moyen âge admet bien des variétés. Les uns savent faire des vers et les chanter ; d'autres sont simples chanteurs et musiciens. En général, le jongleur-poëte ne s'exerce que dans les genres inférieurs, comme le fabliau et la chanson légère ; il ne s'élève pas jusqu'à la poésie héroïque. Il y en a qui vivent libres et groupés en corporation ; il y en a qui figurent dans la domesticité des maisons riches. Chaque corporation de jongleurs a ses statuts, ses assemblées, ses jurés et son chef, qu'on appelle *roi :* ce sont des sociétés aussi solidement constituées que les jurandes des marchands et les maîtrises des artisans : les droits et les

1. « Infinitam histrionum et joculatorum multitudinem sine cibo et muneribus vacuam et mœrentem abire permisit. » (Ducange, au mot *ministelli.*)

2. Saint Louis leur distribua en une seule fois 2,000 livres. Pour un saint roi, c'était se montrer fort libéral envers des profanes.
(*Hist. de France*, t. XXII, 589.)

3. M. Arthur Dinaux a publié, de 1836 à 1863, quatre volumes fort savants sur les *Trouvères, Jongleurs et Ménestrels* du nord de la France. Il compte 20 trouvères cambrésiens, 30 de Flandres et du Tournaisis, 70 du comté d'Artois, 80 du Hainaut et du pays de Liége, en tout, 200 poëtes. — Nous renvoyons le lecteur à ce curieux ouvrage pour les détails, où nous ne pouvons pas entrer ici.

devoirs, les rangs, les priviléges et les intérêts des associés, l'enseignement de l'art musical et de la déclamation, l'apprentissage du métier de *ménestrandie,* tout y est prévu, réglé et déterminé avec précision[1]. Il existait des *fiefs de la jonglerie*, c'est-à-dire un droit attribué à chaque société de prélever une redevance sur les chanteurs étrangers ou sur certaines professions basses : ce droit se transmettait par héritage ou par vente, et l'on a vu de ces fiefs bizarres possédés par des évêques. Une fois admis dans la corporation et passé maître dans son art, le jongleur pouvait aller, seul ou en troupe, aux tournois, aux foires, à l'*adoubement* des chevaliers, aux noces, aux processions, dans les châteaux et sur les places publiques exercer ses talents; il était un élément essentiel des fêtes et des plaisirs publics. On n'excluait pas les femmes de la profession : il y avait des *jongleresses,* soumises aux mêmes conditions que les jongleurs, autorisées après les mêmes épreuves, et protégées par les mêmes garanties. Au XIIIe siècle, le jongleur change de nom, il s'appelle ménestrel, et plus tard, ménestrier[2].

Quelles devaient être les mœurs de ce monde étrange, où se déversaient les déclassés de tous les états : gens du peuple, moines renégats, écoliers vagabonds des Universités? C'est ce qu'il est facile de comprendre : aussi trouve-t-on en pareille compagnie un singulier mélange. Les colères de l'Église

1. On pourra s'en convaincre en lisant le très-savant travail de M. Bernhard : *Recherches sur la Corporation des ménestrels de la ville de Paris,* Biblioth. de l'École des Chartes, t. III, IV et V. (1842-1844.) — Parmi les rois des *jongleurs* et *ménestrels* de Paris, on cite Adenès, auteur des *Enfances Ogier*, Flajolet (1288), Robert Petit, Robert Caveron (1338), Copin du Brequin (1359). Dans les comptes pour la maison du roi Jean, on lit : « Pour une couronne d'argent que le roi donna le jour de la Tiphaine (Epiphanie) au roi des ménestrels. » — Biblioth. de l'École des Chartes, t. IV, p. 544-545.

2. La rue des Ménétriers à Paris fut d'abord appelée *vicus viellatorum* ou *Joculatorum*, puis rue des *Jugleours* (vers 1225), rue des *Jugleurs* (vers 1300), rue *aux Jongleurs* (1325), rue des *Ménestrels* (1400), rue des *Ménétriers* (vers 1482).

et les dédains de l'histoire nous signalent, à l'intérieur de ces corporations et au-dessous, une espèce vile, une race de truands et de bohêmes qui a fini par déshonorer le nom et la profession du jongleur [1]. Ils s'appelaient eux-mêmes *ribauds, lécheurs* ou *léchéors,* et disaient au public :

Et si j'ai vostre argent, vous ne le plaindrez jà,
Car si tôt que je l'ai, le tavernier l'ara [2].

L'Église, qui n'aimait pas les jongleurs, et qui, dans les sermons et les traités de confession, dans les *Sommes* du moyen âge, fulmine contre ces *coureurs de tavernes* et ces *corrupteurs des âmes*, a cependant établi entre eux une distinction qu'il faut rappeler. Elle semble excepter de ses anathèmes ceux des jongleurs qui chantent les Chansons de Gestes et les vies des saints; elle leur sait gré de populariser les hautes inspirations de la poésie sérieuse : sentiment délicat et juste qui fait songer à l'édit en faveur des comédiens, rendu par Louis XIII après *Polyeucte*. C'est le privilége de l'art noble, de réhabiliter et d'ennoblir ses interprètes [3].

1. « Ils monstraient oiseaulx et bestes sauvages en chambre, se vantaient de saigner les chats, ventouser les bœufs et coiffer les chèvres, etc. » Ils s'affublaient de surnoms grotesques : *Tranche-côte, arrache-cœur, ronge-foie, brise-verres.* « Le rire et le jeu, voilà la vie du jongleur, dit Brunetto Latini; il se moque de lui-même, de sa femme, de ses enfants, de tout le monde. » (*Hist. littér. de la France*, XXII, 92-96-524.) — Du Cange cite ce proverbe latin : « homo joculatoribus intentus habebit uxorem cui nomen erit paupertas, ex qua generabitur filius cui nomen erit derisor. » — Voir Hugues de Saint-Victor, *De bestiis et aliis rebus,* l. I. ch. 45.

2. V. le fabliau du *clerc devenu trouvère*. J'ai laissé, dit-il,

Ma patenostre à Soisson
Et mon *credo* à Montloon,
Et mes sept siaumes à Tournai,
Mes quinze siaumes à Cambrai,
Et mon sautier à Besançon,
Et mon Kalendier à Dijon,
Et j'ai bu au vin mon missel
A la ville où l'on fait le sel.

3. *Summa de pœnitentia* (XIIIe siècle) : « Est tertium genus hominum qui

Séparons donc de la foule et des vulgarités compromettantes les jongleurs épiques, les plus anciens de tous et les plus dignes : suivons-les dans les châteaux du XIIe siècle, où leurs chants exaltent les courages et font frémir l'assemblée bruyante des hauts barons.

§ II

Une séance de récitation épique au moyen âge.

C'est aux jours de grande fête, à Noël, à Pâques, à la Pentecôte, ou bien lorsqu'une occasion solennelle a mis en joie et en rumeur un château, une abbaye, une ville, que le jongleur se présente, seul avec son valet ou réuni à d'autres jongleurs, et demande à être entendu. Son répertoire est varié, il l'annonce et le vante en préludant, puis choisit les morceaux que le goût de l'assemblée lui désigne. Après le repas, quand on a enlevé les tables[1], et que l'hypocras ou l'hydromel a circulé dans la salle, on l'introduit : habillé de couleurs voyantes[2], il appuie contre sa poitrine son instrument, la *cymphonie* ou la *vièle*[3], et réclame le silence.

habent instrumenta musica ad delectandum homines. Sed talium duo sunt genéra : quidam enim frequentant potaciones publicas et lascivas congregationes ut cantent ibi lascivas cantilenas, et tales sunt damnabiles sicut alii qui movent homines ad lasciviam. Sunt autem alii qui dicuntur *joculatores,* qui cantant gesta principum et vitas sanctorum et faciunt solacia hominibus in ægritudinibus suis... bene possunt sustineri tales, ut ait Alexander Papa.» (Manuscrit de la Biblioth. Nationale, n° 1552. — cité par M. L. Gautier, t. I. 352.)

1. Quant on ot fait la table et lever et sacier,
Ai-je pris ma viele por faire mon mestier.

2. « Alii, quod proprie jocularium est, ab utroque latere divisis, item mixtis coloribus vestimenta variabant. » (*Vita sancti Beraldi.*)

3. La *cymphonie* a précédé l'usage de la *vièle*. Elle est ainsi définie dans le traité *de Proprietatibus* traduit par Corbechon : « un instrument dont les aveugles jouent en chantant les chansons de gestes, et a cet instrument beau et doux son et bien plaisant à oïr.» — La *vièle* était une sorte de violon avec archet.

Le jongleur ne lit pas, il chante de mémoire [1], en s'accompagnant de son instrument; souvent il a derrière lui, pour le soutenir ou lui ménager des repos, tout un orchestre. Le difficile est de calmer une assemblée nombreuse, peu faite au silence et qui a largement bu. Le jongleur s'épuise en prières et en promesses; tour à tour il invoque les puissances de l'enfer et celles du paradis [2]; de guerre lasse, il débute dans le bruit et le couvre de sa voix sonore. Le récitatif épique est sur un mode élevé et simple, comme il convient à une poésie militaire [3]. Nos rapsodes du moyen âge ne débitent pas des poëmes entiers, mais des épisodes; la durée moyenne d'une séance était, croit-on, d'à peu près 2,000 vers. Cette poésie, chantée et accompagnée, produisait un très-grand effet. « J'ai lu en un vieil auteur, dit Noël du Faïl dans sa *XVI*e *Soirée*, qu'un vielleur à Montpellier, chantant la vie du preux chevalier Ogier le Danois, menoit et ramenoit les pensées du peuple qui l'escoutoit en telle fureur et amitié, qu'il forçoit les cœurs des jeunes hommes, renflammoit celui des vieux à courageusement entreprendre telles erreurs et voyages que le bon Ogier avoit faits. » Quand le jongleur voyait les transports éclater et les assistants, surexcités par l'image enflammée des batailles, bondir sur leurs siéges, c'est alors qu'il lançait habilement ses appels à la générosité publique. Les dons pleuvaient sur lui : l'un détachait ses fourrures, un autre son manteau ou son *chapel*, et les jetait au jongleur; le maître de la maison le payait en argent, et parfois lui fai-

1. Je sais bien, par sens et mémoire,
De Charlemaigne et de Rolant.

2. Seignour, oès, qui chançon demandez,
Soyez en paix, et si m'oez canter...
Seignour, soyez en paix, laissés la noise ester (stare),
Si vos volez chançon gloriose escouter...
Et cil qui volontiers en entendra le son,
Diex li octroit qu'il ait de s'âme garison,
Que jà ne voie enfer cette male maison.

3. Trait sa viele, durement s'esjoï,
Si haut canta que trestous l'ont oï.....
On viele haut et clair et séri.

sait cadeau d'un cheval[1]. Colin Muset, jongleur du XIIIe siècle, nous dit en jolis vers, que s'il revenait de ses tournées poétiques avec une malle peu garnie, sa femme, en le voyant, faisait froide mine; la recette était-elle bonne et le butin copieux, elle lui sautait au cou et le régalait d'un chapon[2]. Aujourd'hui encore, dans le midi de la France, on voit des improvisateurs en patois languedocien qui ressemblent à nos anciens jongleurs. A Naples, sur la place du Môle, on peut entendre, vers la fin du jour, des rapsodes qui débitent des tirades du Tasse et d'Arioste ou des fragments d'anciens poëmes de chevalerie : ce sont les derniers survivants de nos poëtes nomades, chanteurs et musiciens du moyen âge[3].

Parmi les 80 Chansons de Gestes que nous possédons, combien en est-il dont les auteurs soient connus? Une douzaine environ. Richard le Pèlerin a fait la *Chanson d'An-*

1. Au matin quand il fut grand jor,
Furent payé li jongléor;
Li un orent un biax palefroi,
Bele robe et biax agrois,
Li autres selon qu'ils étoient,
Tuit robes et deniers avoient,
Tuit furent payé à leur gré
Li plus povre eurent à plenté.
(*Berte aux grands piés.*)

— « En ce jour le comte de Foix donna tant aux ménétriers comme aux héraults la somme de 500 francs et revêtit les ménétriers du duc de Touraine, qui là étaient, de drap d'or et fourré de fin menu vair ; lesquels draps furent prisiés à 200 francs, et dura le dîner jusqu'à quatre heures après nonnes. » (Froissard, L. I. 529.)

2. *Chants nationaux,* recueillis par Leroux de Lincy, t. I. 79.

3. *Hist. littér.* t. XXII. 92-96. — Léon Gautier, t. I. 344-450. — Nous extrayons quelques lignes de ce portrait du jongleur tracé par M. Gautier : « Le jongleur est essentiellement nomade ; il est toujours sur le chemin, il habite les hôtelleries. Tous les matins il en sort... il a la cotte, le surcot et les chausses, avec le capuchon tombant sur les épaules ; c'est ainsi qu'il est représenté dans un grand nombre de manuscrits latins et français. Les jongleresses portent le même costume, avec le bourrelet sur la tête et les cheveux flottants... Supposons-le maintenant sur la porte de son alberge, prêt à partir pour les occupations de la journée. Les jongleurs des Gestes sont d'assez grands personnages, et presque toujours à cheval. Souvent néanmoins ils doivent se contenter d'une mule, monture plus humble et plus pacifique. Quant aux jongleurs de deuxième classe, ils vont à pied, *musa pedestris...* »

tioche; Graindor de Douai, *les Chétifs;* Raimbert de Paris, *Ogier le Danois;* Jean de Flagy, *Garin le Loherain;* ce sont des trouvères du XIIe siècle. Adenès le Roi, dans le siècle suivant, est l'auteur de *Berte aux grands piés,* de *Beuve de Comachis,* des *Enfances Ogier;* Nicolas de Padoue a composé *l'Entrée en Espagne;* Bodet, la *Chanson des Saxons,* et Herbert le Duc, *Foulques de Candie.* Le nom de Bertolais est attaché à la chanson de *Raoul de Cambrai,* celui de Girard d'Amiens à une vaste composition cyclique sur Charlemagne, qui date du XIVe siècle. Voilà les seuls trouvères épiques de la geste carlovingienne et féodale dont les noms nous aient été transmis avec quelque certitude. Les autres, comme tant de poëtes ou d'artistes contemporains, sont restés dans l'oubli qu'ils ne cherchaient guère à éviter. Le moyen âge est, par excellence, l'époque des gloires collectives, des œuvres impersonnelles et anonymes.

CHAPITRE III

LE MÉRITE LITTÉRAIRE DES CHANSONS DE GESTES.

Qualités et défauts de l'épopée française du moyen âge. Ce qui lui a manqué pour être une épopée véritable. — Malgré ses mâles beautés, l'intérêt historique, la vivante peinture des mœurs contemporaines y prime et domine le mérite littéraire. — Exemples à l'appui de cette opinion : la *Chanson de Roland* (cycle carlovingien), et *Raoul de Cambrai* (cycle féodal). — Le sujet du *Roland,* traditions primitives, chronique de Turpin. — Editions et manuscrits. — Analyse du poëme : les faits, les descriptions, les caractères, le style. — Analyse de *Raoul de Cambrai.* Fond historique du poëme ; les remaniements et les disparates. — Vigoureuses peintures du champ de bataille. — Composition défectueuse ; œuvre de plusieurs mains. — Conclusion : les Chansons de Gestes sont surtout des chroniques épiques.

Il reste à toucher un point important et délicat : quelle estime faut-il faire de ces poëmes longtemps oubliés et dédaignés, remis en lumière avec une patience et une science dignes des plus grands éloges? Le XVIIe et le XVIIIe siècles avaient-ils absolument tort de les méconnaître? ne péchons-nous pas, au contraire, par excès d'indulgence, et ceux qui les ont laborieusement exhumés n'ont-ils pas, pour ces œuvres qui leur doivent tant, ce faible que ressent tout inventeur pour sa découverte? Il n'en saurait être autrement; de si vastes travaux philologiques seraient impossibles s'ils n'étaient soutenus par une admiration sans scepticisme, par cette légère ivresse qui se mêle aux passions fortes et sincères. Chez les savants aussi, comme dit La Rochefoucauld, l'esprit est parfois la dupe du cœur.

Nos Chansons de Gestes ne sont pas de véritables poëmes épiques, dans la juste acception du mot, et l'on doit se garder surtout de les comparer littérairement à l'épopée d'Homère. Trop de choses leur manquent pour qu'un parallèle si imprévu soit supportable. On y trouve, il est vrai, d'heureux instincts poétiques, des élans hardis, l'ébauche de qualités naïves et fortes, des commencements pleins de grandeur : mais tout cela est inachevé, défectueux, et doit s'acheter, d'ailleurs, même dans les meilleurs poëmes, au prix de trivialités rebutantes et de longueurs ennuyeuses. L'art est absent, la composition presque nulle ; il y a, çà et là, des vivacités et des bonheurs d'expression, mais point de style ; cette délicatesse savante des esprits cultivés, le goût, fait absolument défaut. Ce qui plaît dans ces vieux poëmes, voisins du siècle de fer, c'est l'énergie sauvage qui en est l'âme et l'inspiration, c'est l'annonce de quelque chose de jeune et de franc, tout l'opposé de la littérature vieillie et raffinée des époques alexandrines : on assiste à un reverdissement de la faculté poétique, et l'on sent couler la séve sous l'enveloppe rugueuse d'une langue informe. « Tout y est plein, nerveux, serré, — du moins aux bons endroits et dans les vers les mieux frappés,—le métal est de solide aloi. Ce n'est ni riche ni gracieux ; c'est fort comme un bon haubert et pénétrant comme un fer d'épée. Les vers, dont l'allure est tout d'une pièce, se suivent et retentissent pareillement l'un après l'autre comme des barons pesamment armés. On saisit dans une intuition vraiment poétique tout un état moral bien éloigné du nôtre, une humanité moins cultivée, moins complexe, mais jeune et pleine de vie ; on subit avec joie son influence fortifiante [1]. » Voilà le vrai mérite des Chansons de Gestes. Si l'intérêt littéraire languit souvent, si la poésie tombe au-dessous du médiocre, il reste l'intérêt historique, c'est-à-dire la peinture sincère des mœurs féodales saisie dans leur vivante originalité : c'est là qu'il faut aller chercher l'image

1. G. Pâris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 25.

et le reflet d'un temps que les chroniques françaises, nées plus tard, n'ont point décrit, que Joinville, Froissart et Villehardouin lui-même n'ont pas connu dans sa primitive rudesse. Les Chansons de Gestes sont l'histoire poétique de la féodalité.

Les limites de cet ouvrage ne nous permettent pas d'entreprendre l'étude entière des cycles français, ni de rivaliser avec les travaux considérables consacrés à cet unique objet. On nous dispensera de recommencer, après M. Paulin Pâris, des analyses dont on surpassera difficilement l'attrait[1], et nous entrerons encore moins dans les développements où se complaît M. Léon Gautier[2]. Pour justifier et préciser notre opinion, nous choisirons deux chansons de Gestes : le chef-d'œuvre du cycle carlovingien, *la Chanson de Roland,* et l'une des plus curieuses légendes du cycle féodal, *la Chanson de Raoul de Cambrai.* L'examen approfondi que nous ferons de ces deux poëmes sera l'occasion de remarques, à la fois particulières et générales, que le lecteur pourra sans crainte appliquer à l'ensemble de l'épopée française.

§ I

La Chanson de Roland.

Ce poëme, comme beaucoup de chansons de Gestes, repose sur une base historique. Les trouvères aimaient les sujets qui avaient un fond réel ; ils ne se piquent jamais d'inventer, mais d'être narrateurs sincères : leurs prologues nous promettent l'exacte vérité et non les merveilles de la fiction. Lors même qu'ils inventent, ils le nient et colorent d'un faux air d'histoire leurs inventions, en alléguant l'autorité de prétendues chroniques. Voilà un premier trait bien français et qui indique chez les poëtes comme chez leurs auditeurs

1. *Hist. littér. de la France,* du t. XV au t. XXIV ; voir notamment le t. XXII.
2. *Les Epopées françaises.* 3 vol. (1865-1868).

plus de bon sens et de justesse d'esprit que de génie poétique. — Il s'agit ici de l'expédition de l'empereur en Espagne, qui finit par le désastre de Roncevaux, en 778. Eginhard, dans sa *Vie de Charlemagne* et dans ses *Annales*, l'Astronome limousin, dans la *Vie de Louis le Débonnaire*, mentionnent le fait avec ses principales circonstances, l'attaque imprévue des Gascons unis aux Sarrasins, et la mort de Roland, « préfet des marches de Bretagne[1]. » Du IXe au XIe siècle, la légende s'est grossie, et nous savons déjà que les cantilènes populaires sur cet événement ont commencé du vivant de l'empereur ; nous avons vu Taillefert, à Hastings, chanter une Chanson de Roland qui a dû précéder celle-ci[2].

Le texte que nous avons paraît être de la fin du XIe siècle[3].

1. Eginhard, *Vie de Charlemagne*, chap. IX. — *Annales*, année 778 : « Hruodlandus, britannici limitis præfectus interficitur. » — Astron. Limousin, *Vie de Louis le Débonnaire*. (V. L. Gautier. t. II, 388-390.) L'Astronome limousin, biographe anonyme de Louis le Débonnaire, est ainsi appelé à cause de ses connaissances en astronomie et parce qu'on pense qu'il était de Limoges.

2. La chronique du faux Turpin ne doit pas être considérée comme une des sources de notre poëme. Elle est postérieure à la chanson de Roland et doit se placer entre 1060 et 1160. C'est un travail de plusieurs mains et de plusieurs époques : les cinq premiers chapitres sont l'œuvre d'un moine de saint Jacques de Compostelle jaloux de rehausser la gloire du patron de son église. Dans la 2e partie on reconnaît la main d'un moine de Saint-Denis. En 1180, Geoffroy prieur du Vigeois envoyait ladite chronique aux religieux de saint Martial de Limoges, avec cette lettre : « On nous a tout récemment apporté de l'Hespérie un livre où sont racontées les illustres victoires de l'invincible Charles et les combats du grand comte Roland en Espagne. J'ai fait transcrire cette œuvre avec le plus grand soin, d'autant plus que tous ces faits ont été jusqu'ici inconnus parmi nous et que nous ne les connaissions que par les cantilènes des jongleurs. » L'auteur de la chronique s'est, en effet, servi des Chansons de gestes ; il a voulu donner une couleur historique à la légende et plaire au public savant. — Le vrai Turpin dont le nom est pris par le faussaire, avait été archevêque de Reims, de 753 à 794. (V. Flodoard, historien de l'Eglise de Reims, l. II, ch. 17. — Flodoard, mort en 966 ne dit rien de la chronique.) — P. Meyer, Biblioth. de l'Ecole des Chartes, t. XXVIII. 36. — G. Paris, *Hist. poét. de Charlemagne*, p. 345.

3. Les raisons sur lesquelles on se fonde pour établir cette date sont les suivantes : 1° On ne trouve pas d'allusion à la 1re croisade dans le poëme; 2° les armes et les costumes sont semblables à ceux de la tapisserie de Bayeux qui est de la fin du XIe siècle ; 3° la versification est rude et assonancée. La langue paraît postérieure à celle *de saint Alexis*, et antérieure à celle du *livre des Rois* qui est de la première moitié du XIIe siècle.

Découvert à Oxford, en 1836, par M. Francisque Michel, dans un manuscrit du XIIe siècle, il a été successivement publié et constitué par M. Michel, lui-même, par Génin, en 1850, par Théodore Müller, en 1863, par M. L. Gautier et M. Bœhmer, en 1872. Il est arrivé à peu près maintenant au plus haut degré d'exactitude et de correction où la critique moderne puisse atteindre [1]. Autour de la *Chanson de Roland*, centre de la *Geste du Roi*, se groupaient d'autres poëmes sur le même personnage, poëmes disparus, dont quelques fragments subsistent, les *Enfances Roland*, par exemple, où l'on voyait figurer la mère du héros, Berthe, sœur de l'empereur, et son père, le duc Milon d'Angers [2]. Il y a un poëme de *Roncevaux*, composé au XIIIe siècle; c'est un remaniement du texte primitif.

La *Chanson de Roland* compte 4,002 vers, et comprend cinq parties qui s'enchaînent et se succèdent avec la simplicité régulière d'une chronique. Nous ne trouvons point ici l'habile disposition, l'abondance variée, l'intérêt dramatique qui caractérisent l'épopée grecque : le génie du trouvère est comme la langue qu'il manie, sobre, énergique et raide. Voici les principaux événements dont le récit forme le poëme : 1° l'Ambassade du roi sarrasin Marsilie à Charlemagne et la Trahison du comte Ganelon; 2° le Départ de Charlemagne et le choix qu'il fait de Roland pour commander l'arrière-garde; 3° le Combat de Roland contre les Sarrasins, la défaite de Roncevaux; 4° le Retour de l'Empereur,

1. Editions et manuscrits de la chanson de Roland : 1° manuscrit d'Oxford (2e tiers du XIIe siècle, 3994 vers), 2° manuscrit italianisé de Venise (6000 vers, XIVe siècle), 3° manuscrit de Paris, (XIIIe siècle, remaniement), 4° manuscrit de Versailles (8330 vers), manuscrit de Venise (même texte), manuscrit de Lyon (XIVe siècle), manuscrit de Cambridge (XVIe siècle), fragments d'un manuscrit lorrain (XIIIe siècle). Tous ces derniers manuscrits ne donnent que le texte du remaniement opéré au XIIIe siècle. — En 1832 une thèse de M. Monin établissait que le manuscrit de Paris n'était pas authentique; en 1836 parut le texte d'Oxford dont les éditions se sont succédé jusqu'aujourd'hui. (Léon Gautier, édition de 1872.) — La langue appartient au dialecte Normand.

2. L. Gautier, *Epopées françaises*, t. II, p. 57, 60, 362, 388.

l'arrivée d'une nouvelle armée ennemie, et la bataille où les Sarrasins sont vaincus; 5° le Supplice de Ganelon. — Ni complication ni digression; c'est la suite naturelle des faits. Le poëte, sans s'écarter ni se presser, marche à son but d'un pas ferme et sûr par la ligne droite. Où donc est l'invention? Elle est dans les détails qui sont décrits avec un sentiment vif, avec une concision colorée, avec ce bégaiement énergique et pittoresque de l'homme de guerre, dont l'imagination étincelante de souvenirs se débat contre la pauvreté de la langue. La première partie, toute en descriptions et en discours, nous présente un tableau naïf et saisissant des mœurs guerrières du XIe siècle. Charlemagne a conquis l'Espagne entière, excepté Saragosse, que Marsilie occupe avec 20,000 hommes. Le roi sarrasin tient conseil « dans un verger, sur un perron de marbre bleu; » Blancandrin émet l'avis d'envoyer une ambassade au roi Franc : on lui promettra, « ours, lions et chiens, 700 chameaux, 1,000 vautours mués, 400 mulets chargés d'or et d'argent, 50 charriots pleins de butin; Marsilie jurera d'aller voir Charles à Aix, pour l'époque de la Saint-Michel, et de se faire baptiser. En foi de quoi il donnera des otages; Charles partira, Marsilie faussera son serment, les otages seront tués et l'Espagne délivrée des Francs. » Cet avis a prévalu. Des ambassadeurs partent, « montés sur des mules blanches, aux freins d'or et aux selles d'argent; ils tiennent en main des branches d'olivier. » Charles est joyeux et fier; il vient de prendre Cordoue, et se repose au milieu de ses guerriers. Ceux-ci, après la messe, jouent aux échecs dans un verger. A l'arrivée du message, Charles assemble son conseil sous un pin. On échange des discours, les avis se croisent, les têtes se montent et des paroles violentes éclatent, comme dans Homère, ou comme aux assemblées des barons féodaux.

Rendons ici justice au vieux poëte. Il s'élève d'instinct à ce qui est la perfection même du style descriptif. Avec peu de mots il fait un tableau ou un portrait; nul remplissage; dans la réalité qu'il décrit, il va droit au détail caractéristique, et

trouve pour le peindre l'expression qui fait image. Quelques vers lui suffisent pour placer sous nos regards la majestueuse vieillesse de l'Empereur « à la barbe florie, » sa figure douce et méditative, son autorité paternelle et respectée : l'impétueux Roland se dresse en pied comme un Achille, et son ardent courage contraste avec la sagesse du bon duc Naîmes de Bavière, ce Nestor du cycle carlovingien[1]. La nature extérieure, qui donne tant de charme et de vérité aux drames de la vie humaine, encadre et rehausse de ses beautés souveraines les scènes variées où les caractères se dessinent, où

1. Li empereres est en un grant verger,
Ensembl' od lui Rollant et Oliver,
Sansun li dux e Anséis li fiers,
Gefreid d'Anjou le rei gunfanner,...
De dulce France i ad quinze milliers.
Sur palies blancs siedent cil cevalers,
As tables juent pur els esbaneier...
Desuz un pin, delez un eglenter,
Un faldestoed i ont fait tut d'ormer,
Là siet li reis qui dulce France tient.
Blanche ad la barbe e tut flurit le chef,
Gent ad le cors e le contenant fier.
S'est ki l'demundet, ne l'estoed enseigner...
— Li quens Rollant, ki ne l'otriet mie,
En piez se drecet, si li vint cuntredire... (v. 103-120-193.)

— Voici un portrait de Charlemagne tracé par l'auteur de la chronique de Turpin (chapitre xx). Nous le reproduisons parce qu'il a été imité dans un grand nombre de chansons de gestes : « Le roi Charles était brun de cheveux, rouge de face, de corps beau et gracieux, mais fier d'aspect. Sa stature était en hauteur de huit de ses pieds qui étaient fort longs ; il avait les reins très-larges, le ventre bien proportionné, les bras et les jambes massifs ; il était fort de tous ses membres, très-savant au combat et très-vaillant chevalier. Sa face avait en longueur une palme et demie, sa barbe une, et son nez environ une demie ; son front avait un pied ; ses yeux léonins étincelaient comme des charbons ; ses sourcils mesuraient une demi-palme ; celui qu'il regardait ému de colère, les yeux grands ouverts, était aussitôt épouvanté. La ceinture dont il se ceignait avait huit palmes de long, sans compter ce qui dépassait la boucle. Il mangeait peu de pain, mais le quart d'un mouton, ou deux poules, ou une oie, une épaule de porc, un paon, une grue, ou un lièvre entier ; il buvait peu de vin et mêlé avec de l'eau. Il était si fort que d'un seul coup, avec son épée, il fendait un chevalier armé de pied en cap, avec son cheval ; il étendait sans effort quatre fers à cheval réunis ; il élevait rapidement dans sa main, de la terre jusqu'à sa tête, un chevalier debout, tout armé. Il était très-large en dons, très-droit dans ses jugements, éloquent dans ses discours. » (*traduction* de M. G. Pâris.)

les passions s'agitent : elle est partout le fond du tableau ; le poëme se développe en plein air, dans les champs et « les vergers, » et cette présence assidue de la nature est marquée, comme tout le reste, d'un trait simple et fort. Voici encore une preuve du sens supérieur qui, sous une forme naïve, est le génie du vieux trouvère. L'événement capital, la trahison de Ganelon, ce grand ressort du poëme, n'est pas un effet sans cause, un incident fortuit, non justifié : sa raison d'être, sa légitime explication nous est fournie par la logique des passions humaines. Comme chez les classiques la cause intime des actions de l'homme est dans son propre cœur ; ce sont les caractères qui font les destinées. L'impétueux Roland, en plein conseil, a offensé Ganelon ; celui-ci jure de se venger. Chargé malgré lui, sur l'avis de Roland, d'un message périlleux auprès du roi Marsilie, il ceint son épée Murgléis, ses éperons d'or et monte sur son coursier Tachebrun au milieu de ses chevaliers en pleurs : il leur recommande sa femme et son fils, et part le cœur plein d'amertume. Pour perdre son ennemi, il ne reculera pas devant un crime : la colère fera de lui un traître.

Ganelon rejoint les envoyés sarrasins qui se reposent du chaud du jour à l'ombre d'un haut olivier. Une conversation s'engage sur la longueur de cette guerre, si rude aux deux partis ; Ganelon, tout entier à sa haine, accuse Roland des maux que souffrent les deux peuples, et propose aux Sarrasins de tramer en commun la perte de cet homme fatal. Le pacte de la vengeance est conclu. On arrive à Saragosse où le roi Marsilie, « entouré de vingt mille hommes, est assis au pied d'un if sur un fauteuil couvert de soie d'Alexandrie. » Ganelon fait son message. Suivant les mœurs du temps, Marsilie s'emporte contre les exigences de l'ennemi : c'était le bon ton, aux siècles féodaux, cela relevait le chef auprès de ses vassaux. Furieux du message, il veut tuer le messager, ce qui était encore selon les règles et parfaitement conforme au droit des gens. Ganelon, adossé contre un arbre, se redresse fièrement, et tirant à demi son épée tient l'en-

nemi en respect par sa mâle contenance : scène admirable, d'une vigueur expressive et d'un relief qui, sauf l'imperfection de la langue, égalent les descriptions les plus vantées de l'art grec[1]. Informé à temps des secrètes dispositions de Ganelon, le Sarrasin se ravise, lui propose de trahir l'empereur, et pour le décider lui donne les fourrures de martre dont son manteau royal est orné. On débat les conditions et le plan du crime : Marsilie enverra de nouveaux présents et vingt otages à l'empereur; celui-ci partira en laissant Roland à l'arrière garde. On écrasera Roland avec cent mille hommes, et « Charles aura perdu le bras droit de son corps. » L'avis de Ganelon est goûté; le roi et ses officiers l'embrassent tour à tour : l'un lui donne une épée, l'autre un heaume; la reine lui apporte de riches bracelets pour sa femme, il les prend et les met « dans sa botte[2]; » à chaque présent qu'il reçoit il jure par Mahomet de trahir Charles et de perdre Roland. Sept cents chameaux chargés d'or sont dirigés sur le camp français; Ganelon les suit, pour consommer la trahison jurée.

Au soleil levant, il entre dans le camp. L'Empereur entend messe et matines, pendant que ses chevaliers assis sur l'herbe jouent aux échecs. Il y a ici des traits descriptifs renouvelés du début; les redites épiques ne choquaient personne dans un temps où l'usage était de chanter les poëmes par épisodes et par fragments. Ganelon promet la soumission des Sarrasins, engage l'empereur à retourner en France et lui conseille de placer Roland au poste du danger et de

1. Li reis Marsilies ad la culur muée,
De sun algeir ad la hanste crollée.
Quant le vit Guenes, mist la main a l'espée,
Cuntre douz deiz l'ad del furrer getée...
Dient païen : « noble baron ad ci »...
Marsilies fut esculuret de l'ire,
Frenit le scel, geted en ad la cire;..
Dist as barons : « Guenes ad dit folie;
Livrez le mei, jo en ferai la justise. »
Quant l'oït Guenes, l'espée en ad branlie
Vait s'apuier suz le pin à la tige... (v. 440-500.)

2. Il les ad prises, en sa hoese les butet. (v. 641.)

l'honneur, à l'arrière-garde. L'intrépide Roland accepte avec transport et donne tête baissée dans le piége que lui tend son ennemi. Soutenu de ses fidèles compagnons d'armes qui se rangent sous sa bannière, il garnit de troupes les défilés. L'armée de l'empereur s'ébranle, au son des clairons et des trompettes pour retourner en France : de tristes pressentiments troublent la joie bruyante du départ. Pendant qu'elle traverse les vallées ténébreuses et les gorges effrayantes des montagnes, les Sarrasins cheminent à la dérobée et se glissent, dans un silence insidieux, par des sentiers couverts pour surprendre Roland. Ces mouvements opposés, très-bien saisis, inspirent au poëte quelques vers justes et rapides, d'un heureux effet[1]. Chaque *laisse* forme un sens, contient un développement, exprime une idée. Quand le tableau s'agrandit, quand la bataille approche, le ton s'élève, l'expression prend de la force et de la chaleur.

Olivier du haut d'un pin voit venir l'ennemi. Il presse Roland de sonner du cor pour avertir l'Empereur du danger. Trop confiant dans sa valeur, Roland refuse; il se croirait déshonoré s'il avouait qu'il a besoin d'un autre bras que le sien. La joie de combattre et l'ivresse du courage lui monte à la tête; la noble témérité d'un héroïsme fécond en prodiges égare sa raison : son âme est de celles qui s'emportent aux folies sublimes. Ici encore se montre l'action des causes morales sur le développement des faits : Roland se perd par magnanimité. Entre ce bouillant guerrier et le sage Olivier l'opposition est bien marquée; ce sont deux types différents

1. Halt sunt li pui, e li val tenebrus,
Les roches bises, les destreiz merveillus.
Le jur passèrent Franceis à grant dulur,
De XV liues en ot hom la rumur.
Puis que il venent à la Tere Majur,
Virent Gascuigne la terre lur seignur,
Dunc lur remembret des fius e des honurs
E des pulceles et des gentilz oixurs,
Cel n'en i ad ki de pitet ne plurt.
Sur tus les altres est Carles anguissus,
As porz d'Espaigne ad lesset sun nevold,
Pitet l'en prend, ne poet muer n'en plurt. (v. 814-825.)

de la valeur chevaleresque, comme dans Corneille, Polyeucte et Néarque représentent les deux faces de l'héroïsme chrétien[1]. Nos trouvères épiques, en général, ne possèdent qu'à un degré médiocre le talent de développer et de soutenir un caractère; leurs portraits ne sont guère que des esquisses grandioses : l'auteur de *Roland* fait exception à cette faiblesse. Ses principaux personnages, Charlemagne, Olivier, Roland, Turpin, Ganelon sont des créatures vivantes et complètes où l'on sent battre une âme vraiment humaine, et dont les mouvements se déploient, si ce n'est avec souplesse, du moins sans trop de raideur, et non sans variété. — Dès que l'ennemi est en présence, l'archevêque Turpin, monté sur un tertre, bénit les guerriers, les exhorte « à battre leurs coulpes, » et assimilant la mort des braves à celle des « saints martyrs » montre le Paradis ouvert pour recevoir les âmes de ceux qui succomberont[2]. Roland se retourne alors vers

1. Rollanz est proz, e Oliver est sage,
Ambedui unt merveillus vasselage;
Puis que il sunt as chevals e as armes,
Ja pur murir n'eschiverunt bataille...
Quant Rollant veit que la bataille serat,
Plus se fait fiers que leon ne leupart;
Franceis escrient, Oliver apelat :...
« Pur sun seignur deit hom suffrir granz mals,
E endurer e fort freiz e granz chalz,
Si'n deit hom perdre del sanc e de la char.
Fier de la lance, e jo de Durendal,
Ma bone espée que li reis me dunat.
Se jo i moere, dire poet ki l'avrat,
Que ele fut à nobile vassal. » (v. 1093-1124.)
— « De Durendal verrez l'acer sanglant (v. 1079.)
— « Car noz espées sunt bones e trenchant,
Nus les feruns vermeilles de chald sanc. (v. 949.)

— Voici encore quelques vers où se peint le caractère d'Olivier en contraste avec celui de Roland :

Kar vasselage par sens nen est folie;
Mielz valt mesure que ne fait estultie. (v. 1724).

« La valeur sans prudence est folie; la mesure vaut mieux que la témérité. »

2. D'altre part est li arcevesques Turpin.
Sun cheval broche e munted un lariz;

les barons français qui marchent au combat : son front est rayonnant; ses yeux si fiers quand ils regardent l'ennemi prennent une expression douce et modeste en s'abaissant sur ses compagnons d'armes[1]. Le discours qu'il leur tient résume les maximes de l'honneur féodal : l'âme du moyen âge chrétien et chevaleresque est toute entière dans le sermon de l'archevêque et dans la harangue du général[2]. Le héros s'avance en tête de l'armée, monté sur Veillantif, son bon cheval courant : il porte suspendue au flanc senestre le branc fourbi d'acier, l'invincible Durendal, et de son poing vigoureux il brandit sa lance au gonfanon blanc[3]. Cette description du héros sous les armes étincelle de beautés. Notre poésie du moyen âge n'atteindra jamais si haut. Après cet élan d'un

Franceis apelet, un sermun lur ad dit :
« Seignurs barons, Carles nus laissat ci,
Pur nostre rei devum nus ben murir;
Chrestientet aider à sustenir !
Bataille avrez, vos en estes tut fiz,
Kar à voz oilz véez les Sarrazins.
Clamez vos culpes, si preiez Deu mercit !
Asoldrai vos pur voz anmes guarir :
Se vos murez, esterez seinz martirs.
Sieges avrez el greignor paréis. »
Franceis descendent, à tere se sunt mis,
E l'arcevesques de Deu les benéist,
Par penitence lur cumandet à ferir. (v. 1124-1139.)

1. As porz d'Espaigne en est passet Rollanz
Sur Veillantif sun bon cheval curant;
Portet ses armes, mult li sunt avenanz,
E sun espiet vait li bers palmeiant,
Cuntre le ciel vait l'armure turnant,
Laciet en sum un ganfanum tut blanc;
Çors ad mult gent, le vis cler e riant...
Vers Sarrasins reguardet fierement
E vers Franceis humele e dulcement;
Si lur ad dit un mot curteisement :
« Seignurs barons, suef pas alez tenant !
Cist paien vont grant martirie querant;
Encoi avrum un eschec bel e gent,
Nuls reis de France n'out unkes si vaillant. »
A cez paroles vunt les oz ajustant. (v. 1151-1168.)

2. « Or guart chascuns que grant colps i empleit;
Que malvaise cançun de nus chantet ne seit,
Paien unt tort e chrestien unt dreit.
Malvaise essample n'en sera ja de mei. » (v. 1113-1117.)

3. Le trouvère, un peu plus loin à donné aux Français des gonfanons tricolores :
Unt gunfanuns blancs e vermeils e blois. (v. 1800.)

génie inconnu, soulevé par l'esprit héroïque de son temps, elle déclinera pour tomber dans les grâces mignardes de la chanson d'amour ou dans les trivialités piquantes du fabliau.

La bataille s'engage au cri de *Montjoie et Saint-Denis*. Comme sous les murs d'Ilion, c'est une série de défis, de menaces, d'injures, de bravades et de combats singuliers. Douze sarrasins choisis provoquent orgueilleusement les douze pairs[1]. Le premier coup est frappé par Roland; il tue son adversaire : *c'est le coup de Roland*. Le trouvère a un défaut dont aucun poëte épique n'est exempt : sa bataille est monotone et son récit plein de redites. Il essaie bien de varier les détails; il observe la gradation ordinaire des luttes féodales; on se bat d'abord à l'épieu, puis à l'épée : on peut même remarquer que la multitude des combats singuliers et des groupes séparés est dominée et comme enveloppée par des descriptions plus générales qui nous figurent le fond du tableau et les masses de la bataille. Mais toujours reviennent avec une désespérante uniformité les coups retentissants, les heaumes percés, les cuirasses faussées, les pieds et les poings coupés : rien n'est plus limité, plus stérile en incidents imprévus que les prouesses de la force physique. Heureusement que ce défaut, qui plaisait aux contemporains, s'efface et disparaît, même pour nous, dans la verve et l'entrain de la description. La chance, d'abord favorable aux Français va tourner, de sinistres présages l'annoncent : *ce sont présages pour la mort de Roland*. Une nouvelle armée sarrasine accourt, enveloppant la poignée de Français qui

1. Li XII per sunt remés en Espagne. (v. 826.)

Les douze pairs nous représentent l'institution germanique du compagnonnage mêlée à l'idée sacrée des douze apôtres. En Germanie, le chef de clan avait des pairs qui s'associaient avec lui, combattaient, mouraient, triomphaient et partageaient le butin avec lui. Nous trouvons cette conception des douze pairs dans *Roland*, dans *le Voyage à Jérusalem*, et dans *Renaud de Montauban*. Les noms varient suivant les poëmes. Voici leurs noms dans *Roland* : Roland, Olivier, Gérin, Gérer, Berenger, Otton, Samson, Engelier, Ivon, Ivoire, Anséis, Girard. (L. Gautier, t. II. — G. Pâris, *Hist. poétique de Charlemagne*, 418.)

combattent; Roland a compris la trahison, mais il ne perd point courage, et les barons autour de lui jurent de mourir l'épée à la main[1]. Alors on voit le contraire des précédentes descriptions : ce ne sont plus les Sarrasins, ce sont les Français qui tombent et couvrent de leurs corps le champ de bataille. Ils meurent bravement, résignés et fiers, les regards tournés vers le ciel, comme des martyrs. La beauté du poëme, sa supériorité est précisément dans cette alliance intime de l'esprit religieux et de la bravoure guerrière : les héros tiennent à la fois du Cid et de Polyeucte. Aucune création poëtique du moyen âge n'a cette pureté et cette noblesse. Dans les autres chansons de Gestes la valeur des barons est souvent brutale, forcenée et même impie : on dirait des payens; le vieux fond de barbarie germanique se trahit par des violences qui ne respectent ni Dieu ni les hommes; la crainte est le seul frein capable de les dompter. Ici, une influence meilleure tempère, élève et transfigure ces âmes viriles : le courage est une vertu, l'homme de guerre, un chevalier; sur le poëme tout entier brille un idéal d'honneur et de générosité. La perfection qui manque à la forme est dans la pensée et dans l'inspiration.

De la troupe de Roland il ne reste plus que soixante combattants. A cette vue, le sage Olivier s'emporte contre l'obstination et la folle bravoure de son ami qui ont causé le désastre. Entre eux s'engage une de ces querelles si fréquentes sur les champs de bataille épiques; Turpin intervient et les réconcilie. Roland se décide à sonner du cor; il sonne avec une force extraordinaire, le sang lui jaillit des tempes[2].

1. Franceis i unt ferut de coer e de vigur. (v. 1438.)

2. Rollanz ad mis l'olifan à sa buche,
Empenit le ben, par grant vertu le sunet.
Halt sunt li pui e la voiz est mult lunge,
Grant xxx liewes l'oïrent il respundre...
Li quens Rollanz par peine et par ahans,
Par grant dulor, sunet sun olifan;
Parmi la buche en salt fors li cler sancs,
De sun cervel le temple en est rumpant.....
(v. 1753-1765.)

L'Empereur, à vingt lieues de là, l'entend et s'arrête inquiet : malgré les conseils de Ganelon il revient sur ses pas, et l'armée, musique en tête, fait volte face [1]. Pendant qu'il se hâte vers l'Espagne, Roland jette un regard désespéré sur les corps de ses compagnons qui jonchent le sol ; son âme est navrée de douleur, et sa mâle tendresse éclate en regrets éloquents [2]. C'est en lisant de tels passages qu'on a le vif sentiment de l'effet produit par cette poésie sur les contemporains : elle allait droit à leurs cœurs, et les remuait en exaltant tout ensemble les instincts énergiques et les affections douces. Comme l'antique poésie grecque, elle pénétrait de son harmonie fortifiante, de son charme attendrissant, ces natures généreuses, mais à demi-grossières ; elle y développait le meilleur de l'humanité.

Olivier est mort, Turpin a succombé. Roland reste seul et sonne une dernière fois du cor. A la faiblesse de l'écho, Charles comprend que son neveu expire. Trois cents Sarrasins fondent sur Roland et l'accablent de traits en se tenant à distance. Le guerrier tombe ; avant de mourir, il veut briser

— Voir, dans les *poésies* d'Alfred de Vigny (p. 111), la pièce intitulée le *Cor*. Le poëte a voulu décrire le retentissement du cor de Roland et les derniers instants du héros. Cette pièce a été composée dix ans avant la découverte de la *Chanson de Geste*, et il peut être intéressant de comparer le talent du poëte moderne aux naïves inspirations du trouvère ancien. Ce qu'il y a de faux dans les vers d'Alfred de Vigny, qui, d'ailleurs ne sont pas sans mérite, ressort vivement par le contraste.

1. Halt sunt li pui e tenebrus e grant,
Li val parfunt e les ewes curant :
Sunent li graisle e derere e devant,
Et tous rachatent encuntre l'olifant.
Li empereres chevalchet iréement
Et li Franceis curius e dolent..... (v. 1830-1835.)

2. Rollanz reguardet ès munz e ès lariz,
De cels de France i veit tanz morz gesir,
E il les pluret cum chevaler gentil :
Seignors barons, de vos ait Deus mercit !
Tutes vos anmes otreit il paréis !
En seintes flurs il les facet gesir !
Meillors vassals de vos unkes ne vit
Si lungement toz tens m'avez servit.....
(v. 1850-1857.)

son épée contre la roche noire des montagnes, mais la roche se fend et ne peut entamer Durendal [1]. Roland est couché à terre, « pasmé », sanglant, l'œil éteint : les souvenirs du passé lui reviennent en foule, une vision de gloire traverse son esprit déjà gagné par les ténèbres de la mort : il songe à tous les grands coups qu'il a frappés en cent lieux pour le succès des desseins de l'Empereur [2]. Il meurt enfin, et l'ange Gabriel emporte son âme au paradis [3]. Nous avons résumé en quelques traits rapides une longue et touchante description. La mort de Roland étant le vrai sujet du poëme, le point culminant du récit, le trouvère y insiste avec une prédilection visible ; on dirait qu'il ne peut s'en détacher, ni en dire assez, ni se résoudre à quitter son héros. Contre son habitude, il est prolixe, et peut-être avons-nous ici quelques-unes de ces variantes que les rapsodes du moyen âge interpolaient, aux endroits célèbres, dans le texte primitif.

L'Empereur est arrivé ; les Sarrasins à son approche ont fui jusqu'à l'Ebre. La nuit descend sur le champ de bataille, imposant une trève, et suspendant la vengeance. Exténuée de fatigue, l'armée dresse ses tentes « dans les prairies, sous un ciel clair, par une lune brillante ; les chevaux broutent

1. Cruist li acers, ne briset ne n'esgrunie. (v. 2314.)
« L'acier grince, sans se briser ni s'ébrécher. »

2. E ! Durendal, cum es e clere e blanche !
Cuntre soleill si luisez e reflambes !...
Jo l'en cunquis e Anjou e Bretaigne,
Si l'en cunquis e Poitou e le Maine,
Jo l'en cunquis Normandie la franche.....
(v. 2315-2320.)

3. Ço sent Rollanz que la mort le tresprent,
Devers la teste sur le quer li descent ;
Desuz un pin i est alet curant,
Sur l'erbe verte s'i est culchet adenz ;
Desuz lui met s'espée et l'olifant,
Turnat sa teste vers la païene gent...
Seint Gabriel de sa main il l'ad pris.
Desur sun braz teneit le chef enclin,
Juntes ses mains est alet à sa fin.
Deus li tramist sun angle cherubin...
L'anme del cunte portent en paréis.....
(v. 2355-2395.)

l'herbe, couchés sur le flanc. » Un songe traverse le sommeil agité de l'Empereur; le deuil d'Olivier et de Roland pèse sur son âme. Dès le lendemain matin, il parcourt les vallées où gisent tant de guerriers tombés pour sa cause, et cherche le corps de Roland « parmi les fleurs qui sont vermeilles du sang de nos barons. » Il le trouve sous un monceau d'ennemis; il s'arrête, fondant en larmes, et prononce l'oraison funèbre du héros [1]. Cependant les Sarrasins reçoivent du renfort; une flotte paraît, conduite par l'émir Baligant et portant une armée : « d'innombrables fanaux resplendissent de nuit sur la mer. » La grande bataille se livre; le poëte fait de part et d'autre le dénombrement des guerriers, à la façon d'Homère et de Virgile, et dans la langue militaire du moyen âge [2]. Au milieu de redites inévitables, parmi beaucoup de traits communs à toutes les descriptions de ce genre, nous trouvons ici un épisode nouveau qui distingue ce combat du précédent et qui en résume l'intérêt : c'est le combat singulier de Charlemagne et de Baligant. Un instant étourdi sous un coup terrible du cimeterre de l'émir qui lui enlève la peau du crâne, l'Empereur se raffermit à la vue d'un ange envoyé d'en haut et tue son adversaire [3]. La guerre est finie, la conquête de l'Espagne est achevée; Charlemagne

1. « Amis Rollanz, de tei ait Deus mercit!
Unques nuls hom tel chevaler ne vit,
Por grant batailles juster e defenir.
La meie honor est turnée en déclin...
Amis Rollanz, prozdoem, juvente bele,
Cum jo serai a Eis en ma chapele,
Vendrunt li hume, demanderunt noveles,
Je 's lur dirai merveilluses e pesmes :
Morz est mis nies, ki tant me fist cunquere!
A grant dulur tendrai pui mun reialme,
Jamais n'ert jur que ne plur ne n'en pleigne... »
(v. 2886-2920.)

2. La disme eschele est des baruns de France,
Cent milie sunt de noz meillors cataignes;
Cors unt gaillarz e fieres cuntenances,
Les chefs fluriz e les barbes unt blanches...
(v. 3084-3089.)

3. Carles cancelet, por poi qu'il n'est caüt,
Mais Deus ne volt qu'il seit mort ne vincut;

retourne à Aix où la belle Aude, fiancée de Roland, vient lui demander vengeance, et meurt de douleur à ses pieds [1]. Ganelon enchaîné comme une bête fauve est jugé par ses pairs : ceux-ci ordonnent l'épreuve du champ clos. Son champion est vaincu, lui-même est écartelé, et le poëme se termine par une vision céleste qui recommande à Charlemagne d'aller secourir le roi Vivien assiégé par les Sarrasins. Voilà tout le merveilleux de cette primitive épopée.

Par sa haute antiquité, par l'esprit vraiment épique et héroïque qui l'anime, par cette force d'imagination qui triomphe des difficultés d'une langue rebelle, la *chanson de Roland* mérite d'être appelée notre Iliade : c'est une Iliade bien inférieure sans doute, pour mille raisons, au poëme d'Homère, et qui repousse, excepté peut-être sur quelques points, toute idée de parallèle ; mais en dépit de ce qui lui manque, il faut saluer cette œuvre comme un monument digne d'admiration et de respect. Elle ouvre la série de nos chefs-d'œuvre poétiques ; elle inaugure avec grandeur notre histoire littéraire : déjà l'on y voit empreint ce caractère de noblesse et d'élévation qui reluira dans les plus parfaites conceptions du génie français. Nous résumerons assez fidèlement notre pensée en disant que, par certains traits de simplicité sublime, la *Chanson de Roland* nous rappelle la poésie d'Homère, et par sa rudesse, la poésie d'Ennius. Les commencements laborieux de la langue française ressemblent à l'enfance difficile et pauvre de la muse latine.

L'auteur du *Roland*, quel qu'il soit, a-t-il connu les anciens? Nos auteurs épiques sont-ils soutenus par quelque réminiscence des grecs et des romains? Nous inclinons à le croire. Jamais, si ce n'est aux époques d'ignorance et de sté-

Seint Gabriel est repairet à lui,
Si li demandet : « Reis magnes, que fais-tu? »
(v. 3607.)

1. Aldo la bele est à sa fin alée.
Quidet li reis qu'ele se seit pasmée,
Prent la as mains, si l'en ad relevée,
Sur les espalles ad la teste clinée... (v. 3723.)

rilité absolue, comme au VIIe et au VIIIe siècles, l'image plus ou moins affaiblie de l'antiquité n'a disparu de la pensée des modernes ; jamais ce modèle, plus ou moins défiguré, ne leur a fait complétement défaut. Le moyen âge vénérait Homère et l'admirait sur parole, sans connaître ses œuvres; mais il lisait l'Énéide et toute la poésie latine illuminée des reflets d'Homère [1]. On expliquait dans les classes un abrégé de l'Iliade en vers latins assez corrects dont l'auteur s'était caché sous le nom de *Pindare de Thèbes*. Selon nous, la plupart de nos trouvères, qui n'étaient pas des illettrés, connaissaient cette partie de la littérature savante de leur temps, et peut-être certaines habitudes de l'épopée antique, certaines expressions d'un tour homérique ont-elles passé de là dans nos chansons de Gestes. Mais, à coup sûr, ce n'est pas l'imitation des anciens qui leur a donné la verve descriptive, l'amour éloquent des batailles, l'enthousiasme pour les héros de la légende nationale; leur imagination a puisé la vie à des sources nouvelles : ce monde héroïque, cette éclatante réalité, ces mœurs naïves et fortes, tout ce spectacle original et puissant qui se développait sous leurs yeux, voilà ce qui les a inspirés; la poésie qui abondait autour d'eux rayonne, presque à leur insu, dans leurs vers.

Nous en verrons une seconde preuve en considérant sous un autre aspect ce tableau des mœurs féodales. Les personnages qui vont paraître sont bien au-dessous des guerriers que nous quittons. Un seul trait leur est commun avec eux : la force physique et le courage. Comme eux, ils sont prodigues de leur sang ; mais ils le versent pour une moins noble cause. Ces batailleurs obstinés n'ont d'autres sentiments au cœur qu'un orgueil farouche, un égoïsme cupide, une haine implacable contre leurs rivaux. L'idéal chevaleresque s'est éclipsé ; l'élévation morale, la pureté chrétienne, la délicatesse naissante de l'honneur, tout ce qui faisait la beauté,

1. Homère est cité dans la *Chanson de Roland :*

Ço est l'amirail le viel d'antiquitet,
Tut survesquit e Virgilie e Omer. (v. 2615.)

j'allais dire la distinction des personnages de la *Chanson de Roland* a disparu. Ceux-ci sont violents, grossiers, rusés, cruels, acharnés à leurs poursuites ambitieuses, dévorés du souci de leurs insatiables vengeances; nous entrons dans ce qu'on pourrait appeler le réalisme des temps féodaux.

§ II

Raoul de Cambrai[1].

L'analyse de ce poëme mettra en évidence trois ou quatre points principaux sur lesquels insisteront nos remarques : la *composition*, les *descriptions*, les *mœurs* et les *caractères*.

Pas plus que dans *Roland* nous ne trouvons là de composition proprement dite; cette chanson est la chronique d'une famille, ou tout au moins d'un groupe de personnages dont on épuise l'histoire : c'est la geste où l'on raconte les causes et les effets d'une querelle qui a détruit deux maisons rivales. La *Chanson de Roland* avait le mérite de l'unité et d'une expressive sobriété : l'ensemble ici est diffus, disparate; le travail de plusieurs mains s'y reconnaît sans peine. Les morceaux qui le composent, liés entre eux par des transitions grossières, ont été successivement ajoutés, remaniés, interpolés ; le style, la langue, la versification, l'esprit général, changent en passant de l'un à l'autre : il y a des parties rimées et d'autres en assonances[2]. Commencée sur le mode héroïque, la chanson tombe dans le romanesque et se termine par des inventions dignes d'un fabliau. C'est un exemple des transformations que subissaient les sujets fournis par la légende : lyriques

1. Chanson de Geste publiée en 1840 par Edward le Glay. — Techener. Certaines parties sont du XIIe siècle, et d'autres du siècle suivant. — Vers de dix syllabes; les laisses de 15 vers environ; les rimes masculines dominent.

2. Une preuve de ce changement dans l'*esprit* du poëme : au début, la royauté est honnie; plus loin elle est réhabilitée. (V. p. 319.)

d'abord, épiques et narratifs dans leur progrès régulier, ils deviennent ensuite fabuleux et plaisants. On voit poindre le genre héroï-comique dans certains épisodes de *Raoul de Cambrai*. Le fond du poëme est tiré de l'histoire : les chroniqueurs Albéric de Trois-Fontaines, Frodoart et d'autres parlent du combat de 943, où périt Raoul II, comte de Cambrai, neveu de Louis d'Outremer [1]. Son père, Raoul Ier, était le troisième fils de Baudouin-Bras-de-Fer, comte de Flandre; allié de Charles le Simple contre le duc de France Eudes, il épousa la sœur du roi Louis, Alaïs ou Adélaïde, et périt en 893 dans une bataille qu'il livra au comte de Vermandois Herbert. De part et d'autre, les enfants héritèrent de la querelle, comme on hérite d'un procès ruineux : ce poëme est sorti des événements qui en marquèrent la fin. Le comté de Cambrai était alors un simple bénéfice viager et révocable, une succession, par conséquent, toujours ouverte, une matière éternelle de rivalités et d'intrigues : il en est question dans le traité de partage conclu en 870 entre Charles le Chauve et Louis le Germanique. Le héros de ce poëme est cité plusieurs fois dans la littérature du moyen âge : la *Chanson des Albigeois*, au vers 510, la chronique rimée de Philippe Mouskés, au vers 75 du livre II, l'auteur d'*Auberis li Bourgoins*, et celui des *Loherains*, parlent de sa mort et vantent son courage. C'était la plus célèbre légende du cycle provincial intitulé *les pairs de Vermandois*.

Une exposition fort longue nous informe des événements passés qui ont créé la situation présente : c'est ce que la tragédie classique appellera les faits d'avant-scène. Tout le mal est venu de la félonie du roi qui a trompé et frustré son neveu. Dès le début se marque cette différence capitale qui distingue les poëmes féodaux de l'épopée carlovingienne : l'avilissement

1. In quo certamine, grandi tam peditum strage quam equitum gravi facta cæde nobilium, militiæ fulmen, hostium terror cecidit idem comes Radulfus, cum multo partis utriusque dolore, regis præcipue Ludovici, cujus nepos fuerat ex sorore. (Frodoart, anno 943. — Dom Bouquet, IX. 66.)

de la royauté [1]. Raoul a quinze ans, on l'adoube chevalier; il porte l'armure du Sarrasin que Roland occit sur les bords du Rhin : on ne saurait voir un plus beau guerrier et de plus fière contenance. Le poëte n'a garde d'oublier ce lieu commun descriptif; mais il a le mérite d'y insérer des réflexions morales et de peindre le caractère en même temps que l'armure; il nous avertit que ce terrible baron se perdra par l'excès même de sa vaillance. « La mesure, dit-il, a manqué à son courage [2]. » Ce trouvère a déjà quelque chose du bon sens de Comines, jugeant Charles le Téméraire. Quand Raoul est en état de courir le monde, son oncle paternel, Géri le Roux, ou le *Sor,* comte d'Arras, le conduit à Paris et le présente « au fort roy Loéys. » Celui-ci le nomme son sénéchal et le retient à la cour pendant plusieurs années. Raoul s'y oublie dans les amusements de ce temps-là; « il excelle aux tournois, à la *quintaine,* aux *échecs;* il est vu et regardé de maintes dames. » Un jour de Pâques, il tue, dans une joûte, les deux fils du comte de Douai, Ernaut, et se fait du père un implacable ennemi. C'est à la cour qu'il rencontre Bernier, fils bâtard du comte Ybers, « à la barbe florie, » châtelain de Ribemont, — Bernier, le second personnage du poëme : il l'arme chevalier et l'attache à sa personne. Cependant Géri le Roux est revenu d'Arras à Paris pour établir son neveu; il veut demander au roi pour Raoul II le fief de Cambrai, vacant depuis la mort de Raoul Ier. Une querelle violente éclate entre l'oncle et le neveu; Géri reproche à Raoul son indolence, et celui-ci réplique avec la rudesse de ces mœurs semi-barbares [3]. Le roi, interpellé, refuse le fief

1. Rois Loeys fist le jor grant folaige
Que son neveu toli son éritaige...
Raoul ot droit, si cum je l'ai apris :
Le tort en ot li rois de St Denis.

2. Biax fu Raoul e gente de faiture;
S'en lui n'éust un poi de desmesure,
Mieudres vasals ne tint onques droiture.
Mais de ce fu molt pesans l'aventure;
Hom desréez à molt grant peine dure.

3. Raoul l'oï, de sor ses pieds sailli,
Si haut parole que li palais frémi.

qu'on lui demande : il l'a promis à Giboin le Manceau, qui l'a servi longtemps. Que diraient les barons, s'il violait sa promesse? Même au xe siècle, les rois craignaient l'opinion, — l'opinion féodale bien entendu[1]. Comme dédommagement, il garantit à Raoul l'investiture du premier fief qui sera vacant, et lui donne pour caution quarante otages. Un an après meurt Herbert, comte de Vermandois, seigneur de Péronne, Saint-Quentin, Clary et Origny. Raoul et le Sor Géri somment le roi de tenir sa parole : faux comme tous les princes faibles, Louis refuse et se dédit, craignant de s'aliéner les quatre fils du comte Herbert. Raoul, furieux, veut tuer les otages. Pour les sauver, le roi cède; il permet à Raoul d'enlever le fief à ses possesseurs, s'il le peut. Raoul et Géri courent à Cambrai de toute la vitesse de leurs chevaux, convoquent le ban et l'arrière-ban, et malgré les prières d'Aalis, que son fils rudoie avec colère[2], ils entrent en Vermandois et marchent vers Origny. L'exposition est finie, l'action commence.

C'est dans le morceau suivant que le poëte déploie toute sa vigueur. Nous touchons à l'endroit vraiment épique de cette chanson de Gestes. Sans doute les descriptions sont prolixes, surabondantes; batailles et discours, tout est long : c'est l'épanchement des natures primitives, qui vont sans se gêner jusqu'au bout de leur pensée, et ne refusent aucun détail à leur curiosité. Le public ressemble au poëte, il est avide et sans goût; il faut des aliments qui répondent aux exigences de ce robuste appétit. Mais une qualité domine ces défauts et les rachète; un souffle puissant de fureur guerrière court à travers ces énormes amplifications, y fait circuler la vie, y soutient jusqu'au bout un âpre intérêt.

1. S'en parleront Allemanz et Tiois,
Et Borguignon, et Normant, et François.

2. « Dedens vos chambres vos alez aasier.
Bevez puison por vo pance encrassier,
Et si pensez de boivre et de mengier;
Car d'autre chose ne devez mais plaidier. »
Oit le la dame, si prist à larmoier.

Montés sur des chevaux de prix, Raoul et le Sor Géri s'avancent en tête de leurs vassaux et posent leurs « grand'-gardes » sur la rivière qui entoure le moutier et le bourg d'Origny[1]. Bernier les suit, morne et dolent à la vue des maux qui fondent sur le pays de son père et de ses amis; mais il est l'écuyer de Raoul, son homme-lige, et dans l'esprit du temps, les droits du suzerain priment tout : le devoir féodal est plus fort que les liens de famille et les sentiments de la nature. Pour obéir à son seigneur, le vassal n'hésitera pas à combattre son père. Le caractère de Raoul, signalé déjà par des saillies de jeunesse, se montre ici dans toute la férocité de ses instincts. Raoul est un vrai baron du xe siècle, et n'a rien du chevalier; il ressemble au type primitif de l'Achille grec, ardent, emporté, impitoyable, bravant le ciel, foulant aux pieds les lois, ne connaissant que la force et son épée. *Jura negat sibi nata.* Grâce à la chanson primitive qui est parfois citée, le trouvère a fidèlement gardé la tradition des mœurs féodales[2]. Sourd aux conseils de ses vassaux, Raoul ordonne de saccager le moutier, il injurie ceux qui n'osent pas profaner les corps saints : pour lui, aucun respect ne l'arrête ; « il fera percher ses éperviers sur les croix d'or, il se couchera dans un lit dressé près de l'autel, il s'accoudera sur le crucifix et livrera les nonnes à ses écuyers. » — En ce moment une procession sort du moutier : les nonnes, tenant en mains leur psautier, se dirigent vers le camp; elles sont conduites par la mère de Bernier, Marcent. Celle-ci prend Raoul par son haubert, essaie de le fléchir. Elle y réussit; Raoul promet une trêve, puis, délivré de ces obsessions, il donne le signal de l'assaut. Le bourg, entouré de palissades, est forcé; on met le feu aux maisons et au monastère; l'incendie dévore tout, église, couvent, maisons, habitants. Bernier aperçoit à travers les flammes sa mère à

1. Origny-sainte-Benoîte est situé entre Guise et Ribemont sur l'Oise. Il y avait là une abbaye célèbre de Bénédictins fondée au ixe siècle. Le siége dont il s'agit ici est historique.

2. Car puis l'occist, si com dit la chanson. (p. 321.)

demi consumée; « son psautier brûle sur sa poitrine[1]. » A ce spectacle, l'épée lui échappe des mains; trois fois il tombe « pasmé » sur le cou de son destrier. L'incendie d'Origny, l'un des épisodes saillants du poëme, un endroit à succès et à sensation, est décrit deux fois; la seconde description reprend les détails de la première et les développe : c'est un remaniement partiel et un exemple des nombreuses variantes que les jongleurs introduisaient dans le texte primitif.

Fier de cet exploit, Raoul rentre au camp, sous sa tente aux pavillons dorés, « où quatre cents hommes peuvent héberger. » Il demande « des paons rôtis, des cygnes empoivrés, de la venaison à plenté, » le régal des seigneurs féodaux : le sénéchal lui fait observer qu'on est au vendredi-saint : « Pourquoi me le dire? réplique Raoul; aussi bien j'avais oublié le carême. » Il fait venir alors des échecs et du vin. Quatorze damoiseaux « de grand prix, » vêtus de pelissons d'hermine, s'empressent de remplir un hanap d'or, et l'un d'eux le lui présente, un genou en terre : « il y en avait assez pour étancher la soif d'un roncin. » En buvant, Raoul s'emporte contre ses ennemis, jure par le vin clair qu'il boit, par son épée, couchée près de lui sur un tapis, qu'il les poursuivra jusque dans la mer. Bernier prend leur défense; il ne saurait oublier que le seigneur de Ribemont, son père, est menacé par Raoul aussi bien que les fils du comte Herbert de Vermandois. La querelle s'échauffe; les deux barons s'interpellent avec la verve des héros d'Homère. Raoul saisit un tronçon d'épieu laissé dans la plaine par des chasseurs, et l'assène avec tant de violence sur la tête de Bernier, qu'un flot de sang coule et rougit l'hermine du chevalier. On les sépare. Bernier prend ses armes, son cheval, sonne du cor, appelle

1. Parmi ces huis vit la flame raier...
Là vit sa mère estendue couchier,
Sur sa poitrine vit ardoir son sautier...
Tel deul demeine, chiet li bran d'acier.
Trois fois se pasme sor le col d'el destrier.

à lui ses gens, quitte un suzerain si félon, et va droit au château de son père. Le vieil Ybers, « à la barbe meslée, » était assis aux fenêtres « de la salle pavée; » il aperçoit son fils, descend sur le perron pour le recevoir. Après de longues explications et quelques jours de repos, ils s'arment avec tout leur monde, chevauchent pendant la nuit, arrivent au petit jour à Roie, dont le seigneur était Wédon, frère d'Ybers. Arrêtés devant le pont-levis « par la maistre gaite, » qui veillait dans sa guérite et qui leur jette une pierre, ils déclinent leurs noms et qualités. La « gaite » court à la chambre où dormait Wédon et « agite l'anel. » Wédon « saillit » du lit, revêt une hermine, un blanc haubert, le heaume à l'acier bruni, ceint « son branc esmolu, » monte sur son destrier, saisit son écu, sa lance et sort du donjon. Informé des événements, il convoque ses vassaux à vingt lieues à la ronde; dix mille chevaliers se rassemblent sous les murs de Saint-Quentin. Tous ces bons combattants respirent la vengeance [1] et marchent contre l'armée de Raoul, campée près d'Origny.

L'armée de Raoul, composée des guerriers du Cambrésis et de l'Artois, égale en nombre la troupe ennemie. De part et d'autre on se défie, on échange des messages; lorsqu'on a épuisé d'inutiles pourparlers, on se range en bataille. « Les barons chevauchent si serrés, que si l'on jetait sur les heaumes un gant, il ne tomberait pas à terre d'une grande lieue. » Beaucoup « de gentilshommes se confessent entre eux et communient avec trois brins d'herbe, en recommandant leur âme à Jésus-Christ. » Bernier maudit les lâches qui fuiront; Bertolais dit qu'il en fera une chanson. Nous sommes arrivés à la grande bataille de 943, célèbre dans les chroniques; c'est le point culminant du poëme, l'effort le plus vigoureux du talent descriptif de l'auteur. Nous rencontrons d'abord ces détails communs à tous les récits guerriers, ces interminables séries de duels à outrance, accompagnés de bravades

1. Nos li trairons le sanc parmi le lart.

insultantes, ces histoires particulières d'exploits individuels si peu variées dans leurs péripéties; l'adresse des combattants vise toujours au même but : trouver le défaut de l'adversaire, soit à la cotte de mailles en brisant l'écu, soit en fendant le heaume, ou en perçant le « nazel. » Ou bien encore on s'efforce de décoiffer le heaume, et de faire voler la tête avec le « branc émolu; » parfois le coup glisse, tranche un quartier de l'écu, un pan du haubert, et abat le poing ou le pied de l'ennemi. Mais il vient un moment où la mêlée épique, jusque là confuse, présente un spectacle émouvant et terrible : c'est lorsque le trouvère, interrompant toute autre description, raconte la mort de Raoul, et trace pour ainsi dire le champ-clos de la lutte suprême au milieu du carnage et des débris qui couvrent la plaine. Essayons de faire sentir par notre analyse la verve originale de cette vieille poésie[1].

Il avait plu; la terre était trempée d'eau et de sang; les plus ardents destriers, las et recrus, revenaient au pas en glissant sur le sol humide. Raoul rencontre Ernaut de Douai dont il avait jadis tué les deux fils : « Es-tu donc, lui crie Ernaut, ce Raoul de Cambrésis qui a occis mes enfants et mon neveu? » — « Voire, dit Raoul, et je t'occirai toi-même si j'y trouve mon plaisir. » Ils fondent l'un sur l'autre, se renversent, et « ressaillent ensemble sur leurs étriers. » Raoul, d'un coup d'épée, tranche le poing gauche d'Ernaut et l'abat avec l'écu qu'il tenait[2]. Voyant son poing à terre « et le sang vermeil rougir le sol, » Ernaut se trouble et s'enfuit. Raoul, éperonnant son cheval, s'élance à la poursuite d'Ernaut. Celui-ci, en fuyant, crie merci à Raoul, implore tous ses amis, supplie Dieu et les saints, fait vœu de

1. M. Edward le Glay a traduit ce morceau dans une prose vive et colorée. (*Fragments des Epopées romanes*, 1841.)

2. Li cuens Raoul fu moult de grant vertu.
En sa main tint le bon branc esmolu,
Et fiert Ernaut parmi son elme agu...
D'el bras senestre li a le poing tolu,
A tout l'escu l'a el champ abatu...

bâtir des moutiers; rien ne ralentit l'impétueux Raoul. Voici que Rocoul de Soissons vient au secours d'Ernaut, et brandit sa lance en bois de pommier : Raoul lui fend le heaume, et ramenant l'épée à gauche[1], lui coupe le pied. « Ernaut est manchot, dit-il, et toi tu es boiteux; l'un sera *gaite* et l'autre portier. » Ernaut éperdu fuit toujours, « brochant son cheval à esperon. » Un gros d'ennemis enveloppe Raoul et va le faire prisonnier, quand le Sor Géri accourt avec quatre cents chevaliers. Raoul se dégage[2], puis apercevant Ernaut qui fuit au fond d'une vallée, il court après lui en l'insultant et veut sa tête. Ernaut fuit plus vite que jamais, « regardant Raoul qu'il voit si tôt venir; » il redouble ses prières et s'humilie : « Je suis jeune, dit-il, et ne veux encore mourir; je serai moine et je servirai Dieu[3]. » L'implacable Raoul, ivre d'orgueil, blasphème Dieu et les saints. En l'entendant blasphémer, Ernaut reprend cœur et espère. Alors paraît Bernier, muni de toutes ses armes. Avant de croiser le fer, il essaie de calmer Raoul et lui offre de tout oublier. Celui-ci se dresse furieux sur ses étriers et fait ployer son cheval sous le poids[4]. « Bâtard, s'écrie-t-il, vous savez bien plaider; mais vos tromperies ne vous réussiront pas; vous ne partirez point sans que je vous aie tranché la tête. » Il assène à Bernier un coup terrible qui l'eût fendu de part en part si Dieu n'eût secouru le bon droit. Bernier, frappant à son tour, fend le heaume luisant, tranche la coiffe du haubert, « et dans la cervèle fait couler son épée[5]. » Raoul penche la tête, essaie de se redresser, et veut frapper encore; mais son glaive retombe sans force dans le pré; sa belle

1. Devers senestre coula li brans d'acier.
2. Fiert en la preisse où dure est la meslée.
3. Raoul esgarde qu'il voit si tôt venir...
Joenes hom suis, ne vuel encor mourir.
Moines serai, si volrai Dieu servir.
4. Si s'estendi que ploient li estrier;
De soz lui fait le destrier archoier.
5. En la cervèle lui fait couler le branc...
De soz son elme qui luist et estencèle
Le branc li fait sentir en la cervèle.

bouche se rétrécit; ses yeux ardents se ternissent; il se sent mourir; il implore Dieu et la Vierge Marie. Bernier pleure sous son heaume et dit : « C'est toi qui l'as voulu. » Moins généreux, Ernaut venge sa blessure et sa honte en plongeant son épée dans la cervelle de l'ennemi vaincu, tandis que Bernier, se tournant vers les siens, pousse un cri de victoire : « *Saint-Quentin et Douai! mors est Raoul li sires de Cambrai.* » Les deux armées, réduites à quelques centaines d'hommes, regagnent leurs foyers, et pour le moment la guerre est finie.

Nous n'irons pas plus loin dans l'examen du poëme ; tout ce qui suit est inférieur, et n'ajouterait rien d'essentiel à nos premières impressions. On a pu remarquer que le trouvère a pris soin de préparer et de justifier le malheur de Raoul en insistant sur ses défauts, en le mettant dans son tort; il a donné par là un caractère de moralité à l'événement. Cet art instinctif est une inspiration chrétienne. Raoul mort, Bernier passe au premier plan : contre lui s'arment les vengeurs du sire de Cambrai. L'histoire de cette vengeance, qui ne s'apaisera que dans le sang de Bernier, forme la seconde moitié du poëme. Il y a, en effet, deux parties bien distinctes dans cette chanson de Gestes, il y a deux personnages principaux : Raoul, absent de la seconde partie, la remplira encore de son souvenir et des haines onéreuses que sa mort lègue à sa famille. Le personnage de Bernier est noble et touchant. Il a le beau rôle et la faveur publique. Le trouvère lui a donné les qualités qui manquent à Raoul : la modération, la douceur, la crainte de Dieu, le respect du droit. C'est un type chevaleresque en regard d'un type féodal. Cette peinture, évidemment inspirée par celle de Roland et d'Olivier [1], a, malgré son mérite, quelque chose de terne et d'effacé; on y sent l'imitation : Bernier n'est qu'un Roland de province. Quant aux autres personnages, c'est une foule où l'on remarque des noms et des armures, et

1. Mieudres ne fu Rolans ne Oliviers.

point de caractères; les plus apparents sont marqués d'un trait unique : le sor Géri est rusé, le roi Loéys est félon, quelques-uns sont dupes, tous sont violents et grossiers. Les mêmes qualificatifs généraux [1], prodigués au hasard, s'appliquent indifféremment à la mêlée bruyante des combattants : égaux devant le poëte, ils sont tous pour lui des barons, à peine des hommes.

Voici en peu de mots la fin du poëme.

Après la bataille de 943, il y a une interruption de plusieurs années, comme dans nos modernes romans. On a enterré Raoul en grande pompe à Cambrai, « au moustier Saint-Géri ; » sa mie Helvis, qui tient Abbeville, imitant la belle Aude, fiancée de Roland, est venue réciter sa *laisse* ou sa complainte et se « pasmer » sur le cercueil, en jurant de se faire nonne. Sept ans après, le neveu de Raoul, Gautelet, est armé chevalier. Conduit par le sor Géri, il entre avec ses vassaux en Vermandois et défie Bernier, sire de Ribemont. Une bataille indécise est suivie d'un combat singulier dont l'issue reste douteuse. Averti de cette querelle renaissante, le roi Loéys intervient. Il est joué et bafoué par les barons, qui se réconcilient pour s'unir contre lui. Nous laissons de côté les aventures où le prestige de la royauté s'avilit; le poëme, à partir de la seconde moitié, n'est plus qu'un roman souvent comique. Signalons seulement, comme un tableau de mœurs expressif et vivant dans sa crudité, la description des festins royaux, où les barons se battent à coups de couteau et se jettent à la tête des os de chevreuil ou des quartiers de mouton [2]. Ceux qui ont le goût réaliste en seront satisfaits. C'est encore un curieux passage que le récit des amours de Bernier avec la fille « au sor Géri; » on ne saurait imaginer de fiançailles plus simples, une galanterie moins alambi-

1. Exemples :

Bernier parole, qui a cueur de baron...
Geris parole o les floris grenons (moustaches)...
Li quens Ibers, à la barbe florie...

2. En sa main tint un grant coutel d'acier...
Tout le viaire li fist de sang raier...

quée. La jeune fille va s'offrir d'elle-même et vanter ses charmes à celui qui lui plaît pour mari [1].

Le poëme semble finir comme une comédie, par un mariage ; mais à ces fictions d'autres jongleurs ont ajouté et cousu de nouveaux épisodes écrits d'un style de plus en plus trivial et négligé. Deux ans se passent dans l'inaction : Bernier, tourmenté du remords d'avoir tué Raoul, son suzerain, part en pèlerinage à Saint-Gilles, sur la frontière des Sarrasins. On prévoit sans peine les incidents compliqués de cette excursion. Les exploits de Bernier contre les Infidèles, sa captivité, sa délivrance, l'enlèvement de sa femme, Béatrix, par Archambault, comte de Ponthieu, les ruses de Béatrix pour se défendre contre les tentatives du ravisseur, le retour de Bernier déguisé sous un froc, la vengeance qu'il tire d'Archambault, toutes ces inventions et d'autres semblables font penser aux tragi-comédies espagnoles. Le ton se relève un peu dans le récit de la mort de Bernier. Réconcilié avec le sor Géri, son beau-père, Bernier lui propose un pèlerinage à Saint-Jacques. Pour ces natures ennemies du repos, un pèlerinage avait l'attrait de l'aventure et le piquant de l'inconnu. C'était une expédition pieuse, une chevauchée pacifique. Ils partent huit jours après Pâques, malgré les craintes et les conseils de Béatrix. Le voyage s'accomplit sans événements notables. En revenant au pays, ils passent près de l'endroit où Raoul avait succombé : Géri frémit, Bernier soupire [2]. A deux pas de là, pendant qu'ils traversent un gué, Géri détache un étrier de la selle de son cheval, en frappe son compagnon et lui brise le crâne. Bernier meurt en se confessant et en pardonnant à son meurtrier [3].

Béatrix, de la fenêtre du château, regardait « le chemin ferré » et songeait à son mari absent. Elle voit venir deux

1. En nom Dieu, sire, ainz estes mes amis.
Pren moi à feme, frans chevalier eslis,
Si demorra notre guerre à toz dis.....

2. A bien petit que li cueurs ne li faut.

3. Trois fuelles d'erbe maintenant li rompi,
Si les reçut por *corpus domini;*

cavaliers qui s'arrachaient les cheveux et battaient leur poitrine. C'étaient les écuyers de Bernier précédant l'escorte funèbre chargée des restes mortels de la victime. Béatrix s'évanouit. Rappelée à la vie, elle déchire ses vêtements, se jette sur le cadavre de Bernier et maudit le sor Géri, son père. Mais les deux fils de Bernier, Julien et Henri, au lieu de gémir, préparent la vengeance. Ils convoquent leurs vassaux et assiégent Arras, où Gautelet est venu secourir Géri. Gautelet est tué par Julien; pendant la nuit, Géri a pris la fuite. Jamais on ne l'a revu; le bruit court qu'il s'est fait moine [1]. Henri s'empare d'Arras et garde le fief en sa possession; Julien retourne à Saint-Quentin. Arrivé au bout de sa matière, le jongleur déclare la chanson finie, et souhaite la vie éternelle à ceux qui l'ont écoutée comme à celui qui l'a chantée [2].

Nous n'insisterons pas sur les défauts trop nombreux que cette analyse a mis en évidence. Il est clair que les Chansons de Gestes, narrations diffuses et sans génie, où manquent à la fois l'art et le goût, la composition et le style, et surtout l'inspiration créatrice, ne sauraient être de vraies épopées : c'est abuser des mots et méconnaître les conditions de la haute poésie, que d'appliquer à des œuvres si imparfaites des qualificatifs aussi ambitieux. Les Chansons de Gestes sont les chroniques fabuleuses des temps féodaux. Voyons-y simplement la première forme de l'histoire en français, la forme populaire, menteuse et fidèle tout ensemble, fidèle dans la peinture des mœurs, menteuse dans le récit des faits, en un mot, la légende versifiée. Si nous ne trouvons pas là l'é-

Ses deux mains jointes envers le ciel tendit,
Batit sa colpe et Dieu pria mercit.
Li oel li tremble, la color li noircit,
Li cors s'estent et l'anme s'en issit.
Diex la reçoive en son saint Paradis!

1. Mais on ne set certes que il devint;
Hermites fu, ainsi com j'ai oït.

2. D'or en avant faut (deficit) la chançon ici.
Bénéois soit cil qui la vos a dit,
Et vos aussi qui l'avez ci oït.

popée, nous y rencontrons, par moments, la poésie épique. On ne peut refuser à ces rapsodes du moyen âge un sentiment vif de la réalité éclatante et rude qu'ils avaient sous les yeux, et ce sentiment donne à leurs descriptions guerrières de la verve et de la couleur. Le caractère dominant de l'expression, chez les trouvères, est la prolixité triviale; leur imagination, superficielle et sans nuances, reflète passivement les objets : ils disent ce qu'ils voient, ils expriment ce qui se présente d'abord ; leur pittoresque se compose d'un trait unique, le plus apparent et le plus commun. Ils ont la facilité verbeuse et le gros relief de l'éloquence populaire, avec ses hasards parfois heureux. Sans doute, les Chansons de Gestes ne méritaient pas l'oubli dédaigneux où elles sont restées si longtemps ensevelies ; mais il faut convenir que le XVIIe et le XVIIIe siècles, tout entiers aux développements de leurs richesses intérieures, avaient mieux à faire que d'exhumer ces naïves ébauches : ils ont laissé ce soin aux siècles moins féconds, dont la grande vertu est une curiosité patiente, et la suprême ressource, l'érudition.

CHAPITRE IV.

LE CYCLE BRETON.

Traits caractéristiques qui distinguent le cycle breton des Chansons de Gestes. — Désaccord qui s'est manifesté dans les opinions de la critique au sujet de la formation de ce cycle. — M. de la Villemarqué et M. Paulin Pâris. — Sources poétiques de la légende bretonne : les *lais* ; les poésies des bardes cambriens ; les *triades* ; les contes populaires. — Sources historiques : la chronique de Nennius et *l'Historia Britonum*.—Transformation des poésies bretonnes en poëmes et en romans français. — Le *Brut* et le *Rou* de Wace. — Le poëme du *saint Graal* et le *Merlin* de Robert de Boron. — Les romans en prose anonymes ou pseudonymes. — Poëmes de Chrestien de Troyes. — Les héros de ces poëmes : Artus, Merlin, Lancelot, Tristan, Perceval, Yseult. — Mérites littéraires du cycle breton. Son influence sur la chevalerie et sur l'esprit public de l'Occident.

Depuis longtemps déjà les trouvères et les jongleurs avaient popularisé les Chansons de Gestes, lorsqu'une poésie nouvelle, d'un caractère très-différent de la première, se répandit en Occident et disputa au cycle de France la faveur publique. Née dans les deux Bretagnes, accueillie d'abord en Normandie, pays limitrophe et allié [1], cette poésie mettait

1. L'alliance étroite de la Bretagne et de la Normandie commence à Rollon. Ce chef et ses successeurs avaient réuni la Bretagne à leurs Etats de terre ferme, et la Grande-Bretagne fut conquise, comme on sait, en 1066. Le Roman de *Rou* insiste, en plus d'une occasion, sur cette alliance des deux pays :

— Bretaigne li requist en li rois li dona (à Rollon), t. I, 96.
— Grant duil firent Breton, grand duil firent Normant, t. I, p. 140.
— Li Dus out chevalier des meillors de Bretaigne, t. I, 201.
— Et li Dus tint en pais Bretaigne et Normandie. (vers 2072.)

C'est par la Normandie que la poésie bretonne vint en France.

en lumière un monde étrange de héros inconnus. Artus, Lancelot, Gauvain, Perceval, Tristan, avaient la bravoure mais non la rudesse des barons féodaux : personnages aimables et brillants, voluptueux et mystiques, ils joignaient à un culte exalté pour la vierge Marie une galanterie raffinée. Autour d'eux s'agitait un peuple de fées et d'enchanteurs ; les prodiges naissaient sous leurs pas ; le merveilleux, mêlé à toutes les aventures de leur vie, à leurs combats comme à leurs amours, enveloppait de ses fictions le fond réel de leur légende, et métamorphosait en créations idéales les traits historiques de leur figure. Entre ces romans d'une fécondité ingénieuse et la simplicité de nos chroniques guerrières, quel contraste! L'imagination des contemporains le sentit : elle se laissa prendre au charme d'une nouveauté qui lui faisait admirer des mœurs généreuses et délicates, un esprit de douceur et de politesse naissante, les ardeurs de la passion tempérées par les tendresses de l'âme, l'héroïsme relevé d'exaltations mystiques, tout ce qui allait constituer, à l'honneur du moyen âge, la théorie de la perfection chevaleresque. C'est en 1155 que paraît, avec le roman de *Brut,* l'annonce et le signal de cette révélation poétique : elle se continue et se développe par des romans en prose anonymes ou pseudonymes ; elle s'achève vers 1190, par les poëmes de Chrestien de Troyes, qu'on peut appeler, sinon le créateur, du moins le propagateur du cycle breton, sous la forme française. A la fin du XIIe siècle, l'épopée d'origine bretonne était en possession de la gloire ; les chroniqueurs la désignent par son trait distinctif, *la fiction*, *l'aventure*, en opposition avec le caractère de vérité dont s'honore le cycle français[1]. — Mais à quelle époque et sous quelles influences s'étaient formées et rassemblées les légendes où puisaient les poëtes? Quel travail d'élaboration profonde avait précédé la période d'épanouissement et d'éclat?

1. On lit dans la chronique latine de Lambert d'Ardres (XIIIe siècle) :
« Tot et tantorum ditatus est (Beaudoin, comte de Guines) copia librorum ut in cantilenis gestoriis, sive *in eventuris nobilium,* sive etiam in fabellis

En quelle langue parut d'abord la poésie bretonne? Existait-il des modèles étrangers que les trouvères et les romanciers français ont pu imiter? Autant de questions capitales qui demandent une réponse nette et précise. Nous essaierons d'y satisfaire, et d'expliquer les origines du cycle breton, comme nous avons éclairci les commencements du cycle français.

§ I

Les origines du cycle breton.

Les légendes qui forment la base du cycle breton dérivent de plusieurs sources. On y reconnaît d'abord les souvenirs de la longue résistance opposée par les Bretons à l'invasion des Anglo-Saxons ; on y retrouve d'anciennes traditions, de lointains échos de la poésie nationale recueillis dans les chants populaires ; à ce fonds primitif s'ajoutent des légendes pieuses sur l'établissement du christianisme en Bretagne, et des fables orientales répandues en Occident par les Juifs, les Maures d'Espagne et les pèlerins de Terre Sainte. Cet ensemble de croyances, de rêveries, de regrets et d'espérances, ce trésor patriotique et religieux de l'imagination bretonne, s'était conservé à la fois dans la poésie des Bardes et dans les chroniques des moines bien moins antérieures au XIIe siècle; la poésie et l'histoire avaient concouru à le sauvegarder et à l'enrichir : c'est de là qu'il a passé dans les fictions de la Table-Ronde, et c'est à cette double origine que nous devons remonter pour en ressaisir les premiers indices et en signaler la plus ancienne apparition.

Disons tout de suite qu'un dissentiment s'est produit

ignobilium joculatores quosque nominatissimos æquiparare putaretur. » (ch. LXXXI.) — On connaît ce début de la *Chanson des Saxons :*

Ne sont que trois matères à nul home entendant :
De France, de Bretagne, et de Rome la grant.
Et de ces trois matères n'i a nule semblant :
Li comte de Bretagne sont et vain *et plaisant*,...
Cil de France sont *voir* (vérité) chascun jour aprenant.

sur cette question entre les deux savants qui l'ont traitée récemment avec le plus de compétence : M. Paulin Pâris a contesté certaines allégations de M. de la Villemarqué, et a rejeté comme douteux les textes qui pouvaient seuls leur donner de l'autorité. Mais ce désaccord ne touche pas au fond des choses ; il est des conclusions essentielles que tout le monde accepte, des points solidement établis sur lesquels nous insisterons, tout en réservant la part de la conjecture et de la controverse[1].

Un premier fait incontestable, c'est l'existence très-ancienne des harpeurs bretons, et des poëmes lyriques ou *lais* chantés par eux en tous pays. Ces harpeurs, dont nous avons déjà parlé plus haut, étaient les successeurs immédiats des bardes gaulois. On peut fort bien penser, selon nous, que l'ancienne poésie gauloise, proscrite par les Romains et refoulée dans les deux Bretagnes, n'a jamais subi d'interruption absolue : il y a grande apparence que les harpeurs bretons, qui se répandirent en Europe après la chute de l'empire, étaient les héritiers et les dépositaires des vieilles traditions de cette poésie nationale. On sait avec quelle fidélité persévérante les Bretons de France et d'Angleterre restèrent attachés à leurs mœurs, à leur langue, à leurs souvenirs, à l'âme immortelle de la patrie tant de fois vaincue et envahie ; quelle horreur l'étranger leur inspira toujours ; dans quel isolément plein de rancunes et d'invincibles espérances, pareils aux juifs, ils s'enfermèrent volontairement. Le christianisme seul put les fléchir, mais en changeant les croyances il ne changea ni le fond des mœurs, ni l'esprit de la race, et ne réussit pas à déraciner toutes les superstitions populaires. Plus d'un trait de la religion des Druides revit et subsiste dans la foi chrétienne des Bretons du moyen âge : la crainte de certaines forêts, le respect de certaines sources, le culte

1. M. de la Villemarqué : *les Romans de la Table-Ronde*, 3e édition, 1860. — M. P. Pâris : *Mémoire sur la Chronique de Nennius*, 1865. — *Les Romans de la Table-Ronde*, 1868. — *La légende du Saint Graal*, Romania, n° 4, octobre 1872.

de certaines pierres gigantesques, la croyance aux maléfices, aux fées et aux sorciers, aux enchantements qui métamorphosent les hommes en loups, en cerfs et en lièvres ; tout ce vieux reste païen défie les anathèmes des conciles et l'éloquence des évêques[1]. Posidonius, cinquante ans avant Jésus-Christ, citait comme une particularité des mœurs bretonnes, la coutume de se ranger autour *d'une table ronde* et après un repas copieux de se provoquer à des combats simulés[2]. Pomponius Méla et Strabon, sous Tibère, décrivaient la merveilleuse puissance des prêtresses de l'île de Sein (à l'embouchure de la Loire), qui avaient le don de prédire l'avenir, et de soulever les tempêtes[3]. Ces analogies si frappantes et si durables entre la Bretagne des temps gaulois et la Bretagne du moyen âge nous permettent de croire que le fond des poésies chantées par les harpeurs du Ve siècle et des âges suivants datait de fort loin.

Nous connaissons les textes qui prouvent la vogue des harpeurs bretons au VIe siècle[4] : plus on se rapproche de l'époque où fleurit la poésie épique, plus les témoignages sont nombreux. Dudon de Saint-Quentin, chroniqueur du XIe siècle, exhorte les harpeurs bretons à s'unir aux poëtes normands pour chanter le duc Richard Ier mort en 996. Nos plus anciennes chansons de Gestes font mention des poésies bretonnes : dans *Anséis de Carthage*, le roi Anséis fait « viéler devant lui par un breton le *lai Goron;* » dans *Aspremont*, Roland a pour ami le jeune Graelent, jongleur de Bretagne. Dans le poëme allégorique intitulé *Chateau d'amour*, les solives sont formées de *lais*[5] ; Marie de France, dans le *lai D'E-*

1. Veneratores lapidum, excolentes sacra fontium admonemus.
(Concile de Tours, 567. — BALUZE, *Conciles des Gaules*, p. 110.)
— Dans le roman de *Rou*, on voit un évêque entretenir commerce avec le démon Thor. (vers 9,720.)

2. Athénée, IV, 12.

3. Pomp. Méla, l. III, ch. VIII. — Strabon, l. IV.

4. V. p. 134.

5. Et les soliges de doux *lais* des Bretons.
— Dans *Guillaume au court nez*, il y a un breton « qui doucement harpe le *lai Garmond.* »

quitan, fait allusion aux anciens harpeurs[1]. Les plus célèbres de ces poésies étaient celles qu'on attribuait à Tristan : le *lai Mortel*, les *lais des Pleurs, des Amants et du Chèvrefeuille*. Au XIIe siècle le lai *du Chèvrefeuille* passait déjà pour ancien. Dans *les Loherains* on le chante à une noce[2]. Les harpeurs figurent aussi dans *Raoul de Cambrai* à côté des jongleurs[3]. Quelques sujets étaient empruntés à l'antiquité : il y a un lai sur *Orphée*. Comme ces lais ne s'écrivaient pas, on comprend que les traditions de toute provenance se soient facilement mêlées dans l'imagination des poëtes. Les romans de la Table-Ronde feront de semblables emprunts, et pour les mêmes causes, aux légendes d'Hercule, d'Œdipe, de Thésée, aux métamorphoses d'Ovide et d'Apulée.

En quelle langue étaient composés les lais des harpeurs bretons? En celtique, évidemment, surtout à l'origine. Ils réussissaient par la seule mélodie. Mais beaucoup de ces harpeurs, dont la poésie était le gagne-pain, avaient appris dans leur vie nomade les idiomes des pays qu'ils parcouraient : ils traduisaient eux-mêmes leurs chants nationaux. Quand ces petits poëmes n'étaient pas traduits par les bretons, ils l'étaient par les trouvères et les jongleurs : ceux-ci, curieux de nouveautés et chercheurs par état, ne man-

1. Jadis suloient, par proesse,
Par curteisie et par noblesse,
Des aventures qu'ils ooient
Et qui à plusurs avenoient,
Fere les lais, par remenbrance,
Qu'on ne les mist en oblianec...
De ce conte qu'oï avés
Fut li lais Gugemer trovés,
Qu'on dit en harpe et en rote,
Bone en est à oïr la note.

2. Bondissent timbre, et font feste moult grant
Harpes et gigues et jugleor chantant.
En lor chansons vont les lais vielant
Que en Bretaigne firent jà li amant.
Del *Chevrefoil* vont le sonnet disant
Que Tristans fist que Iseult ama tant.

3. Harpent Breton et vielent jongler. (p. 32)

quaient pas une occasion si belle d'enrichir leur répertoire. C'est à l'exemple des poëtes bretons que les trouvères ont substitué le vers octosyllabique dans l'épopée, au décasyllabe et au vers alexandrin : le vers de huit syllabes, dont les rimes se suivent régulièrement par couples ou rarement par tercets, domine dans la poésie celtique. Marie de France et tous les traducteurs français des poésies bretonnes, les Minnesinger dans leurs imitations allemandes, ont adopté ce rhythme. On conjecture que la forme originale des *lais* offrait une combinaison savante de couples redoublés, une variété de ton et de mélodie qui n'ont pas été reproduites par les premiers imitateurs[1]; Marie de France et les trouvères, en s'affranchissant des lois étroites du genre, se sont principalement attachés à rendre l'accent de tendresse mélancoliques, le charme de douceur plaintive qui était le signe distinctif de cette poésie :

La reine chante doucement,
La voix accorde à l'instrument;
Les mains sont belles, li lais bons,
Douce la voix et bas li tons.

Tel est en effet, le mérite de leurs imitations; et l'on peut s'en faire une idée en lisant, par exemple, le *lai du Chèvrefeuille* dans les traductions de Marie de France[2].

L'ancienneté de ces poésies lyriques, qui chez les imitateurs français prennent la forme narrative, résout une diffi-

1. « Un lai se composait de douze couplets de mesures distinctes. » (Paulin Pâris.) On les a exigés plus tard dans les imitations françaises du XIVe siècle.

2. Ce lai, publié en 1835 par M. Francisque Michel (Tristan, t. II, 145), a environ cent vers de huit syllabes en rimes plates. — Tristan, chassé par le roi Marck, coupe un bâton, y enferme une lettre, et le place dans le sentier d'un bois où Yseult avait l'habitude de se promener avec sa servante Brégien. Il disait dans cette lettre qu'il ne pouvait vivre sans Yseult; il se comparait au chèvrefeuille qui, une fois attaché à l'écorce du coudrier, se prend et s'entrelace si bien qu'on ne peut plus les séparer; si l'on veut les « désevrer » ils meurent tous deux :

« Bele amie, si est de nus.
Ne vus sanz mei, ne mei sanz vus. »

culté grave et nous explique comment les mœurs douces, galantes, raffinées des *Romans de la Table-Ronde* ont pu se produire à côté des mœurs barbares et des violents héros de nos chansons de Gestes. Cet esprit breton et celtique, si différent du génie féodal, existait depuis longtemps et se faisait sentir, bien avant le XIIe siècle, dans la douceur des vers et des mélodies que les harpeurs propageaient en Occident : les *lais* furent en quelque sorte les cantilènes du cycle breton, les préludes de l'épopée où le roi Artus tient le personnage de Charlemagne. A la fin du XIIe siècle, cette seconde source d'inspiration poétique, ce second courant, jusque-là faible, du moins en France, et comme refoulé par la veine abondante de la poésie guerrière, par la puissance de la légende carlovingienne, grandit à son tour, déborde et rivalise de force et d'ampleur avec le courant français. Les deux esprits sont en présence, se mêlent, se pénètrent par une influence réciproque, et peu à peu les mœurs générales s'adoucissent, les sentiments deviennent plus tendres, les caractères plus humains, le ton de la poésie et celui de la société changent, le règne brillant de la chevalerie succède à la brutalité semi-germanique de l'âge féodal. Il nous est alors plus facile de comprendre comment des œuvres si peu semblables, qui expriment des mœurs si contraires, ont pu éclore dans le même pays et dans le même temps : les

Yseult aperçoit le bâton et la lettre, appelle Brégien, et tout à coup se trouve en face de son amant :

Entre eux mènent joie grant.
A lui parlat tut à leisir,
Et ele li dit sun pleisir.
Mais quant ceo vient al désevrer,
Dunc commencèrent à plurer.....
Pur les paroles remembrer,
Tristan, ki bien saveit harper,
En aveit fait un novel lai.
Asez brèvement le numerai :
Gotelef l'apèlent en engleis,
Chevrefoil le nument en franceis.
Dit vus en ai la vérité
Del lai que j'ai ici cunté.

origines mieux connues jettent du jour sur l'histoire des développements ultérieurs.

Voilà donc un point bien établi, une première solution acceptée. Mais il ne suffit pas à M. de la Villemarqué d'admettre d'une manière générale, l'antériorité de ces *lais* dont l'existence seule est sûre, et dont les textes anciens ont disparu : le savant celtiste a l'ambition de trouver mieux et plus. Il veut substituer à ces indications vagues des documents précis. Si l'on ajoute foi à ses découvertes, le cycle breton nous apparaît tout formé, du VIe au Xe siècle, dans les poésies populaires des deux Bretagnes, telles que prétendent nous les donner et nous les garantir certains recueils plus ou moins modernes. M. de la Villemarqué cite par exemple le *Livre rouge* commencé en Angleterre au XIVe siècle et fini au siècle suivant : parmi des pièces galloises en vers et en prose de toutes les époques, ce livre contient onze romans d'origine celtique dont l'existence, dit-il, est attestée dès le milieu du XIIe siècle. Ce seraient d'anciens chants bardiques, altérés par la transmission orale, et mis en prose par les conteurs populaires[1]. Qu'il y ait eu dans la Cambrie de très-anciennes légendes et des poésies bardiques, nul n'en doute[2]; ce qui est douteux c'est l'ancienneté attribuée au recueil du *Livre rouge*. Rien ne prouve que cette prose et ces vers soient précisément les chants bardiques dont parlent les historiens, et tout porte à croire que ce sont des compositions postérieures aux romans de la Table-Ronde.

La même observation s'applique aux *Triades* du moine de Lancarvan, autre recueil de poésies cambriennes dont on fait remonter la date au delà de 1150 : on y retrouve les principaux traits de la légende d'Artus, de Merlin, de Lancelot, de Tristan, et ces personnages nettement caractéri-

1. *Les Romans de la Table-Ronde*, 3e édit. 1860, p. 17.

2. « Hoc etiam mihi notandum videtur quod Bardi Cambrenses et cantatores, seu recitatores genealogiam habent prædictorum principum in libris eorum antiquis et authenticis, sed tamen cambrice scriptam. » (Giraud de Barry, *Itinerarium seu descriptio Cambriæ*, p. 883.)

sés : la question est de savoir si M. de la Villemarqué n'a pas trop facilement accepté la date assignée à ces poésies et si elles ne sont pas des imitations de la *Table-Ronde*, loin d'en avoir fourni le modèle. Qu'il nous suffise de poser le problème, sans entrer plus avant dans la controverse. On voit le point du débat : ces *Triades*, ces *Poésies bardiques*, ces *Contes populaires* de la Cambrie, ces *Chants armoricains* dont M. de la Villemarqué cite avec complaisance de nombreux fragments, et qui, selon lui, formeraient autant de sources où les trouvères du XIIe siècle ont largement puisé, quelle en est la véritable époque? Ne sont-ce pas des compositions relativement récentes, inspirées par les romans du XIIe siècle? Telle est du moins l'opinion de M. Paulin Pâris[1], et nous inclinons à l'adopter.

Ce qui est ici en cause, c'est le mérite original, la faculté inventive des poëtes français du cycle breton. Les découvertes de M. de la Villemarqué, si elles se confirmaient, la réduiraient à néant : ces poëtes ne seraient que des traducteurs ou, tout au plus, d'habiles metteurs en œuvre. Cela est possible, mais les preuves manquent pour l'affirmer. Dans cette incertitude, deux faits sont hors de doute ; nous voulons nous y tenir : le premier est l'existence d'anciennes poésies d'origine celtique qui ont dû contenir en germe les légendes du cycle breton ; mais nous renonçons à citer des textes depuis longtemps perdus, et qui peut-être n'ont jamais existé dans ces temps où l'on écrivait si peu. Le second, c'est la parfaite conformité de sentiments, de souvenirs et d'espérances qui, depuis Jules César jusqu'au moyen âge, liait l'une à l'autre par des nœuds étroits les deux Bretagnes. Une même langue, une commune origine, la ressemblance des destinées, et l'appui mutuel que les deux pays s'étaient prêté dans la mauvaise fortune, un même goût pour l'isolement fier et triste, pour la résignation invincible au milieu des agitations de l'univers et des succès

1. Mémoire sur la chronique de Nennius (1865).

de la force, avaient contribué à cimenter cette alliance séculaire, cette union des âmes, à supprimer l'obstacle matériel qui les séparait. Selon le mot expressif d'un barde, « les Armoricains de France et les Bretons d'Angleterre s'entendaient parler d'un rivage à l'autre. » Un édit d'Édouard le Confesseur, au XIe siècle, ordonnait de traiter en *concitoyens*, *sicut cives*, les Bretons d'Armorique. Les légendes et les poésies primitives d'où le cycle breton est sorti appartenaient donc aux deux pays; c'était le trésor commun des imaginations bretonnes.

Pendant que ces légendes d'origine celtique, grossies d'âge en âge, se répandaient par la transmission orale, grâce aux *lais* des harpeurs, elles revêtaient dans les chroniques écrites, une forme précise et durable. De là une seconde source des fictions de la Table-Ronde, source mieux connue et plus sûre, — la source historique. Le XIIe siècle, remarquons-le d'abord, avait donné dès ses débuts une impulsion nouvelle aux travaux d'histoire, tombés en langueur depuis l'époque de Charlemagne. C'est le moment où paraît la fameuse chronique de Turpin qui prétend substituer l'autorité de son témoignage à celle des cantilènes et des Chansons de Gestes. C'est alors aussi que Suger fait réunir les anciens textes latins de nos annales; la collection, dont il trace le plan, commence par le compilateur de Grégoire de Tours, Aimoin, et finit aux historiens contemporains des croisades. Ordéric Vital écrit l'histoire des ducs de Normandie; Guillaume de Malmesbury, Henri de Huntingdon, et Karadoc de Lancarvan, protégés par Henri Ier, par Robert comte de Glocester, rassemblent les éléments de l'histoire d'Angleterre. Tous ces livres se répandent dans une période d'environ quinze ans, de 1135 à 1150. Vers le même temps, et sous l'influence de cette ardeur renaissante, un moine bénédictin du pays du Galles, Geoffroy de Monmouth, composait l'*Historia Britonum* destinée à un si grand retentissement. Où avait-il pris la matière de cette histoire? Ici encore, il y a problème, et désaccord entre les critiques.

De 1125 à 1130, un archidiacre d'Oxford, Gautier Calénius, rapportait d'un voyage en Armorique un livre, inconnu jusque-là en Angleterre, qui contenait la chronique plus ou moins fabuleuse des anciens rois de la Bretagne. Qui avait fait ce livre? En quelle langue était-il écrit? Geoffroy nous dit qu'il était en breton, et qu'il s'empressa de le traduire en latin parce qu'un de ses mérites était de combler une lacune importante laissée par Bède et par Gildas sur le règne d'Artus et des princes bretons. N'est-il pas regrettable, ajoute-t-il, en faisant allusion aux chants populaires, que ces héros dont la poésie a gravé le nom dans le cœur des peuples soient absents des récits de l'histoire[1]? Suivant un écrivain gallois du XIIIe siècle, cité par M. de la Villemarqué, Gautier aurait d'abord traduit en dialecte cambrien l'original breton, et c'est la traduction de Gautier que Geoffroy aurait à son tour, vers 1140, traduite en latin. M. de la Villemarqué accepte ces dires et croit à cette série de traductions. Le texte original apporté par Gautier, il le trouve dans le *Brut y Brenhined*, ou *Légende des Rois*, livre écrit en dialecte cambrien dont nous avons des rédactions rajeunies. Telle est sa thèse; ici comme plus haut, elle est conséquente avec elle-même et pèche par trop de facilité à vieillir les textes et les témoignages. Or, le *Brut y Brenhined* n'est lui-même qu'une traduction pure et simple de l'*Historia Britonum*, traduction assez récente : ce point est établi et démontré[2]. Il faut donc l'écarter du débat. Reste l'assertion de Geoffroy: mais qui ne sait combien ces déclarations sont suspectes sous la plume des écrivains du moyen âge, combien le mensonge en pareil cas leur coûte peu? et qui ne reconnaît-là un de ces artifices si fréquemment employés par eux pour accréditer un livre, pour en masquer les plagiats, pour lui

1. ...« Advexit (Gautier) ex Britannia quemdam librum Britannici sermonis vetustissimum... cum et gesta eorum digna æternitatis laude constarent, et a multis populis, quasi inscripta, jocunde et memoriter prædicentur. » (Epist. dedicatoria.)

2. P. Pâris, *Mémoire sur la Chronique de Nennius*, p. 11.

donner l'attrait de l'inconnu? Voici la vérité dégagée de tout ce mystère.

Le livre apporté d'Armorique par Gautier, le premier type de l'*Historia Britonum* existe; mais il est en latin et non point en breton : c'est la chronique du moine armoricain Nennius, écrite vers 857. Le style, qui porte la marque du IXe siècle et non du XIIe, confirme cette date. Dans sa chronique Nennius avait résumé les traditions, les légendes, les poésies bretonnes. Geoffroy le copie en l'amplifiant, et ses plagiats sont flagrants. Il mêle au texte de Nennius des souvenirs d'école, des emprunts faits à Virgile, à un chapitre de Solin, à l'histoire de Dédale, d'Hercule et de Cacus; il a recours en outre aux chants populaires, aux *lais* plus récents que Nennius n'avait pas pu connaître[1]. Lui-même avoue qu'il a dû beaucoup au savant commentaire dont Gautier Calénius, curieux amateur des antiquités bretonnes, avait enrichi le texte original. Ne nous étonnons pas de la tardive apparition d'un livre écrit depuis trois siècles : l'ignorance de ces temps reculés et la situation particulière de la Grande-Bretagne opprimée sous les rois saxons expliquent aisément ce retard. Ce qui est sûr, c'est qu'aucun historien d'Angleterre avant Geoffroy ne fait usage ou mention de la chronique de Nennius. Guillaume de Malmesbury et Huntingdon sont les premiers qui l'aient consultée; mais leurs ouvrages ont paru après l'*Historia Britonum*. C'est donc au XIIe siècle que Nennius a commencé à se répandre en Angleterre[2].

Le succès de l'*Historia Britonum*, favorisé par le goût re-

1. La tradition des pierres druidiques de Stonehenge, le personnage du roi Lear, la dernière bataille d'Artus, sa blessure et sa retraite dans l'île d'Avalon sont empruntés aux chants populaires.

2. On s'aperçut bientôt des emprunts faits par Geoffroy à Nennius. Malmesbury les signale; Guillaume de Newbury, dans les cinq livres de son *Histoire contemporaine d'Angleterre*, à la fin du XIIe siècle, critique vivement l'*Historia Britonum*. Mais le mensonge de Geoffroy portait ses fruits : on supposa que Nennius avait copié l'original breton que personne n'avait jamais vu.

naissant des études historiques et par la passion populaire, fut immense. La bataille d'Hastings et ses suites avaient relevé l'orgueil national et les espérances des Bretons; ils accueillirent Guillaume le Conquérant comme le vengeur et l'héritier de leurs anciens rois, ils lui appliquèrent les prophéties de Merlin qui annonçaient une revanche[1]. N'avaient-ils pas, d'ailleurs, une part dans sa victoire, puisque des Bretons d'Armorique combattaient en 1066 sous les drapeaux normands? Les successeurs de Guillaume, par d'habiles sympathies, encouragèrent ce mouvement d'opinion[2]; aussi faut-il voir dans l'enthousiasme patriotique du peuple et dans la faveur intelligente des rois la cause principale du développement extraordinaire que prit tout à coup la poésie d'origine bretonne : c'est la révolution politique et militaire de la fin du XIe siècle qui lui donna l'essor. — Ici une double question se pose : les légendes recueillies par Nennius, amplifiées par Geoffroy, s'appuyaient-elles sur un fonds solide de vérité historique? Quelle ressemblance peut-on signaler entre ces légendes et les fictions de la Table-Ronde?

Artus, le héros principal de Nennius et de Geoffroy, était un personnage réel. Il y avait eu, au VIe siècle, un roi de ce nom, maître d'une partie des côtes méridionales de la Grande-Bretagne, vainqueur des Saxons, blessé mortellement dans une bataille suprême où l'indépendance nationale périt avec lui. Les plus anciens hagiographes d'Angleterre, parlent de ses exploits[3]. Dans les siècles qui suivirent sa mort, l'imagination exaltée des Bretons opprimés, les lais des harpeurs, propagés dans le pays de Galles et en Armorique, agrandi-

1. « Gloriantur ad invicem, prædicant et confidentissime jactant, toto in hac spe populo manente quoniam cives (les indigènes) revertentur et, juxta Merlini vaticinia, exterorum tam natione pereunte quam nuncupatione antiqua, in insula tam nomine quam omine Britones exultabunt. » (Giraud de Barry, *Itinéraire*.)

2. Henri II, qui régna en 1154, allait au fond du pays de Galles entendre chanter les ballades composées en l'honneur du roi Artus.

3. Sharon Turner, *Histoire des Anglo-Saxons*, t. I, p. 283-297.

rent et transformèrent son personnage : la légende fit de lui un conquérant du monde entier, une sorte de Charlemagne entouré d'armées innombrables et soutenu de toutes les puissances de la magie. Lancée dans cette voie, la fiction ne s'arrêta plus; la vie d'Artus ne fut qu'un long prodige. La baguette des fées qui l'avait touché à son berceau veilla sur lui jusqu'à sa tombe. Un premier miracle a signalé la naissance du héros. Il est né du prince armoricain Uter et d'une reine de Cornouailles femme du roi Gorloes Ier, trompée par l'enchanteur Merlin qui a donné à Uter la forme et les traits de Gorloes. Armé d'une épée magique, *Calibourne,* ou *dure-entaille*, présent des fées de l'île d'Avalon, il parcourt l'Europe à la tête de 183,000 chevaliers et passe en Orient; après avoir prié pendant trois jours au Saint-Sépulcre, il en rapporte une croix du Sauveur et une image de la Vierge. A son retour, il tient cour plénière à Paris et revendique le droit de porter trente couronnes. Rentré dans ses États, il établit son séjour dans l'ancienne ville des préteurs romains, Caerléon[1]. La fleur des rois et de la chevalerie d'Occident accourt à ses tournois : il a pour conseillers et pour amis maître Keu, le Manceau, son sénéchal ou majordome, Beduier l'Angevin, son échanson, Gauvain de Norwége, son ambassadeur, Hoël, roi de l'Armorique, son cousin et son fidèle allié. Pour eux il crée l'ordre militaire de la Table-Ronde où il n'y a ni premier

1. Caerléon, ou la *Ville des Légions*, était sous les Romains la capitale du pays des Silures, dans le comté de Monmouth. Là était le préteur, le dépôt des aigles, le chef-lieu des 15 stations militaires de la Cambrie méridionale. Au XIIe siècle, elle n'offrait plus que des ruines, mais grandioses. Giraud le Gallois les décrivait ainsi : « On y voit des palais immenses dont les toits autrefois dorés rappellent le luxe des empereurs romains qui les ont bâtis, une tour gigantesque, des thermes remarquables, des ruines, des temples, des théâtres, une enceinte de fortes murailles, des constructions souterraines, aqueducs, hypogées, des tuyaux de chaleur en maçonnerie d'un travail merveilleux. » (*Itinerarium.*) — Aujourd'hui il n'en reste plus que des pans de murailles de 10 pieds de large et de 14 pieds de hauteur; l'enceinte n'a guère qu'un tiers de lieue de circonférence, mais les fondations qu'on trouve à plusieurs lieues de distance, prouvent que les faubourgs étaient très-vastes. (M. de la Villemarqué.)

ni dernier, où tous les chevaliers sont servis en même temps et de la même manière, symbole d'une parfaite égalité. Il porte une croix à son épée et à son front; sur son bouclier brille l'image de la dame de ses pensées, la Vierge Marie; en l'honneur de la Vierge, il pousse son cri de guerre : Dieu et Sainte Marie! A sa cour règne la loi de l'amour pur qui ennoblit les âmes et y fait naître l'héroïsme. Quand l'heure dernière a sonné, quand, trahi par son neveu Mordred, il est blessé à la bataille de Camlan, des esprits mystérieux le portent dans l'île d'Avalon[1] où les fées doivent le guérir et d'où il reparaîtra un jour pour venger son pays. Voilà les principaux traits de la légende d'Artus. On y distingue sans peine les influences diverses qui ont concouru à la former : l'histoire, la poésie, les passions populaires, un reste de superstitions païennes et celtiques mêlé au mysticisme chrétien, un reflet visible enfin et une imitation de la légende de Charlemagne.

Dans Nennius la légende d'Artus n'a pas encore tous ces embellissements ni cette ampleur. Nennius est sincère, et son récit très-simple a presque la valeur d'un témoignage historique : « Artus, dit-il, fut élu douze fois pour commander les Bretons, et douze fois il battit les Saxons; il portait sur son bouclier l'image de la Vierge Mère de Dieu. » La fiction, qui naît à peine dans Nennius, se développe dans l'*Historia Britonum*, à l'aide des récits populaires, et les poëtes du cycle breton y trouveront tous les éléments essentiels de leurs inventions[2].

Merlin, le second personnage de l'épopée bretonne, le représentant de l'ancien druidisme, le démon de cet empire

1. L'île d'Avalon (*île des Pommes*) était pour les Bretons et les Celtes une sorte de jardin des Hespérides. Dans sa *Vie de Merlin*, Geoffroy de Monmouth la définit ainsi :

Insula Pomorum quæ fortunata vocatur.

2. Un historien du XIIe siècle, Guillaume de Malmesbury, a bien discerné

magique créé par l'imagination des Celtes, a sa place dans cette chronique primitive à côté d'Artus; mais c'est surtout dans l'*Historia Britonum* qu'il est vivant et agissant. Avant de publier ce livre, Geoffroy avait rédigé en prose les *Prophéties de Merlin*, et plus tard, de 1140 à 1150, il écrivit en vers latins une *Vie de Merlin*, où les traditions populaires sur le fameux enchanteur étaient recueillies et mises en ordre[1]. Connaissant à fond son sujet, il l'a traité avec compétence dans le VIIe livre de l'histoire des Bretons. Merlin est né en Cambrie d'un nonne et d'un esprit de l'air[2]. Nennius l'avait fait naître, plus simplement, d'un consul romain. Vortigern, un roi saxon, veut l'immoler sur les fondements d'une citadelle qu'il bâtit, — autre allusion à la coutume gauloise des sacrifices humains; — Vortigern est brulé vif, et un libérateur est donné aux Bretons dans la personne d'Artus. Pour servir ce prince, Merlin prend toutes les formes : il se transfigure en vieillard, en nain, en cerf, en jongleur, en ermite. Séduit par la fée Viviane, il vit dans les bois avec elle. Un chevalier le trouve chantant au bord d'une fontaine et le ramène à la cour. Il s'enfuit de nouveau. Viviane lui a bâti dans la forêt, sous un buisson d'aubépine, une prison magique où elle le tient charmé. Le sage Gauvain réussit à trouver sa prison, sans pouvoir rompre le charme.

Geoffroy donne à Merlin pour compagnon *Pérédur*, qui deviendra Perceval le Gallois, dans le roman du *saint Graal;*

dans l'histoire d'Artus l'élément réel et l'élément fictif : « Hic est Arturus de quo Britonum nugæ hodieque delirant : dignus plane quod non fallaces somniarent fabulæ, sed veraces prædicarent historiæ. Quippe qui labantem patriam diu sustinuerit infractasque civium mentes ad bellum acuerit. » (L. I.) — Au moyen âge l'obstination des Bretons à espérer le retour d'Artus était passée en proverbe ; on disait « un espoir breton. » Les sermonnaires et les poëtes y font de fréquentes allusions. (Voy. Pierre de Blois, épître 57. — Joseph d'Exeter, *de bello Trojano*. liv. III. — Pierre Chrysologue. — Rutebeuf, *lai de Brichemer*.)

1. De Merlino plebei modulaminis interpretatus sum sermonem. (*Hist. Brit.* Lib. IV. Proœmium.)

2. La croyance au commerce des démons avec les femmes de la terre était d'origine gauloise, nous dit saint Augustin. (*De civit. Dei*, ch. XXXIII.)

il fait aussi mention d'Yvain, courtisan d'Artus, l'un des héros du *Chevalier au lion*, roman de Chrestien de Troyes. *Lancelot*, ou Ancelot (en breton, *Maël*, serviteur), figure également dans ses récits comme un modèle accompli des vertus chevaleresques [1]. Mais, ni la *Table-Ronde*, ni le *Saint Graal*, ni les amours de *Tristan et d'Yseult* ne font partie des légendes que Geoffroy et Nennius ont recueillies. Il faut chercher ailleurs la source de ces inventions.—Ce fonds primitif, rassemblé par Nennius et par Geoffroy, comment s'est-il ensuite développé ? comment a-t-il passé de là dans les compositions poétiques des trouvères français ?

§ II

Développement des légendes primitives. — Les récits en prose et les poëmes en vers.

Le premier poëte français qui ait puisé aux sources que nous venons d'indiquer, c'est Wace, l'auteur du *Brut* et du *Rou*. Le *Brut* parut en 1155, quelques années après l'*Historia Britonum*. Wace, né à Jersey [2], élevé à Caen, nommé clerc-lisant de Henri II Plantagenet, et un peu plus tard chanoine de Bayeux, nous représente bien cette alliance à la fois poétique et politique, récemment formée entre la Bretagne et la Normandie, cimentée avec gloire par la défaite de leurs ennemis communs, les Anglo-Saxons. C'est pour plaire à ses puissants protecteurs que Wace écrivit ces deux poëmes ou plutôt ces deux chroniques rimées, où il retrace l'histoire des deux pays et célèbre tour à tour les héros bretons et les princes normands. Le *Brut* fut présenté à la célèbre Éléonore d'Aquitaine, femme de Henri II. Wace y copie Geoffroy, mais il le complète ; les chants populaires, auxquels il fait souvent

1. « Omnium fere Britanniæ pulcherrimus, largior ceteris, robustus armis, et ultra modum probitate præclarus. » (L. XII, ch. I.)
2. On ignore la date de sa naissance ; il mourut vers 1180.

allusion, lui ont fourni plus d'un détail nouveau[1]. Il leur a emprunté, par exemple, la tradition de la *Table-Ronde*, dont Geoffroy n'avait rien dit[2]. Le *Brut* est fort long ; il contient 15,300 vers octosyllabiques, faciles, coulants, monotones et plats : c'est le style d'une gazette rimée. Ce genre de poëme tient à la fois de l'histoire et de la Chanson de Gestes ; plus sérieux que la fiction pure, plus fabuleux qu'une chronique, il fait classe à part, et nous présente une des formes de l'histoire primitive, aspirant à sortir de la période légendaire pour entrer dans l'époque de certitude et de vérité[3]. Le roman

1. Tant ont li contéor conté,
Et li fablior tant fablé,
Por lor contes ambeleter
Que touz ont fait fables sanbler.
(T. II, p. 76, édit. Leroux de Lincy, 1838.)

2. Fist Artus la réonde Table
Dont Breton dient mainte fable.
(T. II, p. 74.)

3. Selon Wace, Brutus, petit-fils d'Enée, donna son nom aux Bretons. Londres s'appela *Troie neuve*, Trinovant.

La terre avoit nom Albion,
Mais Brutus li cangea son nom,
De son nom Bruto nom li mist
Et Bretaigne son nom li fist.
Les Troyens ses compagnons
Apela de Bruto Bretons...
(T. I, p. 58, vers 1208.)

Voici la description, en style assez peu épique, des armes d'Artus :

Ses cauces de fer a calcies
Beles et bien aparillies :
Hauberc et bon et bel vestu,
Tel qui à tel roi disnes fu.
Calabrum ot çainte s'espée
Qui bien fu longe et bien fu lée ;
En l'ile d'Avalon fu faite.
Helme avoit en son cief luisant
Et fu d'or li nasaus devant.
En som o portrait un dragon.
Sor un ceval monta mult bel
Et fort et corant e isnel...
(T. II, p. 54, vers 9,523.)

Blessé à la bataille de Camlan, Artus est porté en Avalon :

Joste Camlan fu li bataille
A l'entrée de Cornuaille...

de *Rou* ou de Rollon, qui parut après 1160, est écrit d'un style plus ferme et plus animé ; on voit que l'auteur, ne se bornant plus à traduire dans ses récits prolixes les croyances populaires, est soutenu par l'intérêt d'événements réels et par la grandeur des conquêtes normandes. Il hausse le ton dès qu'il touche aux matières héroïques, et ce changement se marque dans le rhythme même : en arrivant aux exploits de Rollon, Wace abandonne l'octosyllabique sautillant pour l'alexandrin plus ample et plus sonore ; le vers semble grandir avec les personnages. Toute cette partie qui contient près de 5,000 vers (de 750 à 5,165) et qui comprend l'histoire de Rollon, de Guillaume Longue-Epée et de Richard, est en tirades monorimes comme les Chansons de Gestes : plus loin reparaît l'octosyllabique. L'ensemble de la composition monte à 16,547 vers ; Wace y met à contribution les chroniques latines de Dudon de Saint-Quentin, de Guillaume de Jumièges et d'Ordéric Vital, en y mêlant les inventions des jongleurs : il suit la même méthode que dans le Brut [1]. Un des plus curieux épisodes du *Rou* est le chant de révolte des paysans normands, sous le duc Richard Ier. Wace, génie peu inventif, l'a probablement tiré de quelque chant populaire antérieur : ce qui augmente l'intérêt historique de cette protestation des serfs du xe siècle contre la tyrannie féodale. C'est, croyons-nous, la plus ancienne expression poétique de la haine sociale dans notre pays [2].

Artus, se l'estore ne ment,
Fu navrès el cors mortelment.
En Avalon se fit porter
Por ses plaies médiciner...
(T. II, p. 229, vers 13,660).

1. A jugléors oï en m'enfance chanter
Ke Willame jadis fit Osmont essorber (tuer)...

Le roman de *Rou*, édit. de Frédéric Pluquet, 1827 (vers 2108).

2. Nus sumes homes cum il sunt ;
Tex membres avum cum il unt,
Et altresi grant cors avum,
Et altretant sofrir poum ;
Ne nus faut fors cuer sulement.
Alium nus par serement

Nous pourrions citer aussi parmi les nombreux récits de batailles, la description si développée, et parfois si éloquente de la journée d'Hastings; plus d'une cantilène, sans doute, soutenait ici la verve ordinairement languissante du narrateur. Il a certainement emprunté à d'anciennes légendes le personnage du jongleur Taillefert, dont nous avons parlé plus haut [1]. En somme, malgré les mérites du roman de *Rou*, Wace n'est pas un poëte, mais un vulgarisateur; il a servi tout ensemble l'histoire et la poésie : l'histoire, en popularisant le souvenir des faits réels recueillis dans les chroniques latines; la poésie, en tirant de l'obscurité les légendes bretonnes que résumait l'ouvrage de Geoffroy de Monmouth. Le premier il a mis en lumière la nouveauté des fictions d'où le cycle breton allait sortir. Aucun de ses poëmes n'appartient à ce cycle; mais il en a préparé et facilité la formation, et les trouvères, avertis par lui, ne tardèrent pas à féconder la matière originale et neuve qu'il s'était contenté de leur découvrir.

Entre 1160 et 1170, un de ces trouvères, né dans le comté de Montbéliard, le chevalier Robert de Boron, prit dans les traditions bretonnes l'idée d'un poëme assez bref et un peu sec que nous avons en partie : c'est le roman *du Saint Graal*, qui n'est autre que la légende de ce nom mise en vers, sans

Nos aveir e nus defendum,
E tuit ensemle nus tenum ;
E se nus voilent guerréier.
Bien avum cuntre un chevalier
Trente u quarante païsans
Maniables e cumbatans.
Malveis serunt se vint à trente
Bacheler de bele juvente
Ki d'un ne se porrunt desfendre.
S'ils le volent ensemle prendre...
As arcs, as haches, as gisarmes,
E as pierres ki n'ara armes...
De tut ferum nos volentez,
De bois, de ewes et de prez...

(Vers 6,025.)

Les idées de partage et de pillage y sont associées, comme on voit, aux désirs de vengeance et de représailles contre les personnes.

1. Vers 13.149.

un mérite bien frappant d'invention [1]. Voilà par quel côté l'imagination française aborda les sources enchantées qui commençaient à faire bruit dans le monde. Ni Geoffroy, ni Wace, — nous l'avons dit, — n'avaient connu ou signalé cette légende particulière du Saint Graal. Où donc Robert de Boron l'a-t-il trouvée? Pourquoi cette préférence accordée par lui à la moins célèbre des fictions créées par le génie breton? Il y avait en Angleterre une tradition pieuse et cependant ennemie de la suprématie romaine, qui servait pour ainsi dire d'Evangile aux prétentions particulières et à l'orgueil dissident du christianisme national. On racontait que Joseph d'Arimathie, apôtre de la Grande-Bretagne, avait apporté dans l'île un vase (*Graal,* en celtique) contenant le précieux sang du Sauveur : qu'était devenu ce vase et la relique sacrée? On l'ignorait; mais on disait que Joseph, après avoir converti les Bretons, était mort et reposait au monastère de Glastonbury, fondé par lui; on montrait son corps, en ajoutant que le *saint Graal*, caché dans une retraite mystérieuse pour échapper aux profanations des Saxons, reparaîtrait un jour, présageant, par cette découverte, l'affranchissement et la prospérité de la Grande-Bretagne. C'est ainsi que le sentiment religieux s'unissait aux espérances du patriotisme dans les légendes qui forment la base du cycle d'Arthur; et cette alliance étroite, partout manifeste, est le trait caractéristique de l'épopée bretonne.

Un peu avant le XIIe siècle, un moine de Glastonbury avait rédigé sur cette fable un livre latin intitulé *Liber Gradalis* ou *De Gradale*, le livre du Graal : tous les romanciers, moins d'un siècle après, sont venus y puiser. Dans leur fierté peu orthodoxe, les Bretons tiraient de ces croyances un privilége; ils se fondaient là-dessus pour refuser l'obéissance aux décrets de la cour romaine, prétendant qu'ils avaient été convertis, non par saint Pierre et les apôtres, mais par Joseph, et qu'ils relevaient de

1. Publié en 1841 par F. Michel. — 4,000 vers environ.

lui seul. Le roi Henri II, au temps de ses démêlés avec le saint-siége, encouragea les prétentions nationales; il fit traduire en français, par un de ses familiers, Gautier Map [1], le *Liber Gradalis*, hostile à la domination pontificale. Map, en le traduisant, l'amplifia ; et ce développement du *Liber Gradalis* est le premier en date des romans français du saint Graal. « Les inventions de Map, dit M. Paulin Pâris, ont une physionomie tantôt byzantine, tantôt galloise. Le roi-pêcheur Mordrain, dépositaire du vase sacré, est un personnage créé par lui. Le vase est caché dans les profondeurs d'une forêt du Northumberland, où Gulaad viendra un jour le découvrir. » Map fit un second roman sur les mérites et les efforts nécessaires pour parvenir à cette découverte; c'est la *Quête du saint Graal*, composition dont voici l'idée fondamentale : « Un chevalier, vierge de corps et chaste de pensée, est destiné à parvenir jusqu'au roi-pêcheur et à découvrir le précieux vase [2]. »

La première publication de Map appartient à la même époque que le poëme de Robert de Boron. Or, ce poëme ne doit rien ni au *Liber Gradalis*, ni à la traduction amplifiée de Gautier Map. Dans la ressemblance du fond, des différences significatives se font sentir : Robert de Boron, par exemple, ne parle pas de la prédication de Joseph d'Arimathie en Angleterre. Où donc, nous le répétons, a-t-il pris l'idée de son poëme? La légende du *Saint Graal* n'était pas d'origine bretonne. Avant de se répandre et de s'accréditer en Angleterre, elle s'était formée sur le continent, et notamment dans le monastère de Moienmoutier, situé au milieu des Vosges. Sous Charlemagne, Fortunat, patriarche de Grado (la nouvelle Aquilée), avait donné à ce couvent les reliques de Joseph d'Arimathie : la légende était née, avait grandi près de ce dépôt sacré ; l'Évangile de Nicodème, la

1. Giraud de Barry dans son Itinéraire appelle Map
« *Regis domesticus familiaris, litterarum copia præclarus.* »

2. P. Pâris. Les romans de la *Table-Ronde* (1868), t. I, introduction. — *Romania*, n° d'octobre 1872.

Vindicta salvatoris, dont on a des manuscrits qui datent du VIIIe siècle, fournirent les éléments de la croyance au sang divin recueilli dans un vase. L'historien Richer, au chapitre VI du livre II de sa chronique nous apprend que le corps de Joseph fut enlevé de Moienmoutier, vers le milieu du Xe siècle, par des moines étrangers : évidemment ces larrons étaient des moines bretons qui transportèrent ces reliques dans leur pays, au couvent de Glastonbury, et convertirent la légende primitive en tradition nationale. Né dans le canton de Montbéliard, Robert de Boron a connu la légende primitive des Vosges et s'en est inspiré ; son poëme sur le Graal ou sur Joseph d'Arimathie, dédié à messire Gautier de Montbéliard, est beaucoup plus court que le roman contemporain écrit par Map, et ne contient rien de blessant pour l'Église de Rome : ce qui achève de prouver la différence des origines [1]. Deux œuvres sont donc sorties simultanément de la même tradition, sur deux points éloignés, sans se connaître ni s'imiter ; et de même que Gautier Map ajouta un second roman à sa publication première, Robert de Boron écrivit un second poëme intitulé *Merlin*, dont il nous reste cinq cents vers. Mais lorsque ce trouvère composa le *Merlin*, les romans de Map ne lui étaient plus inconnus ; les

1. Voici un court fragment de ce premier poëme ; Joseph recueille le sang de Jésus :

Endrementiers qu'il le lavoit,
Vit le cler sanc qui découroit
De ses plaies qui li sainnoient
Pour ce que lavées estoient...
A donc est-il errant couruz
A son veissel, et si l'a pris,
Et où li sanc couloit l'a mis,
Qu'avis li fu que mieuz seroient
Les goutes ki dedenz cherroient...
Or fu li sanc touz récéuz
Et ou veissel tous requeilluz.
Joseph le cors envolepa
En un sydoine qu'acheta ;
Et d'une pierre le couvri
Que nous appelons tombe ci.

— Ces petits vers vont ainsi, rimant deux par deux ou trois par trois.

légendes bretonnes lui avaient été signalées et révélées. Aussi, dans une édition nouvelle et remaniée du *Joseph d'Arimathie,* fait-il allusion au livre de Map, tandis que le texte primitif déclarait fièrement « que pas un homme mortel n'avait encore conté cette histoire. » Par ces deux poëmes de Robert de Boron, et par ces deux romans de Gautier Map, composés tous les quatre de 1160 à 1170, débute la série des œuvres d'imagination, en vers et en prose, qui formeront l'épopée bretonne, le cycle d'Artus. Nous en avons élucidé les commencements et distingué les sources. A partir de la fin du XIIe siècle, les trouvères français développeront la riche matière rassemblée par Map, Robert de Boron, Wace, Geoffroy de Monmouth et Nennius. Voilà les auteurs originaux, les fondateurs du cycle breton.

Dans la période de trente années qui suit l'apparition des œuvres de Map et de Robert de Boron, les imitations et les développements en prose abondent. Si l'on excepte quelques parties de la branche de *Tristan*, rattachées de force à l'ensemble du cycle, les romans anonymes en prose ont précédé les poëmes en vers [1]. Le cycle breton, avant d'inspirer Chrestien de Troyes et ses successeurs, s'est constitué sous la forme de ces vastes compositions. Un romancier inconnu mit en récit les poëmes de Robert de Boron, en y accumulant des fictions d'origine orientale récemment importées dans notre poésie populaire, par exemple, les *Voyages de saint Brandin*, la *Vie de saint Barlaam* et l'*Histoire des sept sages de Rome*. Le *Graal*, ainsi transformé, devint la première branche du cycle ; le *Merlin*, traduit également et complété par le roman d'*Artus*, en fut la seconde : une autre main écrivit l'*Histoire de Lancelot du Lac*, qui devint la troisième branche; la *Quête du saint Graal*, imitation de l'œuvre de Map, forma la quatrième, et le cycle s'acheva par la branche

1. Les auteurs de ces romans prirent les noms d'Hélie de Boron et de Gace le Blond. Ce sont des noms supposés.

de Tristan[1]. Remarquons-le : toutes ces branches du cycle de la *Table-Ronde* n'ont pas été composées sur un plan tracé d'avance et dans le dessein arrêté de former un ensemble; elles ont été écrites séparément, sans idée de réunion possible, et ce sont les *assembleurs* qui, plus tard, au prix d'additions et d'interpolations nombreuses, ont créé un lien factice et constitué le cycle après coup.

Dès son apparition, cette littérature nouvelle jouit d'une grande vogue auprès du public féodal : « On s'exposait à passer pour grossier et mal-appris si l'on semblait l'ignorer[2]. » Malgré ce prompt succès, elle se répandait difficilement; les gros volumes en prose, repoussés tout à la fois par les libraires classiques et par les jongleurs, étaient d'un débit rare et d'une transcription hasardeuse. Ce n'est guère qu'à la fin du XIIIe siècle que la prose trouva pour se propager des conditions meilleures. Hélinand, dont la chronique s'arrête en 1209, dit qu'il a cherché vainement à lire le *Saint Graal*, et que ce roman, qui est entre les mains de quelques princes, s'est dérobé à ses investigations les plus patientes[3]. La poésie seule pouvait populariser les fictions nouvelles, attirer l'attention générale sur leur mérite. Frappée de cette idée, la comtesse de Champagne, Marie de France, engagea son poëte favori Chrestien de Troyes à mettre en vers les nouveaux romans. Fille de Louis VII et d'Éléonore d'Aquitaine, sœur utérine des rois de France et d'Angleterre, mariée successivement au comte de Champagne et au comte de Flandre, Marie était le lien qui unissait les principales cours du Nord à la fin du XIIe siècle; Chrestien, traducteur d'*Ovide*, se montra docile à ses conseils, et donna en vingt ans, de 1170

1. L'antériorité des romans en prose sur les poëmes de Chrestien de Troyes a été démontrée par M. Jonckbloet de la Haye.

2. « Notam rusticitatis incurrebat qui talium narrationum scientiam non habebat. » (Alfred de Beverley, 1160.)

3. « Hanc historiam latine scriptam invenire non potui; sed tantum gallice scripta habetur a quibusdam proceribus, nec facile, ut aiunt, tota inveniri potest. Hanc autem nondum potui ad legendum sedulo ab aliquo impetrare. »

à 1190, *Perceval le Gallois,— Le Chevalier au lion,— Erec et Enide, — Cligès, — Lancelot du Lac* ou *Le Chevalier de la Charrette,* poëmes qui ne présentent que des développements ou des épisodes de l'épopée en prose dont nous avons signalé l'origine.

Grâce à lui, les légendes bretonnes, naturalisées dans les imaginations françaises, devinrent une province de notre domaine poétique; la source étrangère, épanchée dans sa plénitude, se répandit en vers doux et gracieux, et pénétra jusqu'aux plus lointaines contrées de l'Occident. Le cycle breton fut dès lors constitué en regard du cycle féodal et carlovingien, et lui disputa, par un intérêt plus varié, par des mérites différents, la faveur publique.

§ III

Les mérites littéraires du Cycle breton.

Une facilité spirituelle, une prolixité un peu fade, voilà les deux traits caractéristiques des poëmes français du cycle breton. Nous n'y retrouvons plus les mœurs grossières ni la rude poésie des Chansons de Gestes : tout y est coulant, aimable, d'un agrément monotone, d'une finesse subtile, d'une intarissable fécondité. Des aventures compliquées d'épisodes, des récits et des tableaux où le détail noie la conception principale, d'interminables séries de petits vers à rimes plates ont remplacé les laisses monorimes, les décasyllabes et les alexandrins sonores, les descriptions ardentes, et le fracas guerrier de l'épopée féodale. Quand l'Arioste a dit au commencement de l'*Orlando furioso* qu'il « chantait les dames et les chevaliers, l'amour et les armes, les courtoisies et les entreprises hardies, » il a traduit fidèlement l'esprit des romans de la *Table-Ronde*, et résumé la vie brillante de ces héros galants, voluptueux, aventureux, aussi braves que les barons, mais d'une valeur moins âpre, moins enivrée de sang et de carnage, adoucie et déjà civilisée par le goût des

plaisirs délicats. Dans le cycle d'Artus, le chevalier n'est rien sans la dame de ses pensées; en son absence, il est anéanti, il n'agit plus, ne voit plus, n'existe plus. La flamme intérieure s'éteint chez lui dès que l'objet aimé s'éloigne et cesse d'en ranimer l'ardeur. On distingue sans peine les éléments d'origine très-diverse dont la réunion forme l'idéal de l'amour, tel que nous le décrivent les poëmes de Chrestien de Troyes; c'est un mélange de la conception galloise du rôle des femmes, de certains souvenirs d'Ovide, de l'élégance sociale des troubadours et des cours d'amour, avec l'esprit facile et riant de la Champagne et de l'Ile-de-France. Nous ne donnerons pas ici l'analyse de ces poëmes, ni des romans qui les ont précédés : nous renvoyons, pour le texte en prose, à la publication récente de M. Paulin Pâris[1], et pour l'étude critique des principaux personnages, au beau travail de M. de la Villemarqué. Une erreur capitale, déjà signalée, affaiblit l'autorité de ce dernier ouvrage : l'auteur a eu le tort de prendre des imitations pour des modèles, et de se tromper souvent sur la date des œuvres qu'il citait. Si l'on se tient en garde contre cette partie contestable de ses recherches, on peut lire avec intérêt et avec fruit les comparaisons très-savantes qu'il établit entre les éléments de ces légendes composites, et l'on trouve en quelques chapitres, rassemblée et condensée, toute la substance du cycle breton[2].

Ces études si complètes, si faciles à consulter nous dispensent d'un plus long détail; mais, pour laisser à nos lecteurs une idée nette de l'épopée bretonne sous ses deux formes, nous voulons en citer ici un double fragment : l'un en prose, l'autre en vers. On sait que les poëmes de Chrestien de Troyes n'ont pas tous été imprimés, et ceux qui le sont se rencontrent difficilement[3]. Voici d'abord le passage du roman de *Tristan*

1. Les romans de la *Table-Ronde* (1868), 4 volumes.
2. Les romans de la *Table-Ronde*, 2e édition (1860), 1 volume.
3. Le *Chevalier de la Charrette* se trouve dans la collection des poëtes de Champagne par Tarbé, VIIe volume (Reims, 1849). Ce poëme, assez médiocre, commencé par Chrestien, a été terminé par Godefroy de Laigny. (Sur

en prose où Yseult pleure la mort de son amant. Bien que le fond de la légende soit connu, nous le rappellerons brièvement pour l'intelligence de ce récit. Tristan, neveu d'un roi du pays de Cornouailles, nommé Marc'h, ayant été blessé dans un combat, va en Irlande déguisé en joueur de harpe pour y trouver sa guérison. La belle Yseult, aux blonds cheveux, le guérit. Le roi Marc'h veut épouser Yseult, fille d'un chef irlandais, et Tristan la conduit à son oncle. En route, il boit par mégarde un philtre magique destiné au roi. Yseult et Tristan, par la vertu de ce philtre, sont en proie à toute la violence d'un amour que rien, pendant trois ans, ne peut éteindre. Yseult épouse Marc'h ; ses amours adultères avec Tristan sont découvertes. Tous deux fuient dans les bois ; ils se consolent en chantant sur la harpe leurs joies et leurs tourments. Yseult est rappelée par le roi, Tristan revient sous un déguisement ; leurs amours recommencent et sont de nouveau trahies. Yseult désespérée implore la protection d'Artus et cherche un refuge à sa cour; Tristan y paraît aussi et bat tous les chevaliers dans un tournoi royal. L'effet du philtre s'étant épuisé, il passe en Armorique, épouse une autre Yseult, fille du roi Hoël ; mais son ancienne passion renaît, et il envoie chercher la première Yseult. La seconde Yseult, pour écarter sa rivale, dit à Tristan que celle-ci refuse de venir; Tristan meurt de chagrin. La triste nouvelle a passé la mer; la première Yseult, l'épouse du roi Marc'h, l'apprend et s'abandonne à une douleur que le romancier décrit avec grâce et simplicité.

« Il estoit encore bien matin et non por quant li solaux estoit jà levez biaux, si clers et si luisanz que tos li mondes en estoit jà esclaircis. La ou li roys Marc'h estoit à la fenestre en tel guise com ge vos di, il regarde et voit la royne venir qui sa harpe aportoit et la mist ilec devant un arbre ; puis se departi d'ilec et s'en retorna en sa chambre et ne demora puis guères, quant ele

188 pages d'impression, 137 sont de Chrestien.) — *Erec et Enide* a été publié à Berlin par M. Haupt.

revint, et aporta une espée molt richement appareillie de totes choses. Tot maintenant que li roys voit l'espée, il connoist lors qu'ele fu de Tristans et que ce fu l'espée que Tristans ama onques plus, et lors reconoist bien li roys sans faille que la royne se velt ocirre et de cele meime espée...

« La royne estoit adonc au prael si richement vestue et appareillie com le jor meimes qu'ele avoit esté coronée et sacrée... Et avoit avec tot ce sa corone d'or en sa teste;... ele vient a sa harpe droit et baise tot premierement le poig de l'espée, mais dou fuerre ele ne la trait pas, ainz la met devant li et comence desus à plorer molt tendrement et à regreter Tristan. Et quant ele a auques mené celui doel, ele prend sa harpe et la comence à atemprer. Et quant ele l'a atemprée, ele comença adonc a regarder tot entor li, et voit le temps si bel et si cler et si durement net, le soleill luisant, et d'autre part ot les oisellons qui chantent parmi le gardin lor divers chant et aloient lor joie faisant par laïent. Et quant la royne a escouté celui chant et cele mélodie, a tant li sovient du moroys ou ele ot ja tant de son déduit avec Tristan, et lors comence à plorer. Et quant ele a celui plorer finé, ele ratrempre autrefoiz sa harpe en tel maniere come ele voloit dire son chant, et comence son lay en tel maniere com vos orroiz.

Li solez luist et clers et biaux,
Et j'oi le dolz chant des oisiaux
Qui chantent par ces abroissiaux,
En tor moi font lor chanz noviaux...

Dolente mon doel recordant
Vois contre ma mort concordant
Mon chant qui n'est pas discordant;
Lay en faz douz et acordant.

Tristan, amis, quant vos sai mort,
Premièrement maldit la mort.
Qui de vos le monde remort,
Se d'autrevel mors ne me mort.

Puis qu'estes mort, ge ne quier vivre,
Se ne vos véisse revivre,
Par vos, amis, a mort me livre,
Ja iert de moi le mond delivre[1]... »

1. Manuscrit de Paris, nº 750. — Bartsch, Chrestomathie, 2e édit. p. 139.

Cette description touchante, remplie de traits heureux nous offre un exemple du degré d'invention et d'originalité qui est le mérite propre des romans français du cycle breton. Nos romanciers et nos poëtes ont emprunté à la Bretagne des sujets tout créés et sur plus d'un point ébauchés : leur verve facile, ingénieuse, a réuni, mis en ordre, développé et fécondé par d'habiles transitions, par la richesse et la précision des détails, les ébauches primitives, la poésie flottante et dispersée des anciennes légendes. On se confirmera dans cette opinion en lisant quelques vers du poëme de Tristan[1], publié par M. F. Michel.

Tristan, malade en Armorique, envoie des messagers en Cornouailles, à la reine Yseult, et lui mande d'accourir. Un terme est fixé pour le retour; passé ce délai, Tristan, incapable de supporter la vie, succombera à sa douleur. Le pavillon du navire annoncera de la haute mer, par une couleur convenue, le succès du message. A l'appel de Tristan, Yseult s'évade du palais pendant la nuit, avec les messagers, et, par une poterne du mur que baigne la Tamise descend dans un bateau tout préparé[2]. Pendant qu'elle traverse le détroit, son amant, dévoré de la fièvre de l'attente, languit et se désespère; il fait porter son lit sur le rivage

1. Le sujet de ce poëme, qui est très-ancien et très-distinct des légendes de la *Table-Ronde*, auxquelles on l'a rattaché plus tard, a été souvent traité au XIIe siècle; d'abord par un certain Bérox, sous Henri II d'Angleterre : vingt-cinq ans après par un trouvère nommé Thomas; enfin par Chrestien de Troyes. —Voy. *Tristan*, recueil de ce qui reste de ses aventures, en français et en anglo-normand, par F. Michel. Londres, 1835-1838, 2 volumes. — Un fragment de 306 vers sur Tristan, en grec corrompu, a été trouvé au Vatican dans un manuscrit du XIIIe ou du XIVe siècle et publié à Breslau en 1821.

2. Tresque li altre dorment tuit,
A célée s'en vunt la nuit,
Mult cuintement, par grand heur,
Par une posterne de le mur
Qui desur Tamise estoit.
A flod muntant l'ève i veneit.
Le batel i esteit tut prest,
La réïne entrée i est.., (vers 13,081.)

pour apercevoir plus tôt le navire et la couleur du pavillon [1]. Yseult, pleine de désirs, approche enfin de ce rivage où elle est elle-même tant désirée : mais une tempête éclate et pendant cinq jours rejette le vaisseau vers la haute mer :

Oiez piteuse desturbance,
Aventure mult dolereuse ;
De tel désir, de tel amur
N'oïstes onc greignur dolur...
Li vens s'esforce e lève l'unde,
La mer se muet qui est parfunde,
Truble li tens, l'air epessist,
Levent wages, la mer nercist...
Itant cum dure la turmente,
Yseult se plaint, si se démente.
Plus de cinc jurs en mer dure
Li orages e la laidure...

Après l'orage, le calme plat : la nef, faute de vent, reste immobile. Et déjà l'on touche au terme fixé ; le dernier jour est venu; on arbore en vain le signal que Tristan ne peut encore apercevoir. Séparés par un destin jaloux, les deux amants, l'un sur le rivage, l'autre sur le vaisseau, se lamentent :

Terre désirent en la nef,
Mais il lur vente trop suef.
Sovent se clame Yseult chaitive,
La nef désirent à la rive,
Encore ne la virent pas...

Tristan, couché sur son lit, se tourne, le cœur navré, du côté opposé à la mer. Il se croit méprisé et trahi; cette pensée

1. Tristan, qui de sa plaie gist,
En sun lit forment languist ;
De ren ne puet confort aveir,
Mécine ne li puet vailler,
D'Yseult désire la venue...
Altre désir al quer n'el tint,
Et sovent se refait porter
En sun lit tout juxte la mer
Por atendre e véir la nef
Coment ele sigle e à quel tref... (*ibid.*)

le tue; après avoir appelé trois ou quatre fois Yseult, il expire :

Jo ne puis plus tenir ma vie,
Par vus, muer, Yseult, bele amie,
N'avez pité de ma langur,
Mais de ma mort aurez dolur.
Ce m'est, amie, grant confort,
Que pité aurez de ma mort.
Amie Yseult! treiz feiz dit,
A la quarte rend l'esperit...

Des plaintes et des gémissements retentissent dans la maison de Tristan. On met son corps, vêtu d'un drap de soie, sur un lit d'apparat. A peine l'amant infortuné a-t-il fermé les yeux, le vent se lève et Yseult touche au rivage. Entendant les cris et la rumeur publique elle demande ce qui est arrivé; on lui répond : « Tristan est mort[1] ! » Eperdue, muette de douleur, elle court par la ville, « toute désafublée; » elle entre la première au palais et apercevant Tristan inanimé : « Vous êtes mort pour moi, dit-elle; je vais maintenant mourir pour vous[2]. » Elle se jette sur le lit, embrasse son amant, et se plaçant à côté de lui, meurt de désespoir[3].

C'est dans la description de ces langueurs et de ces tendresses, dans l'analyse délicate du sentiment, dans cette éloquence diffuse, molle, subtile, mais pénétrante de la passion que les trouvères du cycle breton ont excellé : encore une fois leur mérite est là, mérite bien différent de celui des Chansons de Gestes, et qui a fait pâlir la gloire du cycle féodal et carlovingien. Ces romans en vers et en prose sont donc

1. Tristan, li preus, li francs, est mort.

2. Amis Tristan, quant mort vus vei,
Par raisun vivre puis ne dei.
Mort estes par la meie amur,
Et jo muer, amis, de tendrur.

3. Dejuxte lui va donc gésir,
Embrace li e si s'estend,
Son espérit aitant rend.

bien comme le dit M. P. Pâris, la glorieuse propriété, la création du génie français ; ils ont donné le modèle d'une poésie jusqu'alors inconnue au moyen âge et qui a suscité de nombreuses imitations. Volfram et Gotfrid en Allemagne ont traduit les poëmes de Chrestien de Troyes ; Dante, Arioste, le Tasse en Italie les ont plus ou moins imités ; l'Espagne, dans ses *Amadis,* s'est inspirée des chevaliers de la Table-Ronde : la légende d'Artus a fait le tour de l'Europe à côté de la légende de Charlemagne. A la fin du XIIe siècle, la poésie épique, agrandie et modifiée par l'apparition du cycle nouveau, avait achevé dans les esprits l'idéal de la perfection chevaleresque. Les mœurs générales en sentirent l'influence et en reflétèrent l'éclat ; un état du monde plus brillant et plus doux succéda désormais à la barbarie des temps féodaux.

CHAPITRE V

LE CYCLE DE L'ANTIQUITÉ. — FIN DE LA POÉSIE ÉPIQUE DU MOYEN AGE.

Comment l'antiquité a pu fournir une matière épique au moyen âge. — Idée qu'on se formait alors des héros et des mœurs de l'antiquité. — Croyances populaires sur la parenté des peuples anciens et des nations modernes.— Principaux poëmes du cycle antique : *Troie*, *Thèbes*, *Eneas*, *Jules César*, *Alexandre*.—Auteurs de ces poëmes. Benoît de Sainte-More. — Une classe particulière des poëmes épiques : les romans d'aventure. — Décadence et fin de la poésie épique du moyen âge. Causes de cette décadence.—Les poëmes en vers traduits en prose au xve siècle. La Bibliothèque bleue. — Popularité de notre poésie épique dans tout l'Occident. — Oubli qui succède à cette gloire ; mépris des siècles classiques pour le moyen âge. — Travaux et découvertes de la critique moderne, depuis 1830 jusqu'à nos jours.

Une troisième matière épique, un troisième cycle nous reste à examiner : c'est la *matière de Rome la grant,* comme disait le moyen âge, ou l'ensemble des sujets fournis à nos trouvères par l'antiquité. Mais comment des personnages étrangers, des événements si lointains pouvaient-ils intéresser le public du moyen âge et inspirer la verve naïve des poëtes populaires? Il n'y a plus rien là, semble-t-il, qui soit national, primitif et spontané; les conditions de l'épopée ne sont plus remplies : c'est une œuvre de clerc ou de savant, une des variétés de la littérature alexandrine. Sans doute ce cycle est le plus médiocre, le moins épique des trois; il parle moins vivement à l'imagination et n'excite pas au même degré l'émotion des foules; mais il est loin d'avoir autant que nous le supposons le caractère d'érudition pédantesque

qui nous frappe d'abord et nous déplaît. Il est plus national, plus populaire qu'il ne paraît, et cela pour deux raisons : la science, on pourrait dire l'histoire, en est absente, et quant aux héros anciens dont il chante la gloire, le moyen âge y voyait non des étrangers, mais des ancêtres.

L'histoire de l'antiquité, pour les imaginations du XIIe siècle, n'était qu'une légende un peu plus ancienne que les autres. Toutes les formes du passé s'y confondaient : les époques, les nationalités, les civilisations flottaient pêle-mêle dans un souvenir obscur et indéterminé; la nuit qui couvrait ce chaos, en effaçant l'idée des distances et des différences, égalait et rapprochait tout. César devenait un Charlemagne romain; Alexandre, un Charlemagne grec; tous deux, transfigurés en précurseurs du héros français, allaient comme lui par le monde, accompagnés de leurs douze pairs, battant les Sarrasins, et promenant sous tous les climats les invincibles phalanges de leurs barons. Le moyen âge abondait, avec un naïf orgueil, dans ce roman de l'ignorance : ne connaissant que lui-même, il façonnait l'univers à sa guise, et réduisait à sa taille l'humanité; il donnait aux Grecs et aux Romains, à l'Orient et à l'Occident ses mœurs, ses lois, ses passions et ses croyances. En puisant à la source antique, le trouvère ne sortait pas de la fable ni du domaine des traditions de son temps, puisque l'antiquité n'était qu'une province de l'imagination populaire. A ces ressemblances supposées entre les peuples anciens et les peuples nouveaux s'ajoutaient des parentés fictives, de prétendues affinités créées par la vanité nationale. Au XIIe siècle, il n'était pas une nation dans l'Europe chrétienne qui ne s'anoblît en se cherchant des ancêtres chez les Grecs, les Troyens ou les Romains : ces jeunes races avaient la manie des parvenus qui est de se fabriquer des généalogies et de se vieillir. Parmi ces illustres origines, la plus enviée, la plus disputée était l'origine troyenne : il y avait émulation à descendre des compagnons d'Hector, vaincus et fugitifs; chacun par quelque endroit se rattachait à leur infortune, et les plus

fiers se vantaient de placer leur berceau dans les ruines d'Ilion.

Au fond cette croyance n'était que l'expression bizarre d'un sentiment vrai : il y faut reconnaître le vague souvenir des émigrations primitives d'Orient en Occident, l'obscure conscience de la parenté des races indo-européennes. Les Eduens et les Arvernes, à l'époque de la conquête romaine, s'étaient proclamés descendants d'Énée, et par conséquent frères des Latins ; Marseille avait élevé, de tout temps, la même prétention[1]. Au VIIe siècle, Frédégaire le Scholastique donne aux Francks pour premier chef le fils de Priam, Francion. Après la chute de Troie, dit-il, une partie des vaincus a colonisé la Macédoine, l'autre est venue fonder en Germanie la puissance des Francks[2]. Une charte du roi Dagobert accueille et consacre cette tradition ; l'auteur anonyme des *Gesta Francorum*, contemporain de Frédégaire, la reprend à son tour et la développe : elle passe de là dans tous les chroniqueurs, Aimoin, Sigebert de Gembloux, Paul Diacre, et devient la base de l'histoire de France. Les Normands, de leur côté, les Scandinaves et tous les Allemands revendiquent la même origine[3] ; les Bretons, nous l'avons vu, ne cèdent cette gloire à personne : ils ont leur légende nationale de *Brutus* petit-fils d'Énée et premier roi de la Bretagne[4]. Giraud de Barry compare les devins bretons à Calchas, Hélénus et Cassandre ; il signale des affinités entre le gallois et le grec, explique les noms bretons par des étymologies troyennes[5]. — L'histoire de Troie, au moyen âge, avait

1. Arvernique ausi Latio se fingere fratres
Sanguine ab Iliaco. (LUCAIN.)

— Voy. la même légende dans Sidoine Apollinaire, Ép. 7, liv. VII. — Ammien Marcellin, liv. XV.

2. *Scriptores rerum gallicarum*, t. II, p. 461.

3. Guillaume de Jumiéges, *Hist. des Normands*, l. I, ch. I.

4. Nennius établit ainsi la généalogie en la faisant remonter jusqu'à Jupiter et Caïn : « Brito (Brutus) filius Silvii, filii Ascanii, filii Æneæ, filii Anchisæ, filii Assaraci, filii Tros, filii Dardani, filii Jovis de genere Caïn... »

5. Il applique aux Bretons ce vers :

Æneadæ in ferrum pro libertate ruebant.
(*Enéide*, VIII, 648.)

donc un caractère national très-marqué; ce n'était point une légende morte, ressuscitée par des érudits, et rimée pour les écoles : elle touchait le public féodal au plus vif de son orgueil et de sa curiosité en illustrant l'antiquité des grandes races, en poétisant l'origine des noms les plus fameux. Ajoutons que cette parenté troyenne, dont personne ne doutait, rattachait du même coup aux nations modernes les Grecs et les Romains, puisque les uns avaient été mêlés aux destinées des Troyens et que les autres se glorifiaient de les avoir pour ancêtres [1].

Aussi, dès les commencements de la poésie épique, à l'époque des cantilènes, avant l'apparition des vastes compositions carlovingiennes ou bretonnes, les légendes antiques figurent dans les chants populaires à côté des sujets contemporains. Un conte provençal du XIe siècle reproduit l'histoire du retour d'Ulysse avec de légères altérations : Minerve y est remplacée par le personnage de Sainte-Foi, mais les traits caractéristiques de l'événement, le naufrage, le déguisement du héros, la découverte de la ceinture, les effets du lotus, tout s'y retrouve, et l'imitation est manifeste [2]. Un autre épisode de l'Odyssée, Ulysse chez Polyphème, est recueilli et défiguré dans le *Dolopathos* [3] : divers souvenirs mythologiques, débris de l'histoire d'Œdipe, de Thésée, d'Hercule et d'Orphée se mêlent dans les *lais* des Bretons aux légendes de Tristan, de Lancelot et d'Artus. Plus tard, au XIIe siècle, ce ne sont plus seulement de vagues traditions qu'on emprunte à l'antiquité, mais des sujets de poëmes; et ces poëmes se subdivisent en trois classes distinctes. Il y a d'abord les traductions libres où l'on imite, en les

— Ailleurs il dit, à propos de la chute de Troie : « c'est ainsi qu'ils ont perdu Troie jadis, comme naguère ils ont perdu la Bretagne. »

1. Sur toutes les questions qui ont rapport au cycle de l'antiquité, on peut consulter le savant travail de M. A. Joly, intitulé : *Benoît de Sainte-More et le roman de Troie* (2 vol. in-4°. Franck, 1871).

2. Fauriel, *Hist. de la poésie provençale*, VIe leçon.

3. Recueil de récits en vers, d'origine orientale, composé par Hébert le Clerc, au XIIIe siècle.

travestissant presque toujours et sans en avoir conscience, les poëtes anciens : tels sont les romans *de Troie*, *d'Énée*, de *César*, de *Thèbes*, grossièrement traduits de l'Énéide, de la Thébaïde et de la Pharsale, ou inspirés par les récits apocryphes de Dictys de Crète et de Darès le Phrygien. D'autres sujets viennent de légendes et d'histoires antiques plus ou moins défigurées, par exemple, le *Roman d'Alexandre*, puisé dans la collection fabuleuse du pseudo-Callisthènes. Une troisième espèce comprend les récits d'invention romanesque, comme *Athis* et *Porphyrias*, *Ypomédon* et *Protesilaüs*, où l'on ne prend à l'antiquité que des noms. Voilà l'ensemble varié, la triple matière dont se compose le cycle de l'antiquité [1].

§ I.

Principaux poëmes du cycle antique. — Auteurs de ces poëmes. — Benoist de Sainte-More.

Le caractère national et l'intérêt patriotique de ces sujets anciens sont si vivement sentis par tout le monde au moyen âge, ils font si évidemment partie des traditions de l'Europe nouvelle que nous voyons les mêmes hommes écrire en vers les annales de leur temps et s'exercer sur ces matières antiques : dans leur pensée, tout se lie étroitement; le passé et le présent forment les époques différentes d'une seule et même histoire. L'un des poëtes les plus féconds du cycle de l'antiquité est sans contredit Benoist de Sainte-More, auteur certain du *Roman de Troie*, auteur présumé du *Roman d'Eneas* : or, Benoist a composé en outre une chronique des ducs de Normandie, en 44,474 vers; et dans cette chronique, où il remanie et développe, selon l'habitude constante du moyen âge, l'œuvre de Geoffroy Gaymar et celle de Wace, il ratta-

1. Presque tous ces poëmes n'existent qu'à l'état de manuscrit. Les seuls imprimés sont le *Roman de Troie* (1870), le poëme d'*Alexandre* (1861, Paris, Durand, éditeur; 1846, Stuttgard, édit. H. Michelant), quelques fragments d'*Eneas* (Pey, 1856). — Il y a 13 manuscrits du roman de Troie à la Bibliothèque Nationale, 2 à l'Arsenal, 1 à Montpellier, 2 à Venise, 1 à Londres, 4 à Saint-Pétersbourg. Il a été traduit dans presque toutes les langues de l'Europe.

chait, comme ses devanciers, l'origine des Normands et des Bretons à l'histoire de Troie. Cette parenté des races tenue alors pour indubitable, était l'inspiration maîtresse et dominante de ces poëmes ; elle leur imprimait un caractère d'unité bien plus visible au XIIe siècle qu'aujourd'hui [1].

Nous savons peu de chose sur ce Benoist de Sainte-More qui a rimé plus de 80,000 petits vers octosyllabiques [2]. D'où lui est venu ce surnom? On ne le sait pas avec certitude ; l'époque de sa vie est seule hors de controverse [3]. Il était clerc, probablement, comme Wace et la plupart des rimeurs contemporains; à sa langue, à sa grammaire on le reconnaît Normand. Plus jeune que Wace et Gaymar, il paraît leur avoir succédé dans la faveur du roi Henri II et de la cour. Ce règne de Henri II Plantagenet, qui devait finir misérablement dans des querelles religieuses, jeta tout d'abord un vif éclat [4]. Suzerain d'Ecosse, roi d'Angleterre, conquérant de l'Irlande, duc de Normandie, maître de nombreuses provinces sur le continent, Henri II était le plus puissant et le plus riche des princes de son temps. Il possédait en France quarante-sept de nos départements, et le roi n'en avait pas vingt. Sa cour, où se pressaient des Normands, des Provençaux, des Français, des Anglo-Saxons et des Celtes, mêlait le goût des tournois, des spectacles, des lectures publiques et de la galanterie à la passion des festins prolongés et des chasses effrénées. Une sauvage et brutale énergie, fidèlement peinte dans le *Polycraticus* [5] de Jean de Salisbury,

1. Geoffroy Gaymar, dont nous parlerons ailleurs, avait fait avant 1146 une histoire d'Angleterre en 6,000 vers; Wace a repris et amplifié ce sujet en 16,000 vers. Après Wace et Benoist, un anonyme fit une compilation de leurs chroniques, qui a été publiée en 1821 par Pluquet sous ce titre : *Chronique ascendante des ducs de Normandie.* M. F. Michel a donné en 3 vol. in-4° la chronique de Benoist (1836-1844).

2. Le roman de Troie en compte 30,108. — *Eneas* en renferme 10,400. Tous ces vers riment deux par deux.

3. Voir le travail approfondi de M. A. Joly : *Benoist de Sainte-More et le Roman de Troie.* (2 vol. Franck, 1870-1871.)

4. Henri II régna de 1154 à 1189.

5. Ce *Polycraticus*, traduit en français par Mézeray en 1640, est un mé-

perçait sous les dehors brillants de cette vie chevaleresque. Le roi, violent lui-même comme il l'a trop prouvé, ne manquait pas de certaines grâces dans le maintien et dans la parole ; il avait les instincts élégants et raffinés des modernes despotes : absolu, fastueux, ami des lettrés et s'appuyant volontiers sur eux pour résister au clergé et dominer l'Église. Pendant que son fils Henri et son frère Richard, réalisant l'idéal de la chevalerie errante, chevauchaient sur le continent en quête d'aventures, il s'entourait d'une armée permanente, soldée par lui seul; il encourageait les légistes, il inspirait les poëtes. On compte sous son règne soixante-neuf écrivains, qui presque tous composèrent en latin ; Londres avait déjà trois écoles, et le roi, homme de goût lui-même et éloquent[1], allait de sa personne jusqu'au fond du pays de Galles pour entendre et recueillir les ballades chantées par le peuple sur les exploits d'Artus[2]. La vive Éléonore de Guyenne, l'élève des troubadours, animait de sa beauté et de son ardeur les fêtes galantes de cette civilisation anticipée; elle propageait en Angleterre les poésies de la Provence et répandait dans le Midi les légendes du cycle breton. Voilà dans quel monde a vécu Benoist de Sainte-More, et sous quelles inspirations il a composé ses romans et sa chronique.

Le *Roman de Troie*[3], son œuvre principale, nous offre un abrégé, et pour ainsi dire une *Somme poétique* des légendes héroïques de la Grèce à l'usage des lecteurs du XIIe siècle : le début résume l'histoire des Argonautes; les 2,680 derniers vers sont consacrés à ces *retours* des chefs grecs, à ces νόστοι célébrés par les cycliques; le corps du poëme est formé de la matière même de l'Iliade. Nous pouvons étudier ici, dans un

lange de politique, de morale et de philosophie. Né vers 1110, mort en 1180, Jean de Salisbury fut secrétaire de Thomas Becket.

1. « Eloquentissimus erat et litteris eruditus. » (Jean de Salisbury.) Nul, dit Benoist,

Qui mieux connist œvre bien dite,
Et bien séant, et bien escrite.

2. Malmesbury, *Historia Anglorum*, p. 295. (Édit. de Gale.)

3. Composé de 1180 à 1190.

exemple frappant, les travestissements que l'imagination du moyen âge faisait subir à l'antiquité : raison de plus pour nous d'insister sur cette composition bizarre, mais caractéristique. — Quels sont les modèles imités par Benoist? A quelles sources a-t-il puisé? Il avait pu lire un poëme latin du XIe siècle sur la ruine de Troie, *De excidio Trojæ*, poëme en 104 vers élégiaques et léonins qui avait pour auteur Bernard, moine de Fleury[1]. Au siècle suivant, Simon Chèvre-d'Or, moine de Saint-Victor, composa dans le même rhythme un abrégé de l'Iliade et de l'Enéide en 2 livres ; son récit commençait à la naissance de Pâris et finissait à la mort de Turnus. Ces abrégés, fort goûtés du public des écoles, ont été sans doute connus de Benoist ; peut-être lui ont-ils suggéré l'idée de son roman. Mais a-t-il connu le modèle par excellence, le peintre original et puissant de la Grèce héroïque? L'auteur du roman de Troie avait-il lu l'Iliade et l'Odyssée? s'est-il inspiré d'Homère ?

Le moyen âge vénérait le nom d'Homère, admirait son génie et ne lisait pas ses œuvres. C'était un enthousiasme de tradition, transmis aux temps barbares par la civilisation latine et adopté par des imaginations ignorantes, naïvement éprises de toutes les gloires du passé. Dans les chronologies et les essais d'histoire universelle en latin, le nom d'Homère fait époque et marque une date : on dit le *temps d'Homère*, comme il y a le *temps de Moïse* ou de *Salomon*. Le grand poëte est fréquemment cité, son témoignage est invoqué par les grammairiens et les philosophes : on recueille précieusement ses vers épars dans les écrivains latins. Bède le Vénérable (672-735), traitant une question de prosodie, s'appuie de son autorité ; un poëte de l'Ecole du Palais, Angilbert, neveu de Charlemagne, le prend pour parrain et porte son nom ; le moine Gunzon, au Xe siècle, appelé d'Italie par Othon le Grand, emprunte trois mots à Homère en discutant contre le scolastique de Saint-Gall, Eckehard, qui lui a reproché une

1. Bernard vivait en 1050.

faute de grammaire, l'emploi d'un accusatif pour un ablatif[1]. Au siècle suivant, le chroniqueur Dudon de Saint-Quentin place « le grand Homère » à côté de Virgile et d'Horace; Garnier, moine de Saint-Ouen, dans une satire contre un moine étranger, le cite avec le même respect. Homère est dans la chanson de Roland[2]. Bernard de Chartres, au XIIe siècle, commentant l'Enéide dans son cours de grammaire et d'humanités, juge les mérites de l'Iliade et de l'Odyssée; les poëmes latins sur la ruine de Troie font aussi mention d'Homère[3]; Henri de Huntingdon en parle dans le prologue de son histoire; Gautier Map[4], Jean de Salisbury[5], Lambert d'Ardres en 1203, Jacobus Magnus au chapitre Ier du livre II de son Sophologium; Rutebeuf, dans la *Bataille des sept arts;* Guido Colonna, Jean de Meung[6] expriment tour à tour leur admiration pour cette gloire consacrée. Mais, répétons-le, ils admirent Homère sans le connaître, sur la foi de l'antiquité. Ces applaudissements sont un écho. Tout ce qu'on savait du poëte était contenu dans l'abrégé en vers latins placé sous le nom de Pindare : *Epitome ac summa universæ Iliados, Pindaro thebano auctore.* Le Ier chant a 112 vers, les quatorze derniers réunis n'en comptent pas plus de 340; l'ensemble s'élève à moins de 1,100 : voilà l'Iliade du moyen âge. Cette réduction, assez correcte, devint rapidement classique; on l'expliquait dans les écoles[7].

1. Voir sa lettre aux moines de Reichenau, publiée en 1724 par dom Martène dans son *Amplissima Collectio.*

2. Vers 2,615.

3. Alter Homerus ero, vel eodem major Homero,
Tot clades numero scribere si potero.

4. « Quis in scriptis Homero major? Quis Marone felicior? »

5. « Illud celeberrimæ perfectionis opus... Homerus cœlestis fidelissimus imitator. »

6. D'Homère ne te souvient,
Depuis que tu l'as étudié;
Mais tu l'as, ce semble, oublié.
(*Roman de la Rose*, 2e partie, vers 6,800.)

7. « Quelques-uns croient qu'il a existé au moyen âge des traductions latines et complètes d'Homère. A la Bibliothèque Nationale, il y a une tra-

Benoist n'a donc pas lu la véritable Iliade, et il y paraît bien quand on lit aujourd'hui son roman; outre le faux Pindare, Simon Chèvre-d'Or et Bernard de Fleury, il a consulté Darès le Phrygien et Dictys de Crète : ces deux auteurs, fort célèbres alors, sont ses principaux guides; il a puisé dans leurs récits la matière de ses descriptions. Expliquons ici l'origine de ces deux ouvrages apocryphes dont la fortune a été si grande et si durable auprès de la crédulité du public français; on comprendra mieux les erreurs qui, pendant si longtemps, ont obscurci dans les esprits le souvenir de l'antiquité. Dictys et Darès sont des noms supposés sous lesquels deux faussaires ont caché et accrédité leurs inventions. A quelle époque ont été composés ces récits? Probablement, vers les derniers temps de la période gréco-romaine: ce sont des productions de l'extrême décadence des lettres antiques, et comme le dernier débris d'un genre romanesque qui avait fleuri aux jours de stérilité et d'abaissement. Les *Héroïques* de Philostrate[1] peuvent nous donner une idée de ces légendes et de ces romans écrits sur la guerre de Troie pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne : les auteurs, quels qu'ils soient, des fictions de Dictys et de Darès connaissaient sans aucun doute les romans dont ils ont continué la tradition et popularisé les fables[2]. Peut-être ces deux noms, Dictys et Darès, sont-ils empruntés à quelque romancier antérieur : un bruit d'origine grecque, recueilli au IIIe siècle par Elien et Eustathe, attribuait à un Phrygien, nommé Darès, une *Histoire du siége de Troie* plus ancienne que l'Iliade. Il y a un Darès prêtre de Vulcain dans le Ve chant du poëme d'Ho-

duction latine de l'Iliade, vers par vers, due à Léon de Saint-Victor. (Manuscrits, n° 7,881.) L'exemplaire est de 1369. » (Note de M. Joly.) — Voy. aussi Thurot, *Etat des Etudes grecques au moyen âge*. Notices et extraits des manuscrits, t. XXII, pages 46-65, 108-110. — Egger, l'*Hellénisme en France*, t. I.

1. Philostrate, auteur de la vie d'Apollonius de Tyane, vivait sous Septime Sévère, au IIIe siècle.

2. Voir le savant ouvrage de M. Chassang : *Histoire du roman chez les Grecs*, page 213.

mère. Voici d'ailleurs une différence essentielle qui caractérise les deux récits et distingue les deux personnages : l'un est Troyen et l'autre Grec ; chacun d'eux, partial pour sa nation, raconte les faits dans un esprit exclusif, et, comme nous dirions, à son point de vue personnel.

Dictys de Crète, compagnon d'Idoménée, écrit le journal de la guerre de Troie « *ephemeridem belli Trojani conscribit* » sous l'inspiration de son chef et de ses compatriotes ; Darès, écrivain et guerrier, fait la contre-partie de ce récit, sous la dictée du patriotisme troyen[1]. L'un et l'autre épuisent le sujet, à la façon des poëtes cycliques et résument en vingt pages une histoire que tant de fictions ont enrichie. Dictys est le plus ancien et le plus habile ; il a connu des poëmes qui ont échappé à son rival : Darès, qui semble avoir écrit au VIe siècle, est plus ignorant, et, par suite, plus aride et plus monotone. Malgré ses défauts, il a fait les délices du moyen âge ; on l'a traduit en vers latins, puis en prose française dès 1272 ; la Renaissance du XVIe siècle n'a point détruit l'autorité de ses fictions ; Bossuet et Montausier le rangent parmi les classiques *ad usum Delphini*, et comme tel, il reçoit l'honneur d'une glose de madame Dacier. Pendant que Darès charmait les clercs des pays d'Occident, où l'on se vantait d'une origine troyenne, Dictys régnait sans partage en Orient : du VIIe au XIIe siècle il est la seule autorité que les Grecs reconnaissent et invoquent en ces matières. C'est au moment de la plus grande vogue de nos deux romans que Benoist écrit son poëme : aussi n'est-il pas étonnant qu'il se soit borné à les amplifier. Il les traduit, les combine et les développe comme il a traduit dans sa *Chronique* les historiens de Normandie : il a changé de sujet, en gardant son style et sa méthode. A ce fond il ajoute des emprunts faits aux *Métamorphoses* d'Ovide ; il y introduit les fées, les sorciers, tout le merveilleux du cycle breton ; il prend au XIIe siècle

1. On a perdu le texte grec de ces deux écrits. Il n'en reste qu'une traduction latine.

ses mœurs, ses croyances, ses modes, ses coutumes, et les applique de la meilleure foi du monde aux temps héroïques de la Grèce : Scarron sérieux, il travestit dans la naïveté d'un perpétuel anachronisme la haute antiquité.

Troie, flanquée de tours à créneaux, hérissée de clochers, dominée par le « maître donjon d'Ilion, » est une ville forte du moyen âge, pareille aux cités « orgueilleuses » que décrivent si complaisamment les Chansons de Gestes. Le roi Priam y convoque les barons de son fief et tient Parlement aux jours de grande fête. Calchas est un évêque qui a de nombreux couvents et un riche clergé sous son obédience. Dociles à sa voix, les Troyens jeûnent pour honorer les âmes de ceux qui ont succombé ; on porte solennellement les corps saints et les reliques sur le champ de bataille, au milieu des deux armées, pour jurer la paix. Les héros sont de vulgaires barons, « grands et gros, » gourmands, féroces, « hâbleurs et tricheurs, pleins de gaberie, » avec cela galants et amoureux, ayant tous une dame de leurs pensées. Entre Hector et Achille, le poëte a interverti les rôles : partout le Grec est sacrifié au Troyen ; l'invincible fils de Pélée, flagellé des plus dures épithètes, est presque toujours vaincu. Il est naturel que dans ce travestissement de la vérité les Troyens trouvent une revanche. Pâris lui-même, réhabilité, se transfigure en guerrier vertueux et intrépide : l'amant d'Hélène est devenu le modèle des preux[1].

1. Chevels avoit crespes et sors,
Et reluisanz plus que fins ors.
Sage esteit et vertuos,
Et d'empire molt coveitos...
Hardiz et prouz, et combatanz
Fort de ses armes et aidanz... (De 5,430 à 5,440.)

Voici le portrait d'Enée :

Eneas ert gros et petis,
Sages et en fez et en diz...
Les ielz ot vairs, lo vis joios,
De barbe et de chevels fus ros... (De 5,441 à 5,452.)

Je ne sais pourquoi il fait d'Hector « un borgne » :

D'andous les ielz boirnes esteit,

On pardonnerait facilement à Benoist son ignorance et ses paradoxes involontaires; mais son poëme a un tort plus grave : il ennuie. Le talent en est absent, la poésie ne s'y montre nulle part : on n'y rencontre pas même ces traits énergiques, cette verve d'expression qui éclatent çà et là dans les Chansons de Gestes. Une diffusion triviale, un puéril bavardage inonde et submerge tout. Ce défilé monotone de petits vers à rimes plates et d'expressions aussi plates que la rime est d'un effet insupportable. Rien ne prouve mieux, que le succès de pareilles œuvres, ce qu'il y avait de faiblesse native et d'incapacité dans ce qu'on appelle le génie du moyen âge. C'était un génie d'enfant, capricieux, plein de saillies, non sans grâces et sans heureux instincts, mais dépourvu de goût, de mesure, de noblesse, de vigueur soutenue du sentiment et du désir de la perfection.

Les autres poëmes du cycle de l'antiquité nous présentent les mêmes caractères et provoquent les mêmes réflexions. Le *Roman d'Enée*, qui devança de quelques années celui de *Troie*, est-il aussi de Benoist, comme on est tenté de le croire? Du moins on y peut saisir des airs de famille dans la ressemblance des défauts. On dirait la caricature d'un tableau de maître faite par un peintre de village. Voici de quel style l'auteur décrit l'agitation passionnée du cœur de Didon :

Mais point ne li mesaveneit.
Chevels ot blons, recercelez;
Par les espalles eteit lez;
Cors ot bien fet et forniz membres,
Mès ne les aveit mie tendres... (De 5,311 à 5,345.)

Tous les héros de Benoist sont *roux;* il en a fait des Normands et des Anglais. Même remarque pour les femmes : on n'en rencontre point de brunes dans le poëme.

Andromacha fu gresle et blanche,
Plus que n'est la neis sur la branche.
Blons fu sis chief et ver si oill,
Franche et simple, et sans orgoil.
Le col aveit de long espace,
Bele fu de cors et de face. (De 5,499 à 5,505.)

Sans doute Benoist a peint la cour d'Henri II sous ces noms grecs et troyens.

Torne et retorne molt sovent,
Ele souspire et si s'estent,
Souffle, gemist, et si baaille,
Moult se démene et se travaille,
Tremble, frémist, et si tressaut;
Le cueur li meut et si li faut...
Ele acole son couvertor;
Confort n'i treuve ne amor.
Mille fois baise son orillier,
Tout pour l'amor au chevalier.

Nous y voyons Didon ramenée dans sa chambre par quatre comtes, Enée armant Pallas chevalier. Quand les Troyens assiégent la ville de Latinus, Lavinie, du haut d'une tour, lance une flèche avec une lettre à l'adresse d'Enée[1]. Celui-ci et la jeune fille, à travers la mêlée et pendant l'assaut, se font les yeux doux, l'un sur le revers du fossé, l'autre dans sa tour; ils s'envoient des baisers. Les barons, des deux parts, s'en aperçoivent; ils « s'en gabent » entre eux d'un ton goguenard, et le bon Enée, « qui entendit moult bien leurs gabs, un poi s'en sourist. » — Ce roman, plus court que celui de *Troie*, compte 10,400 vers : il y en a 9,891 dans l'*Enéide*. L'auteur a retranché les épisodes de Laocoon et d'Achémenide, les jeux en Sicile, les conseils tenus dans l'Olympe et tout le merveilleux du poëme. Ces lacunes sont comblées par des hors-d'œuvre qu'on croirait empruntés aux fabliaux ou au *roman du Renard*. Nous en citerons un exemple. En dépit des préférences accordées par la reine Amate à Turnus, Enée est l'amant favorisé de Lavinie. Un dialogue s'engage, sur les remparts de la ville, entre la mère et la fille : « Ce n'est donc pas Turnus qui est ton ami, dit la mère. — Non certes, je vous le garantis, répond la fille. »

1. Adonc leva de le fenestre,
Et a pris enke et parchemin,
Si a escrit tot en latin.
La letre dist qui ert el' brief.
Salus mandoit el' premier chief
A Eneas son chier ami...

... Donc n'a nom Turnus tes amis.
— Nenil, Dame, je vous plévis.
— Et comment donc? — Il a nom: E;
Dont sospira, puis redist: NE.
D'ilec à pièce noma, AS,
Tot en tremblant le dist et bas.
La roïne se porpensa,
Et les sillabes assembla.
— Tu m'as dit E, et NE, et AS,
Ces letres sonent ENEAS.
— Voir, voir, Dame, ce est il.
— Si, ne t'ara Turnus? — Nenil.
— Qu'as tu dit, fole desvée?
Scés-tu à qui tu t'es donée?
Cil cuivers (perfide) est d'itel nature
Qu'il n'a gaires de feme cure...

Voilà ce qu'est devenue, dans les ridicules subtilités de ce jargon barbare, l'admirable beauté du poëme de Virgile [1].

Le roman anonyme *de Thèbes,* composé dans le même goût, écrit du même style, est une paraphrase fort libre et fort ennuyeuse de la *Thébaïde* de Stace. La seule différence qui existe entre ce travestissement et les précédents, c'est que le sacrilége poétique, commis contre une œuvre inférieure et déclamatoire, est beaucoup moins grave. Là aussi il est question de « messes, de psautiers, de clercs, de processions : » les chevaliers jeûnent, portent la haire ; Amphiaraüs est un « archevesque moult courtois. » Ces naïvetés nous dispensent d'insister. — Le roman de *Jules César* imite, ou plutôt traduit la *Pharsale* de Lucain. Car, au moyen âge, Lucain, Stace, Virgile, la plupart des poëtes et des prosateurs latins sont dans toutes les bibliothèques. Ce qui manque aux hommes de ce temps-là ce n'est pas la connaissance, mais l'intelligence de l'antiquité. Ils ont en mains les textes; ils n'ont pas le

1. Le roman d'*Eneas* n'a pas été imprimé. Il existe en manuscrit à la Bibliothèque nationale. Le minnesinger Henri de Veldeke en a donné une traduction libre dans son *Enéide*. — On lira avec curiosité les fragments d'*Eneas* publiés en 1856 par Alexandre Pey, d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale.

sentiment de la valeur des chefs-d'œuvre. Deux choses se dérobent aux lecteurs, aux imitateurs des nobles poëmes antiques et leur échappent absolument : l'âme et le génie du poëte. L'art supérieur, la beauté idéale, comme un rayon captif dans un milieu obscur, s'enlaidit et se déforme en traversant ces esprits étroits, sans délicatesse, qu'une éducation incomplète et grossière n'a tirés qu'à moitié d'une longue barbarie. Si Homère eût été connu, on ne l'aurait ni mieux apprécié ni plus habilement imité que Virgile. Le *Jules César* se distingue des œuvres du même genre en un seul point : l'auteur, Jacques de Forez, qui n'a mis, dit-il, que quatre mois à le faire, se tient beaucoup plus près du texte latin et ne se permet pas ces digressions où les autres s'égarent. Il a moins *enromancé* sa matière. Mais il n'est pas plus fidèle pour tout le reste, ni surtout meilleur poëte. Le caractère général de ces imitations versifiées, c'est l'égalité dans la platitude[1].

Une œuvre cependant s'élève au-dessus de ce niveau de médiocrité désespérante, et sans se distinguer par un mérite éminent, ni surtout par des qualités soutenues, nous offre quelques passages dont la verve et le ton belliqueux rappellent les tirades retentissantes de nos meilleures chansons de

1. Le *roman de Thèbes* et le *Jules César* sont inédits. — Voici quelques vers du *Jules César ;* le manuscrit porte la date de 1280 :

Lors est li ber à Rome en joie retornez ;
Si fu donc récéus à Rome et honorez,
Del atour du triomphe qui li fu présentez.
Li triomphes c'est ce qu'ainçois qu'il fust entrez
En Rome, la citez contre lui est alez,
Et li poeples de Rome et trestous li ber nez,
Et si li fu un chars contre lui amenez
Qui toz estoit d'argent et d'or enluminez,
Et quatre blancs chevaus i avoit acouplez,
Que por traire le char i avoit ajoustez.
Et quant César li ber fu vestus et parez,
A vestéure d'or, sur le char est montez...

La versification diffère ici doublement de celle que nous avons remarquée plus haut : ce sont des alexandrins et des strophes monorimes, au lieu d'octosyllabes à rimes plates.

Gestes. Je veux parler du roman d'*Alexandre*, si longtemps populaire au moyen âge, et qui n'a pas usurpé sa réputation[1]. Ce roman, attribué à Lambert le Court et à son continuateur Alexandre de Bernay, trouvères du XIIe siècle, a dû être composé avant 1188, puisque la Chanson de Florimond, qui est de ce temps-là, en fait mention : il reste à savoir si nous possédons bien le texte du XIIe siècle. Suivant une conjecture de M. Paulin-Pâris, l'œuvre de Lambert le Court n'existe plus et nous n'avons qu'un remaniement, dont l'auteur est Alexandre de Bernay, le même qui fit le roman d'*Atys* et de *Porphyrias*, ou le *siége d'Athènes* : quant au manuscrit, il date de 1330 [2]. Ces deux trouvères ne sont pas les seuls que ce sujet ait inspirés ; il y a toute une Geste, ou tout un cycle particulier d'Alexandre au moyen âge. Dès le Xe siècle, Albéric de Besançon célébrait ce héros, en strophes octosyllabiques monorimes qui semblent appartenir à un dialecte intermédiaire entre la langue d'oc et la langue d'oïl : le trouvère du XIIe siècle les connaissait et il s'en est souvenu[3]. Après Lambert le Court et Alexandre de Bernay, d'autres

1. C'est ce roman qui a fait donner aux vers de douze syllabes le nom d'*Alexandrins*. Ils avaient déjà été employés dans le *Voyage de Charlemagne à Jérusalem ;* mais le roman d'*Alexandre* les mit en vogue, et l'épithète leur resta comme la marque de leur célébrité et le titre de leur succès.

2. La question est étudiée à fond dans la Thèse de M. Talbot (1850). — Le roman lui-même a été publié pour la première fois à Stuttgard en 1846 par M. Michelant. M. Talbot en a donné une nouvelle édition.

3. On a retrouvé des fragments de ce vieux poëme. — Voir la Chrestomathie de l'ancien français. (Bartsch, 2e édit. p. 18.) Portrait et éducation d'Alexandre, dans Albéric :

Clar ab lo vult, beyn figurad,
Saur lo cabeyl, recercelad,
Plein lo collet et colorad,
Ample lo peyz et aformad,
Lo corps d'aval beyn enforcad,
Lo poyn el braz avigurad,
Fer lo talent et a pensad...
L'uns l'enseyned, beyn parv mischin,
De grec sermon et de latin,
Et lettra fayr' en pargamin,
Et en ebrey et en ermin,
Et fayr' à seyr et à matin
Agayz encuntre son vicin...

poëtes ont ajouté des épisodes, des développements nouveaux à la Geste principale; ce sont : Pierre de Saint-Cloud, Jean le Nivelais, Jean de Brisebarre, Simon de Boulogne, Guy de Cambrai, Jean de Motelec, Jacques de Longuyon, Huon de Villeneuve ; le meilleur d'entre eux, ou le moins mauvais, est Pierre de Saint-Cloud, auteur du poëme intitulé : *Signification* (présages) *de la mort d'Alexandre*.

Revenons à la branche principale, à l'œuvre de Lambert le Court et d'Alexandre de Bernay, qui compte 22,606 vers. Où nos deux poëtes ont-ils pris la matière de leur roman? Quel est le texte ancien qu'ils ont traduit et imité? — A côté de l'histoire d'Alexandre il s'était formé, pendant la vie même du héros et dès le lendemain de sa mort, un ensemble de légendes et de récits semi-fabuleux qui eurent pour premiers interprètes accrédités les Clitarque, les Onésicrite, les Callisthènes. Partout ces fictions vivent et se développent en regard de la tradition authentique; elles se mêlent à l'histoire vraie chez les poëtes et les moralistes, font corps avec elle au point de la rendre méconnaissable. Ce merveilleux flottant, qui s'enrichit sans cesse, remplit les narrations de Plutarque, les récits oratoires de Quinte-Curce, les déclamations de Sénèque, les abrégés de Justin, les invectives de Juvénal, les réflexions philosophiques de Dion Chrysostome. Un peu plus tard, la légende est recueillie par les chroniqueurs byzantins et les poëtes persans : un romancier anonyme du VIIe ou du VIIIe siècle, le pseudo-Callisthènes, la résume sous une forme suivie et précise. Cette œuvre byzantine se répand en Occident, grâce à la traduction latine faite sous le pseudonyme de Julius Valérius. Une biographie persane d'Alexandre, traduite en grec au XIe siècle par Siméon Seth, protonotaire de l'empereur Michel Ducas, pénètre à son tour dans les écoles et les bibliothèques d'Europe ; et si l'on tient compte, enfin, d'une *Alexandréide* en vers latins, composée au XIIe siècle, d'après Quinte-Curce, par Gauthier de Châtillon, chanoine de Tournai, — poëme que le moyen âge élevait au-dessus de l'Iliade, — on aura

toutes les sources où nos trouvères ont puisé, et tous les éléments qui ont servi à la composition du roman français d'*Alexandre*.

Ce roman suit, en effet, dans sa marche et son progrès, l'ordre du pseudo-Callisthènes. Après un début sentencieux, qui est bien selon le goût du temps [1], le trouvère décrit longuement les présages qui signalent la naissance du conquérant. Il est naturel que des miracles accompagnent l'apparition d'un tel prodige. L'enfantement de ce génie extraordinaire met en émoi le monde entier [2]. L'éducation du jeune prince est longuement décrite : il apprend sous des maîtres habiles l'hébreu, le grec, le latin, le chaldéen, le droit, la géométrie, la physique et l'astronomie, en un mot, la science complète du trivium et du quadrivium, augmentée de l'étude des langues orientales que les croisades avaient mise en honneur. Sa mère Olympias, personne d'une beauté accomplie, est une châtelaine qui aime les doux chants, les accords de vielle, de harpe, de « cinfonie, » et qui n'a garde d'oublier, dans les leçons données au jeune Alexandre, les arts d'agréments, la danse, la harpe, la lyre, les ballades et les chansons [3]. — Devenu grand, et bien « fourni de membres » Alexandre, sur l'avis de ses barons est armé chevalier. Aristote lui conseille d'élire douze pairs qui conduiront ses

1. Qui vers de rice estoire veult entendre et oïr,
Pour prendre bon exemple de proece aqueillir,
De connoistre raison d'amer et de haïr,
De ses amis garder et cièrement tenir, etc...

2. A l'eure que li enfes dut de sa mère issir,
Demonstra Diex par signes qu'il se ferait crémir ;
Quar l'air convint muer, le firmament croisir,
Et la tere croler, la mer par lius rougir,
Et les bestes trambler et les homes fremir ;
Ce fut senéfiance, ne vus en cuid mentir,
Por monstrer de l'enfant qu'en ert à avenir
Et com grant seignorie il aroit à tenir.

— Tous ces passages rappellent les descriptions de l'*Alexandre* d'Albéric de Besançon. (Bartsch, Chrestomathie, page 19.)

3. On peut encore comparer, sur ce point, les deux trouvères, celui du xe, et celui du xiie siècle. (Chrestomathie, page 19.)

poëtes ont aj[illegible] [illegible] : « l'échelle, » c'est
à la Geste p[illegible] [illegible] le duc Nicolas, qui tient un
le Nivelais [illegible] Vêtu d'un haubert à triple
Cambrai, [illegible] étincelant, tenant de sa main
Villeneu[illegible] [illegible] un pieu acéré, Alexandre
Pierre [illegible] [illegible] son oriflamme : il tue Ni-
cation [illegible] [illegible] singulier, comme Charlemagne tue
R[illegible] [illegible] *Chanson de Roland*. Après la vic-
le [illegible] [illegible] barons les fiefs conquis. Poursuivant
O[illegible] [illegible] l'armée assiége la forte et illustre cité
[illegible] [illegible] défendue par les barons qui la gardent,
[illegible] [illegible] ni duc, si fier et si vaillant qu'il fût, n'avait
[illegible] [illegible] rendre maître[1]. Enflammés par l'exemple et
[illegible] [illegible] d'Alexandre, les Macédoniens s'élancent et
[illegible] [illegible] la citadelle. Voici un fragment de sa ha-
rangue :

Vus, jouene baceler de près et de desroi,
Qui amés bele dame et le rice donoi,
Et desirés sovent et guerres e tornoi,
Qui primes montera sur la roche, je croi,
E de ma rice enseigne monstrera le desploi,
X marcs li donrai-je, je li plévis ma foi.

Nous ne voulons pas analyser le poëme; qu'il nous suffise de signaler rapidement les endroits les plus saillants : *le siége de Tyr*, le combat singulier d'Alexandre contre le duc tyrien *Balès*, l'épisode fameux du « fourrage de Gaza, » *les fuerres de Gadres*. Arrivé devant Tyr, Alexandre est émerveillé du nombre des chevaliers qui garnissent les remparts; il y en a tant

Que li mur de la vile en estoient reluisant.

1. De sens et de clergie est si enluminée
Qu'el monde n'a sapience qui là ne fu trovée :
Mult est noble li vile et rice et asasée,
Et li baron dedans l'ont isi bien gardée,
C'onc ne fu rois ne dus, tant caincist haut espée,
A cui la signorie en fust onques donée.

Il les somme de se se rendre, sinon il les fera brûler vifs avant le soleil couchant :

Se ne me le rendés ains[1] le soleil coçant,
Je vus ferai ardoir en un feu flamboiant.

Le combat de Gaza n'est au début qu'une escarmouche entre des fourrageurs; de là le titre de cette description. Peu à peu la bataille s'étend, l'ennemi grossit, et 800 grecs sont aux prises avec 30,000 persans.

Fu molt fort li estors et durs li capléis,
De lances et d'espées mervillous férréis,
De targes et d'escus tant espais hurtéis,
De Buisines, de cors, mervillous cornéis,
De corps de chevalier pesans abatéis... [2].

On dit que les Croisés, en traversant les lieux où le trouvère avait placé ce combat de géants, ordonnaient aux jongleurs de chanter les exploits d'Alexandre, et s'échauffaient au récit de ces antiques prouesses, rajeunies par la ressemblance des situations, par la fraternité magnanime qui, à travers les siècles, en dépit des différences de langage et de nationalité, unissant tous les cœurs généreux, constitue dans la poésie, comme dans l'histoire, les familles héroïques[3].

La fin du poëme, à l'imitation du pseudo-Callisthènes, est remplie de légendes fantastiques. Lancé à la poursuite de Porus dans les déserts de la Bactriane, Alexandre y rencontre des monstres, des sirènes, des arbres prophétiques, toutes

1. *Ains*, avant.
2. Citons encore ce vers énergique sous une forme triviale :

M'espée (mon espée) meurt de faim et ma lance de soif !

— On voit que le roman d'Alexandre, comme les Chansons de Gestes, est en strophes monorimes. Il y en a qui comptent jusqu'à 108 vers.

3. Dans ce poëme, Alexandre, sans être chrétien, a les habitudes pieuses du temps de saint Louis. « Il fait ses oraisons sous un olivier odorant. » On rencontre beaucoup de vers du genre de celui-ci :

Qui meurt por son signor o Dieu (avec Dieu) a mansion.

les surprises, toutes les terreurs du merveilleux, les variétés les plus imprévues des créations de la magie. C'est dans ce monde nouveau, sur ce champ de bataille extraordinaire que les deux armées se joignent : le duel des deux rois, suivant l'usage féodal, tranche ce dernier nœud et achève la conquête de l'Orient. Un instant, la fortune d'Alexandre, comme celle de Charlemagne sur les bords de l'Ebre, a paru chanceler; un coup terrible de Porus a étourdi son adversaire et fait trembler les Macédoniens. A la vue du péril qui menace Alexandre un cri d'effroi part des rangs :

Que fais-tu ? Tiens toi bien, gentil rois coronés !
Onques mais par cop d'om ne fu si atterés ;
Nous sommes trestous mort, si tu es affolé.

De retour à Babylone, le conquérant meurt empoisonné dans un festin. Sur son lit funèbre, il partage le monde entre ses capitaines. Voici le dernier legs de ce testament triomphal; pour abréger, nous en résumons la pensée : « Compagnons, écoutez mes dernières paroles. J'ai encore un legs à vous faire. C'est la France, contrée rude à conquérir, avec Paris sa capitale. La France est la reine du monde. Rien n'égale la valeur du peuple qui l'habite. Recevez-la, ainsi que la Normandie, l'Écosse et l'Irlande. Que ces terres du couchant soient à vous. » Le poëme se clot sur cet anachronisme patriotique. Le héros n'en peut dire plus, sa tête s'incline, ses yeux se ferment et les saints du ciel emportent au séjour éternel l'âme qui s'exhale de ses lèvres. Les barons mènent un tel deuil dans le palais qu'on n'entendrait pas Dieu tonner[1].

Au trouvère maintenant de prendre congé de l'assistance en lui laissant dans l'esprit, pour impression finale, quelques maximes de sagesse pratique. Il finit comme il a débuté, par des moralités à l'usage du public féodal :

Li rois qui son royaume veult par droit gouverner,
Et li dus et li comte ki terre ont à guarder,

1. Se Diex tonast el ciel, ne fut-il pas oïs.

Tous cil doivent la vie Alixandre escouter :
Se il fu crestiens, onques ne fust tel ber !
Rois ne fu plus hardi, ne mius scéut parler.
Onques puis qu'il fu mors, ne vit nul hom son per.
Assez vus en pot-on longement deviser ;
N'en dirai plus avant, ma raison voel finer.

Nous ferons comme le vieux poëte : nous finirons « notre raison, » notre sujet, par quelques réflexions. Ces poëmes du cycle savant, si nombreux, si developpés, si longtemps populaires, nous montrent jusqu'à quel point les souvenirs de l'antiquité, plus ou moins mêlés de fables, avaient pénétré dans le cœur et dans la mémoire des peuples nouveaux. Aussi n'est-ce point chez les écrivains du moyen âge un pédantisme quand ils abondent en citations, en allusions, en reminiscences tirées des auteurs anciens : tout cela, dans leur pensée, se confond avec l'histoire des origines nationales; ils ont l'air de puiser dans un trésor qui est à eux et à leur pays, de ressaisir un héritage, de reprendre leur bien, leur patrimoine partout où il se trouve.

La célébrité de ces romans épiques ne s'est pas bornée à la France. L'Allemagne, la Hollande, l'Italie, l'Angleterre, l'Irlande, la Grèce même s'emparèrent du *roman de Troie* et le traduisirent. Il fut aussi traduit en prose française, et la Bibliothèque nationale possède quelques-unes de ces traductions manuscrites[1]. Plus tard le théâtre s'empare de ces romans et les transforme en *miracles* et en *mystères*. En 1389 on joue à Paris l'*Entremest du siége de Troie* par ordre de Charles V. Au XVe siècle, Jacques Millet, étudiant de l'université d'Orléans, écrit un miracle intitulé : *Destruction de Troie la grande mise par personnages et divisée en quatre journées*. Millet connaissait au moins les traductions en prose du roman de Benoist. — Jusqu'au XVIe siècle, on voit

1. Nos 1612, 1627, 1631. — Il y a aussi à la même Bibliothèque, sous le no 821, un poëme de 2,000 vers sur le premier exploit d'Hector, poëme inspiré par l'œuvre de Benoist, et qu'on pourrait appeler les *Enfances Hector*.

régner dans l'histoire de France la tradition fondamentale de ce même poëme, c'est-à-dire la croyance à l'origine troyenne des Français : cette légende fait autorité. L'historien latin de Philippe-Auguste, Rigord, à propos du pavage de Lutèce, rappelle que le nom de Paris vient de Pâris Alexandre, fils du roi Priam. Les grandes chroniques de Saint-Denys tiennent le fait pour constant et avéré : « li commencement de cette estoire sera pris à la haute lignée des Troyens dont elle est descendue par longue succession... Certaine chose est donc que li Roys de France, par les quiex le royaume est glorieus et renomez, descendirent de la noble lignée de Troie[1]. » En 1491 Nicolas Gilles, auteur des *Annales de France,* reproduit sans la discuter l'opinion de ses devanciers : « de Dardanus vinrent les Troyens, dont sont descendus François, Vénitiens, Anglois, Normands, dont la noble lignée dure encore. » En 1499, Robert Gaguin, écrivant ses *Annales rerum gallicarum*, dit la même chose en latin. L'arbre généalogique de la maison de France continue à plonger ses racines dans le sol sacré d'Ilion. Aussi l'orgueil de Louis XII, vainqueur à Ravenne, prenait-il pour savante et poétique devise le mot d'Anchise à Enée : *ultus avos Trojæ*. Tant ce sentiment de vénération pour l'antiquité, surtout pour nos prétendus aïeux troyens, avait été vivant et profond au moyen âge[2] !

§ II

Décadence et fin de la poésie épique. — Formes diverses de ce déclin. — Travaux modernes qui ont tiré de l'oubli notre ancienne épopée.

Nous avons observé, dans toutes les variétés de leur formation et de leur développement, les trois grands cycles

1. Recueil des historiens de France, t. III, p. 153.
2. Pour de plus amples détails, consulter le travail spécial et très-savant de M. Joly, déjà cité.

épiques du moyen âge; achevons cette longue étude par l'histoire de leur décadence. Suivant la loi qui règle les destinées des genres littéraires, deux causes principales, après plusieurs siècles d'éclat, ont préparé et consommé la ruine de notre ancienne épopée : l'une est, comme toujours, la satiété du goût public et le besoin de changement, naturel à l'esprit humain ; l'autre est le principe même de toutes les décadences, la raison profonde de toutes les chutes irrémédiables, je veux dire, le désaccord survenu entre les mœurs, les sentiments, les idées de la société, et cette poésie qui en avait été si longtemps l'ardente et fidèle expression.

On peut placer dans la seconde moitié du XIIIe siècle le commencement du discrédit et de l'affaiblissement qui, sous l'action de ces influences générales, précipite vers son déclin l'épopée du moyen âge. A ce moment, l'ardeur des croisades tombe, l'esprit féodal épuré par la chevalerie a beaucoup perdu de sa vigueur première et de sa confiance en lui-même; un pouvoir nouveau, d'origine populaire, s'annonce en politique et fait déjà figure sur les champs de bataille : la littérature vive et moqueuse des fabliaux, des chansons, des dits satiriques, des comédies, interprète de l'opinion naissante, éclot de toutes parts et dispute la faveur publique à l'ancienne poésie. Nous avons dit qu'à la fin du XIIe siècle les Chansons de Gestes, menacées dans leurs succès par la vogue rivale des poëmes du cycle breton, avaient emprunté à la Table-Ronde son merveilleux et ses aventures romanesques : un siècle plus tard, pour répondre aux exigences d'un goût nouveau, elles se laissent pénétrer et envahir par une poésie légère et frondeuse. La bonhommie sceptique, le cynisme railleur et les maximes égalitaires de l'esprit bourgeois s'y déploient librement[1] ; la scolastique universitaire s'y produit

1. Voir notamment *Charles le Chauve, Hugues Capet, Beaudoin de Sebourc* On lit dans *Hugues Capet :*

> Dieu est tout rassotis qu'ainsi avance un homme.

— Et dans *Beaudoin de Sebourc :*

> Car trestous venons d'Eve, notre père fu Adans.
> Il n'est nul gentis; nul homs n'est vilain.

à son tour, avec les allégories raffinées du roman de *la Rose*. De là des œuvres bâtardes, démesurées dans leur prolixité équivoque, pleines d'emprunts disparates, de redites fastidieuses, où la seule inspiration vraie est la négation même de toute poésie élevée, et qui finalement ne présentent qu'une plate imitation des anciens récits ou une parodie, plus ou moins volontaire, du ton héroïque [1].

Distinguons les formes variées de cette décadence, les symptômes les plus visibles du mal intérieur qui décompose et détruit notre épopée nationale. — Parmi les poëmes du XIVe et du XVe siècle, œuvres d'arrière-saison où se trahissent l'affaiblissement et la langueur, on peut établir trois classes ou catégories assez nettement tranchées. Il y a : 1° *les sujets nouveaux,* pris en dehors des anciennes légendes épiques, par exemple, *Hugues Capet, le Bastard de Bouillon*, *Beaudoin de Sebourc, Charles le Chauve*, *Tristan de Nanteuil;* ce sont, pour la plupart, des caricatures de l'épopée; 2° *les compilations;* 3° les *remaniements*. Les compilateurs font un poëme en rassemblant, dans une sorte d'amalgame, des compositions anciennes : ainsi, Nicolas de Padoue, réunissant *Roland, Ferragus*, la *Prise de Nobles*, publie le résultat de sa compilation sous ce titre nouveau ; l'*Entrée en Espagne*. Le comte de Valois, frère de Philippe le Bel, demande à Girard d'Amiens un poëme sur les exploits de Charlemagne : Girard collectionne les chansons de Gestes et les chroniques dont l'empereur était le héros, et fait avec ces éléments hétérogènes, plus ou moins habilement assortis, un vaste roman poétique en trois livres, intitulé *Charlemagne*. Ceux qui se bornent à remanier les textes, sans les compiler, changent la forme des vers, substituent l'alexandrin au décasyllabe, rajeunissent le style et l'orthographe, habillent le vieux poëme

1. Un exemple curieux de cette transformation de la Chanson de Gestes en poëme héroï-comique, c'est *Beaudoin de Sebourc*. — Consulter sur cette décadence : Léon Gautier, *Epopées nationales*, t. Ier, p. 450, etc. ; 2° les dix volumes du Cycle Carlovingien, publié par le ministère de l'Instruction publique ; 3° l'*Histoire littéraire de la France*, du tome XXII au tome XXV.

à la mode récente, et surtout le surchargent d'épisodes et d'interminables descriptions. De là ces versions nouvelles d'anciennes chansons de Gestes qui comptent jusqu'à 20,000 et 30,000 vers[1]. Comme on le pense bien, ces poëmes sont lus et non chantés ; on les écrit sur de beaux parchemins, destinés à enrichir et illustrer les bibliothèques des princes ; ils circulent dans les mains d'un public d'élite, et se passent de l'intermédiaire du jongleur ou du rapsode : ce sont des livres[2].

Les romans du cycle breton dégénéraient aussi rapidement que les Chansons de Gestes; ils se transformaient peu à peu en *Poëmes d'aventures*, où tout est fictif, où l'imagination, affranchie de la légende comme de l'histoire, absolument détachée des traditions sur lesquelles étaient fondés les trois grands cycles, multiplie à son gré les incidents, crée les personnages sans autre but que d'amuser un lecteur oisif par une série de complications imprévues et par la peinture des mœurs contemporaines. Un mot définit le *poëme d'aventures* : il ressemble à nos romans modernes. Pour la forme, il tient beaucoup du cycle breton; il emploie le petit vers de huit syllabes à rimes plates, fait abus du merveilleux et des récits interminables; mais, pour tout le reste, il s'en sépare, et relève uniquement de la fantaisie individuelle du conteur. Dans cette liberté de tout feindre et de tout oser, voici les

1. *Ogier le Danois* dans son édition dernière a 25,000 vers; *Huon de Bordeaux*, 30,000 ; *Lion de Bourges* 40,000.— On voit déjà paraître dans ces textes rajeunis des mots de formation savante, calqués sur le latin, à la place des anciens mots formés spontanément, comme nous l'avons expliqué, par le langage populaire : ainsi, *captif*, *intègre*, *natif*, au lieu de *chétif*, *entière*, *naïf* que le peuple avait tirés du latin *captivus*, *integer*, *nativus*.

2. Tous les poëmes de l'époque de décadence n'ont pas cette longueur excessive. Il y a des exceptions. Citons, par exemple, le *Combat des Trente*, qui est de la seconde moitié du XIVe siècle. Le combat (entre les trente Bretons et les trente Anglais) se livra en mars 1350. Le poëme suivit de près, et Froissard en parle. Il est très-court (300 vers à peine), il est rempli d'imitations du style des Chansons de Gestes : on dirait un pastiche fait par quelque ménestrel industrieux. Ce texte, qui n'offre rien de remarquable, a été découvert en 1819 et publié peu de temps après.

principales inventions dont le retour fréquent et l'habitude révèlent les goûts dominants du public, ses exigences les plus impérieuses, et tracent, pour ainsi dire, le cercle où se bornait l'essor, en apparence illimité, du caprice poétique.

Beaucoup de ces romans se plaisent à célébrer l'amour idéal et transcendant que la chevalerie commençait à mettre en honneur, « la fine et loyale amour, » comme on disait alors, la passion qui est un culte rendu à l'objet aimé [1]. D'autres, donnant une forme précise, une nuance particulière à cette peinture, nous décrivent le long martyre et l'intrépide constance de l'amant qui a porté en trop haut lieu l'ambition de son cœur. Un jeune vassal, amoureux de la fille de son suzerain, brûle d'un feu secret qui n'ose se déclarer, ou qui n'excite qu'un froid dédain, s'il s'enhardit, également malheureux par son indiscrétion et par sa pudeur : il tombe malade et touche de pitié la châtelaine orgueilleuse, ou bien, pour vaincre par la gloire un mépris obstiné il court le monde à la recherche de périls illustres. Alors commence l'histoire compliquée des aventures et des prouesses où se complaît la vaillance du moyen âge, où son imagination s'exalte, et que nous connaissons au moins par de piquantes parodies [2]. Tous ces aventuriers, « ces traverseurs de voies périlleuses, » ne sont pas des héros, ni même des amoureux : il en est qui voyagent simplement pour retrouver une femme, un fils, pour éclaircir une énigme qu'un génie malin a jeté à l'improviste dans leur destinée ; d'autres vont à Rome, à Saint-Jacques de Compostelle, ou en Terre sainte pour le bien de leur âme : les pèlerins égalent en nombre les chevaliers [3].

1. Roman d'*Adamas et Ydoine*, inédit et anonyme en 7,600 vers (XIIIe siècle).

2. Poëmes de *Blancandin*, d'*Elédus et Serène*. — *Blancandin* a pour auteur Philippe de Reim, il compte 3,240 vers (XIIIe siècle.) — Dans *Elédus et Serène*, roman anonyme du XIIIe siècle, la scène est en Afrique.

3. Le roman de l'*Escoufle*, anonyme, en 9,160 vers (XIIIe siècle). — *Flore et Blanchefleur*, un des plus anciens romans, traduit en allemand en 1230. (M. Bekker l'a publié à Berlin en 1844.)

C'est aussi un personnage souvent décrit, que celui de la femme innocente calomniée par une rivale, chassée par son époux, jetée sur un frêle esquif en pleine mer, ou poursuivie dans des forêts désertes, en butte aux plus cruels outrages de la mauvaise fortune, jusqu'au jour où la main de Dieu se montre et fait resplendir dans une réhabilitation inattendue la vertu persécutée[1]. Le roman prépare ainsi au drame une vaste matière d'incidents et de péripéties qui, dès le XIVe siècle, sera largement exploitée : parmi les *Miracles*, publiés de notre temps, il en est plusieurs qu'on peut rapprocher de ces récits manuscrits et qui ne sont, en effet, que d'anciens poëmes d'aventures arrangés pour la scène. L'imagination de nos conteurs, ingénieuse et féconde, est rarement à court d'inventions, ou si l'on veut, d'expédients. Quand ils ont épuisé les enlèvements, les travestissements et les reconnaissances, ils ont recours aux enchantements et aux métamorphoses : dans *Guillaume de Palerme*, poëme anonyme du XIIIe siècle, en 9,600 vers, le héros du récit est un chevalier changé en loup par la félonie de sa femme. Les allégories du roman de la Rose commencent aussi à figurer dans nos poëmes : les principaux personnages du roman de *la Poire* sont Franchise, Simplesse, Doux-Regard, Beauté, Courtoisie, Raison ; leurs faits et gestes remplissent un récit de 2,800 vers qui sont encore en manuscrit. Citons, enfin, pour achever cette analyse, une conception fort goûtée du public en ce temps-là, et qui plus tard fournira nombre de *Miracles* et de *Moralités :* c'est le contraste d'une vie pleine de crimes, expiée et couronnée par les rigueurs d'une pénitence héroïque, — destinée extrême, exceptionnelle, dans le bien comme dans le mal, qui laisse au lecteur une impression à la fois terrible et consolante. Nulle part cette opposition, chère aux âmes chrétiennes, n'est plus

1. La *Manekine*, de Philippe de Reim (roman publié en 1840 par F. Michel). — *Eracles*, par Gautier d'Arras (XIIIe siècle). Ce poëme a été traduit très-anciennement en allemand.

énergiquement accusée que dans le poëme de *Robert le Diable*, qui devint un drame au XVe siècle[1].

Ainsi le poëme épique dégénérait sous toutes ses formes, qu'il fût breton d'origine ou carlovingien, et se dépouillant peu à peu de ses caractères primitifs, il se changeait en un simple récit fabuleux dont l'unique but était d'amuser un public désœuvré. Pour remplir cet objet, les vers n'étaient pas nécessaires, la prose suffisait, d'autant plus que le succès des chroniques du XIVe siècle avait mis la prose en crédit. Le terme de cette décadence générale fut donc la traduction en prose des anciennes matières épiques que les siècles précédents avaient traitées en vers : l'épopée du moyen âge finit par cette métamorphose[2]. Le XVe siècle est l'époque de ces traductions. On ne se borne pas à une simple version, on remanie le texte, soit pour l'abréger, soit pour l'étendre; on y fait entrer par interpolation les idées, les passions, les modes nouvelles; la licence des fabliaux, la verve moqueuse et triviale de l'esprit bourgeois chasse les derniers restes de l'inspiration héroïque : la noble matière, abâtardie dans sa décrépitude, est tombée en roture.

Sur une centaine de poëmes en vers, la moitié environ a été traduite en prose : les bibliothèques de Paris possèdent trente de ces traductions. Les sujets carlovingiens qui furent les premiers transformés, parce qu'ils étaient les plus en vogue, sont : *Les Lohérains*, *Aliscamps*, *Amis et Amiles*, *Berte aux grands piés*, *Guillaume d'Orange*, *Ro-*

1. On trouvera dans le tome XXII de l'*Histoire littéraire de la France* (p. 757-887) un travail complet sur les Poëmes d'aventures; ce travail est de M. Littré.

2. Les traducteurs sont unanimes à déclarer que le public préfère la prose aux vers : « l'acteur du présent livre s'est ému paoureusement d'en rescripre aulcuns hautains faits et translater de rime en prose à l'appétit et cours du temps. » (Préface d'*Anséis de Carthage*.) — « Dieu donne que je puisse translater de vieilles rimes en cette prose l'histoire d'*Aimery de Baulande*. Car plus volontiers si esbat-on maintenant qu'on ne souloit, et plus est le langage plaisant prose que rime. Ce dient ceux auxquieulx il plaist qu'ainsi le veulent avoir. » (Préface d'*Aimery de Baulande*.)

land, Renaut de Montauban, le Voyage de Charlemagne à Jérusalem; mais le cycle breton, plus romanesque, attira surtout les préférences des traducteurs. Au XVIe siècle, la moitié des poëmes traduits en prose, c'est-à-dire le quart des anciens sujets épiques, furent imprimés; c'est ce qu'on appelle les *Incunables,* ou premières éditions. Ce nombre se réduisit à dix ou douze dans la *Bibliothèque bleue*[1], fondée au siècle suivant; et de nos jours, il y a encore trois ou qnatre de ces anciens romans qui courent les campagnes ou se cachent au fond de la balle des colporteurs : ce sont les *Quatre fils Aymon, Fier-à-bras, Huon de Bordeaux, Galien le restauré.* Le théâtre avait pris au cycle carlovingien quelques-unes de ses conceptions: on peut citer un *Miracle d'Amis et Amiles,* un *Mystère de Berte aux grands piés,* le *Jeu d'Huon de Bordeaux*[2].

Cette longue décadence ne fut pas sans gloire; notre épopée, en prose comme en vers, remplit l'Europe et propagea chez les nations les plus lointaines les légendes et les héros sortis de l'imagination française. Le génie de nos voisins s'est éveillé au bruit de notre poésie, il s'est animé de sa flamme et éclairé de sa lumière : à l'origine de toutes les littératures d'Occident, on retrouve la marque de cette influence, la preuve certaine des larges emprunts qu'une imitation naïve et spontanée ne prenait pas la peine de dissimuler. Au moyen âge, l'imagination européenne relève de la nôtre et prend chez nous ses inspirations: elle est notre obligée et, comme on disait alors, notre vassale. L'épopée française a deux siècles d'antériorité sur les plus anciennes conceptions du génie étranger, notamment sur le *romancero*

1. Ainsi appelée de la couleur du papier dont on recouvrait ces publications à bon marché.

2. Les souvenirs des poëmes épiques sont épars dans tous nos poëtes du XVe siècle; témoin ces vers de Villon :

> Berte aux grands piés, Biétrix, Allis.
> Harembourges qui tint le Maine.....

— V. Léon Gautier, t. I, p. 111, 484.

du Cid et sur le recueil des *Niebelungen*. Nos poëmes carlovingiens ou bretons passent en Italie au XIIIe siècle; ils y sont lus et transcrits dans leur texte primitif; les bibliothèques italiennes possèdent encore de ces anciennes copies, où les vers français sont fortement italianisés sans être pour cela traduits en italien. C'est dans les deux siècles suivants qu'on les traduit, et ainsi se forme la compilation célèbre des *Reali di Francia* [1] dont un manuscrit remonte à 1350. Au XVIe siècle, les impressions de ce recueil se multiplient; il y en a onze pour la seule Venise; les *Reali di Francia* sont la *Bibliothèque bleue* de l'Italie. Qui ne sait que Boiardo, Pulci, l'Arétin, Arioste ont habillé à l'italienne les légendes et les héros de notre épopée?

Chaque peuple, dans ce partage de nos dépouilles, marque ses préférences. L'Angleterre imite ou traduit *Charlemagne, Amis et Amiles*, *Beuves d'Hanstone, Roland*, *Fier-à-bras*, *Ferragus*. En Allemagne, un curé de Souabe, Courand, imitait le poëme de Roland dans le *Ruolandes lied*, dès le XIIe siècle. Plus tard, on traduit au delà du Rhin *Renaud de Montauban, Ogier le Danois, Charlemagne: Fier-à-Bras* y était encore réimprimé en 1809. On a deux traductions flamandes, l'une de *Guiteclin* (Witikind), faite au XIIIe siècle, l'autre de *Roland*, écrite au siècle suivant; il existe un poëme néerlandais du XIIIe siècle, sur *Ogier le Danois*, et des traductions en prose des *Lohérains*, du *Chevalier du Cygne*, des *Quatre fils Aymon*, de *Renaud de Montauban*, composées en Hollande au XVIe siècle. La Norwége, la Suède et l'Islande traduisent *Charlemagne*, *Roncevaux, Ogier, Guillaume au court nez, Guiteclin*, le cycle breton presque entier; elles compilent ces légendes dans la *Karlamagnus-Saga*, vaste recueil en dix parties qui doit toutes ses richesses à nos trésors poétiques. Cette compilation, traduite à son tour en danois au XVe siècle, devient sous cette forme la *légende du César Charlemagne*. On a rajeuni dernièrement cet ouvrage, et il est encore un des

1. *Les légendes royales de France.*

livres les plus populaires du Danemarck. Il n'est pas rare, même aujourd'hui, chez les Hongrois et chez les Slaves d'entendre le peuple chanter des vers sur Charlemagne et Roland; un fragment de *Beuves d'Hanstone* a pénétré aussi jusque dans ces contrées. Le *Cid*, en Espagne, fut composé à la fin du XIIe siècle, avec des romances antérieures, mais sur le modèle de nos chansons de Gestes; d'autres romances sont consacrées à la gloire d'*Ogier*, de *Renaud*, d'*Aimeri*, et de la *Belle Aude*. Au XVIIe siècle, Calderon prit des sujets dans *Fier-à-bras;* Lope de Vega, dans *Ogier*. Les *Amadis* sont une imitation du cycle breton, et leur première apparition date de 1359 : aussi quand la France, en 1540 et 1575, se passionna pour ces héros espagnols, quand elle essaya de se les approprier sous le titre d'*Amadis des Gaules*, elle reprenait, sans y penser, peut-être sans le savoir, son propre bien qui, dès le XIVe siècle, avait passé les monts [1].

En signalant à l'origine des littératures européennes l'empreinte du génie français, nous pouvons dire, comme M. Paulin Pâris, dans un élan de juste fierté : « les voilà nos romans et nos poëmes, tels qu'ils ont été reproduits de tous côtés, presque du vivant des trouvères eux-mêmes, par des traductions anglaises, italiennes, allemandes, flamandes, hollandaises, espagnoles, bohêmes, polonaises, grecques, danoises, suédoises, norwégiennes et islandaises [2] ! » Pendant de longs siècles ils ont charmé les imaginations et fait l'éducation poétique de l'Occident. Les genres sérieux, le sermon, la scolastique leur empruntaient des arguments et des exemples; dans le peuple et chez les grands, les esprits en étaient nourris et pénétrés : ils ont épanché sur la jeune Europe une source vive et brillante, égale en ampleur, sinon en beauté, aux légendes homériques. Et ce n'est pas seulement en littérature que leur influence est visible, elle inspire et domine

1. V. Léon Gautier, t. I, p. 500 et suiv. — *Histoire littéraire de la France*, t. XXII. — T. XXIV, 199.
2. *Histoire littéraire*, t. XXII, p. 12.

cet ensemble de goûts, d'habitudes qu'on appelle la mode; nulle preuve plus frappante ne saurait être alléguée de leur vaste popularité. Au moyen âge les tableaux, les tentures, les tapisseries, les meubles, les bijoux, les enseignes, tout, jusqu'aux cartes à jouer, reproduisaient les scènes et les personnages illustrés par nos poëmes.

Leur action se faisait sentir encore sur la civilisation naissante, en France et à l'étranger, lorsque depuis longtemps déjà leur texte primitif, défiguré par tant de contrefaçons, discrédité par sa rudesse et sa vétusté, était enseveli et comme inhumé sous la poussière des bibliothèques. La Renaissance acheva de les ruiner et de les abolir dans l'esprit des hommes du XVIe siècle. Alors commence, pour durer jusqu'à nos jours, cet injuste mépris qui condamnant sans examen tout le moyen âge, frappe du même blâme les vertus et les vices, la poésie et l'ignorance, la foi sincère et la superstition, les œuvres sublimes et la barbarie pédantesque. Notre histoire est pleine de ces proscriptions insensées, de ces révolutions accomplies dans l'opinion publique par un dédain exclusif, implacable : la France, à certaines époques de préjugés et de colère, semble se plaire à sévir contre elle-même, à se calomnier, à se flétrir dans le passé, à retrancher avec fureur les plus belles pages de sa vie nationale.

Pendant trois siècles, c'est à peine si quelques érudits se souviennent qu'il a existé une épopée française. En 1575 paraît à Lyon une *Vie des anciens poëtes provençaux*, par Jehan de Nostre Dame, où il est fait mention de plusieurs trouvères épiques; ces mêmes noms sont cités en 1580 dans la Bibliothèque française de Duverdier et dans celle de la Croix du Maine en 1584. Les *Recherches* d'Estienne Pasquier parlent d'*Ogier*, de *Berte*, des jongleurs, de *Roland à Roncevaux;* les *Origines de la Poésie française*, par le président Fauchet, donnent une bibliographie qui contient 127 poëtes français antérieurs à l'an 1300. Tous ces renseignements sont vagues, incomplets, souvent dé-

daigneux. Un ou deux auteurs de poétiques, traçant la règle « du grand œuvre » de la future épopée qui doit rivaliser avec l'Iliade et l'Énéide, se hasardent timidement à conseiller aux poëtes de prendre leurs sujets et leurs personnages dans les vieux romans de chevalerie : conseil hors de saison, qui reste sans écho. Si le XVIe siècle renie un passé qui le touche de près, que pouvons-nous attendre du siècle suivant? Et cependant, même au temps de Racine, de Louis XIV et de Boileau, l'étude de nos antiquités chrétiennes et nationales a conservé des adeptes : Mabillon découvre des textes ignorés et les signale à l'attention des érudits; Leibnitz, dans ses *Annales Imperii occidentis,* discute et éclaircit la légende Carlovingienne. Ducange avait lu et dépouillé un bon nombre de nos vieux poëmes; les Bollandistes en 1688 exprimaient le vœu qu'on les publiât[1]. Huet, écrivant à Segrais en 1678 citait une vingtaine de chansons de Gestes; Galland publiait un *Discours* « sur quelques romans gaulois peu connus. » En 1719, la *Bibliothèque* historique du P. Lelong donnait une liste rajeunie des romans de Chevalerie. C'est vers le même temps, en plein XVIIe siècle, que la maison Oudot de Troyes, à l'enseigne « *du Chapon d'or couronné* » fondait la *Bibliothèque bleue* et répandait dans le peuple des campagnes huit ou dix de ces romans par centaine de milliers d'exemplaires.

Au XVIIIe siècle, la Bibliothèque bleue passe de Troyes à Epinal et Montbéliard, et continue ses publications. Les recherches savantes sur le moyen âge continuent aussi sans bruit et sans éclat, sans attirer la moindre attention du public contemporain. De 1733 à 1749, Dom Rivet fait paraître les neuf premiers volumes de l'*Histoire littéraire*, où il recule jusqu'au Xe siècle la naissance de notre épopée : ce travail

1. « De francica tamen veteri lingua fortasse non male mereretur qui ejusmodi poemata proferret in lucem. » (*Acta Sanctorum Maii*, t. VI, 811. Année 1688). — Le *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* de Ducange (3 vol. in-fol.) parut en 1678.

immense est accueilli avec une froideur qui décourage et arrête l'entreprise. Des vocations héroïques résistent à cette indifférence; la passion de quelques érudits pour les anciens monuments de notre littérature grandit dans l'isolement et l'obscurité, en dépit des préjugés ignorants, et se signale par des prodiges de patience et de sagacité : des vies entières se dévouent à ces investigations méprisées; on accumule en silence des matériaux dont la richesse fait encore aujourd'hui notre admiration. La Curne de Sainte-Palaye, mort en 1781, laisse 4,000 notices de manuscrits français, les éléments d'un dictionnaire de nos antiquités, des mémoires en trois volumes sur l'*Ancienne Chevalerie*, de nombreuses copies de nos chansons de Gestes, transcrites de sa main sur les textes primitifs; enfin cent volumes in-folio manuscrits qui résument un demi-siècle de labeur. A mesure qu'on approche de la Révolution, la mobilité agitée de l'opinion publique, certaines bizarreries de la mode semblent, par intervalles, remettre en honneur et rendre à la lumière cette partie de notre littérature si profondément ignorée : il y a là quelque chose de naïf et d'étrange qui pique la curiosité blasée des esprits sceptiques. Mais on n'exhume le moyen âge que pour le travestir et le farder. Les poëtes du XIIe siècle avaient transformé les héros antiques en barons féodaux; les écrivains du siècle de Louis XV et de Mme de Pompadour changent en marquis de l'Œil-de-bœuf, en mousquetaires, en grands seigneurs *à talons rouges* les douze pairs de Charlemagne. M. de Tressan surtout se fait une célébrité par son ardeur à *florianiser* nos chansons de Gestes : il est impossible de déployer plus de verve insolente, plus d'insouciant mépris pour la vérité, plus de fatuité convaincue dans une entreprise de profanation littéraire, dans ce mensonge de l'embellissement, soutenu comme une gageure, avec l'intrépidité brillante du gentilhomme.

M. de Paulmy, en 1775, avait conçu l'idée de publier la *Bibliothèque universelle des romans;* il confia la série des romans du moyen âge à M. de Tressan, et quinze ou vingt

de nos anciennes légendes, enjolivées au goût de Versailles, prirent place parmi les cent douze volumes que fournit, de 1775 à 1788, cette publication [1]. Singulière coïncidence ! Au moment où l'on affublait notre ancienne poésie de cette élégance ridicule, un Anglais, Thomas Tyrrhiwt, dans les *Canterbury tales of Chaucer* (1772-1778), signalait un manuscrit contenant le vrai texte de la chanson de Roland, et donnait au monde savant l'indication, d'abord inaperçue, qui a permis à M. F. Michel de retrouver en 1836 et de publier le plus beau monument de l'épopée française [2].

1. Un seul exemple suffira pour caractériser *le genre* et le style de M. de Tressan. Il avait lu qu'une *chanson de Roland* existait au moyen âge; ne la retrouvant pas, il imagina de la refaire, et c'est le plus sérieusement du monde qu'il composa cette fade romance, à l'usage des gardes françaises, en la donnant pour l'équivalent d'une Chanson de Gestes :

Soldats français, chantons Roland,
De son pays il fut la gloire.
Le nom d'un guerrier si vaillant
Est le signal de la victoire.

Roland étant petit garçon
Faisait souvent pleurer sa mère;
Il était vif et polisson.
Tant mieux, disait monsieur son père.
A la force il joint la valeur,
Mauvaise tête avec bon cœur,
C'est pour réussir à la guerre...

Au paysan comme au bourgeois
Ne faisant jamais violence,
De la guerre exigeant les droits
Avec douceur et bienséance;
De son hôte amicalement
Il partageait la fricassée...

... Pour une princesse, dit-on,
Il eut le cœur un peu trop tendre.
Elle l'abandonne un beau jour
Et lui fait tourner la cervelle.
Aux combats, mais non en amour,
Que Roland soit notre modèle.

« Voilà ce que nous croyons que chantaient nos soldats il y a sept ou huit cents ans en allant aux combats » dit sans sourciller M. de Tressan. — (L. Gautier, t. I, 584.)

2. Notons encore certaines publications du XVIIIe siècle qui, sans se rapporter à la poésie épique attestaient du moins les dispositions favorables d'une partie du public à l'égard du moyen âge et peuvent être consi-

Nous arrivons enfin à l'époque d'impartialité savante, de curiosité sérieuse et féconde, de véritable réhabilitation. Elle commence au lendemain de 1830. Depuis 1815, l'exemple de Châteaubriand, un retour mélancolique vers les institutions du passé tombées dans les sanglantes tragédies de la Révolution, un goût déjà très-vif pour les études historiques, avaient rendu au moyen âge la faveur de l'opinion ; mais ce n'était encore là qu'une vague et fausse sentimentalité, une sorte de mysticisme d'ancien régime, une *restauration* selon la politique et non selon la science. De cette ferveur à la mode, de cet enthousiasme de bonne compagnie naquit le *style troubadour*, qui s'étale avec toutes ses grâces dans la *Gaule poétique* de M. de Marchangy, et se reconnaît même, à certains traits disparates, dans les premiers vers de Victor Hugo et d'Alfred de Vigny.

Jusque-là on s'était passionné pour ou contre nos origines littéraires : il restait à les connaître. On le comprit, et l'on se mit à l'œuvre pour dégager la vérité des illusions très-diverses et des préjugés variables d'une longue ignorance. Deux choses étaient à faire : découvrir, épurer, publier les textes, et appuyer sur cette base de solides études critiques. Les travaux de M. Raynouard en 1830, une lettre de M. Michelet en 1831, une thèse sur *Roland* soutenue par M. Monin en 1832, des articles de M. Fauriel dans la *Revue des Deux-Mondes*, donnèrent le signal et tracèrent les grandes lignes d'un plan vaste et raisonné d'exploration. Dès-lors, les publications de textes nouveaux se succèdent, et la critique, devenue plus hardie et plus sûre, développe, à cette lumière, ses aperçus, étend, redresse et précise ses conclusions. Notre vieille poésie épique, exhumée par fragments, étudiée sur tous les points à la fois, révèle en traits saisis-

dérées comme les signes précurseurs d'un vaste travail d'exhumation. En 1756 parut le recueil des *Fabliaux* par Barbazan; en 1742, on publie les poésies du roi de Navarre; en 1774, l'abbé Millot donne son histoire des *Troubadours;* en 1779, Legrand d'Aussy complète Barbazan par une traduction en prose des fabliaux du XIIe et du XIIIe siècle.

sants l'originalité de ses mérites, avec l'inévitable mélange de ses imperfections et de ses rudesses; bientôt une histoire générale des chansons de Gestes devient possible. A toutes ces recherches méthodiques et rigoureuses il ne se mêle que le degré d'imagination nécessaire pour animer le travail et rendre la vie à ce passé qu'on ressuscite; la sévérité de la science domine les écarts et les saillies de l'enthousiasme individuel. En 1832, M. P. Pâris publie *Berte aux grands piés;* en 1833, paraît le poëme de *Garin;* en 1836, la *Chanson de Roland;* en 1837, le *Brut*, publié par M. Leroux de Lincy; en 1839, la chanson des *Saisnes* ou des Saxons (F. Michel), et *Raoul de Cambrai* en 1841 (Edouard le Glay). M. Littré, en 1847, traduit le premier chant de l'*Iliade* en vers imités du moyen âge et dans le style épique du XIIe siècle. Une nouvelle édition de *Roland* est donnée en 1850 par M. Génin, et le tome XXII de l'*Histoire littéraire,* à la date de 1852, résume, dans une remarquable analyse signée de M. P. Pâris, les résultats obtenus. En 1856, le décret impérial du 12 février, inspiré par M. Fortoul, ordonne de publier intégralement les manuscrits qui renferment nos anciens poëtes encore inédits, un total de quatre millions de vers[1]. De 1856 à 1870, l'impulsion, loin de faiblir, semble prendre une vigueur nouvelle. Les éditions de textes anciens se multiplient; les histoires particulières ou générales, fortifiées de tous les travaux antérieurs, commencent à paraître et s'imposent avec autorité à l'attention du monde savant, en France et en Europe[2].

1. Suivant le plan soumis au ministre par M. Guessard, ce recueil devait compter 60 volumes de 60,000 vers chacun, soit 3 millions 600,000 vers. M. Fortoul écrivit en marge de ce rapport : « *Tout, tout, publier tout.* » Le « tout » se fût élevé à 4 millions de vers. De cette idée si large est sortie, en 1859, sous le ministère de M. Rouland, une publication partielle, le *Cycle Carlovingien*, qui se poursuit actuellement et lentement.

2. *Les Origines de l'Epopée*, par M. d'Héricault sont de 1859; les articles publiés par M. Littré dans le *Journal des savants*, ont été réunis en volume en 1863; l'*Histoire poétique de Charlemagne*, par M. Gaston Pâris, date de 1865. Les trois volumes de M. Léon Gautier ont paru de 1865 à 1868. Nous avons fait connaître ailleurs tous ces travaux, ainsi que les études de M. de la Villemarqué sur le *Cycle Breton* (1860), celles de M. P. Pâris sur le même

Voilà comment notre épopée nationale, vengée de l'oubli et du mépris qui ont si longtemps pesé sur elle, a reconquis son rang dans l'estime publique et sa place au soleil par une véritable résurrection. Depuis 1830 jusqu'à nos jours, ce zèle érudit, cette curiosité patiente a suscité plus de deux cents ouvrages. Et ce n'est pas seulement l'épopée qui a provoqué ces efforts habiles, cette émulation infatigable entre des talents si nombreux et si variés : la même ardeur s'est portée sur la littérature entière du moyen âge. En 1830, l'histoire de nos origines littéraires n'existait pas; il y a vingt ans, elle était pleine de lacunes et d'obscurités : elle existe aujourd'hui, elle est créée et constituée; et bien qu'on y puisse encore signaler çà et là, dans les détails, quelques vides et quelques incertitudes, il est permis, du moins, d'en embrasser l'ensemble et d'en mesurer la richesse. C'est ce que la suite du livre, fidèle à la méthode suivie dans ces premiers chapitres, achèvera de démontrer.

sujet (1868, 1872), et les deux volumes de M. Joly sur *Benoist de Sainte-More* (1870-1871).

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT. — Idée générale et dessein de l'ouvrage : utilité d'une nouvelle histoire des origines de la littérature française. — Travaux récents sur ce sujet. I-VIII.

PREMIÈRE PARTIE

Origines et formation de la langue française, du Ier au XIe siècle.

CHAPITRE Ier. — Les éléments gaulois du français. 1-18

CHAPITRE II. La domination romaine et l'invasion germanique. — Le latin et le tudesque dans les Gaules. 18-46

CHAPITRE III. La langue romane des Gaules. — Premiers indices qui en révèlent l'existence. — Les plus anciens monuments du français. 46-71

CHAPITRE IV. Les règles de l'ancien français. — Influence de l'accent tonique. — Les déclinaisons. 71-93

CHAPITRE V. Les Dialectes. — Langue d'oc et Langue d'oïl. — Origine du vers français. — Premières poésies en langue romane : *Vie de saint Léger*, *Passion du Christ*, *Poëme sur saint Alexis*. — Conclusion. 93-117

DEUXIÈME PARTIE

Les origines de la poésie française. — L'épopée au moyen âge.

CHAPITRE Ier. Les sources de la poésie épique et héroïque au moyen âge. — Les Cantilènes, du Ve au Xe siècle. — La légende de Charlemagne. — Les mœurs féodales. 117-150

CHAPITRE II. La Chanson de Gestes succède à la cantilène primitive. — Forme et développement de l'Epopée française. — Les Cycles. — Trouvères, jongleurs et ménestrels. 150-170

CHAPITRE III. Le mérite littéraire des Chansons de Gestes. — Analyse de la *Chanson de Roland* et de *Raoul de Cambrai*. 170-203

CHAPITRE IV. Le Cycle Breton. — Sources historiques et poétiques de la légende d'Artus et des poëmes de la *Table-Ronde*. — Romans en prose et romans en vers. — Le *saint Graal*, *Merlin*, etc. — Héros de ces poëmes. — Influence littéraire et poétique du Cycle breton. 203-237

CHAPITRE V. Le cycle de l'antiquité. — Principaux poëmes : *Troie*, *Enée*, *Jules César*, *Alexandre*. — Décadence et fin de la poésie épique du moyen âge. — Travaux et découvertes de la critique moderne depuis 1830 jusqu'à nos jours. 237-276

SAINT-CLOUD. — IMPRIMERIE DE Mme Ve EUG. BELIN.

OCT 1 1884
DEC 9 1889
JAN 8 1890

6265.29
Les origines de la langue et de la
Widener Library 002769001
3 2044 086 596 376